

AVANT-PROPOS

Ce numéro constitue les actes du 34^e colloque international de l'AFEC. Il est introduit par André-Louis Sanguin, co-organisateur avec Jacques-Guy Petit, de cette manifestation, dont les participants conservent, à n'en pas douter, un souvenir particulier, tant par la qualité des interventions que par la chaleur de l'accueil reçu.

Les contributions qui ouvrent ce volume sont dues à nos deux anciens présidents ; elles retracent l'histoire de notre association et en rappellent avec humour les moments importants et mémorables. Pour conserver l'esprit de cette commémoration, nous republions, à la suite du texte de Claude Fohlen, celui de Jean-Michel Lacroix, qui figurait dans la belle plaquette de 95 pages, préparée par Annick Monnerie et remise à tous les participants du colloque. Ce volume a été édité comme le numéro 8 de la *Collection de l'AFEC*. On y trouve les textes de présentation du colloque et les résumés de toutes les communications. La une de couverture, en couleur, reprend l'affiche officielle du colloque, résultat d'un montage qui place le cœur historique de Saumur sur fond de Rocheuses ! (Ce numéro spécial est disponible sur simple demande auprès de notre secrétariat).

Les communications retenues témoignent une nouvelle fois de notre interdisciplinarité et figurent dans l'ordre où elles ont été données au colloque.

Patrice BRASSEUR

SOMMAIRE

André-Louis SANGUIN, Introduction	7
Claude FOHLEN, Huit ans de présidence à l'AFEC	9
Jean-Michel LACROIX, Les trente ans de l'AFEC	17
Stéphane HÉRITIER, <i>Fragments d'espoir</i> ... de nature originelle en territoires labellisés	21
Nelson BOISVERT et Hélène MARCHAND, Les aires marines protégées gérées par Parcs Canada et l'exemple du projet d'AMNC aux Îles de la Madeleine	43
Michel LÉTOURNEAU, Création du premier parc habité en forêt boréale québécoise : Le parc Albanel – Témiscamie – Otish (région nord du Québec)	63
Geneviève BRISSON, Consulter le public et intégrer le paysage vécu : le rendez-vous manqué du parc de conservation d'Anticosti	73
Wayne DAVIES et Dianne DRAPER, Towns in Parks: Changing Growth Management in Banff Town, Canada	85
Nathalie LAHAYE, Le conflit du parc national du mont Orford : la recherche d'un nouvel équilibre entre conservation et tourisme	101
Bianca PERLA, Régina ROCHEFORT et Kristiina VOGT, The Influence of History and Management on Ecological And Tourism- Related Benefits Provided by an International Group of Protected Areas in The Skagit River Watershed, Canada-Usa	115

Patrice BRASSEUR, Les oiseaux sauvages dans l' <i>Atlas linguistique de l'est du Canada (ALEC)</i>	127
Yannick MEUNIER, L'ouest canadien dans une cuillère à thé	137
Yannick RESCH, Miron ou le pays sans limite	147
Héliane VENTURA, L'image survivante ou la représentation des grands espaces chez Lawren Harris	155
Jean CINQ-MARS, La stratégie nationale sur les forêts du Canada : une approche pour l'application du développement durable dans le secteur forestier	163
Alison GILL, Sustainability and the Vancouver/Whistler 2010 Winter Olympic Games : Issues of Sustainability in Protected and Backcountry Areas	173
Caroline MOUMANEIX, La coopération transfrontalière entre les États-Unis et le Canada le cas des parcs frontaliers de North Cascades (Washington), Skagit Valley (Colombie-Britannique) et Wrangell Saint-Elias (Alaska), Kluane (Yukon)	183
Laurence CROS, Nature, histoire et construction nationale au Canada : une étude des écrits de Harold Innis, Donald Creighton et Arthur Lower	197
Bernard PONTIER, Entre « éden parfait » et « morne étendue sauvage » : regards de découvreurs, colons et visiteurs sur l'espace de l'île de Vancouver entre 1778 et 1871	209
Gérard RICHEZ, le parc provincial Algonquin (Ontario, Canada) : un exemple de gestion maîtrisée des rapports homme/nature	221
Vassili SOKOLOV et Olga SCHAUB-CHAPYRINA, Management of Wilderness in Canada and Russia : Different Continents, Common Goals	239
Alain BEAULIEU, Des grands espaces aux réserves : le cas des autochtones du Québec	251
Lily Pol NEVEU, Coexistence et reconnaissance des autochtones au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan	265

INTRODUCTION

Parcs nationaux, aires protégées, grands espaces et nature sauvage au Canada

André-Louis SANGUIN
Université Paris 4/Sorbonne

Le 34^e colloque international de l'AFEC, tenu à Saumur du 8 au 10 juin 2006, marquait le 30^e anniversaire de la fondation de l'AFEC. Cet événement s'est déroulé dans cette ville localisée au cœur du parc naturel régional Loire Anjou Touraine et de l'espace UNESCO Val de Loire Patrimoine Mondial, c'est-à-dire dans un observatoire significatif pouvant accueillir une réunion scientifique consacrée à ces questions capitales pour l'avenir de nos sociétés. Afin de donner à ce colloque une tonalité comparatiste avec la France, le titre officiel retenu a été « Parcs nationaux et régionaux, grands espaces et nature sauvage au Canada et en France ». Les contributions consacrées à la France sont rassemblées dans un ouvrage collectif piloté par Stéphane Héritier, à paraître aux Presses universitaires de Saint-Étienne. Après sélection, ce numéro contient l'essentiel des communications purement « canadienistes » présentées à Saumur en juin 2006.

Le Canada est sans doute l'un des rares pays de l'hémisphère nord à renfermer une masse aussi imposante de grands espaces, de nature sauvage, de parcs nationaux et d'aires protégées. L'histoire des parcs nationaux au Canada est plus que centenaire et le plus grand parc national de ce pays (Wood Buffalo en Alberta et dans les TNO) est plus vaste que la Suisse ! Dès le XIX^e siècle, le Canada s'est inséré dans le mouvement d'idées en faveur de la promotion et de la protection de la grande nature sauvage (*wilderness*). Ces territoires marquent l'apparition ou la renaissance de réactions esthétiques et de réflexes écologiques au sein de la société canadienne, tout en s'inscrivant dans les grandes préoccupations actuelles que sont la protection de la biodiversité et le contexte du développement durable.

Parcs Canada a pu surmonter le défi du délicat rapport conservation-récréation. Le nombre d'employés et les moyens considérables de cette agence fédérale montrent que les parcs ne sont pas une frivolité à la périphérie de l'expérience canadienne mais sont au cœur même de sa réalité. Le zonage et les plans de gestion des parcs constituent des formules territoriales et aménagistes qui ont fait leurs preuves. Au Canada, les grands espaces et la nature sauvage ont été rendus célèbres par les explorateurs, les écrivains et les peintres qui ont

su restituer l'immensité et la virginité de ces territoires. Ceux-ci constituent les zones d'habitat et les lieux de vie des Premières Nations. Beaucoup de monuments naturels et de sociétés autochtones semblent immuables dans ces grands espaces et dans cette nature sauvage, et pourtant ces territoires manifestent une fragilité et des limites de capacités de charge.

Tout en étant des sources d'information de tout premier ordre pour les scientifiques qui y mènent leurs recherches, ils sont surtout un spectacle impressionnant pour les milliers de touristes qui les visitent chaque année. Plus de 120 ans après la création du parc national de Banff dans les Rocheuses albertaines, le destin des parcs nationaux, des grands espaces, des aires protégées et de la nature sauvage est arrivé à un tournant. Les sociétés urbaines du Canada veulent reprendre un contact indispensable avec la vraie nature, d'où le rythme soutenu de création de ce type d'espaces protégés. Sont-ils les derniers remparts d'une nature intacte avant d'être investis à leur tour ? Sont-ils autre chose que les « paradis de demain » entourés d'un purgatoire tolérable ? Ce sont donc plusieurs facettes de ces problématiques capitales que l'on retrouve dans ce numéro introduit par le texte de Stéphane Héritier qui sert de conférence d'ouverture au Colloque de Saumur.

Qu'il nous soit permis de remercier Jacques Petit, président de l'AFEC, pour sa remarquable organisation matérielle sans laquelle le colloque du 30^e anniversaire n'aurait pu se tenir et Annick Monnerie, attachée culturelle de l'AFEC, pour la confection de ce numéro 62, réalisé avec son talent habituel. De vifs remerciements sont adressés aux organismes suivants ayant permis la réalisation de toutes les activités scientifiques et sociales du colloque de Saumur : ambassade du Canada à Paris, Ministère canadien des Affaires étrangères à Ottawa, Université d'Angers (HIRES et CERPECA), ville de Saumur, communauté d'agglomération de Saumur, Chambre de commerce et d'industrie de Saumur, PNR Loire-Anjou-Touraine, Région Pays de Loire, Conseil général de Maine-et-Loire, Archives départementales de Maine et Loire, Mission Unesco Val de Loire Patrimoine Mondial.

HUIT ANS DE PRÉSIDENTENCE À L'AFEC

Claude FOHLEN

Université Panthéon-Sorbonne

Ayant exercé les fonctions de président de l'AFEC entre 1986 et 1994, je voudrais évoquer rapidement ici quelques souvenirs de cette période.

J'avais participé à la création de l'AFEC à Bordeaux en 1976 pour en devenir immédiatement membre, sans y jouer aucun rôle, le centre de décision étant ancré dans la capitale de l'Aquitaine, et les responsabilités incombant à Jean-Michel Lacroix, qui en a été l'âme dès le début, aux côtés de Pierre Spriet, de Pierre Guillaume et de quelques autres Bordelais. C'était une entreprise principalement bordelaise, épaulée par le très distingué consul du Canada dans cette ville, Henry Allan Lawless. Le président était cependant parisien, le géographe Pierre George, qui faisait autorité dans son domaine. Au printemps de 1986, alors que je croisais ce dernier sur le Boulevard Saint-Michel, il me demanda, tout de go, si j'accepterais éventuellement de lui succéder à la tête de l'association, au terme de son mandat de dix ans. Très surpris, je ne dis pas non, et nous nous retrouvions quelques semaines plus tard à Bordeaux pour la réunion annuelle du CIEC et la célébration du 10^e anniversaire de l'AFEC, avec un grand colloque international, qui se termina le dimanche à Saint-Émilion. Après une dégustation dans les caves, une cérémonie d'adoubement pour l'entrée dans la confrérie de notre président et des représentants officiels du Canada, dont Gilles Duguay, ravi de cette promotion vineuse, un déjeuner bien arrosé, le conseil d'administration se réunit *in extremis* pour expédier rapidement la chose en m'élisant président, tandis que Pierre Guillaume nous ramenait, Orietta Doucet-Mugnier et moi, à la gare de Libourne, pour retourner à Paris. Voilà comment je suis devenu président de l'AFEC sans le solliciter.

À vrai dire, cette présidence a été facile, pour ne pas dire agréable, car le travail effectif continuait à se faire à Bordeaux, sous la houlette de Jean-Michel Lacroix, dans une période faste pour les études canadiennes. Elles entraient en effet dans le programme culturel des Affaires Extérieures Canada, qui y consacraient des sommes importantes, en particulier pour la France qui tenait une place privilégiée dans cette politique volontariste. Le Canada était représenté à l'ambassade de l'avenue Montaigne par un conseiller culturel de haut niveau, assisté de plusieurs attachés culturels et des consuls en province. Se sont succédé à la tête de ce service, dans le désordre, Gilles Gingras, René de Chantal, Louis Hamel, le pétulant Gilles Duguay et quelques autres dont

j'oublie le nom, tous faisant preuve d'une très grande ouverture d'esprit. Notre interlocutrice incontournable a toujours été Orietta Doucet-Mugnier, à laquelle je rends un hommage appuyé pour sa contribution à l'essor de l'AFEC. C'était une période de grand rayonnement du Canada dans le monde, avec le bras séculier qu'était l'ICCS/CIEC, organisateur tous les ans d'une rencontre des représentants des associations nationales, les années impaires au Canada, les années paires à l'étranger.

Mes souvenirs de président, ce sont d'abord ceux de ces retrouvailles des canadienistes allemands, italiens, britanniques, russes, israéliens, indiens, japonais..., qui formèrent le noyau du CIEC. La première rencontre à laquelle j'ai assisté a eu lieu à l'Université McMaster, à Hamilton, en 1987 : ce fut l'occasion choisie par deux participantes du Nouveau-Brunswick pour me gâcher le banquet final, en déplorant l'absence de leur province dans les programmes culturels de la France, au profit du seul Québec, où notre langue n'était pas, selon elles, en danger. La rencontre de 1988 s'est déroulée à Catane, Acireale et Taormina, dans le cadre d'une hospitalité italienne et sicilienne, au coeur de la mafia. Mes souvenirs sont ceux d'un farniente général dans un hôtel au bord de la mer, accompagné de la visite des ruines romaines. En 1989, retour au Canada, cette fois à l'Université Queen's, à Kingston, où se tenait le congrès annuel des Sociétés savantes du Canada, suivi d'une étape à Ottawa, une autre à Montréal ; une incursion vespérale conduisit les délégués dans le Vermont, où ils furent accueillis par le président de l'Université SUNY à Plattsburgh et Jane Kissner, alors présidente de l'Association américaine des études québécoises : la surprise fut, au dessert, un énorme gâteau entièrement recouvert d'une feuille d'érable rouge en sucre. La réunion se termina à Québec, après un arrêt à l'Université du Québec à Trois-Rivières. La décision avait déjà été prise d'accepter l'invitation de l'association chinoise de tenir la session de 1990 à Pékin, quand fut connue la nouvelle du massacre de Tienanmen, qui divisa les participants. Je refusai, pour ma part, de me rendre en Chine dans ces conditions, tandis que d'autres estimaient indispensable d'être présents dans les circonstances actuelles, et ce fut donc Jean-Michel Lacroix qui représenta l'AFEC à Pékin en 1990.

En 1991, la réunion du CIEC au "château" de Montebello fut des plus agitées en raison des manoeuvres pour le choix du nouveau président, les candidats étant l'Allemand Hans-Josef Niederehe, philologue à l'Université de Trèves, et l'Israélien Daniel Ben Natan, qui, bien que préparant déjà la rencontre de 1992 à Jérusalem, fut battu en dépit d'une très active campagne. En raison de la tenue du colloque annuel de l'AFEC à Montpellier, j'étais

arrivé alors que la session était déjà entamée et, à ce moment, les membres du CIEC étaient partis en goguette. Pour tuer le temps, j'avais décidé de visiter, avec ma femme, la maison Papineau, jouxtant l'hôtel. Une guide nous en fit les honneurs et, arrivée dans la grande salle, elle déclara avec emphase qu'elle était réservée aux "conseillers internationaux" (de quoi ?) pour leurs travaux. Les petits drapeaux disposés sur les tables, montraient très clairement qu'il s'agissait bien des membres du CIEC, au milieu desquels je me retrouvais le lendemain matin. Étaient présents l'historien Pierre Savard, de l'Université d'Ottawa, ancien président du CIEC, personnalité ô combien attachante et curieuse, intarissable quand il se lançait dans des anecdotes, Béatrice Kowaliczko, alors directrice du CIEC et épouse de l'historien Brian Young, séduisante et charmeuse, Cornelius Remie, anthropologue à l'Université de Nimègue et l'un des leaders les plus efficaces du Conseil international. Une fois les travaux terminés, une équipe de copains organisa une virée en bateau au coeur des *Thousand Islands*, dans un superbe paysage de forêts, d'eau et de pastiches de châteaux médiévaux.

En 1992, les membres du CIEC se retrouvaient donc à Jérusalem, à l'invitation de l'association israélienne et de son très actif secrétaire, Daniel Ben Natan. Ce fut un succès total, avec une organisation parfaite et une hospitalité très généreuse dans un hôtel luxueux, les travaux se tenant à l'Université hébraïque, avant le traditionnel banquet final. Une excursion suivit, dont je n'ai gardé aucun souvenir, faute sans doute d'y avoir participé, par contre je me rappelle la visite de la vieille ville, en particulier du Saint-Sépulcre, et ma stupéfaction en découvrant la présence des diverses églises chrétiennes qui se disputaient quelques mètres carrés à l'intérieur des Lieux Saints. Et celle de la ville moderne en compagnie de Ginette Kurgan. En 1993, ce fut le retour au Canada, cette fois à l'Université Carleton, à Ottawa, en liaison avec le congrès annuel des Sociétés savantes canadiennes, qui avait attiré beaucoup de monde. Je ne conserve pas de souvenir marquant de cette réunion, sinon l'élection de Daniel Ben Natan à la présidence du CIEC. Je fus heureux de retrouver mes amis historiens, Paul-André Linteau, Fernand Harvey, Pierre Savard, qui me fit découvrir le parc de la Gatineau, la tombe de Lester Pearson et les abords du lac Meech, où avait été signé un accord sur le fédéralisme, refusé par le Québec. Je profitai surtout de mon séjour à Ottawa pour travailler à la Bibliothèque Nationale en vue de la réédition de mon manuel sur *l'Amérique anglo-saxonne*, qui m'avait valu tant d'inimitiés parmi mes collègues québécois, irrités par ce titre destiné à disparaître au profit d'un banal *Canada et États-Unis*, dont la vente allait immédiatement se ressentir.

Ma dernière mission outre-Atlantique dans mon rôle de président fut de représenter l'association française au colloque annuel de l'Association américaine (ACSUS), à la Nouvelle-Orléans, en novembre 1993. Mission agréable, qui me donna l'occasion à la fois de retrouver l'atmosphère de ces grandes messes, au bord du Mississippi, et de consacrer plus de temps au tourisme qu'aux entretiens studieux. Une croisière sur le fleuve, des flâneries dans le Vieux Carré, la dégustation des spécialités locales, la découverte de ces somptueuses plantations disséminées dans une nature exubérante, une petite promenade aquatique dans les bayous, la mythification du français dans une population très majoritairement hispano-américaine, tels furent les acquis essentiels de cette ultime mission officielle, sans oublier la misère des quartiers afro-américains.

Quant à la réunion du CIEC de 1994, elle se tint à Goa, en Inde, et ce fut notre vice-président, Jacques Leclaire, qui y représenta l'association. Mon mandat se terminait, à ma demande d'ailleurs, et la présidence échut tout naturellement à Jean-Michel Lacroix, qui en était le destinataire incontesté.

Mes fonctions de président me valurent aussi de représenter l'AFEC auprès des associations européennes à l'occasion de leurs colloques. C'est ainsi que je me rendis plusieurs fois à Grainau pour les colloques hivernaux et alpins de l'association allemande, au prix parfois de difficultés d'accès. Les colloques de l'association italienne offraient plus de variété, dans la mesure où ils résultaient d'un affrontement entre le Nord et le Sud, entre les canadianistes siciliens et les canadianistes liguriens, ceux de Catane et ceux de Gênes, et où je rencontrais invariablement mon jeune ami Matteo Sanfilippo et le porte-parole des historiens, Luca Codignola. De Milan à Torre Cane, au cœur des Pouilles, en 1990, ma dévotion aux études canadiennes s'est fondue dans ma passion pour l'Italie. Ce colloque de Torre Cane est demeuré mémorable par la visite de Martina Franca, où les participants furent encadrés de bout en bout par la police afin de prévenir les vols. À cette liste viennent s'ajouter la Belgique, où des liens très amicaux m'avaient rapproché de Ginette Kurgan, déjà citée, et de Serge Jaumain, et les Pays-Bas où m'accueillit souvent le très efficace Cornelius Remie.

Naturellement, le plus clair des activités de l'association avait pour cadre la France, et ce sont ses colloques annuels qui en constituaient le meilleur baromètre. Je les ai tous suivis, à commencer par celui de Dijon, en 1987, organisé par Guy Lecomte et Danièle Pitavy, un modèle du genre, sur le thème de *L'homme et la forêt*. L'année suivante, l'AFEC se retrouvait à Rouen, où

HUIT ANS DE PRÉSIDENTENCE À L'AFEC

Jacques Leclaire avait proposé *L'homme et l'eau*, un thème fort bien adapté au cadre choisi, et où je me rappelle avec émotion la présence constante de Pierre George, qui suivit de bout en bout les séances, avant d'en présenter les conclusions dans la séance de clôture.

En décembre 1989, l'Université de Paris XII, à Créteil, accueillit le colloque annuel, autour de *Métropoles en mutation*, un thème interdisciplinaire proposé par Claude Chaline et Robert Mane. L'accueil à Créteil fut très cordial, voire chaleureux, avant que les participants ne se retrouvent au Procope pour le traditionnel banquet final. Le tour de France se poursuivit en 1990, avec une localisation excentrique, à l'Alpe d'Huez, en plein mois de décembre, au lendemain d'abondantes chutes de neige, qui avaient désorganisé les transports et rendu aléatoire ce colloque, préparé par Henri Rougier sur *L'homme et la montagne*. Il faisait froid, la station était déserte, les hôtels préparaient la saison, et les canadienistes courageux, sinon téméraires, évoquaient le Grand Nord canadien dans leurs canadiennes fourrées, leurs bottes, et leurs bonnets de fourrures. Dépaysement complet en 1991, avec l'invitation du centre de Montpellier, dirigé par Jean-Philippe Colson, sur *L'environnement et les déchets*. Comme je l'ai déjà dit, je n'en ai pas suivi toutes les séances, puisque sa date coïncidait avec celle de la réunion du CIEC à Montebello. C'est le seul colloque qui, en raison de l'abondance du nombre des communications, n'ait pas donné lieu à publication dans *Études canadiennes*, mais dans un volume séparé.

Dans la foulée, nous débarquons à Nantes, en novembre 1992, où notre collègue Yves-Henri Nouailhat avait magistralement organisé le colloque sur *Le rôle international du Canada*. Tout y était parfait, la qualité des communications, l'accueil et l'hospitalité, y compris une réception à l'Hôtel de ville, une excursion dans la Grande Brière, une dégustation de muscadet à Goulaine, et le traditionnel banquet final.

En juin 1993, retour aux sources, puisque le colloque se tient dans le berceau des études canadiennes, Bordeaux, à l'initiative de Pierre Guillaume, qui l'avait fait coïncider avec VINEXPO, la grande foire internationale des vins. Le thème en était *L'alcool*, sous toutes ses formes, sa production, sa consommation, ses interdictions, avec une insistance particulière sur les vins canadiens, peu connus hors du Canada. Le n° 35 d'*Études canadiennes* donne une idée de la diversité et du nombre de communications autour de ce thème. En 1994, changement d'horizon, le Futuroscope, où le Centre d'études acadiennes et québécoises de Poitiers accueille le colloque, organisé par

André Maindron, autour de *Acadiens, mythes et réalités*, avec un nombre inhabituel de communications, dont on retrouve une partie seulement dans le n° 37 de la revue. Le colloque incluait une visite partielle du Futuroscope, ainsi qu'une excursion à la *Ligne acadienne*, ce reliquat de la présence en Poitou des Acadiens chassés par le Grand Dérangement de 1755. On se trouve ici à la limite d'un colloque préparé de façon artisanale, avec ses avantages de convivialité, mais aussi ses faiblesses dans l'organisation matérielle, face à une nombreuse participation. D'où le contraste avec le dernier colloque que j'ai suivi de façon régulière, celui d'Andorre, en 1995, magistralement orchestré par André-Louis Sanguin, dont le premier mérite, non le moindre, fut de convaincre les membres de l'association de traverser les Pyrénées pour se rendre dans la Principauté, avec un thème approprié, *Marges et frontières*. L'organisation en fut parfaite, l'hospitalité plus que généreuse, et l'excursion, passionnante nous fit découvrir ce qu'était une *périclave*. Andorre a laissé un grand souvenir chez tous les participants de cette expédition lointaine et inattendue. Un grand merci à André-Louis.

Cette énumération fait ressortir la diversité des lieux de nos colloques, la variété des thèmes, la fantaisie des dates, du printemps à l'hiver. Contrairement à d'autres associations, et je pense à nos soeurs allemande et italienne, nos colloques répondent à l'invitation d'un de nos centres, et ne se tiennent donc pas régulièrement ni au même endroit, ni à la même date. C'est une des forces de notre association, de reposer sur ces centres et d'en démontrer ainsi la vitalité. Mais cela ne va pas sans quelques interrogations.

La première est la multiplication des centres, avec un personnel et des moyens souvent limités, autour d'une personnalité intéressée par les études canadiennes. Des sept centres qui avaient accueilli un colloque pendant ma présidence, deux sont absents à l'appel en 2006, et par décence, je ne les nommerai pas. D'où l'éternelle question : vaut-il mieux avoir beaucoup de centres avec peu de moyens, ou peu de centres avec des moyens et un personnel renforcés ? À vous d'y apporter une réponse.

Deuxième interrogation : quel est le rôle respectif du centre invitant et de l'AFEC dans l'organisation du colloque ? Ces colloques sont en effet à double détente, mettre en valeur un centre d'études canadiennes (je pense à Angers et Valenciennes pour une période postérieure), et s'intégrer dans la dynamique de l'AFEC. L'expérience a montré qu'il fallait une collaboration très étroite entre le centre invitant et l'association dans la préparation d'un colloque, ce qui nécessite une bonne coopération entre les deux. Dans cette

HUIT ANS DE PRÉSIDENTE À L'AFEC

ligne d'esprit, je suis heureux de constater que de grands progrès ont été réalisés sous les présidences qui ont suivi la mienne et le présent colloque témoigne du succès de notre approche spécifique, et donc de notre originalité.

Pour en terminer, je tiens à remercier très chaleureusement tous les organisateurs de ce colloque et à faire des vœux pour ceux qui me suivront à la présidence de l'AFEC, dont nous célébrons ici et aujourd'hui les trente ans, l'éternelle jeunesse.

LES TRENTE ANS DE L'AFEC

Recteur Jean-Michel LACROIX

Professeur à Paris 3/Sorbonne

Directeur du Centre d'études canadiennes de Paris 3

Le comité organisateur du colloque de Saumur m'a demandé ainsi qu'à Claude Fohlen de retracer l'histoire de l'AFEC à l'occasion de son trentième anniversaire. Pour respecter les préséances, il me paraît naturel de laisser Claude Fohlen intervenir en premier puisque je lui ai succédé à la présidence en 1994, et ce, jusqu'en 2003. Il est vrai que depuis la fondation de l'AFEC à laquelle j'ai participé en 1976 j'avais assumé la fonction de secrétaire trésorier pendant 18 ans !

À défaut d'être exhaustif, je me contenterai ici d'évoquer quelques points caractéristiques de notre histoire culturelle partagée. Notre association a déjà d'emblée la particularité unique d'avoir lancé une revue *Études Canadiennes/Canadian Studies*, en décembre 1975, avant même d'établir ses statuts et son conseil d'administration en mai 1976.

Dès le départ, c'est le désir de rassembler des textes relevant des études canadiennes — un concept alors en cours de définition — qui avait prévalu et je me souviens le propos d'Eva Kouchner qui dirigeait le département de français de l'université McGill et à qui je présentais le premier numéro de notre revue interdisciplinaire : « il est tant de revues qui ne dépassent guère deux ou trois livraisons ! ». Nous avons relevé le défi puisque nous venons de recevoir le numéro 58. C'est sans doute la même passion pour la recherche et l'activité éditoriale qui me poussa à lancer la *Revue internationale d'études canadiennes* lorsque je présidais le Conseil international d'études canadiennes à la fin des années 1980 et au début des années 1990. L'idée avait été acceptée, mais il avait fallu vaincre les craintes de nos amis allemands ou britanniques voire canadiens qui ne croyaient pas nécessaire de se doter d'une revue supplémentaire consacrée à l'étude du Canada. Et pourtant la *RIEC* fait maintenant partie des publications scientifiques qui bénéficient au Canada des toutes meilleures évaluations du Conseil de recherches en sciences humaines et sociales.

Nos collègues étrangers sont parfois étonnés de constater la longévité de nos responsables et la longueur de leurs mandats mais c'est sans doute là un

signe de confiance et un gage de continuité dans l'action et l'engagement. De 1975 à 1993, j'aurai rassemblé et relu, aux côtés de Pierre Spriet, 33 numéros d'*Études Canadiennes* avant de passer la main à Jacques Portes (1993-1996) puis à Pierre Guillaume (1996-2001) et à André-Louis Sanguin (2001-2006), quatre rédacteurs en chef seulement en 30 ans !

Il en va de même pour la présidence puisque quatre présidents auront tenu la barre pendant cette même période, Pierre George (1976-1986), Claude Fohlen (1986-1994), moi-même (1994-2003) et Jacques Petit depuis 2003. Sans parler de la longévité du secrétariat depuis trente ans et du rôle qu'y joue Annick Monnerie depuis 22 ans.

Même si la reconnaissance scientifique donne encore souvent la prime à des articles publiés dans des revues strictement disciplinaires, les canadianistes français auront fait le pari de la pluridisciplinarité et nous aurons contribué à décroquer et à abolir bien des préjugés et bien des frontières. Cette communauté scientifique est aussi devenue une communauté d'amis en tissant des liens que d'autres sociétés savantes n'ont pas toujours su créer. Dans une saine émulation, nous avons réussi à maintenir l'équilibre entre anglicistes et francisants ou entre historiens et géographes tout en essayant de faire plus de place aux linguistes ou aux juristes. Jamais le conflit ne s'est installé dans nos échanges et nous avons toujours su transcender le débat constitutionnel Canada-Québec comme nous avons toujours bien survécu à l'alternance partisane entre les libéraux et les conservateurs.

Nos relations avec l'Ambassade et le gouvernement fédéral ont toujours été excellentes sans pour autant aliéner notre liberté de parole ou notre indépendance d'action. On doit évoquer, à Paris, René de Chantal, Gilles Duguay, Henry Alan Lawless ou Gilles Gingras et il faut saluer la précieuse permanence d'Orietta Doucet-Mugnier tout comme il convient de dire notre dette, à Ottawa, à Brian Long, Jean Labrie et Marie-Laure de Chantal. On constate une spectaculaire évolution dans le regard des diplomates du tout début qui ne pensaient pas faire carrière en consacrant la moindre attention à la prétention que nous avions de nous intéresser au Canada. Désormais aucun Ambassadeur ne se montre insensible à nos efforts et leur soutien politique est d'autant plus marqué que les financiers et les technocrates commencent à comprendre que les universitaires peuvent être des ambassadeurs à coût modique et que le retour sur investissement est garanti !

Une seule ombre au tableau : nous aimerions que le développement des études canadiennes à l'étranger, c'est-à-dire hors du Canada, puisse être perçu par le citoyen et le contribuable canadiens comme une valeur ajoutée et non comme une dépense inutile.

Dans un pays réputé machiste, l'AFEC a également su instaurer la parité de ses élites dirigeantes puisque nous comptons autant de directrices que de directeurs à la tête de nos centres et au sein de notre conseil d'administration. Quant au nombre de centres qui maillent notre territoire, je partage l'avis de Claude Fohlen. Après avoir eu la volonté de multiplier les « points de vente » (comme si l'on cherchait à planter des feuilles d'érable un peu partout), nous avons atteint le chiffre de 18. Le réflexe hiérarchique qui n'est pas le premier souci des Canadiens et la tentation en France de vouloir créer un centre de recherche par professeur titulaire nous ont fait parfois oublier que la compétition internationale fondait le critère d'excellence en partie sur des masses critiques minimales : on peut regretter qu'il n'y ait jamais eu plus de deux centres (et peut-être maintenant un seul) qui aient réussi à obtenir la reconnaissance scientifique du Ministère français de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le LMD et le regroupement imposé des équipes ont conduit à une concentration qui risque d'atténuer la visibilité de la distinction canadienne.

Si, au tout début, notre intérêt pour le Canada pouvait s'expliquer par l'héritage de l'histoire et notre passé colonial, notre perspective a bien évolué aussi. Dans le contexte actuel de l'harmonisation européenne, il est sans doute bon de rappeler qu'en termes stratégiques nos partenaires canadiens ont toutes les raisons de se référer aux travaux produits par la « vieille Europe » et de contribuer à réactiver le triangle atlantique. Mais, au-delà de tout romantisme ou d'un certain angélisme, le Canada demeure toujours dans nos esprits et dans nos cœurs une sorte d'Amérique idéale.

FRAGMENTS D'ESPOIR ... DE NATURE ORIGINELLE EN TERRITOIRES LABELLISÉS¹

Stéphane HÉRITIER

Université Jean Monnet (Saint-Étienne) - CRENAM
CNRS-UMR 5600 « Environnement, Ville, Société »

Dressons le décor : 1872, le Congrès américain vote une loi établissant à Yellowstone le premier parc national de la planète. Quelques années plus tard, en 1885, le gouvernement canadien crée la *Banff Hot Springs Reservation* (base du futur parc national Banff) le long de la voie ferrée de la compagnie *Canadian Pacific*. En 1913, est établi dans le sud de l'Oisans le parc national de la Bérarde, qui sombrera en partie dans l'oubli jusqu'à la création du parc national des Écrins (en 1973). Enfin, trente années séparent la première législation canadienne sur les parcs nationaux (*National Park Act* – 1930) et la loi sur les parcs nationaux votée en France en 1960.

Entre la France et l'Amérique du Nord, on observe un décalage chronologique majeur (fig. 1) en ce qui concerne la protection de ce que l'on appellera la nature. Les raisons en sont multiples mais elles tiennent en partie à un *distinguo* culturel majeur lié au rapport à la nature : dans la France du XIX^e et du XX^e siècle, la conception de la nature est radicalement différente de celle qui préside à la construction du mythe du *wilderness*. Personne n'aurait pu le transposer dans les civilisations rurales d'Europe où « nul n'aurait pu trouver là l'illusion d'une nature inviolée (à l'exception de l'univers de la plus haute montagne) » (LARRÈRE et LARRÈRE 1997 : 188).

Pourtant, de part et d'autre de l'Atlantique, des espaces considérés comme naturels ont été définis et leurs contours dessinés afin de protéger la nature. Marcel Gauchet considère que « le rapport à la nature (...) est entièrement conditionné par le rapport au lien social » (GAUCHET 2005 : 135). Cette formule éclaire en partie les propos du géographe canadien Cole Harris pour qui « le concept de wilderness devint d'autant plus important chez les colons qu'il occulta totalement l'idée d'une autre approche de la terre et de ses ressources en particulier par les Indiens » (HARRIS 2001 : 160). Volonté ou nécessité d'occulter l'antériorité de la présence humaine d'un côté de l'Atlantique, impossibilité de nier les siècles d'occupation et de développement des civilisations agraires de l'autre. Deux contextes, deux situations politiques et historiques qu'il demeure complexe de réunir.

¹ Nous reproduisons ici tel quel le texte de la conférence d'ouverture du colloque.

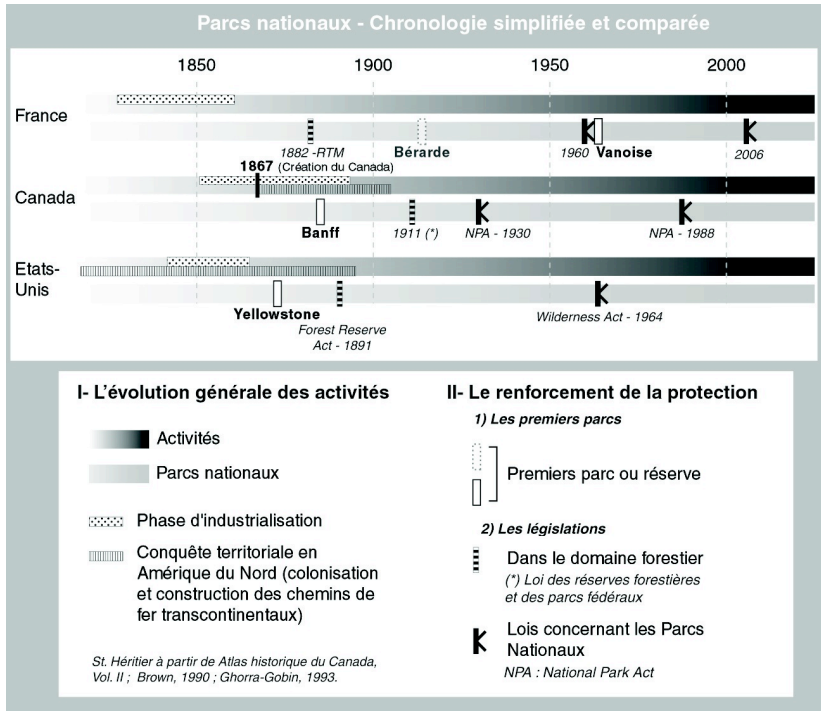


Figure 1 – Parcs nationaux : chronologie comparée simplifiée

Le titre de cette entrée en matière « *Fragments d'espoir...De Nature originelle en territoires labellisés* » mérite quelques explications. De notre point de vue, il existe quelque chose de commun concernant nos rapports à la nature (sauvage ou non, « emparquée » ou non) et qui tient surtout à la manière dont les sociétés enracinent/construisent leur rapport au territoire : à savoir un *sentiment*, une *émotion*², pour ne pas dire une *sensibilité*. Qu'il s'agisse de la France (fortement marquée par le catholicisme et par le cartésianisme utilitariste) ou du Canada (où le transcendantalisme, hérité d'une appropriation

² On reconnaîtra ici la référence à l'ouvrage dans lequel Yi-Fu Tuan désigne par le terme de *topophilie* la constitution d'un lien affectif entre les individus et les lieux géographiques (Tuan, Yi-Fu, 1990, *Topophilia, A Study of Environmental Perception, Attitudes and Values*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 260 p. [First Edition, 1974]).

originale du protestantisme, a contribué à produire des rapports à l'espace évoluant de la conservation à la préservation), il nous est permis d'observer que la nature est objet des enjeux, des polémiques, des tensions, des aspirations de la société tout entière.

« De nature originelle en territoires labellisés » fonctionne pratiquement comme un complément, prélude à l'explication. La quête est celle des espaces perdus, en quelque sorte. Sans prendre un ton excessivement proustien, ces espaces de nature sauvage (ce qu'ils sont autant que – et peut-être plus encore – ce qu'ils représentent) constituent des sortes de *madeleines sociétales*, des matérialisations de certaines attentes inconscientes et d'une quête des origines, d'un paradis perdu. Perdu par qui ? Par quoi ? Comment ?... Les explications sont nombreuses et l'on peut citer pêle-mêle l'industrialisation, l'urbanisation, la quête de l'être intime (par la transcendance) ou du religieux (en soi comme dans les manifestations physiques). Dans cette perspective, la labellisation, c'est-à-dire la désignation et la reconnaissance officielle d'un espace de nature – quelque part, résolument sauvage ... tant au Canada qu'en France – nous semble prendre la forme d'une tentative désespérée pour saisir à la fois l'insaisissable et l'évanescant.

Ainsi s'engage la réflexion sur une nature mythifiée selon des procédés mentaux différents, dans des contextes historiques et sociétaux très distincts. Il est possible de voir dans les premières réglementations concernant l'espace forestier en France (LARRÈRE et LARRÈRE 1997 ; DELORT et WALTER 2001) les prémices des politiques de protection de la nature et il n'est pas inutile de rappeler que les premiers parcs nationaux canadiens furent nommé sous le vocable de *Forest Reserve*... (l'espace du parc de la Mauricie a d'ailleurs été une réserve forestière et une propriété de chasse avant de devenir un parc national en 1977). On peut ainsi légitimement mettre en évidence une proximité entre ces deux espaces aussi distincts et tenter d'articuler la réflexion autour des similitudes et des différences entre la France et le Canada, qui fonderont le fil conducteur de cette présentation.

L'opération est périlleuse pour ne pas dire audacieuse, mais il est possible d'articuler la réflexion autour de trois termes compréhensibles en français autant qu'en anglais, pour appréhender les *convergences*, les *divergences* et les *résonances* autour de la réflexion sur la nature, de la représentation et de la protection de cette dernière.

Convergences

Les premiers mouvements en faveur de la protection de la nature, ou au moins de son utilisation raisonnée, sont contemporains de l'industrialisation et la crainte de perdre le lieu de la transcendance, cher à Emerson et surtout à Thoreau, est particulièrement intense. Comment résister à la destruction d'une portion de la surface terrestre qui fonde la spiritualité... Une partie de la réponse tient dans cette formule : « La porte de l'invisible doit être visible » (René Daumal, cité par K. White). Ainsi, face à l'angoissant progrès technique, des voies s'élèvent pour protéger et assurer la pérennité du « jardin merveilleux³ ».

L'angoisse du monde – et le « sentiment de la nature »

Au Canada comme en France, l'usage et l'exploitation des ressources de la nature suscitèrent des inquiétudes dès le XIX^e siècle. George Perkins Marsh porte l'attention sur des éléments peu étudiés en Amérique du Nord au moment où il écrit son ouvrage *Man and Nature. Or, Physical Geography as Modified by Human Action* (1864). Il s'intéresse toutefois aux incidences écologiques différentielles entre la faune sauvage et les animaux domestiques :

In Diet and natural wants, the bison resembles the ox, the ibex and the chamois assimilate themselves to the goat and the sheep ; but while the wild animal does not appear to be a destructive agency in the garden of nature, his domestic congeners are eminently so (MARSH 1965 : 71-72).

Writing on the basis of reports published by French researchers and governmental administration, geologists, geographers and historians like Jules Michelet, Marsh presented the consequences of the massive destructions of some species, especially birds, in the French countryside such as the island of La Reunion or the area of Rouen (Normandie, north-west of Paris). Without any natural predator, insects (mostly larvae) proliferated and destroyed many crop fields (D. Lowenthal in MARSH 1965 : 81 and following pages).

Marsh also demonstrates, drawing on studies conducted in the Southern part of France, in *Provence*, the effects of agriculture and ranching (stock-farming) upon the Mediterranean environment. He noticed the destructive action of both torrential processes and erosion on agricultural lands. To quote

³ L'expression est empruntée à Jean Viard in CADORET 1985 : 173.

David Lowenthal, who introduces Marsh's *Man and Nature* re-issue, this book "was written to reveal [a] menace, to explain its causes, and to prescribe some antidotes" (D. Lowenthal in MARSH 1965 : ix).

March's synthesis was in turn the primary inspiration for a French geographer named Elisée Reclus, who established his own conception of the man-environment relationship. He published in 1866, in the French review *La revue des deux mondes*, a paper titled "About the Feeling of Nature in Modern Societies"⁴ :

C'est encore par une rupture de l'harmonie première que l'action de l'homme s'est fait sentir dans la flore de notre planète. Les colosses de nos forêts deviennent de plus en plus rares, et quand ils tombent, ils ne sont point remplacés. Aux États-Unis et au Canada, les grands arbres qui firent l'étonnement des premiers colons ont été abattus pour la plupart, et récemment encore les pionniers californiens ont renversé, pour les débiter en planches, ces gigantesques séquoias qui se dressaient à cent vingt, cent trente et cent quarante mètres de hauteur. C'est là une perte irréparable peut-être, [...] et l'humanité trop impatiente de jouir, trop indifférente au sort des générations futures, n'a pas encore assez le sentiment de sa durée pour qu'elle songe à conserver précieusement la beauté de la terre.

L'extension du domaine agricole, les besoins de la navigation et de l'industrie, ont pour conséquence de réduire aussi le nombre des arbres [...] (RECLUS 2002 : 39).

Ces propos permettent de saisir une partie du contexte sociopolitique pendant la période précédant la création des parcs nationaux tels que Yellowstone ou Banff. Dans ce dernier cas, la mainmise de l'État fédéral intervient comme un mode de régulation des tensions qui commencent à naître entre les différentes parties revendiquant la découverte des sources thermales le long de la voie ferrée du *Canadian Pacific* (LOTHIAN 1977). En France, les tensions sont également très fortes avant et pendant le processus de création des parcs, comme le montre L. Laslaz (2005), illustrant les enjeux et parfois le sentiment d'urgence qui président à la création des parcs.

⁴ Publié en français sous le titre « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes ».

L'urgence face à la dégradation

Nouvelle convergence d'interrogations et de décisions entre le Canada et la France, on observe que le XIX^e siècle est celui de la prise en charge par les pouvoirs publics des conséquences des dégradations liées aux activités humaines. L'Europe en général, et la France en particulier, offrent en la matière un laboratoire assez saisissant des dégradations de l'environnement. Les exemples de Marsh ne doivent rien au hasard s'ils puisent largement dans des rapports établis sur l'état des forêts françaises ou sur les débordements des torrents et des fleuves français. Dans une certaine mesure, il porte le regard sur ce qu'il ne faut pas faire... pour les sociétés des pays « neufs ».

À l'époque, autant en France qu'au Canada, l'attention portée à la nature est surtout celle d'une nature humanisée, d'un environnement anthropisé, créé et transformé par l'homme pour satisfaire ses besoins économiques – surtout pour la construction, le chauffage ou la production agricole. On repère ainsi l'héritage de la tradition antique, où la nature est « comprise comme ordre objectif, mais aussi comme source et ressource de tout ordre » comme l'écrit Jean-Marc BESSE (1997 : 38).

Focusing on the question of the humanized part of nature, we can notice that in both countries, the governments created specific legislation to regulate the use of the forest resources. In France, Colbert showed the way : in 1669, he inspired the Great Ordinance – *Grande Ordonnance* – for the kingdom of France, the first forest policy based on concerns about forest protection, forest use and renewal (PITTE 2001). The French Third Republic followed the same policy about the environment and the management of the Mountain Lands Restoration⁵ act was implemented in 1882. By this act, the government wanted to reduce and reverse the problems related to massive deforestation in the main forest ranges of France (Nougarede, Larrère et Poupardin, « La restauration des terrains de montagne de 1882 à 1913. L'Aigoual et sa légende », dans CADORET 1985).

Au total, dans les deux pays, on protège, non pas directement pour soustraire à l'activité humaine, mais au contraire pour lui permettre de s'inscrire dans la durée⁶. On reconnaîtra ici les idées du conservationnisme

⁵ Restauration des terrains en montagne.

⁶ Dès 1853, sous l'action des peintres de Barbizon, sont officialisées les séries artistiques de Fontainebleau (dont le Gros Fouteau) qui deviendront une réserve biologique intégrale un siècle plus tard. Sur ce point, lire DUBOIS, HOTYAT et COURTOIS, « Les réserves biologiques en France : de la dynamique dirigée à la dynamique spontanée » (dans ARNOULD et GLON 2005 : 45-67).

trionphant pour lequel la nature doit être exploitée de manière rationnelle (HÉRITIER 2002 ; GLON, « *Wilderness* et forêts au Canada », dans ARNOULD et GLON 2005).

La protection

Lewis Mumford interprète l'ouvrage de Marsh comme « *the fountainhead of the conservation Movement* » (cité par Lowenthal dans l'introduction de *Man and Nature*, p. ix). On retrouve cette racine de la pensée écologiste chez É. Reclus :

C'est donc avec joie qu'il nous faut saluer maintenant cette passion généreuse qui porte tant d'hommes, et, dirons-nous, les meilleurs, à parcourir les forêts vierges, les plages marines, les gorges des montagnes, à visiter la nature dans toutes les régions du globe où elle a gardé sa beauté première⁷. [...] Il faut que l'étude directe de la nature et la contemplation de ses phénomènes deviennent pour tout homme complet un des éléments primordiaux de l'éducation [...]. L'homme moderne (...) ne doit rien perdre non plus de la force antique, et ne se laisser dépasser par aucun sauvage en vigueur, en adresse ou en connaissance des phénomènes de la nature (RECLUS 2002 : 66-67).

À travers les propos de Reclus, un vaste projet se dessine : celui de créer les conditions de refonder la relation à la nature sur des bases nouvelles, dégagées de la simple approche utilitariste. Par ailleurs, l'approche de la nature, fût-elle esthétique, contemplative ou sportive, doit être un fondement des valeurs de la civilisation, puisqu'il n'est pas permis de « se laisser dépasser par aucun sauvage en vigueur » ... On perçoit ici clairement les conditions dans lesquelles s'effectue une évolution majeure du temps, le passage à l'ère industrielle ... et urbaine.

Au total, en dépit des décalages chronologiques et des différences de fond, il est possible de repérer les linéaments de similitudes entre la France et le Canada. Dans les deux cas, les rapports aux grands espaces et à la nature évoluent ; ils témoignent d'une inquiétude face à l'orientation du monde. Si les deux pays y répondent par des voies similaires, les divergences permettent à chaque territoire de conserver son originalité.

⁷ Souligné par l'auteur.

Divergences

The similarities between French and Canadian approaches to wilderness that I have just outlined must not mask important differences. I will now outline the divergence in French and Canadian policies towards national and regional parks, and in conceptualizations of the wilderness outside of the parks. The following paragraphs will show how protected spaces developed differently in France and Canada, rooted as they were in distinct significations, and resulting in nationally specific territorial consequences.

Les effets du nombre

Commençons par les pratiques de ces espaces naturels. Ils font l'objet d'une attention et d'une attraction très importantes dans les deux pays, mais les dimensions atteintes témoignent de différences significatives. La différence réside en partie dans les pratiques de l'espace selon trois explications principales.

La première est liée à la superficie et au nombre des parcs. Dans le cas des parcs provinciaux au Canada, des parcs naturels régionaux français et des « parcs nationaux du Québec⁸ », les superficies concernées sont encore plus importantes. Ils couvrent une surface en phase avec les territoires concernés (80 000 km² au Québec, 7,1 millions d'hectares en Ontario pour un effectif de 280 parcs en 2001, contre 40 parcs naturels régionaux en France). Ces parcs participent du développement économique local notamment grâce aux revenus induits par les activités touristiques.

The second difference is measures of visitor attendance within protected and the wilderness areas. Statistics show great inequality concerning the general attendance between French and Canadian park systems. Canadian parks have a rather efficient method to evaluate the number of visitors entering into each park. Since 1994, visitors of the Canadian Park System have to pay for a day-visit. This system offers the opportunity to have reliable information about visitation. Estimated around 12.4 million people for the season 2004-2005, attendance seems to be rather stable for the past five years. Those statistics do hide major differences within the park system : for example, more than 3.14 million visitors were recorded in Banff National Park, in Alberta in the same period while Aulavik National Park (Northwest Territories) had been visited

⁸ Ils relèvent de la Province et plus particulièrement de la SEPAQ (Société des établissements de plein air du Québec).

by... 48 people (!). The proportion of visitors entering the seven mountain parks⁹ reaches 56.33% of the national parks attendance (PARCS CANADA 2006). But compared to the high level of visitation, the number of residents is particularly low. The number of residents is strictly limited, especially in the communities in the western parks of the country (the town of Banff and the town of Jasper are exceptions). In contrast, the national parks in France are far less crowded : official visitation rates are three times lower. But, it is important to note that a significant part of visitor attendance remains unregistered and based on estimations (only a few gates and entrances remains free...).

La troisième est liée aux usages de l'espace. Au-delà d'un dénominateur commun (pratiques touristiques), les espaces remplissent des fonctions complémentaires. Au Canada, depuis 1972, les parcs nationaux sont limités aux usages récréatifs et touristiques. Dans une certaine mesure, les parcs provinciaux sont également concernés par cette politique. De la Colombie-Britannique à Terre-Neuve les parcs provinciaux offrent l'opportunité d'approcher la nature (cf. l'étude de Gérard Richez sur le Parc Algonquin de l'Ontario) et le patrimoine régional (comme à Terre-Neuve par exemple). En général, les principes fondamentaux sont voisins dans toutes les provinces : « *biodiversity conservation, scientific research, recreation, education, ecotourism* ». Les populations locales, c'est-à-dire les autochtones, peuvent être associés à la gestion (comme dans certains parcs de Colombie-Britannique) ou continuer d'exercer leurs droits cynégétiques (comme c'est le cas dans le parc Albanel-Témiscamie-Otish au Québec). Les espaces de grande nature (non labellisés) constituent encore une catégorie à part. En effet, hormis certains espaces de très hautes montagnes, on considère qu'il n'existe plus, en France, d'espaces vierges ou sauvages, tandis qu'ils constituent encore de vastes régions au Canada ...

Les effets du sens

En termes de signification globale, la géographie et la manière dont les sociétés humaines s'approprient leurs territoires s'avèrent fondamentales. Il est ainsi peu étonnant que les modalités d'appropriation de l'espace aient été divergentes en France et au Canada. Les parcs nationaux français sont créés tardivement par rapport aux parcs canadiens et ils semblent s'inscrire en partie dans la logique d'une politique de sauvegarde. Ce qui inquiète, dans un premier

⁹ Banff, Jasper, Kootenay, Yoho, Lacs Waterton lakes national parks in the Rocky Mountains, Revelstoke and Glacier national parks in the Columbia Mountains.

temps, ce n'est pas la sur-utilisation mais plutôt la désertification ou à la déprise agricole qui affecte les espaces de montagne. Certains souhaitent également créer des réserves de chasse afin de renouveler les effectifs de certaines espèces telles que le bouquetin (MAUZ 2003) et la question du développement des équipements touristiques et urbains liés à l'essor du tourisme¹⁰ demeure secondaire.

In France and Canada, national parks were created in different contexts and with a different timing, as shown on figure 1 and 2. Despite a few attempts undertaken between 1910 and 1950, in France, National Parks were nothing but a pleasant idea for forest managers, local developers and hunting associations (MAUZ 2003). Before 1971, when the French Ministry of the Environment was established, official acts were passed mostly for natural monuments and natural sites (1930 Act), and later (in 1960) regarding national parks. The primary goal was to limit human use (including tourism which was deemed destructive) on specific delimited sites in order to preserve "natural" integrity. Yet, compared to Canadian parks where most of industrial or agricultural activities have been banished, in France, those activities today remain very important. For example, the regional parks like *Chartreuse*, *Vercors* or *Bauges*, in the Alps, have every activity of a regular rural countryside. Within these parks, recreation is but one part of a regional economic organization where craft industry, small industry, agriculture, urban influences (suburbanization) is still lively. 35 000 people currently live in the *Parc Naturel Régional du Morvan* (Burgundy) and 7 500 people in the *PNR de la Camargue* (Mediterranean seaside). Then, it is necessary to remember that parks are often considered – and sometimes operate – as a real sustainable activity for the local population.

¹⁰ Sur ce point, LASLAZ (2004) développe, dans le chapitre premier, le contexte présidant à l'établissement du PN de la Vanoise.

DE NATURE ORIGINELLE EN TERRITOIRES LABELLISÉS

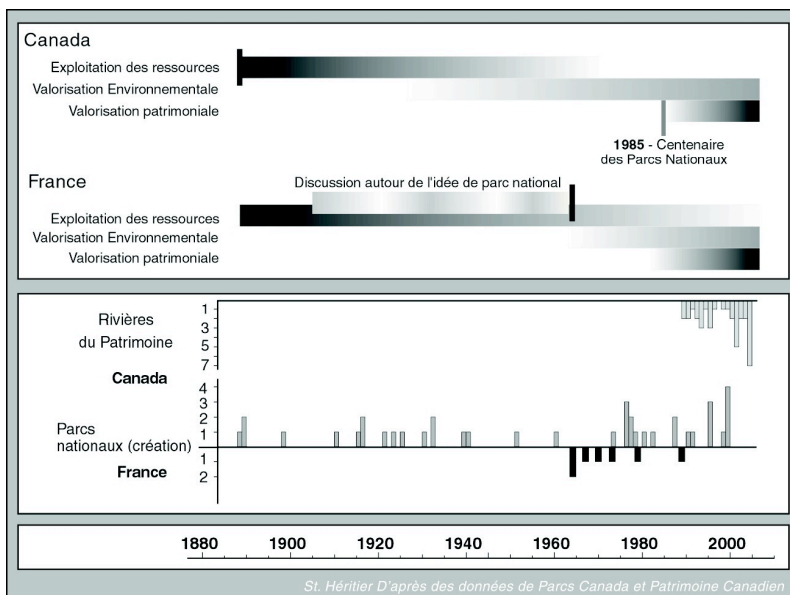


Figure 2 – Principales phases de valorisation de la nature

En France, après plusieurs années d'exercice, les relations entre les populations locales et les parcs se sont normalisées. Les populations locales sont consultées ; on prend en compte les impératifs économiques et sociaux, la notion de 'parc' est élargie à des espaces non monumentalisés (MANCEBO 2003) et les quarante parcs naturels régionaux français associent désormais des soucis de gestion, de protection et de développement.

Les effets de groupe et la construction de l'imaginaire

La place de la nature dans la signification du monde est très différente dans chaque pays. Augustin Berque a montré que chaque société entretenait une relation au milieu – qu'il qualifie de relation médiale (Berque 2000) – très particulière et différente selon les contextes culturels. Comparant la France et le Canada, le géographe canadien Cole Harris écrit :

Dans l'est du Canada, beaucoup parmi la classe moyenne quittent les villes en été pour un chalet dans la forêt et au bord d'un lac quelque part en marge du bouclier laurentien. En France, les membres de la même classe achètent plutôt des maisons dans les

anciens villages paysans. [...] L'imagination ne s'oriente pas dans le même sens (C. Harris 2005, « Quelques réflexions sur l'homme et la nature au Canada, dans ARNOULD et GLON 2005 : 199).

Et c'est bien d'imagination, ou plutôt d'imaginaire qu'il s'agit en ce qui concerne la nature au-dedans et en-dehors des parcs. Dans le récit d'une expédition sur la rivière Nahanni (aujourd'hui au cœur d'un parc national), Roger Frison-Roche reçoit la recommandation suivante de la part du haut-commissaire Hodgson :

Attention, choisissez bien votre pilote ! La Nahanni ne pardonne pas ! Trois jeunes gens de Fort Smith ont trouvé la mort la semaine passée en survolant les Virginia Falls.
Nous faisons un rapide calcul mental, cela porte à 46 les morts de la Nahanni ... la rivière qui ne pardonne pas ... (Roger FRISON-ROCHE, 2002, *Nahanni*, Grenoble, Arthaud, [1^{er} éd. 1969] : 31).

La grande nature effraye encore beaucoup et l'on n'est pas loin des récits des agents de l'ancienne Compagnie de la Baie d'Hudson dressant de l'Ouest et du Nord, de cette nature sauvage et lointaine, des tableaux inquiétants¹¹. Bien différente est la situation de la nature pacifiée, apaisée, contrôlée, civilisée de France : les derniers prédateurs sont éliminés dans les Alpes dans les années 1900. Plus de loup ni d'ours dans les Alpes et tout juste reste-t-il quelques ours pyrénéens.... jusqu'à une période récente ... marquée par le retour du prédateur et les cohortes d'angoisses millénaires qu'elle véhicule en France. Le loup, l'ours ont tué la brebis – bientôt un enfant ... ? – c'est-à-dire le support de la civilisation qui se rappelle avoir été agrarienne.

On the other hand, that nature, that wildness, is sought out by many visitors. The success enjoyed by wildlife or wilderness Safaris, both in and outside the parks, seems to confirm the attraction of the wildness. Maybe a few of us here have witnessed the astonishing scene, where park visitors, looking for a good picture, shout and gesticulate before a sow bear with her cubs. While in Canada, this wildlife is rather expected – despite deadly incidents – in

¹¹ Le récit de Samuel Hearne, *Le piéton du Grand Nord, Première traversée de la Toundra canadienne (1769-1772)*, (Paris, Petite bibliothèque Payot, collection Voyageurs, 2002, 279 p.), offre une image saisissante de la confrontation aux espaces de la nature septentrionale du pays.

France, in contrast, the figure of wild predators (like wolves or bears) call forth collective anxiety.

Au total, les divergences qui existent tiennent à deux éléments : une différence en termes de présence anthropique (dans les formes de mise en valeur et dans les aménagements visibles) et dans l'approche culturelle différente de la nature. Toutefois, aucune de ces divergences n'est radicale et elles autorisent surtout à mettre en évidence des éléments qui se répondent dans les deux pays.

Résonances

La France est parfois désignée comme le pays du mont Blanc ; le Canada est le pays du froid et de l'hiver dans l'inconscient collectif des Français « de France ». Les versants de neige rendent la politesse aux arpentés de neige – pour évoquer Voltaire – par l'intercession d'Anglais tels que Whimper, (gravisser des sommets européens autant que canadiens. De fait, la lente invention du plus haut sommet d'Europe occidentale exposée brillamment par Ph. JOUTARD (1986) est contemporaine de la lente invention du Canada. On l'aura compris, il s'agit ici de réfléchir sur ce qui fait écho, tant du point de vue de la phénoménologie que du point de vue symbolique.

Dans la signification des hommes

La nature, « emparquée » ou non, est un *permanent* de la réalité canadienne autant que la figure du pays. Mais elle est également au cœur de la création canadienne, que celle-ci soit littéraire ou picturale. Elle constitue l'une des références majeures du poète Saint-Denys Garneau qui lui porte une attention constante : « Nos regards sont fatigués d'être fauchés par les mêmes arbres¹² », des arbres – correspondant à une nature – qu'il rapproche des verrières des églises gothiques. Au-delà, « les arbres, éléments de la nature de son pays, lui transmettent une sensation d'ordre religieux » (ZITO 1995 : 219).

Francophone autant qu'anglophone, la population entretient une relation particulière à la nature, teintée des héritages du transcendantalisme. En France, il faut attendre les années 1960 pour que ces apports se diffusent de manière significative en partie grâce à l'écologie politique. Toutefois, la religiosité disparaît pour laisser place à une angoisse, une inquiétude profonde, celle de la perte du support terrestre, de la terre... mère. Nous sommes loin de la « marâtre nature » dont Ronsard se plaignait dans son ode *À Cassandre*. Elle est au

¹² Cité dans ZITO 1995 : 219.

contraire l'objet d'une quête, d'une recherche intime autant que collective, qui se matérialise à travers des activités les plus banales. Une simple visite au Canada de Blaise Cendrars lui inspire ces lignes :

Tout respire l'abondance

Le pays d'ailleurs est absolument désert (p. 161) (Blaise Cendrars, 1967, (1^{ère} éd. 1947), *Du monde entier. Poésies complètes : 1912-1924*, Paris, NRF-Gallimard, Poésies, 187 p.).

L'abondance est multiforme : abondance de ressources, abondance de la neige, abondance d'espace. Tous ces éléments vont être progressivement utilisés pour ancrer le pays et la population dans la continuité.

Cette continuité va pouvoir s'exprimer à travers la mise en valeur des objets de la nature et des paysages, à travers l'élaboration d'un discours sur le temps. Il nous a été possible de montrer pour les parcs nationaux des montagnes canadiennes (HÉRITIER 2002) que l'on pouvait repérer la construction d'un discours qui relève de la *chronogenèse* (figure 3), pour emprunter un terme à la linguistique, c'est-à-dire d'un discours caractérisé par une accumulation de signes et d'éléments permettant de penser et de se « représenter linéairement l'image-temps¹³... ». Cette construction d'une temporalité et d'une continuité est agencée autour du temps long (géologie), des processus naturels (morphogenèse) et du temps des hommes ... autant d'éléments qui permettent de se penser dans la durée.

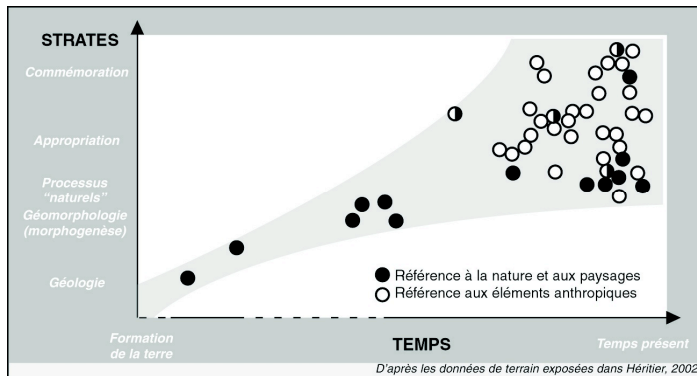


Figure 3. Représenter la continuité : ébauche d'une chronogenèse

¹³ Expression empruntée (p. 10) à Gustave GUILLAUME, 1929, *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, H. Champion, 134 p. [réédité en 1965].

Le ré-enchantement du monde¹⁴

For many philosophers, conservationists, and political stakeholders, part of their opinion – and sometimes their mandate – concerning parks, is to maintain pristine wilderness. J. B. Harkin, considered the father of the Canadian Park System wrote that “*in the silent wilderness there are holy places [that allow one to experience the mysterious], the fundamental emotion that constitutes the truly religious attitude*” (quoted in MARSH 1979). The religious connotations attached to wilderness are strong in North America and have been reinforced in Canada for the past three decades, echoed in politics and literature.

The 1995 novel by Thomas Wharton, *Icefields*, illustrates this idea. His fiction, both an “alpine” story and a western-love story is located in the Canadian Rockies, within the limits of the future Jasper national park. One of the main characters named Byrne, recuperates in Jasper, a small station of the *Canadian National Railway*. In order to restore his health, he takes part in an alpine expedition onto the Athabasca Glacier, part of the Columbia Icefield. In the French edition of that novel, we can read that :

Pendant trois jours, Byrne observe cette splendeur architecturale en formation. Le glacier gémit, craque, gronde, dresse une cathédrale.

À plat ventre sur le nunatak, Byrne couvre son carnet de croquis. Quand le soleil perce les nuages [...] les flèches, les arches, les gargouilles commencent à fondre. [...] A l’instant où la lumière la transfigure, la cathédrale se délite, commence imperceptiblement à s’effondrer (p. 129) (Thomas Wharton, 2000, *Le champ de Glace*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 214 p. [1^{er} édition, 1995, *Icefields*] : 129).

Allongé sur un rocher émergeant du glacier, le personnage se situe symboliquement entre deux mondes. Il est intéressant de repérer pour la glace une métaphore identique à celle évoquée par Saint-Denys Garneau. Là, la nature montagnarde inspire deux choses : le monumental et l’idée de la transcendance.

Mais la littérature n’est pas la seule à puiser dans les grands espaces, réels ou imaginés, les fondements d’une société nouvelle. En France, l’école de Barbizon (XIX^e siècle) s’inspire des paysagistes hollandais et s’intéresse à la

¹⁴ On reconnaîtra ici le contre-pied de l’ouvrage de Marcel Gauchet, *Le désenchantement du monde*.

représentation de la nature pour trouver la voie d'une nouvelle âme et d'une nouvelle identité pour le pays. Au Canada, les paysagistes ont préparé le terrain pour le Groupe des Sept, qui regroupe à partir de 1920 plusieurs artistes dont le plus influent demeure Lawren Harris (1885-1970). Danièle PITAVY (1987) rapporte qu'Emily Carr est « saisie de la spiritualité qui se dégage de leur toile et [qu'à leur suite, elle] part à la recherche du spirituel » (PITAVY 1987 : 153). Elle cite également Emily Carr :

Oh [...], this Group of Seven, what have they created ? – A world [...] purged, purified; a naked soul, pure and unashamed, lovely spaces filled with wonderful serenity (Emily Carr, citée dans PITAVY 1987 : 153).

La littérature, la peinture vont servir de médiateurs et véhiculer l'image d'une nature qui fonde les valeurs de la canadienité. Par leur intercession, les parcs et plus encore les espaces de grande nature sont un moyen de rappeler à la mémoire des « hommes vivants » les fondements de leur origine. Véritable anamnèse, ils sont un moyen d'ancrage dans le temps, dans l'espace et finalement dans le territoire, comme pour s'« empaysager », en quelque sorte, comme pour se construire une origine par le paysage – ou à travers celui-ci – et ses composantes tant naturelles qu'anthropiques.

Concurrences et espérances

Pourtant, ces idées généreuses ne s'imposent pas sans tensions et sans jeux d'influences ... Elles ne s'effectuent pas sans que des enjeux ou des luttes de pouvoir s'établissent sur des territoires pour reprendre la définition qu'Yves Lacoste donne de la géopolitique. Ainsi en va-t-il du sentiment – ou de la réalité – de la dépossession de la part des populations locales, dernière convergence entre la France et le Canada. Une publication récente de deux anthropologues canadiens, Jean-Marc DESGENT et Guy LANOUE (2005), à propos des Sekani, un groupe autochtone dont le territoire était situé à l'amont de la *Peace River* (Colombie Britannique), montrent les bouleversements culturels et identitaires liés à la création d'un réservoir hydroélectrique. Ayant fondé leur rapport au territoire sur la base d'une errance nécessaire (pour répondre aux impératifs du contrôle de territoire et de l'approvisionnement en gibier), il est aisé d'imaginer les bouleversements qui ont suivi la construction du barrage.

Loin d'être sauvage, cette nature constituant leur territoire a subi une transformation qui a bouleversé leur organisation sociale et leurs relations au

sein du groupe. Les territoires aux marges de l'oekoumène (montagne, forêt boréale ou grand nord) ne sont pas les seuls concernés. La création des parcs nationaux a parfois entraîné des tensions très fortes entre les pouvoirs publics et les habitants comme ce fut le cas du parc national Forillon au Canada. La France n'est pas en reste puisque les tensions entre les sociétés locales, les responsables des parcs et les écologistes sont systématiques : les premières se sentent dépossédées de leur territoire, les deuxièmes tentent de faire appliquer une réglementation dont le bien-fondé est en partie contesté par les troisièmes.

Dans les deux pays résonnent le son des oppositions entre les hommes. Elle semble bien achevée, cette « bataille épique que l'homme menait contre la grande nature sauvage¹⁵ », puisque désormais les tensions portent sur la revendication et le partage de cette nature. La question des prédateurs (ours et loups) apparaît dans bien des cas comme un prétexte employé par les adversaires des espaces de grande nature protégés pour lutter contre le parc lui-même. Lionel LASLAZ (2005) montre que les oppositions à la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées prennent la forme « d'une bataille contre le parc national des Pyrénées autour de l'argument du grand prédateur » (LASLAZ 2005 : 527).

De la même manière, des études montrent que les pratiques de l'espace dans les parcs et aux marges des parcs (HÉRITIER 2005) ou dans les zones périphériques des parcs nationaux français favorisent les tensions entre les aménageurs, les entreprises privées, les populations locales et les environnementalistes. Au-delà, les évolutions de l'environnement mondial altèrent gravement l'intégrité écologique dans les parcs (DEARDEN and DEMPSEY 2004) en dépit des réglementations locales et nationales.

Conclusion

To some degree, some of those parks (and especially national parks) have become something like a utopia of nature, in the same way that wilderness became a utopia of the virgin lands the White man was supposed to find in North America.

Au terme de cette présentation, il nous revient de préciser les premiers mots du titre : en quoi ces espaces qui s'inscrivent dans une démarche de labellisation utilisé – par les activités touristiques – pour le développement économique, continuent-ils de représenter, pour le plus grand nombre des

¹⁵ « *An epic battle: man against the wilderness* », O'Hagan, *Tay John*: 88.

espaces de nature ? Et en quoi peuvent-ils condenser les signes de l'espérance... ?

ALTMAYER (2004) conclut une remarquable présentation sur la nature par ces lignes :

The idea of Nature as a Benevolent Mother was the reaction against the effects of urban life. The idea of Nature as a Limited Storehouses was the result of the death of the myth of abundance. The Idea of Nature as a Temple was an attempt to alleviate religious uncertainty (ALTMAYER 2004 : 199).

Pandore est donc face à sa boîte... Tout s'en est échappé sauf quelques ...

Fragments d'espoir parce qu'ils symbolisent un état pensé comme naturel ...

Fragments d'espoirs parce que les parcs constituent des espaces témoignant – en dépit de tous les problèmes, toutes les tensions et les hésitations – de la capacité des sociétés à prendre en charge cette « diversité d'entités et de destins », pour reprendre les mots de Bruno LATOUR (2004 : 37).

Fragments d'espoir parce qu'ils représentent des territoires de l'imaginaire, investis autant que construits par la littérature. Parce qu'ils contribuent à penser l'être au monde dans des sociétés particulièrement marquées par le matérialisme économique et le cynisme politique. Parce qu'ils sont appréhendés, souvent confusément, comme des reliques d'un temps passé, d'une autre relation aux territoires. Virtuelle, illusoire ou parfaitement idéale, il n'en demeure pas moins que les visiteurs participent de cette recherche d'un lieu rendant possible le repos de l'âme, dans une quête qui s'apparente à celle du « désert », bouclant la boucle, revenant à l'étymologie religieuse du *wilderness* selon John Wyclif. Mais la sémio-genèse a opéré une transformation radicale ou, plus encore, une transmutation qui tient de l'alchimie puisque du lieu « où l'on ressent la terreur archaïque des grands bois, [du] chaos où l'on perd ses repères familiers » (PÉTILLON 1987 : 21), le *wilderness*, la grande nature sauvage, en ces espaces protégés, est devenue le refuge, l'éden perdu et – non pas retrouvé – mais reconstitué pour « se protéger de la froideur des machines » (pour reprendre une expression de Marx) et plus largement de la sauvagerie qui a gagné parfois les territoires de la civilisation urbaine, la ville et tous ses avatars.

Cette lecture fait écho à la formule de Raffestin pour qui

la logique qui inspire les parcs naturels s'enracine dans l'angoisse de [la] disparition [de l'environnement] : alors que jusqu'à une

certaine époque, seuls les écosystèmes humains étaient des îles, aujourd'hui ce sont les écosystèmes naturels qui deviennent des îles et encore sont-elles instables (RAFFESTIN 1995 : 48).

Cette formule met en évidence l'idée que les parcs pourraient amener à l'impression qu'ils constituent une synecdoque, une partie des écosystèmes qui figure le tout de la nature, alors qu'ils sont devenus, dans une certaine mesure une utopie, une parcelle de nature et un fragment d'espoir pour des sociétés humaines qui semblent apporter plus d'attention aux images de la nature qu'à sa réalité ...

Un dernier élément peut alors être signalé : le sentiment d'urgence exprimé par les politiques de protection. Urgence liée à la dégradation de l'environnement (ouverture vers les politiques du développement durable), urgence liée à la croissance des besoins (tant matériels qu'idéels) de la population mondiale ... comme si la mise en réserve de vastes espaces de grande nature sauvage augurait d'une pénurie « globale ».

Dans cette perspective, ces territoires labellisés constitueraient les formes originales de *terres de bonne/grande espérance*, concentrant et révélant tout à la fois les derniers espoirs d'une humanité plus ou moins consciemment inquiète de la prédation systématique qu'elle opère sur la planète. Nous pourrions alors objecter que les interventions humaines dans ces espaces de grande nature (qui correspondent à toutes les tentatives de gestion de l'espace dans et en dehors des parcs) offrent une contradiction de choix à cette dernière idée... En fait, il semble qu'elle pourrait au contraire confirmer la tentative de prise en charge de la nature par des parties de la société qui tentent de matérialiser un espoir, celui d'un autre rapport au monde (ce qui nous ramène à la notion de durabilité) ... en définitive, l'unité étant disloquée, ne resterait que ces fragments d'espoir.

Mais nous laisserons le mot de la fin à l'un des précurseurs – américains – de la littérature de l'Ouest, Wallace Stegner, qui a inspiré le titre de cette présentation :

We simply need that wild country available to us, even if we never do more than drive to its edge and look in. For it can be a means of reassuring ourselves of our sanity as creatures, **a part of the geography of hope** (Wallace STEGNER, "The Wilderness Letter" (1960), in *The Sound of Mountain Water*, New York, Penguin, 1997, p. 153.).

Bibliographie

ALTMAYER, George (2004), “Three Ideas of Nature in Canada, 1893-1914”, in M. Conrad and A. Finkel, *Nation and Society. Readings in Post-Confederation Canadian History*, Toronto, Pearson Longman, pp. 186-203.

ARNOULD, Paul et GLON, Eric (sous la dir.) (2005), *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?* Paris, Publications de la Sorbonne.

BERQUE, Augustin (2000) [1^{ère} édition, 1990], *Médiance. De milieux en paysages*, Paris, Éditions Belin, Géographiques Reclus.

BESSE, Jean-Marc et ROUSSEL Isabelle (1997), *Environnement : Représentations et concepts de la nature*, Paris, L'Harmattan, collection Les Rendez-Vous d'Archimède.

BROWN, Craig (sous la dir.) (1990), *Histoire Générale du Canada*, Québec, Éditions du Boréal, Boréal Compact.

CADORET, Anne (1985), *Protection de la nature, Histoire et Idéologie : De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan.

DEARDEN, Philip & DEMPSEY, Jessica (2004), “Protected areas in Canada : Decade of Change”, *The Canadian Geographer/Le Géographe Canadien* 48/2, pp. 225-239.

DELORT, Robert et WALTER François (2001), *Histoire de l'environnement européen*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le nœud gordien, 352 p.

DESCOLA, Philippe (2005), *Par-delà nature et culture*, Paris, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines.

DESGENT, Jean-Marc et LANOUE, Guy (2005), *Errances. Comment se pensent le Nous et le Moi dans l'espace mythique des nomades septentrionaux sekani*, Gatineau, Société du Musée canadien des civilisations, collection Mercure.

EMERSON, Ralph Waldo (2000), *La Confiance en soi et autres essais*, (traduit de l'américain par Monique Bégot), Paris, Rivages Poche / Petite Bibliothèque.

GAUCHET, Marcel (2005) [1^{ère} édition, 1985], *Le désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, collection Folio Essais.

GRABER, Linda (1976), *Wilderness as Sacred Space*, Washington, Association of American Geographers, Monograph series, n° 8.

HARRIS, Cole (2001), « À la recherche de la Wilderness en Colombie Britannique (Canada) », *Hommes et Terres du Nord*, 2001/3, pp. 159-165.

HÉRITIER, Stéphane (2002), *Environnement et patrimoine, tourisme et aménagement dans les parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien (Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, Revelstoke, Glacier, Lacs Waterton)*, Doctorat de Géographie, Université de Savoie (Chambéry - Annecy).

HÉRITIER, Stéphane (2005), « 'Menaces aux marges' - Formes et enjeux de la pression anthropique dans les espaces périphériques des aires protégées : le cas des parcs des montagnes canadiennes (Alberta & Colombie Britannique) », in Michèle Kaltemback & Marcienne Rocard (dir.), *Canada : nouveaux défis/Canada Revisited*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, pp. 103-118.

JOUTARD, Philippe (1986), *L'invention du Mont Blanc*, Paris, Gallimard, collection Archives.

KALTEMBACK, Michèle et ROCARD, Marcienne (dir.) (2002), *Lecture(s) du paysage canadien. Decoding and Telling the Canadian Landscape*, Bordeaux, collection de l'Association française d'études canadiennes, n° 6.

LARRÈRE, Catherine & LARRÈRE, Raphaël (1997), *Du bon usage de la Nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, Alto.

LARRÈRE, Catherine (1997), *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF.

LASLAZ, Lionel (2004), *Vanoise : 40 ans de Parc National : bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

LASLAZ, Lionel (2005), *Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour), des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*, Doctorat de Géographie, Université de Savoie, volume I.

LATOUR, Bruno (2004), *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, collection Sciences humaines et sociales.

MANCEBO, François (2003), *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Paris, Éditions du Temps.

MARSH, George Perkins, 1965, *Man and Nature. Or, Physical Geography as Modified by Human Action*, Cambridge, Massachusetts, The Belknap Press of Harvard University Press, (Edited by David Lowenthal) [First Edition, 1864].

MARSH, J. S. (1979), "Recreation and the Wilderness Experience in Canada's National Parks", pp. 151-177, in Nelson, J. G., Scace, R. C., Nelson, S. H., Needham, R. D. (eds.), *The Canadian National Parks : Today and Tomorrow, Conference II*, Waterloo, Ontario, University of Waterloo, 2 vol.

- MAUZ, Isabelle (2003), *Histoire et mémoires du Parc National de la Vanoise. 1921-1971, la construction*, Grenoble, Revue de Géographie Alpine, collection Ascendances.
- PARCS CANADA (2006), *Fréquentation à Parcs Canada, 2000-2001 à 2004-2005*.
- PETILLON, Pierre-Yves (1986), *L'Europe aux anciens parapets*, Paris, Seuil.
- PITAVY, Danièle (1987), « La forêt chez les écrivains anglophones », *Études Canadiennes/Canadian Studies* 23, pp. 147-157.
- PITTE, Jean-Robert (2001) [1^{ère} édition, 1983], *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours*, Paris, Tallandier.
- RAFFESTIN, Claude (1995), « De la nature aux images de la nature », *Espaces et Sociétés*, thème « Les échelles de l'espace social », Paris, L'Harmattan, pp. 37-52.
- RECLUS, Élisée (2002), *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes et autres textes* (anthologie composée, présentée et annotée par Joël Cornuault), Charenton, Éditions Premières Pierres.
- ROGER, Alain & GUÉRY, François (sous la dir.) (1991), *Maîtres et Protecteurs de la nature*, Seyssel, Champ Vallon, collection Milieux.
- ZITO, Marina (1995), « La notion de marge dans l'œuvre de Saint-Denys Garneau », *Études Canadiennes/Canadian Studies* 39, pp. 217-223.

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES GÉRÉES PAR PARCS CANADA ET L'EXEMPLE DU PROJET D'AMNC AUX ÎLES DE LA MADELEINE

Nelson BOISVERT et Hélène MARCHAND*

Agence Parcs Canada et

Laboratoire « Espaces, Nature et Culture », Paris 4-Sorbonne

Résumé

Cet article propose un aperçu de quelques aires marines protégées du Canada en insistant sur les aires marines nationales de conservation (AMNC) du pays : le réseau dans lequel ces dernières s'intègrent, celles existantes, celles en projet ainsi que quelques-unes de leurs caractéristiques. Cette vision macro-géographique sera couplée à une analyse locale du projet d'AMNC aux Îles de la Madeleine : le contexte physique et humain de ce projet, les acteurs en présence, les enjeux d'une telle création avec l'étude de faisabilité engagée par Parcs Canada, organisme gestionnaire du jeune réseau des AMNC et des parcs nationaux du Canada, et dont la démarche sera mise en lumière tout au long de cet article.

Summary

This article offers an overview of a few marine protected areas managed by the Parks Canada Agency with an emphasis on Canada's National Marine Conservation Areas (NMCA): the network into which they fit, those in existence, those in project as well as some of their characteristics. This broad survey will be linked to a local analysis of the Îles de la Madeleine NMCA project : the biophysical and human contexts, the stakeholders, the various issues involved as well as the feasibility study initiated by Parks Canada, the agency responsible for the young Canadian network of NMCAs and of the national parks, and whose approach will be focused on throughout this article.

Les aires marines protégées gérées par Parcs Canada

Dans le domaine national, il existe plusieurs législations qui donnent la possibilité d'établir des espaces protégés comprenant une composante marine : loi sur les espèces sauvages et loi sur la convention des oiseaux migrateurs¹, loi sur les parcs nationaux et loi sur les aires marines nationales de Conservation (AMNC)², ainsi que la loi sur les océans et celle sur les pêches. Grâce à cette loi sur les océans de 1997, le ministère Pêches et Océans devient très actif dans le domaine de création des zones de protection marine (ZPM)³. À ces lois s'ajoute la loi sur les espèces en péril qui donne aux trois ministères fédéraux

* Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement André-Louis Sanguin pour son soutien et la rigueur scientifique de son enseignement.

¹ Selon ces lois, le ministère d'Environnement Canada est habilité à créer des réserves nationales de faune, des réserves marines de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs.

² L'agence Parcs Canada, organisme gouvernemental sous la responsabilité du ministère d'Environnement Canada, met en place ces espaces protégés.

³ www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa/default_f.htm, juin 2006.

cités précédemment l'autorité pour protéger les animaux sauvages, et leurs habitats, considérés en péril⁴. Nous nous intéresserons dans cet article aux réseaux des parcs nationaux et des AMNC possédant une composante marine qui les rattachent donc à la dénomination générale utilisée internationalement : les aires marines protégées.

Présentation des parcs nationaux à composante marine

Parcs Canada, ou l'agence Parcs Canada, gère les parcs nationaux, les lieux historiques, les rivières appartenant au patrimoine naturel, mais aussi les aires marines nationales de conservation (AMNC).

Le réseau des parcs nationaux du pays est maintenant bien connu internationalement, bien avancé dans sa réalisation⁵ et n'est présenté que très sommairement dans cet article. À l'origine, le pays a été divisé en 39 régions biogéographiques regroupées dans huit grandes régions (carte 1). L'objectif est de créer un parc dans chaque région, représentant des caractères exceptionnels des paysages et des phénomènes naturels. Succinctement, nous rappellerons les étapes du processus de création des parcs :

- « identification d'aires naturelles représentatives,
- choix d'une aire potentielle pour un parc,
- évaluation de la faisabilité du parc,
- signature d'une entente,
- inscription à l'annexe de la loi sur les parcs nationaux. » (Parcs Canada, 1997).

Parmi les parcs nationaux, quatorze ont une composante marine (tableau 1, carte 1). La réserve de parc national de Pacific Rim constituait en 1970 (date de l'entente) le premier parc avec une composante marine du pays (SANGUIN 1989). Situé à l'ouest de la Colombie-Britannique, à la sortie du détroit de Juan de Fuca, ce parc s'étend le long de l'île de Vancouver et comprend une partie terrestre insulaire et littorale ainsi qu'une partie marine conséquente proportionnellement à sa superficie (30% de sa superficie totale). Le projet d'étendre ce parc pour que sa partie marine devienne une AMNC n'a pas vu le jour ; pourtant cette complémentarité terre/mer indissociable aurait été judicieuse pour la préservation et la mise en valeur des écosystèmes (MARCHAND 2003).

⁴ www.speciesatrisk.gc.ca, juin 2006 ; www.ec.gc.ca/press/000411_n_f.htm, juin 2006 ; www.ec.gc.ca/press/000411_b_f.htm, juin 2006.

⁵ Ce réseau est complété à 60% (http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/system/index_f.asp)



Tableau 1 - Liste et caractéristiques des parcs nationaux avec une composante marine au Canada

NOM	PROVINCE/ TERRITOIRE	ANNEE DE CREATIONa	SUPERFICIE		MARIN	(en %)	INSULAIRE*	LITTORAL*	LATITUDE/ LONGITUDE
			TOTALE	(km2)					
AULAVIK	T du N O	1992/2001	12 200	97		0,8		Oui	74°00N/120°00W
AUYUTUQU	Nunavut	1972/1976-2001	19 089	1 153		6,0	Non	Oui	67°15N/66°00W
FORILLON	Québec	1972/1974	217	4		1,8	Non	Oui	48°50N/64°25W
GROS-MORNE	TNL	1970/2005	1 805	18		1,0	Oui	Oui	49°30N/57°45W
IVVAVIK	Yukon	1984/1984	9 750	environ 75		environ 0,8	Oui	Oui	69°30N/140°00W
ILES-GULF (R)	CB	2003/-	35	8		22,9	Oui	Oui	48°45N/123°14W
KOUCHIBOUGUAC	NB	1969/1979	239	40,5		16,9	Oui	Oui	46°45N/64°54W
MONT-S-TORNGAT (R)	TNL	2005/2005	9 700	< 5		<0,1	Oui	Oui	59°30N/64°00W
PACIFIC RIM (R)	CB	1970/2001	510	153		30,0	Oui	Oui	49°04N/125°45W
QUITHIRNIPAAQ	Nunavut	1986/1988-2001	37 775	2342		6,2	Oui	Oui	81°50N/70°25W
SIRMIK	Nunavut	1999/2001	22 200	222		1,0	Oui	Oui	72°45N/79°16W
TERRA-NOVA	TNL	1957/1957	400	2,5		0,6	Oui	Oui	48°30N/54°00W
UKKUSIKSALIK	Nunavut	2003/-	20 558	3227		15,7	Oui	Oui	65°28N/88°47W
APIUSK	Manitoba	1996/-	11 475	> 500		> 4,3	Non	Oui	58°10N/95°15W

*Nous tenons compte de l'espace appartenant aux aires protégées

(R) : Réserve de parc national

CB: Colombie Britannique

T du NO: Territoire du Nord Ouest

TNL: Terre-Neuve et Labrador

NB: Nouveau-Brunswick

Hélène Marchand;

Francine Mercier, Planificatrice principale, Etudes Marines, Parcs (

October, 2006

Source : Parcs Canada

a : la première date est l'année de l'entente fédérale/provinciale ou fédérale/territoriale pour le parc national ou la réserve de parc national, la seconde l'année de création officielle du parc national ou de la réserve de parc national en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada (s'il y a deux dates de création, la première indique l'ajout à l'annexe 2 de la Loi à titre de réserve de parc national et la deuxième l'ajout à l'annexe 1 à titre de parc national, suite au règlement des revendications territoriales). A noter qu'une réserve de parc national est protégée au même niveau qu'un parc national.
Entente : entente entre d'une part le gouvernement fédéral et d'autre part le gouvernement provincial ou territorial, assurant le transfert des terres. Tous les parcs établissent une telle entente avant leur création officielle. Il peut également y avoir entente avec les Autochtones, le cas échéant.
Réserve de parc national ou parc national : Si le territoire est sujet à une revendication territoriale de la part des autochtones et que cette revendication est acceptée par le gouvernement canadien, une réserve de parc national sera créée en vertu de la Loi en attendant le règlement de cette revendication. Une réserve de parc national ainsi créée sera inscrite à l'annexe 2 de la Loi, attestant ainsi de son statut de réserve due aux revendications, mais étant protégée au même niveau qu'un parc national. La seule différence entre une réserve de parc national et un parc national est au niveau des limites : dans le cas d'une réserve de parc national, ces limites peuvent être modifiées suite au règlement des revendications, alors qu'elles sont fixes pour un parc national. Lorsque toutes les revendications sont réglées, la réserve de parc national sera enlevée de l'annexe 2 de la Loi pour être inscrite à l'annexe 1 de la Loi à titre de parc national. Création : le parc national ou la réserve de parc national est inscrit en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. A noter qu'un parc est en opération dès la signature de l'entente fédérale/provinciale puisque cela peut prendre des années avant qu'il ne soit inscrit dans la Loi. Tous les parcs notés ici sont inscrits à la Loi sauf les parcs Wapusk, Ukkusiksalik et des Iles-Gulf.

Six de ces parcs se situent au delà du 60° parallèle, dans des contrées froides et dénudées, où la mer est omniprésente et est indispensable à la vie animale et humaine. Ces parcs du Grand Nord ont une composante marine importante pouvant atteindre 3227 km² pour Ukkusiksalik (une superficie supérieure à trois des aires marines nationales de conservation que nous aborderons ci-après). Ils sont très récents (à l'exception d'Ivvavik datant de 1984) et reflètent les étapes de l'histoire des parcs nationaux du Canada. En effet, les premiers parcs sont nés dans les Rocheuses, puis le gouvernement en établit successivement dans la région des Plaines et des Grands Lacs, ensuite sur la côte Est et enfin, dans le Nord canadien. Cette région symbolise également l'évolution de la politique de Parcs Canada avec l'insertion des autochtones dans le processus de gestion des parcs, que nous évoquerons à nouveau avec le cas de Gwaii Haanas en Colombie-Britannique ci-après. La composante marine de ces parcs reflète, quant à elle, l'évolution mondiale des préoccupations et de la préservation du milieu marin et côtier (MARCHAND 2003).

Ces parcs comportant une composante marine ne sont pas intégrés dans le réseau des AMNC, aires localisées sur une vaste étendue marine, appartenant à un réseau en plein développement, qui s'est maintenant individualisé, des parcs nationaux. Les AMNC sont définies, régies légalement, gérées différemment des parcs nationaux. Le degré de protection diffère de celui des parcs nationaux conventionnels, plus souple ; les objectifs de « conservation » prévalent sur ceux de « protection » consécutifs au milieu marin (MARCHAND 2003).

Quelques spécificités du jeune réseau des AMNC

Pour la création des AMNC, de manière similaire au réseau des parcs nationaux terrestres, les océans du Canada ont été divisés en 29 régions marines selon des caractéristiques scientifiques : océaniques, biogéographiques, etc. (carte 1, MARCHAND 1997). L'objectif est de créer au moins une AMNC par région, et, d'ici à 2008, le gouvernement canadien souhaite établir cinq AMNC⁶. Aujourd'hui, seules deux AMNC ont été créées (Saguenay-Saint-Laurent et Fathom Five : tableau 2). Deux des projets en développement sont localisés en Colombie-Britannique, un dans le golfe du Saint-Laurent et le dernier dans les Grands Lacs. Au regard de la configuration de ce pays, nous pouvons pressentir et espérer que des projets voient le jour sur la façade arctique qui offre un fort potentiel spatial, écologique et géopolitique.

⁶ http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0607/PAR-PAR/par-par02_e.asp#sec2

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES ET GÉRÉES PAR PARCS CANADA

Tableau 2 - Liste des AMNC créées ou en projet

NOM	PROVINCE/ TERRITOIRE	ANNEE DE CREATION	SUPERFICIE TOTALE (km2)	MARIN (km2)	INSULAIRE*	LITTORAL*	LATITUDE/ LONGITUDE
GWAAH HAANAS	CB	Projet	3467	3 467	Non	Non	52°04'N/131°12'W
DÉTROIT DE GEORGIA SUD	CB	Projet	900	900	Non	Non	48°50'N/123°22'W
ÎLES DE LA MADELEINE	Québec	Projet	15000	15 000	Non	Non	47°35'N/61°52'W
LAC SUPERIEUR	Ontario	Projet	10000	10 000	Oui	Oui	48°21'N/87°42'W
FATHOM FIVE (a)	Ontario	Entente 1987	100	100	Oui	Oui	45°18'N/81°40'W
PMSSL	Québec	1998	1138	1 138	Non	Non	48°07'N/69°37'W

*Nous tenons compte de l'espace appartenant aux aires protégées

CB: Colombie Britannique

(a) : les îles du parc de Fathom Five (13,4 km²) sont incluses dans la description légale du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne et donc ne sont pas incorporées à la superficie du parc. De plus, ce parc est opérationnel depuis 1987 mais la province n'a toujours pas transféré le fond du lac au fédéral puisqu'il y a encore certaines questions à résoudre avec les Premières nations de la région.

	Helenewy armand;		
	Francoise Mercier, Planificatrice principale, Etudes Marnes, Parcs Canada, Ottawa;		
	Octobre, 2006		

Dans la mise en place très récente de ce réseau, nous ne pouvons évoquer que des cas particuliers car chacune de ces AMNC a des caractéristiques physiques, humaines ou légales très marquées et originales. Une homogénéité verra peut-être le jour au fil des créations. Trois spécificités de ce pays vis-à-vis de ces AMNC méritent néanmoins d'être soulignées.

Tout d'abord, le Canada a adopté une législation particulière pour ces parcs marins, fait rare mais en plein développement à l'échelle planétaire. Souvent les pays ont des politiques ou des organes gestionnaires différents des parcs terrestres, comme aux Seychelles ou en Thaïlande par exemple, mais rares sont les pays qui ont décidé d'adopter une législation spécifique pour ce type d'espace marin protégé (MARCHAND 2003). La France vient de promulguer une loi sur les parcs naturels marins en avril 2006⁷. Le projet de parc marin en mer d'Iroise pourrait d'ailleurs être le premier à recevoir ce statut selon cette nouvelle loi.

Une autre spécificité du réseau canadien réside dans l'insertion des Grands Lacs dans le réseau des AMNC (carte 1), fait original puisqu'il s'agit d'une vaste superficie lacustre que le gouvernement désire préserver. Ainsi, Fathom Five, premier parc « marin » du pays, se situe entre la baie Géorgienne et le lac Huron ; il est composé d'une vingtaine d'îles, d'épaves et d'étonnants monolithes d'érosion ; il couvre une superficie lacustre totale de 100 km². La grande richesse de ce parc, créé en 1987, repose principalement sur des valeurs culturelles associées aux épaves.

Enfin, dernière caractéristique : dans les parcs terrestres, la seule autorité, sauf exception, reste celle de Parcs Canada. Or, dans le cas du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL), nous constatons qu'il est géré de concert entre le gouvernement fédéral (agence Parcs Canada) et le gouvernement provincial (Société des établissements de plein air du Québec). Ainsi, il possède un statut particulier parmi les AMNC d'où le nom officiel de PMSSL. Cette caractéristique ressemble à celle qui tend à se produire pour le projet d'AMNC en Colombie-Britannique, entre Parcs Canada et une nation autochtone. En effet, la réserve nationale de parc national de Gwaii Haanas est déjà cogérée par Parcs Canada et la nation Haïda. L'entente signée entre eux implique le partage à part égale de l'exploitation, la planification et la gestion de ces lieux. Ainsi, au niveau du personnel, 50% de ce dernier est recruté chez les Haïda. Pour la future création de l'AMNC, une cogestion sera certainement

⁷ Loi n°2006-436 du 14 avril 2006, www.legifrance.gouv.fr

nécessaire : une cogestion originale à l'échelle du pays mais également dans le reste du monde, et qui se développe (MARCHAND 2003).

Les projets encore à l'étude

Quatre projets sont à l'étude :

- Le détroit de Géorgie Sud

Ce projet est né il y a plusieurs années. Il se situe au sud-est de l'île de Vancouver, autour du parc national des îles Gulf, dans la région marine du Pacifique n° 5 (carte 1). Aujourd'hui, et ce depuis le printemps 2005, Parcs Canada a lancé une étude de faisabilité pour savoir si ce projet est viable et dans quelles conditions. Cette étude devrait se conclure dans les mois à venir. L'organisme consulte la population et les divers acteurs concernés par la mise en place d'activités, de rencontres et d'ateliers, par la participation à des réunions avec les peuples autochtones, les pêcheurs, les plaisanciers, le public, etc. Dans le cadre de cette importante démarche, il a, par exemple, été suggéré à Parcs Canada d'étendre le projet sur un plus grand espace marin et insulaire. Parallèlement, la lenteur du processus d'établissement de cet espace préservé a souvent été mise en cause. De plus, certains craignent l'interdiction de la pêche récréative et commerciale, ce qui n'est pas le cas dans une AMNC. La prochaine étape consistera à formuler l'ébauche d'un plan de gestion intérimaire dans lequel seront indiqués clairement les buts et les objectifs de l'aire (PARCS CANADA, automne 2005).

- Gwaii Haanas

Cet espace marin, également situé en Colombie-Britannique, est localisé autour des îles de la Reine Charlotte, à 215 km de Prince-Rupert et à une cinquantaine de kilomètres de l'extrême sud de l'Alaska (régions marines du Pacifique n° 1 et 2). Il fait partie des terres ancestrales Haïda (SANGUIN 1991 ; MARCHAND 2001). Un protocole d'entente a été signé entre les gouvernements provincial et fédéral pour la future création du parc terrestre et de l'espace marin adjacent en 1988, puis un accord a été ratifié avec la nation Haïda pour la gestion de la partie terrestre insulaire. La future réserve d'AMNC ferait 3750 km² mais elle n'a pas été encore officiellement établie. Les Haïda revendiquent une partie du fond marin – des traces d'occupation ancienne ont été découvertes (entretien Nathalie Macfarlane, 1998⁸) – ainsi qu'une participation

⁸ Entretien personnel avec Madame Nathalie Macfarlane, Directrice du musée de Skidigate, mai 1998.

à la gestion des pêches. Il faudra alors convenir d'une entente avec le ministère fédéral Pêches et Océans (entretien Francine Mercier, 2001⁹).

- Le lac Supérieur

Pour ce projet d'AMNC, d'une étendue potentielle de 10 000 km², l'étude de faisabilité a été réalisée. Elle a demandé cinq ans de travaux et de consultations à Parcs Canada (PARCS CANADA 2002). Le plan de gestion provisoire est en cours d'élaboration. Cet espace entre dans la liste des AMNC, originalité du Canada que nous avons soulignée précédemment puisqu'il est constitué d'eau douce.

Enfin, un projet tout récent d'AMNC sur les Îles de la Madeleine a aujourd'hui débuté et sera présenté dans la deuxième partie de cet article.

Le projet d'AMNC aux Îles de La Madeleine

Une région marine d'exception

La région marine des bancs de la Madeleine se situe dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent, au sud d'une ligne reliant le cap Gaspé sur la péninsule gaspésienne au Québec, au cap Nord sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse (carte 1, région marine de l'Atlantique n° 6). L'archipel, composé de douze îles, s'étire sur plus de 100 kilomètres du nord au sud. La plupart des îles sont reliées par des tombolos et séparées par des lagunes peu profondes. Ces milieux lagunaires sont en lien étroit avec le milieu marin adjacent et nourrissent par leur grande productivité les eaux qui baignent l'archipel. Le littoral, découpé par des baies et des promontoires, est dominé par des pentes douces et des falaises peu élevées. Avec ses falaises de grès rouge sculptées par les éléments, cette région isolée semble intemporelle. Le substrat rocheux (grès et basalte), plus résistant, forme des éperons rocheux saillants. De larges plages, des estuaires et des marais abondent, tout comme les cordons littoraux, dunes et grottes marines, éléments sculptés par le vent, les vagues et les courants (ARCHAMBAULT 2005).

Au-delà du rivage, le littoral sous-marin se prolonge par une faible pente qui, combinée à un apport considérable d'eau douce venant de l'estuaire du Saint-Laurent, réunit toutes les conditions idéales pour créer l'une des régions océaniques les plus chaudes au Canada. Ces eaux chaudes accueillent des espèces marines rares sous cette latitude (tortue-luth, par exemple). La région

⁹ Échanges électroniques établis avec Madame Francine Mercier, Planificatrice principale du programme Études marines de Parcs Canada (Ottawa), mars 2001.

des bancs de la Madeleine est l'une des principales aires de mise bas du phoque du Groenland et du phoque à capuchon de l'Atlantique. Ainsi, au printemps, des dizaines de milliers de ces phoques mettent bas sur la glace au large des îles. Le phoque gris et le phoque commun fréquentent aussi cette région.

Au nord des Îles de la Madeleine, détachée au large de l'archipel comme un rocher solitaire, se découpe l'île du Rocher aux oiseaux (l'un des plus vieux sites protégés en milieu marin, créé en 1919). Ce promontoire isolé en mer abrite pas moins de vingt pour cent de la population de fous de Bassan de la région ainsi que de nombreuses autres espèces d'oiseaux marins. Nous dénombrons des colonies d'oiseaux de mer d'importance nationale, dont 23% de la population totale du golfe du Saint-Laurent et 16% de la population nord-américaine de ces fous de Bassan. La région recèle des aires de reproduction essentielles pour le pluvier siffleur, une espèce dont la survie est considérée en péril. Un peu plus au sud-ouest de cet espace préservé, l'île Brion, sanctuarisée au titre de réserve écologique pour la diversité de sa flore (le tiers de celle recensée sur l'ensemble du territoire) et de sa faune, accueille également un contingent d'oiseaux (avec 141 espèces recensées), et de phoques (gris, du Groenland et communs). Durant leurs migrations, la sauvagine et les oiseaux de rivage fréquentent abondamment les battures et les marais salés des îles. Enfin, située dans la partie nord des îles, la réserve nationale de la faune de la Pointe-de-l'Est protège des éléments typiques du paysage madelinien (cordons littoraux, dunes, près salés, marais, plages, etc.).

Le contexte social, économique et culturel

La population des Îles de la Madeleine, concentrée sur l'île d'Entrée et les îles de la Madeleine (non reliées), s'élevait, en 2001, à 12 824 personnes soit une densité de 205 habitants/km². Cette population insulaire s'insère dans une économie fortement orientée vers la pêche et le tourisme qui demeurent les éléments majeurs de la structure socioprofessionnelle. Ces activités sont saisonnières et concentrées toutes deux durant les mois de mai à septembre. Concernant l'activité de pêche, entre juin et août, au plus fort de la saison, plus de 2 000 personnes sont impliquées : 400 pêcheurs propriétaires (capitaines), environ 790 aides-pêcheurs et 900 personnes affectées au transbordement, à la transformation et aux diverses tâches administratives (ARCHAMBAULT 2005). Les espèces marines exploitées sont principalement le homard (photo 1), le crabe des neiges, le hareng, le maquereau. Huit usines de transformation contribuent à donner une plus-value au produit pêché tout en diversifiant les sources de revenus dans la communauté. Parallèlement, le tourisme attire

environ 50 000 personnes chaque année¹⁰, qui viennent profiter de la richesse du paysage et de la culture maritime de cette population insulaire (excursions en mer, randonnée, activités de plage, sports de glisse et de vent, plongée sous-marine, observation ornithologique, etc.).

Au cours de ces vingt dernières années, nous constatons un net recul de la population puisqu'en 1981, 14 130 personnes habitaient les îles. Ce phénomène de décroissance démographique, qui répond à un plus grand besoin d'éducation des jeunes qui se rendent alors sur le continent, engendre une carence de la classe d'âge des 20-34 ans. Ce phénomène est intimement associé à la situation précaire du travail aux Îles de la Madeleine. Ainsi, nous trouvons, d'une part, peu d'emplois pour les gens fortement scolarisés et, d'autre part, une précarité de l'emploi due à son caractère saisonnier très élevé (ARCHAMBAULT 2005).

La culture et l'histoire maritimes de cette région sont encore bien visibles, comme en témoignent les nombreuses épaves (600 naufrages recensés *in* BOURGEOIS, 2006), les phares isolés et surtout la communauté de pêcheurs qui compte une flotte de près de 400 navires répartis dans douze ports de pêche (photo 2). La diversité des espèces de poissons, d'invertébrés et de plantes marines est à la base d'activités de pêche variées depuis fort longtemps. L'héritage patrimonial peut se découvrir sur le site historique classé de la Grave sur l'île-du-Havre-Aubert avec les nombreux panneaux d'interprétation ou dans le musée de la mer situé tout près de la Grave.

¹⁰ Entretien avec Monsieur Michel Bonato, directeur de l'association touristique des Îles de la Madeleine, juin 2006.



Photo 1 - Pêcheur démêlant ses cordages le jour de la mise à l'eau des cages à homards, Nelson Boisvert, 2006



Photo 2 - Etang du Nord, veille de lancement de la saison de pêche aux homards, Nelson Boisvert, 2006

Les premiers pas

C'est au niveau local que l'idée de création d'un espace marin protégé est née. En effet, la municipalité des Îles de la Madeleine a exprimé son intention à Parcs Canada d'être informée des opportunités qu'offrirait la désignation d'un espace protégé en milieu marin. En décembre 2002, les responsables de Parcs Canada viennent alors sur les îles pour présenter le programme des aires marines et pour y décrire le processus formel de création qu'implique un tel statut. En mai 2003, la communauté des Îles de la Madeleine exprime officiellement son intérêt pour une aire marine nationale de conservation, par la voie d'un décret municipal envoyé au ministre responsable¹¹. En mars 2004, lors d'une conférence de presse tenue aux îles, Parcs Canada confirme l'intérêt d'établir une AMNC dans les eaux entourant l'archipel des Îles de la Madeleine. Le gouvernement fédéral lance alors officiellement une étude de faisabilité sur la création de ce type d'espace marin préservé.

La superficie retenue pour cette étude, entièrement marine, est la plus importante qui soit à l'échelle du Canada (tableau 2). L'aire désignée couvre quelque 15 000 km² et s'étend de part et d'autre de ces « perles » nichées au cœur du golfe du Saint-Laurent (carte 1).

Cette étude de faisabilité engagée par Parcs Canada vise à identifier les facteurs favorables (appui de la population, concordance des objectifs de conservation, activités de prélèvement qui s'inspirent de l'utilisation écologiquement viable du milieu) et défavorables (opposition populaire, pression de l'industrie pétrolière et gazière, difficulté d'atteindre les objectifs de conservation, effritement des soutiens politiques, etc.) à l'implantation de ce nouveau statut de conservation en milieu marin. Tout au long de cette démarche, la participation d'un comité, formé de représentants des communautés locales ainsi que d'autres intervenants, sera sollicitée. L'étude s'échelonnera sur une période de 24 à 36 mois avant que des conclusions puissent être tirées sur la démarche entreprise.

Les acteurs engagés dans une démarche progressive

Les habitants des Îles de la Madeleine sont des acteurs intéressés par la connaissance des implications d'une aire protégée dans leur région. Le projet d'AMNC, tel que proposé par Parcs Canada, suscite la curiosité d'une variété

¹¹ Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles de la Madeleine tenue le 13 mai 2003.

d'intervenants (milieu culturel, groupes environnementaux, domaine de l'enseignement, monde des pêcheurs et des industries de transformation, élus, scientifiques, groupes dédiés à la préservation du patrimoine, etc.) qui proviennent d'horizons variés. C'est dans cet esprit que le projet d'étude de faisabilité se propose d'associer cette pluralité d'acteurs du milieu insulaire.

Un comité dit « de consultation » reste à créer. Il intégrerait ainsi des acteurs provenant des industries de la pêche, du monde municipal, du domaine socioéconomique, du tourisme, des sciences et des ministères tant québécois que canadiens qui œuvrent sur le territoire. Ce comité aurait pour mission de conseiller les responsables pour l'avancée de l'étude de faisabilité tout en recommandant à l'organisation Parcs Canada les orientations à prendre en matière de consultation publique, d'objectifs de conservation et de mise en valeur du milieu marin (identification des enjeux, thèmes interprétatifs, aménagements du milieu naturel, etc.), en collaboration avec les intervenants concernés aux Îles de la Madeleine. Cette démarche favoriserait des échanges continus entre les divers acteurs dans le but final de convaincre la population de l'importance de protéger et de conserver ce milieu marin particulier et riche du golfe du Saint-Laurent.

Malgré une annonce faite en 2004, la mise en place du comité consultatif, qui agira comme une tribune-conseil à Parcs Canada, tarde à voir le jour en raison d'une divergence politico-territoriale entre les gouvernements du Québec et du Canada sur la propriété foncière du milieu marin entourant les îles. L'agence Parcs Canada progresse néanmoins dans l'acquisition des connaissances scientifiques sur le territoire marin. Ainsi, les aspects naturels (au travers des analyses de la littérature existante, la caractérisation de certains segments du fond marin, la participation à une recherche sur le recrutement de la population de homards, la mise à jour des données sur les ressources aviaires, etc.) et les aspects culturels (recensement des naufrages, des épaves et du patrimoine bâti maritime) sont traités en vue de mieux saisir la richesse des Îles de la Madeleine. Ces études serviront, dans un premier temps, lors de rencontres avec la population qui validera les données acquises. Cette approche permettra également à Parcs Canada de répondre à son engagement de consulter le public aux différentes étapes de l'étude de faisabilité. Plusieurs autres étapes sont prévues, faisant tour à tour appel à des consultations avec le public (touristes, population locale), à des rencontres directes avec les intervenants principaux (pêcheurs par exemple), à des présentations grand public ou à des enquêtes ouvertes auprès d'une pluralité d'acteurs. À la fin de

cette étude de faisabilité, selon les recommandations émises par le comité consultatif et les conclusions de Parcs Canada, deux options se présenteront :

1) ou bien le démarrage du processus de négociation visant la création de l'aire marine s'amorce,

2) ou bien l'abandon par Parcs Canada de ce vaste projet et l'investigation vers un autre espace maritime qui mériterait le statut de conservation.

L'émergence d'une AMNC : une course à obstacles

Si la réalité qui s'impose à la planète commande une grande prudence dans la gestion des ressources de la mer, il y a loin de la coupe aux lèvres en matière de conservation des ressources maritimes et océaniques. Les revendications planétaires actuelles exercent une pression considérable sur les dernières ressources pétrolifères ; d'où les pressions pour l'exploitation des derniers gisements disponibles. C'est notamment le cas autour des Îles de la Madeleine. Nous devons donc, par souci de précaution, tenter de conserver ces environnements marins d'exception.

La création de ces environnements marins protégés ne peut, à elle seule, assurer la pérennité des ressources même si, aux Îles de la Madeleine, le projet d'une aire marine de conservation est bien source d'intérêt. L'étude de faisabilité qui s'amorce vise à soulever et à mettre en lumière les bénéfices, les contraintes et les obstacles qui se dresseront. Au premier abord, la propriété contestée des fonds marins autour des îles et dans le golfe du Saint-Laurent suscite un intérêt politique incontournable. Cette propriété soulève certes une question de juridiction territoriale entre le Québec et le Canada, mais aussi de droit de propriété sur des gisements pétrolifères et gaziers de la région considérés comme importants. Et, pour un certain pourcentage de la population, l'exploitation pétrolière représente une opportunité de travail et de stabilité économique.

La question de l'utilisation des ressources naturelles demeure donc d'une importance cruciale dans l'acceptation ou non d'un tel projet, tant au niveau politique que sur le plan social. Au-delà de l'exploitation des ressources non renouvelables, qui est proscrite dans une aire marine de conservation, celle de la pêche présente également un défi pour la compréhension de sa gestion. En effet, parmi les ressources renouvelables, cette activité est permise dans ce type d'espace préservé. La gestion des ressources marines dans une AMNC

implique une communication et un apprentissage pédagogique dans le tissu social de la population insulaire qui est intimement associée à l'utilisation séculaire de la pêche côtière.

Finalement, l'acceptation de ce projet de Parcs Canada et son adhésion ne sauraient se concrétiser que si la population s'approprie l'idée. Une aire marine de conservation qui unit les gens dans leur culture et leurs valeurs aura ainsi fondamentalement plus de chance de voir le jour et de perdurer.

Conclusion

Cet article offre une vision générale seulement introductive des aires marines protégées gérées par un organisme national ainsi qu'une analyse plus précise des premières démarches concrètes pour la création d'une AMNC potentielle. Il permet de mettre davantage en lumière un type d'espace protégé encore méconnu et de prendre conscience des actions de ce pays en faveur de la mise en place d'un réseau scientifiquement élaboré. Cette décision politique est suivie par plusieurs pays, comme en France par exemple, étant donné la nécessité de protéger de quelque manière que ce soit les mers et les océans. Les aires protégées constituent un des moyens actuellement existants. Peu de pays ont entamé une telle stratégie et rares sont ceux qui possèdent une législation adaptée. Cette dernière est en pleine évolution au niveau international et le Canada ne peut s'y soustraire (MARCHAND 2003).

Pour terminer, nous observons que ces aires sont seulement sur le littoral côtier et non encore en pleine mer, comme en a témoigné le tableau 1. Elles appartiennent souvent à des espaces protégés terrestres plus vastes et/ou sont localisées autour des îles. De plus, nous pouvons nous demander pourquoi un pays comme le Canada, qui a des moyens financiers, humains, techniques et logistiques conséquents, une expérience et une expertise anciennes des parcs, des outils législatifs solides, et qui est impliqué dans plusieurs actions de protection du milieu marin au niveau international, ne semble pas progresser très rapidement en matière de protection de ces aires marines, alors que des impératifs environnementaux se font ressentir avec urgence. Certains projets d'AMNC ont presque 10 ans et il n'existe que deux aires de ce type créées officiellement. (L'AMNC du lac Supérieur devrait cependant voir le jour rapidement).

La loi sur les océans du Canada (du 18 décembre 1996¹²) qui désigne le ministère Pêche et Océans comme organisme principal chargé de la gestion intégrée des régions marines et côtières permettra peut-être une rapide évolution¹³. Une stratégie nationale, dirigée par ce ministère, aboutira à la mise en place d'un système global de planification de zones protégées marines, encourageant les actions de planification déjà engagées et engendrant la coopération des divers organismes et acteurs concernés¹⁴.

¹² www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa/strategy_f.htm, juin 2006.

¹³ www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/OceansAct/oceansact_f.htm, juin 2006.

¹⁴ www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/index_f.asp, juin 2006.

Bibliographie

- ARCHAMBAULT, Sylvain (2005), *Diagnostic régionale des Îles de la Madeleine*. Partie I : *Synthèse socio-économique, historique et biophysique* ; partie II : *Les aires protégées* ; partie III : *Les activités anthropiques*, Québec.
- BOURGEOIS, Cathy (2006), *Recensement des épaves et naufrages dans la littérature des Îles de la Madeleine*, Québec.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2005), *Stratégie fédérale sur les aires marines protégées du Canada*, Pêches et Océans Canada, Ottawa.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2006), *Rapport sur la situation des aires protégées du Canada 2000-2005*, Ottawa.
- MARCHAND, Hélène (1997), « La politique canadienne pour la protection des parcs marins, insulaires et littoraux », *Etudes Canadiennes/Canadian Studies* 42, pp. 71-90.
- MARCHAND, Hélène (2001a), « Culture nord-américaine et parcs nationaux : l'exemple de la réserve de parc national de Gwaii Haanas (Colombie-Britannique, Canada) », *Etudes Canadiennes/Canadian Studies* 51, pp. 59-73.
- MARCHAND, Hélène (2001b), « Les parcs marins, insulaires et littoraux du Saint-Laurent : vers une protection des richesses patrimoniales océaniques du Canada », *Etudes Canadiennes/Canadian Studies* 50, pp. 101-114.
- MARCHAND, Hélène (2003), *Les parcs nationaux marins, insulaires et littoraux : Essai autour d'un modèle spatial de gestion des grands espaces naturels mondiaux*, Thèse de doctorat à label européen, Université de Paris IV-Sorbonne, 555 p.
- PARCS CANADA (1994), *Principes directeurs et politiques de gestion*, Extraits pertinents à la politique sur les aires marines nationales de conservation, Ministère du Patrimoine canadien.
- PARCS CANADA (1995), *D'un océan à l'autre : plan de réseau des aires marines nationales de conservation du Canada*, Ministère du Patrimoine canadien.
- PARCS CANADA (1997), *Plan de réseau des parcs nationaux*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, février 1997.
- PARCS CANADA (2002), *Une vision supérieure : aire marine nationale de conservation pour un Grand Lac*, juin 2002.
- POIRIER, Mélanie (2006), *Diagnostic régional des Îles de la Madeleine. Partie III : Les activités anthropiques*, ZIP des Îles de la Madeleine.

PARCS CANADA (2005), *Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation du sud du détroit de Géorgie. Étude de faisabilité*, automne 2005.

SANGUIN, André-Louis (1989), « Aux marges de l'Oekoumène canadien : le parc national Pacific Rim (Colombie-Britannique) », *Hommes et Terre du Nord* 3, pp. 135-141.

SANGUIN, André-Louis (1991), « Feu dans le nid de corbeaux : ethnogéographie des Amérindiens Haïda (Iles de la Reine Charlotte, Colombie-Britannique) », *Études canadiennes/Canadian Studies* 30, pp. 111.

CRÉATION DU PREMIER PARC HABITÉ EN FORÊT BORÉALE QUÉBÉCOISE : LE PARC ALBANEL – TÉMISCAMIE – OTISH (RÉGION NORD DU QUÉBEC)

Michel LÉTOURNEAU¹
Université Paris 4/Sorbonne

Résumé

Le plan directeur du futur parc soulignera l'importance accordée par la nation crie de Mistissini à la préservation des patrimoines culturel et naturel et le lien étroit des maîtres de trappe avec cet immense territoire qu'ils habitent et utilisent depuis des milliers d'années. Ces derniers en ont toujours été les gardiens et les protecteurs et il en sera ainsi, une fois le parc créé. Les droits garantis par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* seront maintenus, notamment en ce qui a trait au droit d'exploitation par la chasse, la pêche et le piégeage. S'inscrivant dans la foulée de la *paix des braves*, le plan de zonage du parc constitue le premier outil servant à délimiter les sites nécessitant une protection particulière. Celui-ci introduit une nouveauté dans l'actuel réseau des parcs, à savoir : des aires vouées tout spécialement à la préservation de lieux considérés sacrés par les anciens de Mistissini. Ce faisant, une valeur additionnelle sur les plans spirituel, social et culturel s'ajoute à la richesse du patrimoine naturel de ce territoire.

Summary

The overall development plan for the future park will concentrate on the importance given by the Mistissini Cree nation to the preservation of the cultural and natural heritage and the bond the tallymen have with this vast territory which they have inhabited for thousands of years. They have always been the guardians and protectors and will continue to be, once the park is created. The rights guaranteed by the *James Bay and Northern Quebec Agreement* will be upheld particularly those related to the hunting, fishing and trapping rights of the Crees provided for in the terms of *La Paix des Braves*. The park's zoning regulations constitute the first effort to demarcate sites which need particularly special protection. These regulations are a first in the current park network in regard to the preservation of sites which are considered be sacred by the Mistissini Cree elders. This adds value to the spiritual, cultural and social aspects of the plan and contributes to the richness of the natural heritage of the territory.

La circonscription d'Ungava, que je représentais à l'Assemblée nationale du Québec depuis 1994, compte pour 55 % du territoire québécois². Avec ses 850 000 km², la région Nord du Québec est constituée de deux sous-régions, à savoir : la Baie James et le Nunavik. La Baie James s'étend du 49° au 55° parallèle et 13 000 Cris, vivant dans 9 communautés, partagent ce territoire

¹ Doctorant en géopolitique, député d'Ungava à l'Assemblée nationale du Québec (1994-2007), ministre des affaires autochtones (2002-2003) ministre du développement du Nord québécois (2002-2003).

² Voir carte en annexe : composantes de la circonscription électorale d'Ungava, adaptation de Michel Létourneau.

avec 17 000 Jamésiens répartis dans 5 municipalités et 3 localités. Plus au nord, du 55° parallèle jusqu'à la limite septentrionale du Québec, le Nunavik regroupe 10 000 Inuits et Québécois dispersés dans 14 villages nordiques.

La région Nord-du-Québec est aussi bien connue pour son immense potentiel relié aux ressources naturelles. En 1975, le gouvernement du Québec et les nations crie et inuite ont signé la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Cet accord a permis la mise en œuvre du développement hydroélectrique du complexe La Grande.

Le 7 février 2002, le gouvernement du Québec et les Cris ont conclu une entente politique et économique globale d'une durée de cinquante ans. Cette entente, surnommée la *paix des braves*, marque une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris. Les principes de l'entente reposent sur une relation de nation à nation et un nouveau partenariat basé sur la coopération, la confiance et le respect mutuel visant à assurer le plein développement du territoire.

Aussi, une autonomie et une prise en charge accrues par les Cris, de leur développement économique et communautaire et le respect des principes du développement durable et du mode de vie traditionnel des Cris sont au cœur de cette entente historique.

Le 9 avril 2002, le Québec et les Inuits ont également conclu une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire du Nunavik. D'une durée de 25 ans, cette entente vient consolider la relation harmonieuse qui unit le Québec et les Inuits du Nunavik. Elle porte le nom de *Sanarrutik*, ce qui signifie « outil de développement » en inuktitut. Les fondements de ce partenariat reposent sur une volonté commune de mettre en valeur le potentiel du Nunavik dans le respect de l'environnement et une responsabilité accrue des Inuits envers leur développement économique et communautaire. L'amélioration des services et des infrastructures publics au Nunavik et l'augmentation de retombées économiques pour les Inuits et le Québec en général, sont également au cœur de cette entente.

Situé dans la sous-région de la Baie James, le projet de parc dont il sera question dans cette présentation est le fruit d'un travail soutenu et concerté entre le gouvernement du Québec et la nation Crie de Mistissini depuis plusieurs années. Aussi, il convient de souligner que l'essentiel du texte qui suit est issu d'un document inédit réalisé par le ministère du Développement

durable, de l'Environnement et des Parcs du gouvernement du Québec. Au fil des ans, de nombreux collaborateurs ont participé à la préparation de ce projet et je tiens à leur rendre hommage et à les remercier pour ce travail gigantesque.

Un territoire exceptionnel en forêt boréale

En partenariat avec la nation Crie de Mistissini, le gouvernement du Québec projette de créer un parc représentatif de la forêt boréale : le parc national Albanel-Témiscamie-Otish (nom temporaire). Un toponyme officiel sera choisi de concert avec cette communauté. Le territoire qui a été proposé couvre une superficie de plus de 11 000 km². Il s'agira du premier parc habité au Québec. En effet, plusieurs familles de la communauté crie de Mistissini vivent à l'intérieur des limites prévues pour ce parc. Le projet mettra en valeur les patrimoines naturel, culturel et historique de ce vaste territoire.

Ce projet de parc traduit une volonté de mettre en place un réseau d'aires protégées de qualité, représentatif de la biodiversité du Québec, qui couvre toutes ses régions naturelles. Le réseau des parcs nationaux du Québec, à l'instar d'autres réseaux de parcs nationaux du monde, respecte les critères établis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en ce domaine. Tel que le précise la Loi sur les parcs du Québec, ce réseau est voué à la conservation et à la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel et de leur diversité biologique.

Rappelons ici que le principe de conservation et le droit d'exploitation (chasse, pêche et piégeage) des bénéficiaires de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, tel que définis dans cette Convention, ont préséance sur ceux prescrits dans la Politique sur les parcs.

Le patrimoine naturel : la mesure de la démesure

La création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish vise à protéger les éléments représentatifs de cinq grandes régions naturelles du Québec. Il y a tout d'abord le bassin des lacs Mistassini et Albanel qui s'étale sur la plus grande assise de roches sédimentaires dans la portion québécoise du bassin hydrographique de la Baie James. Le déversoir du lac Mistassini s'étale vers l'ouest, sur le plateau de la Rupert, où cette rivière tumultueuse se faufile entre de grandes îles et emprunte des chenaux tortueux pour traverser la muraille de dizaines d'eskers qui lui bloquent la route. Puis, aux confins de la région naturelle des Laurentides boréales, on remonte vers le nord la majestueuse

rivière Témiscamie aux rives sablonneuses jusqu'au massif des monts Otish, lesquels constituent le pivot hydrographique du Québec. C'est à cet endroit que le relief des montagnes tabulaires s'aligne, sur un front d'environ 200 km de longueur, où il fait face à la plaine de la rivière Eastmain. Enfin, au nord, on débouche sur le lac Naococane aux centaines d'îles constituées de dépôts quaternaires ennoyés qui est caractéristique du paysage de la région du Plateau lacustre central.

Du lac Mistassini aux monts Otish, trois grandes zones de végétation sont représentées. On trouve d'abord, en bordure des lacs Mistassini et Albanel et de la rivière Témiscamie, la limite nord de la grande forêt boréale. Au pied des monts Otish, cette forêt est graduellement remplacée par la taïga, une forêt ouverte où dominent l'épinette noire et les lichens. Enfin, de vastes étendues de toundra caractérisent les hauts plateaux des monts Otish. Bref, on trouvera dans ce seul parc plusieurs composantes biophysiques du Québec nordique.

Le patrimoine historique et culturel : de la préhistoire à la traite des fourrures

Le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish abrite aussi un patrimoine archéologique et historique unique dans le réseau des aires protégées de l'est de l'Amérique du Nord par la concentration de nombreux sites archéologiques, vestiges de la présence humaine ancienne sur ce territoire. L'embouchure de la rivière Témiscamie offre plusieurs sites archéologiques présentant de nombreux artefacts témoins des périodes paléindiennes. Sur le plan historique, le secteur de la rivière Témiscamie se trouve sur la route de canots qui reliait Québec à la Baie James, au temps de la Nouvelle-France. Ce fut durant quelques siècles la zone de contact entre trois nations : les Français, qui venaient de la plaine du Saint-Laurent, les Anglais, qui exploitaient les postes de traite de fourrure de la compagnie de la Baie d'Hudson à la Baie James, et les Cris qui occupaient l'ensemble du territoire. De nos jours, les maîtres de trappe et leur famille vivent toujours sur la terre de leurs ancêtres et restent les témoins privilégiés et les gardiens d'une riche tradition plusieurs fois millénaire.

Comme il s'agira du premier parc habité du Québec, il importe que cette dimension soit soulignée de façon particulière. Ici, c'est l'authenticité d'une culture ancienne qui fait la richesse du patrimoine culturel des Mistassins. Cette richesse sera mise en valeur en priorité par la direction du parc. À travers les activités et les services qui seront offerts, les visiteurs seront à même de découvrir la beauté et l'importance que revêt ce lieu. Les employés du parc deviendront eux aussi, avec la complicité et l'appui des maîtres de trappe, les

CRÉATION DU PREMIER PARC HABITÉ EN FORÊT BORÉALE

gardiens et les témoins vivants d'une culture ancienne. Et que dire du vaste potentiel que recèlent les nombreux sites archéologiques recensés sur le territoire du parc ? En plus du devoir collectif qui nous incombe de les protéger et d'y poursuivre des fouilles, les rares sites qui pourront être visités le seront sous la conduite de guides compétents. L'aménagement des sites, qui se fera avec des précautions particulières, se déroulera sous la supervision d'archéologues mandatés par la direction du parc. Les divers programmes d'interprétation du milieu naturel qui sont proposés tiendront compte de la culture crie voulant qu'il y ait symbiose entre les valeurs spirituelles et intangibles et le patrimoine naturel observé.

Lorsqu'il faudra mettre en valeur les atouts patrimoniaux du parc, la direction du parc fera preuve d'innovation afin que les visiteurs vivent des moments privilégiés durant lesquels ils découvriront que nature et culture sont intimement associées. Les activités de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel seront au cœur des activités quotidiennes d'observation. Ainsi, ils constateront que chaque site a des caractéristiques biophysiques qui lui sont propres. De plus, les Crieux qui occupent ces lieux depuis des temps immémoriaux, raconteront des histoires particulières propres à leur nation, au sujet de portages ou de lieux de campement séculaires et ils feront revivre les légendes des anciens. Grâce à l'approche globale préconisée, les visiteurs profiteront davantage des valeurs intangibles du milieu naturel au cours de leur séjour. Ce parc habité, est un lieu privilégié qui pourra être mieux découvert grâce à la participation du peuple crie, lequel peuple s'est toujours considéré comme faisant partie intégrante de cette grande Nature qui lui a par ailleurs assuré la survie à travers les âges.

Un parc habité et une approche novatrice de gestion

Le territoire proposé pour établir ce parc est l'un des derniers bastions de la forêt boréale du Québec. Il n'a pas été touché par l'exploitation forestière, minière ou hydroélectrique, et la nation autochtone qui l'habite y pratique toujours ses activités ancestrales. Il sera donc primordial d'instaurer des mesures pour assurer la pérennité de ce patrimoine. À cet effet, et comme partout ailleurs dans le réseau des parcs nationaux du Québec, trois principes de base seront appliqués :

- La conservation a préséance sur la mise en valeur ;
- L'intégrité du patrimoine doit être maintenue ;
- Le principe de précaution doit être au cœur de toutes les décisions.

Pour que les visiteurs aient la chance de séjourner dans de véritables campements traditionnels cris quelle que soit la saison, certaines habitations traditionnelles servant de refuges seront aménagées ici et là dans les règles de l'art et dans le strict respect de leur authenticité. Certains visiteurs auront la chance de séjourner avec des familles installées sur des terrains de trappe et, par ce contact étroit, ils pourront échanger avec les aînés et les maîtres de trappe, discuter avec ces derniers de leur mode de vie et de leurs coutumes ancestrales qui se perpétuent aujourd'hui. En rendant possible l'hébergement sur les sites traditionnellement utilisés par les Cris de Mistissini, la capacité d'accueil du parc s'en trouvera augmentée, ce qui évitera la multiplication de sites et d'autres infrastructures sur le territoire.

Un zonage axé sur la conservation

Le plan de zonage du parc constitue un outil de premier plan servant à délimiter les sites nécessitant une protection particulière. Celui-ci introduit une nouveauté dans l'actuel réseau des parcs à savoir, des aires vouées tout spécialement à la préservation et considérées sacrées par les anciens de Mistissini. Ce faisant, une valeur à caractère spirituel, social et culturel est attribuée aux sites qui revêtent une importance particulière aux yeux de la nation crie de Mistissini.

D'abord des zones de services

Les zones de services seront situées aux endroits où se trouvent les équipements existants et ceux à développer à moyen terme.

Des zones d'ambiance

Comme le parc est constitué à plus de 50 % d'eau, les lacs et les rivières seront inclus dans une zone d'ambiance et continueront de servir de voies de communication entre les lieux de campements des voyageurs qui referont les trajets des ancêtres des Cris et des explorateurs du Nouveau Monde. Aux monts Otish, les zones d'ambiance se trouveront dans les vallées boisées, le long de sentiers balisés, permettant de réaliser des circuits de randonnées de courte et de longue distances.

Des zones de préservation

Ces zones, qui représentent plus de 60 % du milieu terrestre du parc proposé, assurent la préservation des sites fragiles du bassin de la rivière

CRÉATION DU PREMIER PARC HABITÉ EN FORÊT BORÉALE

Témiscamie et de l'ensemble des sommets des monts Otish. Des sites archéologiques sont aussi visés par ce type de zonage.

Des zones de préservation extrême

Dans certains secteurs, un aussi vaste territoire présente une biodiversité exceptionnelle qui mérite d'être mise à l'abri de tout impact. Ainsi, la délimitation de quelques zones de préservation extrême permettra de protéger des habitats abritant des espèces menacées ou vulnérables (flore, faune) et des forêts anciennes. Il en sera de même pour certains autres sites localisés sur des îles au centre du lac Mistassini. Aucun visiteur n'aura accès à ces secteurs, à l'exception des maîtres de trappe, des bénéficiaires de la Convention et de certains chercheurs. Les rares personnes ainsi autorisées pourront s'y rendre parce qu'elles s'intéressent tout particulièrement à l'évolution naturelle de ces milieux, qui constituent de véritables zones témoins.

Des aires sacrées

Après consultation auprès des aînés de Mistissini et en se référant à la littérature existante, la Colline Blanche, la grosse roche qui a donné son nom au grand lac Mistassini et les vieux cimetières et les sépultures en forêt, qui bordent les principaux lacs et rivières, seront désignés comme aires sacrées. Aucun non-autochtone ne sera autorisé à visiter ces lieux sans avoir obtenu au préalable l'autorisation des familles de trappeurs concernées.

Conclusion

Outre le fait qu'il est représentatif de cinq régions naturelles du Québec, le territoire pour l'établissement du parc Albanel-Témiscamie-Otish permet de préserver de nombreux sites exceptionnels qui n'ont pas encore subi l'exploitation commerciale de leurs ressources naturelles.

Ce projet de parc offre l'occasion de conserver dans son intégralité le pivot hydrographique du Québec, ainsi qu'une portion encore intacte de la forêt boréale établie sur une assise sédimentaire, en assurant du même coup la préservation d'une faune et d'une flore très diversifiées à cette latitude.

Cependant, l'élément unique de ce grand projet demeure l'intégration et la mise en valeur de la culture de la nation crie de Mistissini, au cœur d'un parc, dont les habitants seront à la fois les gardiens et les hôtes. Ajoutons que

toute la région sera en mesure de profiter des retombées économiques reliées à l'offre des produits écotouristiques qui y seront offerts.

En terme d'agenda de réalisation, les séances du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu en janvier 2006. Les dernières étapes de consultation devraient être complétées avant la fin de l'année 2007 afin que l'Assemblée nationale du Québec puisse statuer en 2008.

Bibliographie

HÉBERT, Alain (2005), Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, gouvernement du Québec, Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, État des connaissances, 51 p.

CRÉATION DU PREMIER PARC HABITÉ EN FORÊT BORÉALE



ANNEXE

COMPOSANTES DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE L'UNGAVA

CONSULTER LE PUBLIC ET INTÉGRER LE PAYSAGE VÉCU : LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ DU PARC DE CONSERVATION D'ANTICOSTI.

Geneviève BRISSON
LI.B. Ph.D. (anthropologie)

Résumé

À la fin des années 1990, le gouvernement du Québec a mis en œuvre un processus de création de parc de conservation autour de la chute Vauréal, à l'île d'Anticosti. Ce parc institutionnalise un haut-lieu touristique reconnu depuis le 20^e siècle pour son paysage visuel, sa chasse et sa pêche. La consultation du public présidant au processus montre que les insulaires privilégient d'autres sites à conserver, ceux-ci étant plus significatifs à leurs yeux. Cependant, les règles strictes de conservation ont éteint ces propositions et ont entraîné des conflits sociaux dans la communauté. Ces tensions s'ajoutent à celles créées par le manque de relations entre les experts et les savoirs d'expérience. Le parc d'Anticosti quitte ainsi l'imaginaire local pour passer à un espace national. Cette étude anthropologique permet de conclure, encore une fois, à l'importance de tenir compte du paysage vécu dans les processus de consultation et de conservation. Le sens du lieu indique la trajectoire permettant aux projets de s'ancrer significativement dans le milieu.

Abstract

In the end of 1990, the Québec government begun a process in order to create a conservation park around Vauréal Falls, in Anticosti Island. This Park institutionalize a tourist place, famous since 20th century for visual landscape, hunting and fishing. A public consultation was held in the Park process, and showed that Anticosti people preferred to protect other sites being more meaningful for them than Vauréal. However, the rules of conservation were too rigid for those wishes and led to social conflicts in the community. Those conflicts added up to the lack of relationship between expert knowledge and local one. In sum, the Anticosti Park has become a national space instead of a local place. Results of this anthropological study suggests, one again, that it is important to take into consideration the sense of place, especially in public consultation and conservation processes. The trajectory of the projects is more significant when dwellings are included.

La création de parcs nationaux confère à la nature le statut d'objet politique, l'amenant à devenir un enjeu local, régional et national important (JUDD & BEACH 2003). Dans ce contexte, la participation du public se présente comme un processus démocratique d'aide à la prise de décision en intégrant les préoccupations et les enjeux locaux. Elle représente aussi une façon de rehausser l'acceptabilité sociale des projets par ses promoteurs, voire de cautionner leurs positions. De formes multiples, ce mécanisme demeure donc ambigu : il peut tout autant remplir un usage réel que symbolique (DELLI CARPINI *et al.* 2004). Cette ambiguïté sur les objectifs réels de la consultation se clarifie en considérant entre autres le moment où les groupes sont consultés, le déroulement de l'activité et l'influence finale sur les résultats.

Les différentes étapes de la création d'un parc de conservation québécois peuvent illustrer les limites et les mouvances de ce mécanisme. Des

mesures de consultation des citoyens sont mises en œuvre par le gouvernement au moment de la création des Parcs. Elles visent à mieux connaître l'avis des acteurs sociaux concernés, y compris celui des représentants de l'État. Au cours de ce processus apparaissent des tensions et des conflits sur les usages réels ou projetés, le même territoire étant investi de significations et de fonctions très variées. Or, jusqu'à tout récemment, le sens du territoire conféré par les expériences locales semble être resté en marge du processus, et ce malgré la présence d'un discours de développement durable laissant une place importante aux dimensions sociales et communautaires.

Le cas récent de la création d'un parc de conservation à l'île d'Anticosti illustre cette situation. Il est présenté ici dans une approche anthropologique, en se basant sur les résultats d'une démarche ethnographique de terrain et d'une analyse de plus de quarante entrevues réalisées avec les principaux acteurs sociaux, dont les Anticostiens et les fonctionnaires de l'État. La question du paysage oriente cette analyse ; elle permet de comprendre comment se négocient les préoccupations locales et celles de l'État lors des consultations. En effet, par la création de Parcs de conservation, l'État poursuit, souvent implicitement, mais parfois de manière plus affirmée, une intention de protection du paysage visuel. Or, par ceux qui fréquentent le territoire, et en particulier par les communautés qui y vivent, le paysage est vécu dans un sens bien différent, celui d'une relation avec le territoire lui conférant une signification, un sens du lieu (CASEY 1996). Cet article aborde donc la question de la protection paysagère dans le contexte socio-historique où a pris place le projet de Parc, puis à partir des attentes et des tensions qui sont nées de la négociation et de la création de ce site de conservation.

Le contexte d'Anticosti : un milieu aux vocations multiples

Située dans l'embouchure du Golfe du Saint-Laurent, Anticosti a été d'abord fréquentée par les nations autochtones des deux rives du fleuve. Elle s'est colonisée de façon non autochtone à partir de 1690. Plusieurs descendants des familles ayant colonisé l'île y habitent encore à Port-Menier, village de près de trois cent personnes (illustration 1). Il s'agit d'une île fortement connotée historiquement, entre autres parce qu'elle a été achetée par l'industriel français Henri Menier en 1895. Elle est alors devenue un territoire privé gouverné par ce « roi du chocolat », puis par un consortium de papetières canadiennes. Ces propriétaires privés l'ont exploitée industriellement pour son bois, mais y ont aussi créé un domaine de chasse et de pêche (FRENETTE 1996). Les interventions gouvernementales à Anticosti, surtout après le rachat de l'île par

CONSULTER LE PUBLIC ET INTÉGRER LE PAYSAGE

L'État québécois en 1974, se justifie à partir de cette vocation. Elles s'incarnent tout particulièrement dans la pourvoirie d'État occupant plus de la moitié de l'île. Le gouvernement québécois a reconduit les multiples vocations d'Anticosti ; mais il a aussi ajouté la dimension de protection d'un patrimoine naturel esthétique et biophysique. Cette reconnaissance entraîne des changements dans les rapports au paysage tels qu'ils sont vécus par les résidents et les travailleurs locaux.

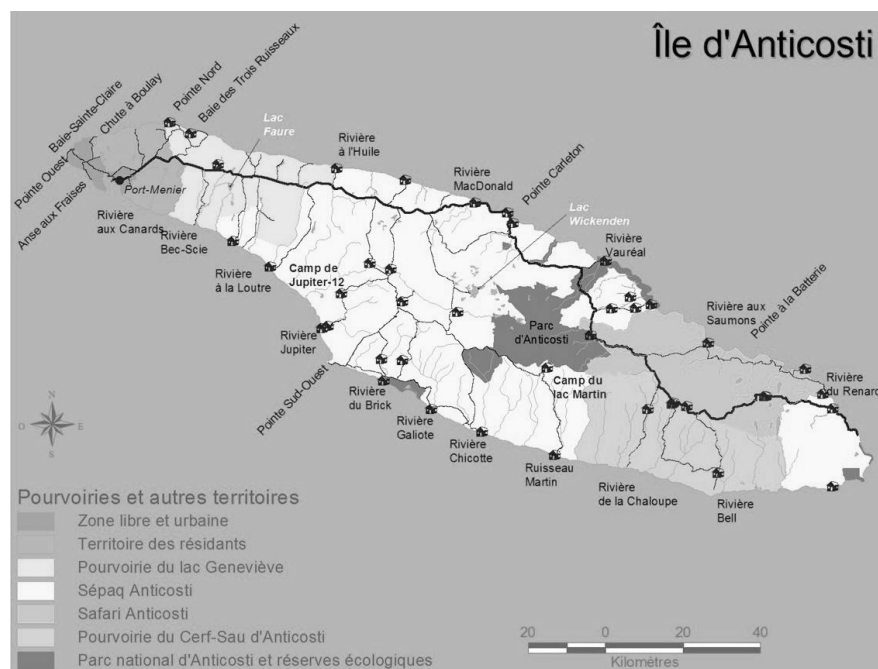


Illustration 1 : Carte de l'île d'Anticosti (Produits forestiers Anticosti, 2004).

La rivière et la chute Vauréal sont au cœur du Parc de conservation d'Anticosti. Pourtant le lieu n'a pas toujours été reconnu comme tel. Dans le passé, la Chute Vauréal ne comportait pas de charge symbolique importante quant à sa valeur patrimoniale et paysagère. Entre 1850 et 1930, on se propose plutôt d'harnacher la rivière. Tout comme on le fait ailleurs au Québec, cette hydroélectricité serait alors au service d'industries, et plus spécifiquement de scieries. Ces changements sont présentés comme une amélioration de la nature hostile de l'île ; ils sont d'ailleurs appuyés par l'État et les propriétaires privés.

Cette utopie moderniste a préséance sur d'autres réalités du milieu. Entre autres, elle escamote la recherche scientifique ayant lieu à la même époque dans le canyon Vauréal qui souligne ses particularités géomorphologiques. Cette volonté de développement industriel ignore aussi la dimension sociale de la rivière et les individus installés à son embouchure pour y vivre des pêcheries.

Au cours du 20^e siècle, la vocation industrielle du territoire d'Anticosti fait place à un statut de paradis de chasse et de pêche. Sous la poussée d'un système de représentation romantique de la nature, la conception de sauvagerie bascule et ce caractère est maintenant valorisé et magnifié. La nature se pose en contrepoids de la civilisation moderne sans pour autant la remettre en cause, puisqu'on procède du même souffle à l'exploitation industrielle de la forêt (HARRISON, 1994). L'insularité d'Anticosti convoque sur son territoire cet imaginaire romantique. Encore une fois la Vauréal est ciblée, caractérisée cette fois comme lieu vierge de traces humaines, permettant de retrouver l'authenticité et les émois des premiers découvreurs. Mais ne la dit-on pas éden aussi pour masquer le fait qu'elle est un décor organisé par des gestionnaires, au service de clients s'y rendant dans le cadre d'un forfait payant ? Plus la chasse et la pêche se posent comme des entreprises économiques, plus elles accordent de l'importance à la présence d'un décor donnant l'illusion d'une nature vierge et intacte.

La protection d'un patrimoine naturel

À la fin du 20^e siècle, le souci premier de préserver Vauréal s'insère dans cette représentation romantique de la nature. La splendeur de sa chute et la richesse de sa pêche en faisant l'emblème d'Anticosti et l'un de ses hauts lieux touristiques, il devient nécessaire de préserver intacts ces attributs contre l'exploitation forestière ayant lieu sur l'île. On veut d'abord préserver Vauréal parce qu'elle a une valeur esthétique et symbolique. D'emblée, le Parc procède ainsi d'une évaluation esthétique basée sur son adéquation aux critères romantiques : lieux sublimes, cachet pittoresque et virginité apparente. Se joint aussi l'idée d'une raréfaction de la nature vierge. On estime alors que la Vauréal comporte des caractères représentatifs au plan biophysique, la science se posant comme un argument important de cette réclamation paysagère. Des slogans comme *Sauvons Vauréal* ou *Vauréal, c'est vital*, énoncent les enjeux politiques de la sauvegarde de ce paysage : il faut que le site soit contrôlé, sinon une perte significative aura lieu à une échelle mondiale et provinciale (illustration 2). L'ensemble des démarches de protection est d'ailleurs promu par des groupes environnementaux nationaux et régionaux. Il ne s'agit donc pas d'un mouvement issu de la communauté locale.



Illustration 2 : Publicité pour promouvoir la conservation de la chute Vauréal (WWF, c1998)

Dans le cas de Vauréal, le statut de conservation implique surtout une institutionnalisation du territoire, par l'intervention de lois, de délimitations et de mesures particulières. L'État prend d'ailleurs en charge le processus de protection. Ainsi, en 2001, après bien des négociations, une loi québécoise confirme le passage de la chute Vauréal au statut de Parc de conservation. La création est l'œuvre des fonctionnaires du gouvernement, tout comme le sera la gestion. Elle entretient des liens étroits avec la pourvoirie d'État puisque les deux entités partagent le même directeur et que plusieurs dossiers font l'objet d'une gestion concertée. La direction reçoit aussi les conseils d'une table d'harmonisation d'intéressés régionaux et nationaux, mais celle-ci n'a pas de pouvoir décisionnel et n'a qu'une très faible représentation de la communauté.

Un processus créateur de tensions

La création du Parc d'Anticosti a eu des conséquences locales importantes. À son annonce, le projet a suscité beaucoup d'attentes dans le milieu. Le Parc a été perçu, du moins initialement, comme un levier permettant le resserrement de l'identité d'une petite communauté locale autour de lieux symboliques, mais également son développement par des apports financiers plus important, l'implantation de nouveaux services, l'accession à de nouvelles connaissances et une reconnaissance de ses particularités. Ces perceptions et ces espoirs ont été confortés par la consultation publique et les efforts déployés par les fonctionnaires pour inclure ces préoccupations, tout en conservant le

cadre fixe des politiques de gestion des parcs de conservation. Mais les consultations autour de la protection de la Vauréal ont surtout généré des impacts négatifs dans la communauté. Elles ont attisé des conflits locaux et ont créé, au dire des insulaires, « une blessure difficilement cicatrisable ».

La consultation publique a fait émerger des lieux et des paysages importants pour la communauté mais différents de Vauréal. Or, les limites et les règles de conservation ne donnent plus le libre accès à ces lieux, et nuisent à la poursuite des liens privilégiés avec le milieu. Comment concevoir qu'on ne puisse plus chasser, ou qu'il faut maintenant traverser barrières, inscriptions et paiements pour se rendre aux sites chargés d'une histoire personnelle et communautaire, qu'on désigne comme « la cour arrière du village » ? Mais, en plus de se sentir empêtrés dans des règles administratives, ces limites ont aussi engendré des tensions entre les insulaires. Elles ont créé des divergences sur l'identification et l'usage de pratiques et de lieux fondateurs de la communauté. Ces conflits internes ont laissé l'impression aux fonctionnaires de l'État que la population locale n'était pas capable de discerner ce qui est son patrimoine anticostien et encore moins de le prendre en charge. Pourtant, cette situation s'explique, si l'on considère qu'on a appliqué sur un milieu investi de sens et d'usages par une communauté locale des cadres issus de règles et savoirs extérieurs, souvent scientifiques. Cet encadrement était sans signification pour les insulaires, mais se trouve porteur de contraintes, de nouvelles limites, de nouveaux sens et de nouvelles pratiques. Force est de constater que cette rigidité et cette extériorité a joué en défaveur de l'issue de la consultation, qui n'est pas arrivée à un consensus satisfaisant sur les modalités de protection du patrimoine des Anticostiens.

Par ailleurs, la consultation n'a pas su créer une interaction entre les connaissances locales et des approches scientifiques majoritairement biophysiques. Surtout, ces savoirs vernaculaires n'ont pas été intégrés dans le processus visant à documenter le milieu à protéger. Cette situation laisse croire aux Anticostiens que la consultation est « juste une séance d'information », sans écoute et sans dialogue autour de ce qui est su du territoire, de ses usages et de ses significations. De façon toute particulière, les guides de chasse et de pêche demeurent très amers de cette situation. Ils fréquentent le territoire plusieurs mois par année, certains depuis plus de vingt ans, mais personne ne les a consultés sur la nature de ce terrain. Pire, ils perçoivent le zonage du Parc comme une mise à l'écart, une coupure d'avec cette forêt qu'ils connaissent mieux que personne, dont ils s'occupent et qu'ils chérissent. Ils se sentent perçus comme une nuisance, cette perception leur semblant d'autant plus

blessante qu'ils définissaient leur identité professionnelle en partie autour d'un rôle de protection de la nature. Encore maintenant, ils vivent donc le processus du Parc d'Anticosti comme un manque de confiance et de respect pour leur métier et estiment qu'il représente un déni de leur expertise empirique au sujet du territoire de la Vauréal.

La perte de signification locale

Les changements causés par le Parc ont une grande influence sur le rapport que peut engager la population locale avec son territoire et ont révélé aux insulaires le poids très relatif de leurs expériences face aux expertises du gouvernement. Ils montrent aussi comment ce lieu d'identité locale bascule peu à peu dans une représentation territoriale nationale.

En effet, les parcs de conservation proposent à la nature un nouveau statut, celui de richesse nationale qui améliorera l'image de l'État à l'étranger et au sein des groupes environnementaux. Le parc d'Anticosti place le Québec dans une position plus favorable face aux accords internationaux de conservation de la nature. Il permet notamment au gouvernement de se dire protecteur de l'environnement. Les structures administratives permettant d'attribuer au territoire des statuts de protection servent donc à représenter le souci que l'État porte à sa nature, tout comme elles valorisent l'image d'un pays de grands espaces, aux monuments naturels. L'éden d'Anticosti ne saurait donc exister que parce qu'il est garanti par des mesures comme le Parc, qui représente « une gestion gouvernementale adéquate qui sauvegarde l'accès et l'intégrité ». Pareil site de conservation contribue aussi à l'image positive du Québec comme « grand espace », et vise explicitement « à positionner l'île comme une destination internationale de choix pour les adeptes d'écotourisme à la recherche d'une nature exceptionnelle » et s'ajoute « au caractère français et au patrimoine architectural » dans les atouts touristiques du pays. Le Parc devient donc un lieu où les institutions assoient et représentent leur pouvoir et constituent la nature en objet politique (JUDD & BEACH 2003). Auparavant lieu d'appartenance locale, Vauréal semble devenu un symbole connu, décrit et possédé de façon nationale, un « monument national ». Mais, ce faisant, le Parc semble avoir écarté le lien privilégié entretenu localement avec le milieu et a fait des Anticostiens des citoyens ordinaires face à leur propre territoire. Force est donc de constater ici l'échec de la consultation comme mécanisme d'habilitation locale et de partage des responsabilités.

Enfin, il faut être conscient que ce paysage, bénéficiant maintenant d'un statut officiel, devient aussi une image permettant à l'État de vendre,

littéralement, les droits d'accès à l'île d'Anticosti. Le Parc, parce qu'il est sous la responsabilité de la Sépaq-Anticosti, semble surtout se gérer dans une approche touristique. Le patrimoine n'est donc pas une remise en question de la conception instrumentale de la nature, vue comme une ressource permettant la rentabilité par une forme d'exploitation ou une autre. Par ce geste, Vauréal passe résolument dans l'espace du marché étatique, quittant le local. Aussi la question du paysage, bien plus que de mettre en lumière des soucis de conservation, révèle combien un éden à protéger devient aussi un objet pécuniaire et politique. Mais ces questions sont-elles négociées lors de la consultation ?

Réintroduire le paysage vécu dans la consultation

Au Québec, la protection des paysages est souvent présente dans le cadre de politiques gouvernementales de conservation des territoires. La récente stratégie québécoise des Aires protégées du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) met plus explicitement en lumière ce rôle, en créant l'appellation de « paysage humanisé ». Cependant, cet objet de protection est plus souvent implicite. Les lois et politiques ne mentionnent pas directement le paysage comme élément de conservation, même si l'intention paysagère demeure sous-jacente dans plusieurs interventions, dont celles des parcs nationaux. Cette question mérite examen. Elle peut mener à ce que Daniel Le Couédic appelle « la tyrannie paysagère » (MERCIER 2002), faisant des sites un instrument de contrôle social et de limite des actions et des intentions face à la nature ainsi présentée. Conçus en terme de morale et d'interdits, ces mesures placent les experts scientifiques comme sources des savoirs et des règles de comportement dans ces milieux.

Le Parc d'Anticosti porte en soi les constructions du paysage que sont l'espace et le lieu. Dans ce cas comme dans bien d'autres discours et pratiques autour des milieux naturels, ce sont finalement ces deux conceptions paysagères qui se confrontent lors des consultations publiques. Ne pas arriver à rassembler ces représentations de la nature engendre-t-il alors un échec quasi certain de la participation citoyenne à la prise de décision ? L'analyse du cas d'Anticosti permet de le penser. Cette étude incite à tout le moins à explorer davantage cette avenue pour évaluer les processus de consultation et de mise en place de sites protégés. En effet, les démarches de conservation risquent parfois de transformer la nature d'« un endroit à être » à un espace utopique, à lire comme la « proclamation d'un désir collectif et individuel de jouir du spectacle

du monde qui nous entoure » (MERCIER 2002 : 382). Ce faisant, le paysage se fait espace : il oblitère les spécificités du local et la complexité culturelle, qui ne peut se penser en termes de fascination pour un objet figé, mais bien comme une dynamique. Cette spatialisation se confronte cependant souvent avec un « sens du lieu », point d'ancrage territorial de notre culture puisqu'il fait appel au vécu, à l'engagement actif, à une relation de renvois et correspondances entre nature et culture, individus et société (CASEY 1996). Il définit un principe de sens et d'intelligibilité, montrant la relation à l'histoire, au territoire et à l'identité, et proposant une trajectoire significative aux projets de transformation du milieu (BERQUE 2000).

Ces dimensions sont plus faciles à aborder en examinant la place qu'occupent les cadres et les savoirs experts par rapport aux savoirs locaux. À ce sujet, le cas d'Anticosti illustre combien la question paysagère est sous-jacente aux arguments de conservation, mais qu'elle n'est pas comprise de la même façon par l'État et par les communautés. On constate particulièrement que la question des usages locaux se concilie encore mal avec les mesures de conservation. La situation décrite peut être remise en perspective avec des phénomènes semblables, par exemple en Afrique, où les parcs de conservation ont amené des tensions locales à l'intérieur des communautés et entre celles-ci et l'État. Recenser ces phénomènes montre bien que se perpétue des modèles de conservation écartant les savoirs et les expériences vernaculaires pour privilégier plutôt une approche d'experts. La conservation joue alors un rôle pervers : elle coupe les populations locales de la maîtrise de leur territoire pour en confier la gestion à des instances externes et spécialisées (PÉRON 1994). Dans tous les cas, ce n'est pas l'idée de conserver la nature qui cause des tensions mais bien le fait que les parcs deviennent des objets politiques et économiques de plus en plus coupés des communautés locales.

Enfin, l'exemple du Parc d'Anticosti permet de constater que les questions scientifiques et utilitaires ont une place dans la conservation, tandis que celle de la participation à la prise de décision et à la gestion reste encore à débattre. Particulièrement, il montre bien que, en raison de son ambiguïté, la consultation est une forme qui peut jouer des rôles variés selon les participants. Certains l'emploient pour préserver le *statu quo* ou, au contraire, pour préparer une transition. D'autres y voient une arène pour des gains ponctuels. Il demeure que ce caractère adaptatif fait aussi que, souvent, la consultation engendre en soi conflits et frustrations. C'est pour cette raison que la recherche de solutions aux conflits créés par le processus de consultation est importante. Elle paraît imposer un changement dans la perspective et le rôle des experts quant à la

définition de l'intérêt public. Alors qu'auparavant ils se présentaient comme des professionnels définissant la teneur de l'intérêt public, ce sont maintenant des professionnels canalisant cette définition par les parties intéressées (DELLI CARPINI *et al.* 2004). La question de la reconnaissance des savoirs locaux, et du dialogue entre ceux-ci et les connaissances scientifiques, apparaît alors comme une voie cruciale pour instaurer cette nouvelle dynamique.

Ouvrages cités

- BERQUE, A. (2000), *Médiances. De milieux en paysages*, Paris, Belin.
- BRISSON, G. (2004), *La capture du sauvage. Les transformations de la forêt dans l'imaginaire québécois : le cas d'Anticosti (1533-2003)*, Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.
- CASEY, E. (1996), "How to get from space to place in a fairly short stretch of time" dans S. FELD & K. BASSO (dirs.), *Senses of Place*. Santa Fe : School of American research advanced seminar series, pp. 13-52.
- DELLI CARPINI, M., COOK, F. et JACOBS L. (2004), "Public deliberation, discursive participation, and citizen engagement : a review of the empirical literature", *Annual review of political science* 7, pp. 315-344.
- FRENETTE, J. (1996), *Histoire de la Côte-Nord*, Montréal, MIRCQ.
- HARRISON, R. (1994), *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion.
- JUDD, R. & Ch. BEACH (2003), *Natural States. The Environmental Imagination in Maine, Oregon, and the Nation*, Washington, Resources for the Future Press.
- MERCIER, G. (2002), « La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois », *Cahiers de géographie du Québec*, 46/129, pp. 357-392.
- MICHAUD, C. (1974), *Esquisse du schéma d'aménagement de l'île d'Anticosti*. Québec, Ministère des terres et forêts, Service de l'aménagement des terres.
- PÉRON, X. (1994), « Flamants roses, éléphants blancs et idées noires : conservation en pays maasai », *Politique africaine* 53, pp. 37-51.

TOWNS IN PARKS: CHANGING GROWTH MANAGEMENT IN BANFF TOWN, CANADA

Wayne K.D DAVIES and Dianne DRAPER
University of Calgary

Abstract

An introduction to the problems created by settlements in national parks is followed by a study of the changes in the town of Banff in Canada's first national park. Growth restrictions have been present since 1911, but with limited effect. Since 1990 new management policies have been adopted. The effects of these policies are described, together with a brief discussion of the growth of population outside the eastern park limits.

Résumé

Cette communication propose une introduction aux problèmes créés par le développement dans les parcs nationaux et une étude sur les transformations de la ville de Banff située dans le premier parc national du Canada. Les mesures de restriction de l'espace bâti, adoptées depuis 1911, ont eu une efficacité limitée. À partir de 1990, des nouvelles mesures de gestion ont été adoptées. Nous analysons ici les effets de ces politiques ainsi que les dynamiques de l'évolution de la population à l'extérieur des limites de la partie orientale du parc.

Introduction

In the last thirty years there have been increasing strains on the national parks system in most countries. The major problem comes from an unprecedented increase in *tourism* in the most accessible parks due to the greater mobility and affluence of the population at large. This has led to increasing pressure to provide *services* to these visitors, ranging from accommodation, gas stations, food shops and restaurants, to gift shops and entertainment facilities. In addition, the increase in visitors leads to growth in the maintenance and improvement of *infrastructures*, such as roads, water and sewage facilities, as well as social facilities. In many cases the infrastructure has to be provided at levels far beyond the resident population to cater for seasonal peaks in visitor numbers. The increase in visitor numbers and their effect upon the environment of parks has also led to an *increase in park employees* to manage these areas, as ecological problems due to human use multiply. In addition, the parks accessible to major population centres suffer from greater demands from people who wish to *live in these amenity environments*; some may be retired, but others are able to work there using new communications technologies. These five inter-related sets of pressures have led to greater human use demands, especially in parks that are close to big cities. These increasing human demands cause major difficulties for parks management, particularly those linked to the growth of services and the

location of settlements—demands that are often underestimated, given the emphasis upon physical ecology issues in national parks research.

Although each park has its own unique history in dealing with these pressures, there is a *major difference between the types of national parks usually found in North America, compared to those in Europe*. In the former case, most major parks, especially in the west, were located in areas largely untouched or marginally affected by human occupation. This is a result of the earlier foundation of American national parks and the fact that many were founded in remote regions, either in areas of little agricultural or resource use, or in places with limited transportation links. Hence many of the early parks in the American west were kept free of permanent development, except for day-use areas and a few lodges or hotels. This meant that most of the expansion of services and infrastructure has taken place outside the parks, sometimes planned, but more often left to uncontrolled private development. By contrast, the later development of national parks in Europe meant that most were created in areas occupied by centuries of settlement. Hence parks were retrofitted into an already humanized landscape of farms and settlements of different sizes. Now, however, the presence of the national park and its tourist demands often provides the dominant economic prop for such areas. Among the various problems in these parks has been the affordability of housing for the many people who work in the park. The additional demand for houses in these areas, from tourists and retired people, has bid up housing prices in the park to levels beyond the budgets of the local, mainly low paid workers. One result is that major hotels are now expected to provide on-site accommodation for their employees. In the United Kingdom greater controls have recently been implemented, and some national parks are restricting house sales within their boundaries to people who work within the park.

One curious consequence of these trends is that national parks represent a major exception to the typical United States versus European models of land use development (CULLINGWORTH 1993). The former has seen the primacy of individual rights over centralized government action, decentralised decision-making, and the creation of extensive settlement sprawl, especially in the automobile age. By contrast, Europe displays a dominance of national government control, and strong pressures for the restriction of land development, which has led to lower levels of settlement sprawl. Yet the later designation of most European national parks means they have more settlements and human occupation than those in the United States, a reversal of what one might expect, given their respective policies on protected areas and settlements.

The situation is rather different in the Canadian case. As in so many other cases of Canadian politics, economy and settlement, its national parks represent a hybrid model of the typical European and American developments. This can be illustrated by brief summary of the different patterns in the five Rocky Mountain parks of Canada before a detailed study of the evolution of settlement in Banff Park.

The Mountain Parks

Canada's five national parks in south-western Alberta and south-eastern British Columbia (Banff, Jasper, Kootenay, Waterton Lakes, and Yoho) have developed in different ways, in part due to the time of their designation and to the extent to which major rail and road links traversed their areas. Banff Park (created in 1887) and Jasper Park (created in 1907) lie along the two major Canadian transcontinental rail and road routes, which made these areas easy to access, and each developed a key settlement. By contrast, Yoho (created in 1896) only has the small village of Field, originally designated for railway workers, in addition to some lodges and seasonal campgrounds; Radium Hot Springs is the only settlement in Kootenay Park (created in 1920) and consists only of a small hot springs pool and associated motels. The town site in Waterton Lakes Park (created in 1895) in southern Alberta, was designed only for summer use, with seasonal-use houses, and a few commercial premises. Since the late 1970s some motels and stores now open year around, but development is still very restricted. Banff and Jasper remain major exceptions to the limited residential and commercial growth found in the other parks because they developed around transcontinental routes. However, both towns have seen many changes in attitudes about how their growth will be managed. These changes have been especially strong in Banff (Figure 1) which will be the focus of the rest of this study, because of its the world-renowned scenery, its ease of access, and its proximity – less than two hours by car – to Calgary, which reached one million people in 2007.

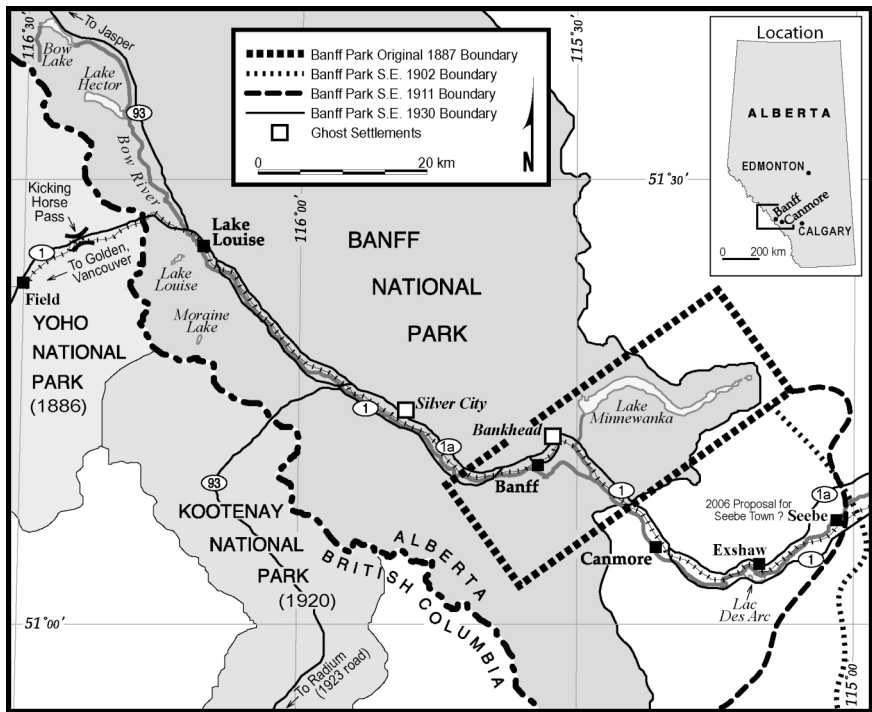


Figure 1. Banff and its Vicinity: Changing Boundaries and Settlements

Banff Park

The origin of Banff lies in the hot mineral springs that were discovered by railway workers building the Canadian Pacific Railway (C.P.R.) competed in 1884. A year later the federal government created a small reserve around the springs to control development. In 1887 a 10 mile by 26 mile national park was established, followed by a series of extensions and changes between 1902 and 1930 (SCACE 1970; HART 2003). Access to the park was improved by a road from Calgary in 1914, and followed by roads through to Yoho, Kootenay and Jasper parks in the 1920s and 1930s, giving Banff a nodal position within these parks. In 1964 its accessibility was improved even more when Canada's first national all-weather road system was completed through the park, although the Banff-Lake Louise part of the new TransCanada road system had been completed in 1958. Throughout these years the town of Banff developed as a service centre for the residents and tourists. In 1984 it was designated as a

UNESCO World Heritage site. Banff grew from a permanent population of 271 in 1901 to 937 in 1911. After a post-war increase to 2,063 inhabitants in 1921, growth slowed to only 2,187 people in 1941, and 2,357 in 1951. Since that time it has grown considerably, reaching a population of 8,251 in 2005. But this increase in the permanent population is minor compared to the growth in visitor numbers crossing the Banff Park boundaries each year, expanding from 0.5 million in 1951 to the current estimated level of 5 million people. Many are simply passing through the park, but in 2003 approximately 2.25 million visitors stopped in Banff town site, primarily in summer. Town officials estimate that in peak summer nights 30 thousand people stay overnight in Banff, creating needs for services and infrastructure far beyond its resident population.

Banff town and the national park have experienced many changes through time (HART 2003), ranging from a pro-development attitude in early years, when it was only really accessible by rail and to rich tourists, to the changing attitudes that led to the current restricted development policy. What may be most crucial in this development sequence is that the federal government initially regarded Banff as a typical spa, based on its mineral springs. However, at first, hunting was also allowed in the area, but was gradually phased out as the preservation function of the park became more dominant. A series of tote roads were created in the area to allow horse-drawn coaches to take people in comfort around the various scenic sites. In 1889 a town site was laid out, with two distinctive areas: a grid plan on one side of the Bow River, and a villa area with larger plots set on curvilinear roads on the side that leads to the Spray valley. For many decades the developing spa town, with its increasing numbers of hotels, was dominated by upper income and long distance visitors who arrived by rail to see and experience the splendid mountain scenery. The largest of the hotels was the Banff Springs, built by the C.P.R. in alpine style, and located less than a kilometre away from the town on the edge of the Spray valley. By 1903 the hotel had expanded to 500 guest rooms. After a serious fire the hotel was gradually replaced by the current world-renowned Banff Springs Hotel, completed in 1928 and built in Scottish Baronial style. In the residential and commercial areas a leasehold system of land occupation had been adopted in 1887 to allow parks officials to control development. The leases were mainly 42 years in length, to improve the chances that leaseholders would build substantial houses on their properties, but the leases were subject to perpetual renewal. Initially leases to build were allocated on a 'first-come first-served basis'. This was changed to 'allocation by auction' in 1913, to raise money to pay for the services demanded by the

growing settlement. But only 219 houses were recorded in the town in 1915, and not all were occupied by permanent residents. This limited growth is explained by the fact that the nearest major settlement, Calgary, contained only 44 thousand people at this time, and was connected to Banff by road only in 1914.

The Banff region was far from being a pristine environment when the park was designated. Most of the Bow Valley area had been logged and devastated by forest fires soon after the transcontinental line was built. But in the first decade of the twentieth century a deliberate tree-planting programme was implemented, in addition to other attempts to beautify the area and to provide facilities, such as recreation grounds, in the fledgling town. Yet Banff was *not* the only new settlement in the area. Although a mine and associated shanty town, called Silver City, had been created in 1883, some 16 km west from Banff, it was abandoned two years later. Coal mines established to the east of the town were longer lasting: first at Anthracite (1886-1904) and Bankhead (1904-1923) at the foot of Cascade Mountain, and with greater longevity at Canmore, thirty km east, with mines operating between 1889 and the late 1960s. Modifications were also made to Lake Minnewanka near Banff, when it was dammed to facilitate a HEP generating plant in 1912; a few years later the dam was increased by 8 metres and the lake was deepened by over 15 metres.

During these early years the size of the park area did not remain static (Figure 1). The first change came in 1892 when another reserve was created around the spectacular scenic area of Lake Louise, which subsequently developed a small settlement near the railway station in the valley below the lake. In 1902, 1911 and 1930 major extensions took place in the boundaries of the park (SCACE 1970). The most important change for this discussion took place in 1930 with the exclusion of a 20 km area east from the previous boundary. This area contained the coal-mining town of Canmore, and the village of Exshaw based on new limestone quarries. Presumably, the exclusion of this zone was designed to restrict the park to areas without mineral extraction. But it was the earlier 1911 changes that led to one of the most significant alterations in management. Development in the town and park was restricted to what were called 'appropriate use activities' for a national park. In the year before the new 'appropriate use' regulations were imposed, the town recorded 56,400 visitors, a major increase from the 3,000 recorded in 1887, a growth encouraged by extensive advertising campaigns through North American and Europe that extolled the virtues of the park and its springs

TOWNS IN PARKS

(SCACE 1970). But as the population figures quoted above have shown, growth in Banff town stagnated during the next 40 years. However, a significant addition was the School of Fine Arts in Banff founded in 1933 as an extension programme from the University of Alberta with funds from a Carnegie Foundation grant.

Between 1960 and 1990 major changes occurred in the park and in Banff town, as car-borne tourism grew. Part of the latter is associated with the boom in the city of Calgary, which expanded from 129 to 403 thousand people in 1961-71, and then doubled in the next twenty years, a product of its role as the corporate headquarters of the Canadian oil industry. Banff also became a destination for international tourists, from Asia as well as North America and Europe, because of new air links to Calgary airport. The growth in visitor numbers led Parks Canada to increase the number of hiking trails, which also helped the boom in mountaineering. Major changes took place in the 1960s when the ski site at Norquay, on the edge of Banff town, was extended, and new ski areas were added at Sunshine (near Banff) and near Lake Louise. Banff became an all-season resort, very different to the summer emphasis of previous years. These developments led the town of Banff to grow substantially, both in permanent population and in numbers of commercial premises. Apart from the small settlement near Lake Louise, and small motel-gas station clusters in places like Saskatchewan Crossing, developments outside Banff town were largely prevented by increasingly restrictive park planning policies from the late 1960s. These policies led to rejection of plans for major developments in the park, such as proposals for a major resort development near the ski hill in the Lake Louise area in the 1970s, and the refusal to use potential sites in the park for Calgary's 1988 Winter Olympic Games, although Lake Louise ski-area continues to be part of the circuit of international ski competitions. Despite the apparently restrictive rules on development, the two decades from 1970 saw a seemingly inexorable growth in Banff town site, as visitor numbers increased. New motels and stores were added, primarily along eastern Banff Avenue, whilst older ones expanded. The largest hotel, Banff Springs, added a conference centre in the 1980s and expanded again in 2001 to a 770-room capacity. But tighter controls were exercised in Lake Louise, which only allowed the addition of a handful of motels and stores in the settlement near the railway station. However, Chateau Lake Louise, the 1920s C.P.R. summer hotel located on the lake, changed to all year use in the early 1970s, and expanded a decade later.

By the 1990s, increasing concerns about the pace of development and the accelerating pressures for new facilities led to a number of comprehensive management reports and strategies, both for the park, town site and what is now called the Bow Valley Corridor extending outside the park. Part of the initiative for these reports came from recognition of the need to create more responsible environmental stewardship, as promoted by the 1992 Rio Conference. It led to demands for the creation of sustainable communities and the application of specific Agenda 21 initiatives on the management of mountain regions and settlements (DRAPER 2000). Also, local citizens wanted a more active voice in the management of Banff town. These concerns led to four new policy initiatives. In 1990 Banff became a self-governing municipality, with its own defined powers, replacing the purely advisory citizen body. Previously, the federal National Parks service, through the local park superintendent, controlled development. This official was subordinate to the federal minister in Ottawa so political pressures often influenced the largely case-by-case review of various development applications, rather than any specific plan guidance. Nevertheless, the decisions were supposed to be based on the historic 1911 principle that uses incompatible with the mandate of the park should not be allowed. Although Banff municipality is now self-governing, major changes must still be referred to the federal Heritage Minister, who can modify or overturn the local plans. The second initiative came in 1997 with development of a new comprehensive management plan for the park; this replaced previous plans on managing its ecology and settlement. A third initiative was a 1996 report on the critical problems associated with growth in the Banff-Bow Valley corridor which also contained a series of recommendations to guide future development (PAGE 1996). The fourth change was the development of a comprehensive municipal development plan for Banff town in 1995, linked to surveys of community attitudes to growth in Banff and vicinity. These initiatives led to new growth management policies.

Current Growth Management Policies in Banff

Eligible Resident Policy

Since all land in Banff national park is leased from the federal agency, Parks Canada, its officials can set rules under which land is occupied. In 1911 the 'appropriate use' guidelines began the process of control over the use of land, and who could live in the park, which led to a series of ever more specific regulations through time. Essentially park officials tried to restrict residency to those who worked in the park or town site, excluding second home or recreational use occupancy. However the leases already granted by 1911 continued to be honoured, and could be passed on to the leaseholder's

descendants. In theory, new residential leases were *only* given to people who worked in the park, creating the 'right to reside' policy. Although this policy has been operational for over ninety years, changes in park plans, and the sales of property and movement of people through time have meant that the 'right to reside' policy should be seen as an evolving one. By 1967 Scace (1970) calculated there were 741 leases held in perpetuity through the original 'right of renewal' by original leaseholders, out of a total of 949 leases. Since that date the number of residential properties has increased substantially, but all new leases are based on the 'right to reside' regulation. Unfortunately the policy was not subject to careful monitoring or complete evaluation, so its detailed effects are still unclear. But from the early 1990s the policy has been monitored more rigorously. Explicit definitive regulations have been designed to remove ambiguity from the process, which may have led some people to acquire leases on dubious grounds in the past. For example, there is now a more precise definition of what constitutes eligible residency. It is based on the explicit principle that all people who occupy houses or commercial property in Banff town site, and any other part of the park, should have their primary employment in the park, in public services or private businesses in the area. In the latter case a key criterion is that their presence is needed for the day-to-day operation of the business; most home-based businesses would not qualify for the right to residence.

There are four major exceptions to this 'location of employment' requirement. First, eligible residency applies to *students* who attend, full-time, one of the registered educational institutions in the park. Second, people who have *retired* from employment, under the conditions described above, are also allowed to stay if they fulfilled one of two conditions: they either had at least five consecutive years in park employment or businesses immediately prior to retirement, *or* lived in the park at their time of retirement and were living in the park on July 30, 1981. Third, *long-time lease holders and their descendants*, were also allowed to satisfy the eligible residency requirements; long-time means anyone who leased public lands in the park before May 19th 1911, when the first 'appropriate use guidelines' were introduced, as well as their direct descendants by blood line or adoption. Fourth, the *spouses* of anyone who satisfy the above criteria are also eligible to live in the area.

Although the rules now carefully specify who can live in the park, several aspects of the policy are worth noting. Clearly there are *exceptions* for several groups of people: pre-1911 leaseholders and their descendants; people who retired before 1981, when the rules were more precisely specified; students

and eligible retired residents, were also given exemptions from the main principle. In addition, it is worth noting that people from outside the area *are* allowed to own property in Banff town, so long as the residence owned is occupied by people who either work in the town or park, or had formerly worked there. This clause was added to ensure that land values are not reduced by ownership being restricted to people in the park; so outside investors can hold leases. Parks Canada officials review the 'right to reside' by monitoring all *new* changes that take place each year relating to ownership, tenancy and mortgage of the various residential properties, providing a less aggressive approach than adopting direct surveys of the current residency situation to enforce compliance with the rules. Leaseholders must show they conform to the 'eligible residence' policy; it is regarded as a criminal offence to make a false statement to parks officials. So lessees are responsible for showing that they, or their tenants, conform to the regulations by submitting the appropriate documents for review when a property is sold or re-mortgaged. However, local parks officials cannot reject an application on their own, but can only query any discordant application that does not satisfy the criteria. If the matter cannot be settled, it is referred to the federal Department of Justice. These officials in Ottawa review the case, and have the final power to reject any application that does not conform to existing policy. Parks officials have estimated that the review process now deals with between 200-300 cases per year (approximately ten percent of all leased residential properties in the town) mainly due to changes of mortgage situations than lessee or tenant changes. Recently, only about one case per year has led to the cancellation of the lease due to non-compliance with the eligible residence requirement. The current policy is designed to make sure that residences in Banff are occupied only by people working, or formerly working in the town or park - except for the descendants of the original leaseholders who are excluded from the regulations - ensuring that Banff does not become a recreational or second property area. The current regulations are discriminatory, but most park residents seem to accept the need to have some sort of residency requirement to restrict growth, as shown by public input to the Banff Community Plan (TOWN OF BANFF 1998).

Commercial Limitation Policies in Banff

One of the most important changes over the past 50 years has been the great increase in the numbers and size of commercial property in the town site, a trend that has made Banff town a destination in its own right. Worry over this continued increase led the town to devise three new policies. The first was adoption of a provisional *population cap* of 10,000 people. The second attempts

to restrict the numbers and types of businesses that ought to be in the town of Banff. These policies were based in part on the old principle that *businesses have to be appropriate* to a settlement in a national park. Judging by the rate of growth of commercial activity since the 1960s, this was not particularly carefully monitored. Since 1990 the town has had an elected town council and an active local planning department, providing the administrative structure for more careful management. Third, a new principle, namely that *new developments should have no net negative environmental impact*, was also established to guide policy as a result of the global debate on sustainability and the guidelines provided by Agenda 21 recommendations (DRAPER 2000).

Decisions about the appropriateness of businesses in the town led the 1990 Town Incorporation document to specify that businesses licensed in Banff should meet two basic principles: those services needed to provide a comfortable, living community for town residents; and businesses assisting the town to serve as a centre for park visitors, providing them with accommodation, goods and services. Hence, new licences will *only* be issued if businesses meet these broad 'appropriate use' guidelines. However, it is clear that these principles are not hard and fast rules, so human judgements over whether a business conforms to the criteria means that there is some flexibility in the operation of the policies. This has led to continued debate in the town over what uses should be permitted. Specifying the criteria, however, does make it clear that some activities, such as casinos, would *not* meet the test of appropriateness, and would be excluded if an application for a licence were ever made. Despite the attempt to provide some rigour in the policy - compared to the very vague criteria of the past - the policy was not retroactively applied, for existing activities of dubious relevance to the park remain in the town site. For example, the Banff Centre is a node for artistic activities in the town, but many of its programmes have nothing to do with a parks function; presumably it is too well established, and even too popular, to move. The importance of the facility to Banff's growth can be seen by the fact that by 2005 the school had 430 permanent staff, and 3,700 participants in a range of programmes devoted to practical instruction in the arts. It has a budget of over \$40 million, and hosted a series of conferences, one of the best known being the annual Mountain Festival, which does have a link to park functions. Outside the town, the desire to remove non-appropriate uses led to the removal of a buffalo compound and a cadet training facility, whilst the old grass runway airport now exists only for emergency use.

The second part of the management policy limits growth in the amount of *new* commercial space. In 1999 the Banff Community Plan recommended

that the growth in commercial activities should be restricted to an increase of 32,515 sq.m., spread as equally as possible over a six year period from 1999. Applicants for an increase in commercial space had to show how their proposal conformed to the policies of 'appropriate type of business policy, and 'no net environmental impact'. The applications are reviewed by the town administrators. Applicants meeting the criteria were entered into a lottery conducted by an independent auditor, who randomly selected winning applications, up to the limit of the yearly allocation of space. Between 1999 and 2005, data derived from the town of Banff revealed that 56 applications, amounting to 85,000 sq. m. of floor space, were considered eligible for commercial development; with 56% for hotels/motels and 21% for restaurants. Only 30, with a total floor space of 32,000 sq.m., were accepted by the lottery process. Over half of the successful applications in the lottery were for hotels/motels, and another sixth were for restaurants, paralleling the 'approved applications' total, although some were combinations of these uses. By the end of 2005 the 'build-out' limit of the policy had been reached, although not all the businesses successful in the lottery have used their allocation. Had all the approved applications been built under a 'no restriction' policy, then almost three times the number of businesses, and almost three times the amount of new commercial space, would have been added to the town's stock. This provides a measure of the effectiveness of the six-year policy, which ended up adding less than a 2% increase in the town's commercial floor space over the 1999 base. However, such a calculation ignores the deterrent effect of the policy, since the presence of the 'applicable use' and 'lottery' procedures have their own effects on reducing demand. Since the end of 2005 there has been a debate over the future direction of policy. Some advocate a 'no addition' policy, whilst others suggest some increase in growth to accommodate future demands and avoid stagnation. Although the operation of this policy has resulted in a considerable reduction in the new commercial businesses in town, housing and population growth continues, given the pent-up demand from park employees, with a 8% population growth, and the addition of 486 new residential units (60% rental) in 2000-5. The direction of future policies is still the matter of local debate. A report for the town council from UrbanMetrics consultants in 2007 has suggested that businesses geared towards local residents should be exempted from the development cap; in addition, controversy currently exists over whether additional national retail chains should be granted licences to operate in the town, since many argue they will spoil Banff's small town and unique character. However no decisions had been made on these possible changes by May 2007.

Overspill Effects

Growth restrictions on Banff town, combined with increasing demands for tourist and residential accommodation in the vicinity of the park, have created major development pressures in the Bow Valley to the east of the park's boundary, which is surrounded by its own spectacular mountains. It has led the old coal-mining town of Canmore to become another growth node, with a permanent population of 11,600 in 2006, together with 4,818 non-residents owning houses. This contrasts with just under 2,000 residents and only 23 commercial outlets in 1951. Canmore's development as a resort and residential community in place of its former coal mining functions led to an expansion to 124 commercial businesses by 1977, and 251 outlets in 1985. This can be compared with parallel figures of 71 commercial outlets in Banff in 1951, and 402 in 1985 (figures calculated from telephone yellow page records). By 2001 the Canadian Business Patterns database showed that Canmore had surpassed Banff in commercial size, with 1,250 commercial businesses recorded, compared to 827 in Banff. However, restrictions on growth are being applied in Canmore, notably by reducing new residential development, and enacting a size limit on commercial premises to prevent new large one-stop discount or category killer retail outlets locating in the town - again to preserve its small town nature. In 2005 a survey carried out by the town revealed that over a thousand people, one in seven of the employed people who live in Canmore, work in Banff, showing that the town also operates in part as a residential centre for Banff. But Canmore is developing its own character as a mountain community, enhanced by the Nordic Ski Centre built as part of the 1988 Winter Olympics, and its annual Folk Festival. Like Banff it has been designing policies based on sustainable development and ecological principles, with growth limited by its valley site and reluctance to build in the sensitive wildlife corridors in adjacent valleys. However, even Canmore's growth has not been sufficient to accommodate pressures in the Bow Valley. In November 2006 plans were announced for a new town of some 6,000 people in the former village of Seebe, 20 km east of Canmore. The plan has attracted strong interest from potential residents, but whether the town will be developed is a moot point, given the probable opposition of environmental groups and questions about an adequate water supply, given that the government recently placed a moratorium on new extractions from the Bow River.

Conclusions

National Parks were founded on the principle of preserving areas of outstanding beauty and scientific interest, but also of allowing people to experience the wonder of these areas. Inevitably this creates a tension; allowing people to access these areas brings increased pressures for development, especially to parks in accessible locations. But it is often forgotten that many parks are not undeveloped areas. When Banff Park was designated the Bow Valley was not a pristine environment; its location on the route of the first transcontinental rail system led to serious environmental damage. However, through time, the area has recovered, through its own regeneration and careful ecological management supervision, despite the intense pressure for development. The story has been quite different in the town of Banff, which has expanded considerably over the past century, especially in the last thirty years. Its growth threatens to destroy the experience of the natural area protected in the park, creating a real dilemma for park managers. Since 1990 a new climate of concern about sustainability has led to more effective management policies. However restrictions on the growth of Banff cannot be seen in isolation. As in many parks, the increasing demands from tourists, retired people, and unmet demands from service workers unable to live in Banff, has led to overspill in the eastern Bow Valley corridor. Ironically this is an area included, then excluded, from the early twentieth century park.

References

- CULLINGWORTH, John B. (1993). *The Political Culture of Planning*. New York: Routledge.
- DRAPER, Dianne (2000). "Toward Sustainable Mountain Communities". *Ambio: Royal Swedish Academy of Sciences*, 29 (7), Nov. p. 408-415.
- HART, Edward. J. (2003) *The Battle for Banff: 1930-1985*. Banff: EJH Enterprises.
- PAGE, Robert. *et al.* (1996). *Banff-Bow Valley*. Ottawa: Ministry of Heritage.
- TOWN OF BANFF, (1998). *Banff Community Plan*. Banff: Canada.
- SCASE, Robert. (1970). "Banff Townsite," in : J. Nelson (ed.), *Canadian Parks*. Montreal: Harvest House p.187-210.

Acknowledgements

Thanks are due to Banff town planning officials for information on the commercial limitation policy.

LE CONFLIT DU PARC NATIONAL DU MONT ORFORD : LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE CONSERVATION ET TOURISME

Nathalie LAHAYE*

Université Paul Sabatier/Toulouse 3

Résumé

A partir de l'étude de cas du parc national du mont Orford au Québec, nous présentons un modèle d'analyse socio-économique d'un conflit d'usages. Plus précisément, nous cherchons à rendre compte du rôle de la dynamique interne d'un conflit dans la construction d'une solution d'écotourisme. Pour cela, nous identifions et caractérisons les variables propres du conflit, en partant de l'étude des interactions déconstructives. Celles-ci participent de la construction de l'univers conflictuel et de l'autonomisation du conflit, pouvant mener les acteurs du système vers un état d'enfermement dans l'affrontement. Ces variables, qui structurent la dynamique interne du conflit, permettent d'apprécier certains impacts de la dynamique conflictuelle sur l'adoption d'une solution d'intégration comme l'écotourisme.

Abstract

From the case study of the parc national du mont Orford in Quebec, we present a model of socioeconomic analysis of a use conflict. More precisely, we try to account for the role of the internal dynamics of a conflict in the elaboration of an ecotourism solution. For it, we identify and we characterize the proper variables of the conflict, starting from the negative interactions study. These participate of the construction of the contradictory universe and afterward of the conflict's self-government process, which can lead the actors of the system toward a state of locking in the confrontation. These variables, that determine the internal dynamics of the conflict, allow us to appreciate some impacts of this contradictory dynamics on the adoption of an integrated solution such as ecotourism.

Introduction : contexte et objectifs

Le parc national du mont Orford (PNMO) comme nombre de parcs canadiens, s'est développé sur l'idée qu'il était possible d'assurer la protection des espèces et des milieux tout en permettant aux hommes de jouir de la beauté des lieux et d'y pratiquer des activités récréatives. Une forme d'équilibre entre deux enjeux majeurs, celui de la conservation des écosystèmes et celui de la récréation au cœur d'espaces protégés, semblait alors atteinte. Aujourd'hui pourtant, l'intégrité biologique du parc apparaît menacée par un projet de développement domiciliaire à sa périphérie. La controverse, dont la partie la plus visible est la question d'un échange de terrains entre un promoteur et le

* Nathalie Lahaye, Maître de conférences, - IUT de Tarbes, chercheur au GRES, Université des sciences sociales de Toulouse. nathalie.lahaye@iut-tarbes.fr

L'auteur remercie le ministère canadien des Affaires étrangères pour le financement accordé au titre d'une bourse de recherche en études canadiennes (BREC).

gouvernement québécois, rend compte d'un conflit autour d'un projet d'aménagement et de ses répercussions sur le milieu naturel. Comment répondre à cette double exigence de conservation et de développement, tandis que les enjeux de conservation de la biodiversité sont de plus en plus prégnants et que la demande pour un tourisme de nature s'intensifie ? Comment réorienter l'offre de prestations et services au cœur d'un parc qui conserve des activités de récréation intensive ; ces dernières participant à l'identité même du parc ? Une solution d'écotourisme, perçue comme une voie possible de conciliation, peut-elle trouver sa place dans ce conflit ?

Au travers de ce cas, notre objectif est de souligner le rôle de la dynamique interne d'un conflit dans la construction d'une solution d'écotourisme. Nous posons en effet que l'étude de la dynamique interne d'un conflit constitue un préalable à l'élaboration de mécanismes de résolution. Il s'agit là d'un renouvellement dans l'approche économique des conflits selon laquelle les conflits sont définis comme des dysfonctionnements à corriger, appréhendés principalement sous l'angle de leurs modes de régulation et parfois assimilés à la négociation (SCHELLING 1960). Si le conflit et la négociation sont étroitement liés, le conflit est aussi porteur d'une organisation propre (MONROY et FOURNIER 1997) d'une structuration indépendante des procédures de régulation, pouvant parfois même influencer sur le mode de résolution, qu'il convient de saisir dans le cadre d'une analyse sur la gouvernance d'un territoire.

Nous faisons ainsi l'hypothèse que la dynamique interne d'un conflit, produit d'un jeu complexe d'interactions « déconstructives », influe sur la construction d'une solution d'intégration. Et en situation de conflit d'usages dans une aire protégée, la solution d'intégration peut être l'écotourisme.

A partir de l'étude du conflit du PNMO, nous proposons une modélisation socio-économique d'un conflit d'usages au sein d'un parc naturel. Partant d'une représentation du conflit comme système complexe d'interactions, nous cherchons à caractériser les variables propres d'un conflit qui décrivent sa dynamique interne. Nous cherchons ensuite à voir comment cette dynamique interne influe sur l'obtention d'une solution d'intégration comme l'écotourisme. Nous rendons compte ici du conflit sur la période août 2001, début du conflit, à février 2006, date à laquelle intervient la décision du gouvernement de privatisation partielle du parc. Pour mener cette analyse, nous

avons couplé une étude documentaire à des entretiens sur le terrain¹. Nous avons également mobilisé un processus classique en analyse qualitative des données, de décontextualisation/re-contextualisation afin d'identifier les variables propres.

Dans une première partie, nous présentons notre modélisation du conflit à partir d'une représentation des interactions sociales. Dans une deuxième partie, nous exposons rapidement le cas du conflit du PNMO. Dans une troisième partie, nous rendons compte des variables propres du conflit ainsi que des correspondances établies entre les variables propres et la solution d'écotourisme. Dans une quatrième partie, nous analysons les impacts repérés de la dynamique interne du conflit sur la recherche d'une solution intégrative de type écotourisme.

Une modélisation du conflit comme système complexe d'interactions

Nous proposons d'appréhender le conflit comme un système complexe d'interactions spécifiques qui se nouent entre au moins deux parties (individus ou groupes d'individus) présentant des intérêts divergents. Le système d'interactions englobe deux sous-systèmes distincts, mais inter-reliés. Le premier regroupe des « situations d'interactions constructives » (SIC) ; le second, des « situations d'interactions déconstructives » (SID). Les SIC renvoient à des procédures d'action collective orientée vers la recherche d'un accord et la sortie du conflit, autrement dit VERS la résolution du problème. On est ici dans le registre de la régulation du conflit. Il existe différents modes d'organisation des relations entre les acteurs (hiérarchique, coopératif) et différents modes de communication (discussion, consultation, concertation) qui facilitent la convergence des intérêts antagonistes. Les SID caractérisent le conflit proprement dit. Elles fondent la dynamique interne du conflit. Les relations entre les individus se nouent sur le mode de l'opposition, de l'affrontement ou encore, de la domination. Les interactions déconstructives sont le fruit de l'action des acteurs qui se mettent au service du conflit. Car le conflit est utile. Il remplit plusieurs fonctions (COSER 1956) : représentation de la situation, acquisition collective de connaissances, constitution de coalitions et renforcement des pouvoirs, légitimation de groupes sociaux ... Ces interactions peuvent conduire à l'enlèvement du conflit. Les protagonistes se maintiennent dans des états d'affrontement, de compétition. Le conflit peut alors devenir un mode de coordination dominant entre les acteurs qui ne

¹ Pour plus de précision, voir Lahaye (2006).

peuvent plus échanger et communiquer autrement. Aussi, comprendre la dynamique interne du conflit conduit à caractériser les variables propres du conflit. Ces variables participent de la construction de l'univers conflictuel. Elles sont le fruit des SID. Elles représentent des ressources mobilisées ou créées pendant l'échange, nécessaires pour guider l'action des individus et autoriser la coordination.

Les SIC et les SID sont rarement isolées. Elles renvoient à des états distincts, mais néanmoins liés, du système d'interactions qui chemine de l'engagement d'au moins une partie (qui signifie à l'autre son désaccord) jusqu'à la résolution du problème. La succession de séquences relationnelles évolutives, qui participent de la construction du contexte conflictuel mais aussi du processus de négociation, peut déboucher sur trois états possibles : la résolution du conflit, le statu quo ou l'enlèvement. L'enlèvement se concrétise très souvent par un réductionnisme bipolaire.

Le conflit du PNMO : entre intégrité écologique et développement durable

Le parc national du mont Orford est situé dans la région de l'Estrie, au Québec. C'est une aire protégée (au sens de l'UICN) de très petite taille (58 km²) en milieu urbanisé, d'une grande richesse biologique faunique et floristique et particulièrement attractive du point de vue touristique. Le parc, autrefois désigné parc de récréation, abrite toujours des aires de récréation intensive (un centre de ski, un terrain de golf et un centre de villégiature) marqueurs à la fois de son identité et de son attractivité.

La controverse dont le parc fait l'objet depuis 2001, porte sur un projet de développement récréo-domiciliaire². La réalisation de ce projet requiert l'obtention, par la société Mont-Orford Inc., promoteur et actuel gestionnaire du territoire sous bail, de terrains à proximité du centre de ski, aujourd'hui compris à l'intérieur des limites du parc (dans sa partie sud). En contrepartie de ces terrains, Mont-Orford Inc. propose de céder au gouvernement trois terrains situés plus au nord et de compenser financièrement la différence de valeur foncière des terrains échangés. De cet échange, la superficie du parc se verrait

² Le projet prévoit à l'origine 1) la création d'un village piétonnier multiservice au pied des pentes de ski ; 2) l'aménagement du terrain de golf ; 3) la construction d'unités d'hébergement le long du ruisseau Castle et de parcs de stationnement et 4) la construction d'un restaurant au sommet du Mont-Orford.

accrue (soit 1,2%). Mont-Orford Inc. justifie son projet par la recherche de la rentabilité et de la pérennité du centre de ski. Il s'agit d'offrir un tourisme de villégiature quatre-saisons couplant aménagements résidentiels et équipements récréatifs, afin de faire de la station de ski une destination à part entière, moderne et concurrentielle. Il s'agit aussi de renforcer le positionnement de la région comme destination touristique.

Ce projet d'aménagement, qui touche aux limites du parc, soulève de fortes inquiétudes du côté des riverains et des associations environnementales, quant à ses répercussions possibles à la fois sur l'intégrité biologique du parc et sur celle du milieu environnant. Sur-fréquentation, dégradation du réseau hydrographique, atteintes portées à l'intégrité écologique du milieu aquatique, dégradation des paysages, fragmentation forestière, menace d'une urbanisation excessive... sont invoquées.

L'enjeu principal se décline ici en deux volets a priori antinomiques : 1°) conforter la mission de conservation du parc ; 2°) garantir la viabilité de la station de ski alpin grâce au développement domiciliaire. La question de la valorisation économique d'une aire protégée et des répercussions sur la dynamique de conservation du patrimoine naturel est au cœur du débat. Plus largement, le problème porte sur les conditions de réalisation d'un projet de développement territorial durable.

Depuis 2001, le conflit connaît des périodes de crises plus ou moins fortes (manifestations, pétition...), de dialogues (lors de deux audiences publiques³), d'attente (face à la décision du gouvernement), de traduction sur la scène politique (lors des élections municipales), de rebondissements récents (avec l'offre publique de vente du territoire sous-bail). De portée locale, il s'inscrit progressivement dans une problématique élargie de sauvegarde de tous les espaces protégés québécois. L'intégrité écologique du PNMO doit être garantie. Pour autant, il est reconnu que la vocation historique du parc comme espace de récréation ne peut pas être occultée, d'autant qu'elle reçoit l'assentiment de la population. Cela signifie qu'il va falloir composer entre conservation et développement. Pour autant, les parties prenantes sont-elles

³ La première audience s'est tenue en décembre 2002. Organisée par la FAPAQ, elle visait à connaître l'avis du public 1) sur le projet de modification des limites du parc, induite par l'acquisition de terrains ; 2) sur les orientations futures du parc (dont le projet de développement domiciliaire). La seconde audience, organisée en décembre 2004 et février 2005 par le BAPE, cherchait à apprécier « les avantages et les inconvénients de l'échange de terrains pour la biodiversité et pour l'intégrité écologique » du parc.

réellement prêtes à s'engager dans la voie de la conciliation ? L'analyse de la dynamique interne du conflit fournit des éléments de réponse.

Une caractérisation de la dynamique interne du conflit et de son impact sur la solution d'écotourisme

Notre analyse se décomposant en deux temps, deux catégories de résultats ont pu être mises en évidence. Premièrement, à partir de l'analyse qualitative, nous avons identifié huit variables propres caractérisant la dynamique interne du conflit du PNMO. Deuxièmement, par une mise en correspondance des variables propres et des paramètres permettant d'apprécier une solution d'écotourisme en termes de coordination, nous avons repéré des impacts de la dynamique interne du conflit sur l'obtention de la solution d'intégration.

Les variables propres du conflit du PNMO

Nous présentons dans le tableau 3.1 ci-dessous, les variables propres du conflit du PNMO et leurs caractéristiques, obtenues à partir du processus de catégorisation. Ces variables forment l'univers conflictuel dans lequel les protagonistes du conflit évoluent et s'enferment parfois. Elles sont le produit de leurs interactions, développées soit sur le mode de la communication, soit sur le mode de l'action stratégique. Les variables propres se décomposent en six variables relationnelles issues directement des processus d'interactions sociales et deux variables de cadrage, qui contraignent les interactions.

LE CONFLIT DU PARC NATIONAL DU MONT ORFORD

	Variables	Caractérisation
Les variables relationnelles	Les griefs	1- Prestations proposées : - Échange de terrains (valeur écologique et valeur marchande). - Projet récréo-touristique (retombées économiques, écologiques et sociales).
		2- Valeurs universelles : Légalité de l'échange, équité sociale, défense d'un patrimoine commun, biodiversité et développement durable.
	Les systèmes de valeurs et de représentations	Absence de représentations communes et de normes partagées sur : - la vocation du parc ; - la biodiversité ; - le développement durable.
	Les certitudes	<u>Du côté des partisans au projet</u> : certitude de la « dernière chance » pour sauver le centre de ski ; logique de minimisation des risques et des coûts. <u>Du côté des opposants</u> : certitudes construites autour de la trahison, de la perte de confiance et de la perte de l'identité territoriale.
	Le point focal	Clivage dichotomique (de type pour/contre) autour de l'échange de terrains et du projet récréo-domiciliaire.
	Le scénario connu	Le « <i>nimby</i> » : le jeu avec ses acteurs, leurs rôles, est joué et rejoué. Mobilisation de problématiques et champs d'action connus : 1) dépossession du territoire ; 2) perte de confiance/décideurs publics ; 3) poids de l'histoire ; 4) évaluation des risques et manque d'informations ; 5) décalage milieu de vie - espace de travail.
Les variables de cadrage	Les coalitions	Liens sociaux et procédures de ralliement Proximité organisée
	L'échelle spatiale	Conflit entre proximité géographique recherchée et proximité géographique subie. Des priorités différentes selon l'échelle spatiale considérée. Rapport local/global.
	L'échelle temporelle	Exemplarité du parc ; danger de créer un précédent pour les parcs québécois. Poids de l'histoire.

Tableau 3.1 Les variables propres du conflit du parc du mont Orford

Impacts de la dynamique interne du conflit sur la solution d'intégration de type écotourisme

La caractérisation des variables propres permet d'apprécier certains impacts de la dynamique interne du conflit sur l'obtention d'une solution écotouristique. Ce point nécessite au préalable des précisions. Premièrement, une solution « intégrative » est envisagée du point de vue de sa capacité à satisfaire, d'un commun accord, les intérêts légitimes des différentes parties prenantes. Elle suppose de l'invention, de la créativité. Deuxièmement, une solution intégrative mobilise un processus de négociation, entendue comme « une action collective s'ancrant dans une situation d'interdépendance tendue et aboutissant à un nouvel ordre négocié » (ALLAIN 2004 : 30). Troisièmement, l'écotourisme, qui s'articule sur une coordination entre conservation de la ressource, développement durable d'une communauté et satisfaction des besoins des touristes (LEQUIN 2001) peut constituer une solution intégrative au regard de la dialectique conservation/tourisme. Quatrièmement, la solution d'écotourisme est appréciée ici en termes de proximité (GILLY et TORRE 2000), autrement dit en fonction des interactions entre agents et de l'intensité avec laquelle ils se mobilisent face à l'action collective.

Ainsi, nous posons qu'un projet en écotourisme, entendu comme une voie de conciliation entre conservation et développement, implique : 1) de l'innovation ; 2) une proximité organisée. Celle-ci recouvre deux dimensions : la logique d'appartenance, qui renvoie à l'effectivité des relations et la logique de similitude, qui traduit l'adhésion à un même espace de référence. Nous rapprochons ces conditions de la situation vécue dans le PNMO et, en particulier, de la dynamique interne du conflit qui s'y déroule. Des impacts mesurés en terme d'innovation et de coordination sont alors repérés, dont le tableau 3.2 ci-dessous rend compte.

LE CONFLIT DU PARC NATIONAL DU MONT ORFORD

Var. Propres /Sol. intégrative	Innovation	Proximité organisée	
		Logique d'appartenance	Logique de similitude
Griefs	Logique de condamnation et non de recherche de solutions alternatives Production de connaissances multiples		Adhésion sur défense d'un patrimoine commun, équité sociale, légalité de l'échange
Valeurs représentations	Absence d'une vision commune du bien-être collectif		Regroupement sur des bases politique, écologique ou économique Défense des droits des riverains, résistance au changement, opposition à tout projet d'aménagement mais aussi défense de l'intérêt général et volonté de démocratie participative
Certitudes	Enfermement des protagonistes dans la justification et le renforcement de leur position Frein à la créativité	Renforcement des réseaux d'opposition	Affirmation de perte de l'identité territoriale, perte de confiance dans le gouvernement, défense d'un bien collectif vs. certitude de la dernière chance pour sauver le centre de ski
Point Focal	Simplification de la situation Incomplétude de l'information Eloignement / recherche de la solution	Cristallisation des oppositions	
Scénario connu	Immobilisme (poids de l'histoire)		Affirmation de l'identité territoriale Perte de confiance/décideur Défense des intérêts privés vs. intérêt collectif
Coalitions	Apprentissages sur le projet, les institutions impliquées, les compétences des acteurs de la décision	Echanges au sein de réseaux d'influence (relations amicales, professionnelles) ou d'instances formalisées de concertation (associations environnementales ; partis politiques)	Défense de l'identité territoriale, maintien de l'intégrité écologique du parc et décision participative vs. logique économique de développement local et financière (rentabilité centre de ski)
Echelle spatiale	Différenciation géographique des approches du problème	Proximité géographique facilite les rencontres	
Echelle temporelle	Impacts contradictoires : Sortir de la crise ou poursuivre la recherche de solutions satisfaisantes	Consolidation des réseaux d'opposition Anticipations différenciées /évolution des centres de ski et /conservation	Installation dans le conflit

Tableau 3.2. Impacts des variables propres sur la solution d'écotourisme en termes de proximités et d'innovation

Analyse : le rôle de la dynamique interne du conflit sur la recherche d'une solution intégrative

Dans le cas du PNMO, le jeu des interactions déconstructives éloigne de la production d'une solution intégrative de type écotourisme : 1°) en consolidant les réseaux d'opposition constitués autour d'une proximité géographique ; 2°) en enfermant les acteurs dans des rôles, et des systèmes de valeurs et de croyances qui les écartent de la recherche d'une solution commune ; 3°) en limitant la part d'innovation par le phénomène de focalisation, les certitudes produites et les représentations. Reprenons chacun de ces points.

Premièrement, la proximité géographique participe de la construction d'une proximité sociale et organisationnelle. Elle est à la fois un mobile de la contestation (conflit de proximité lié à un projet d'aménagement) et le vecteur de la mobilisation des parties opposées au projet. Elle joue donc un rôle de cadrage dans la formation d'une proximité organisationnelle, au sens où les opposants au projet s'engagent dans une action collective de défense de leurs droits, à la fois en tant qu'usagers du parc et citoyens. À ce titre, ils revendiquent leur participation au processus de décision et entendent influencer sur le choix décisionnel à travers leur opposition affichée au projet.

La structuration des coalitions, par effet de recrutement, tend toutefois à distendre la proximité géographique ; les acteurs et associations qui composent le réseau entretenant une distance physique entre eux de plus en plus grande (associations locales soutenues par des associations environnementales nationales et internationales). Mais la proximité organisationnelle se maintient au sein des parties opposées. Cette proximité se réfère « au même espace de relations » fondé sur des « interactions effectives de natures diverses » (GILLY et TORRE 2000). Les échanges entre les acteurs se font au sein de réseaux d'influence (relations amicales, professionnelles, etc.), voire d'instances formalisées de concertation (associations environnementales, partis politiques) qui relèvent d'une logique d'appartenance. La proximité se noue au sein des opposants au projet et, de façon moins affirmée, du côté des parties favorables, sans qu'il y ait pour autant rapprochement entre les deux camps qui se sont structurés au cours du conflit.

Deuxièmement, la mobilisation des acteurs relève aussi d'une logique de similitude, fruit d'un travail de construction d'une idéologie et de valeurs partagées. Les coalitions formées au sein des parties opposées ne sont pas parfaitement homogènes, au sens où leurs membres sont animés par des

logiques différentes : défense des droits des riverains et de résistance au changement, opposition de principe à tout projet d'aménagement ayant un impact sur l'environnement, reconnaissance des droits des citoyens. Toutefois, parce qu'ils cherchent à défendre au mieux leurs intérêts vis-à-vis des autorités décisionnelles, les membres des collectifs font valoir une convergence de leurs systèmes de valeurs et de préférences. Du coup, la défense de l'intérêt général et la volonté d'une décision plus participative l'emportent. De son côté, le promoteur rallie à sa cause les acteurs du monde économique (MRC, CCI, professionnels du tourisme). Le réseau, surtout constitué de liens informels, est gouverné par une logique essentiellement économique et financière.

Les certitudes, mais aussi les valeurs et représentations qui se façonnent au cours des interactions déconstructives, tout en aidant à dépasser les incertitudes liées au projet récréo-domiciliaire, enferment les protagonistes du conflit dans des rôles d'opposition permanente. Investis dans la justification et le renforcement de leur position, peu de membres s'orientent vers la recherche d'une solution partagée. Quelques-uns évoquent la possibilité de créer des partenariats avec les établissements d'hébergement alentour ; d'autres proposent de développer le projet récréo-touristique hors des limites du parc ; d'autres encore évoquent l'idée d'un projet écotouristique sans en dégager les contours précis. Mais aucun ne peut abandonner son rôle – encore moins les leaders des réseaux constitués – sans perdre de sa crédibilité et de son pouvoir, compte tenu de l'édifice conflictuel que tous ont contribué à bâtir.

Par ailleurs, pour qu'il y ait une volonté coopérative, encore faut-il qu'il existe de la confiance entre les acteurs (DUPUY et TORRE 1998). Ce qui n'est pas ici le cas. Aucun crédit n'est accordé au promoteur ; et la confiance à l'égard du gouvernement est entachée par le discours de légitimation des opposants au projet. Enfin, compte tenu de la structure arbitrale du processus décisionnel, aucun groupe n'a intérêt au rapprochement. Au contraire, l'affirmation des positions antagonistes est nécessaire afin d'influer sur la décision du gouvernement.

Troisièmement, les oppositions se cristallisent autour de la question de l'échange de terrains. Les adversaires ont intérêt à construire le point focal afin de réduire la complexité et de renforcer leurs positions. La conséquence est qu'il n'existe aucun autre projet alternatif qui pourrait émerger de la confrontation. Et si certains acteurs déplorent l'absence de solutions alternatives au complexe récréo-touristique quatre saisons, d'autres au contraire insistent sur le côté salubre de cette option.

Contrairement à certains cas de mobilisation contestataire à des projets d'aménagement, les opposants au projet ne cherchent pas à légitimer leur position au travers d'un projet alternatif. L'innovation que requiert un projet écotouristique, ne s'incarne pas ici dans la nature du projet lui-même, mais davantage, dans la remise en cause du pouvoir politique et de la définition de l'intérêt général. Les coalitions formées du côté des opposants ne sont pas totalement homogènes et évoluent au cours du temps. Les motivations des membres sont en effet de deux ordres : d'un côté, sont défendus des arguments de proximité géographique et environnementale ; de l'autre, sont avancées des préoccupations plus larges de défense environnementale, de défiance vis-à-vis du gouvernement et de critiques à l'égard des procédures de décision, arbitrales et non consensuelles. Or, ce sont ces derniers arguments qui ont surtout tendance à se faire entendre, plaçant la contestation davantage sur le plan politico-administratif et orientant moins sur la structuration d'un projet alternatif.

Conclusion

Une gouvernance territoriale, qui vise la conciliation des enjeux de conservation des espaces naturels et de développement touristique, relève d'une logique de convergences d'interprétations (écotourisme, développement durable et viable, biodiversité), des systèmes de valeurs (partage des pouvoirs, confiance, transparence) et d'intérêts (économiques, écologiques et sociaux). Or, dans le cas du parc du mont Orford, les divergences, par le jeu de la construction de l'univers conflictuel, ont tendance à l'emporter. Le conflit s'installe. Les réactions (manifestation, marche de protestation, pétition) à toute décision ne s'inscrivant pas dans l'abandon du projet de modification des limites du parc et de développement immobilier sont l'émanation du contexte conflictuel que les parties ont façonné au cours de leurs interactions. Le conflit a atteint une autonomie suffisamment forte pour que toute décision autoritaire réactive la dynamique d'opposition, jamais éteinte. C'est le cas avec la décision récente du gouvernement de procéder à une offre publique de vente du territoire sous bail.

Références bibliographiques

ALLAIN, Sophie (2004), « La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale », *Négociations* 2, pp. 23-40.

COSER, Lewis Alfred (1956) [1982], *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF.

DUPUY, Claude et TORRE André (1998), « Liens de proximité et Relations de confiance », in Michel Bellet, Thierry Kirat et Christine Largeron (éds), *Proximités : approches multifformes*, Paris, Hermès.

GILLY, Jean-Pierre et TORRE, André (2000), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, 310 p.

LAHAYE, Nathalie (2006), *Conservation ou tourisme dans les parcs nationaux québécois ? Une analyse socio-économique du conflit du parc national du mont Orford*, Rapport de recherche, 80 p.

LEQUIN, Marie (2001), *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, PUQ, 234 p.

MONROY, Michel et FOURNIER Anne (1997), *Les figures du conflit*, Paris, PUF, 221 p.

SCHELLING, Thomas (1960), *The Strategy of Conflict*, Cambridge, Harvard University Press, 326 p.

THE INFLUENCE OF HISTORY AND MANAGEMENT ON ECOLOGICAL AND TOURISM-RELATED BENEFITS PROVIDED BY AN INTERNATIONAL GROUP OF PROTECTED AREAS IN THE SKAGIT RIVER WATERSHED, CANADA-USA

Bianca S. PERLA, Kristiina A. VOGT

University of Washington,

Regina ROCHFORT

North Cascades National Park Complex

Abstract

We discuss how historical changes in and around an international group of protected areas influences park management. We explore how these changes affect the flow of ecological and tourism-related benefits provided by parks to human communities highlighting differences between countries. Historical emphasis on tourism-related benefits has created challenges in managing for the ecological health of parks today. With visitor levels dropping, towns dependent on tourism may be at risk. Ecological benefits provided by parks to outlying communities are not as well quantified as tourism-related benefits but equally important to the continued health of both parks and surrounding human communities.

Résumé

En quoi les évolutions historiques d'un regroupement international d'espaces protégés affectent la gestion des parcs, que ces changements soient internes ou externes au regroupement ? En quoi ces évolutions influencent-elles les flux de bénéfices écologiques et touristiques mis à disposition par les parcs pour les sociétés humaines, différents d'un pays à l'autre ? Pour être écologiquement saine, la gestion d'un parc ne peut faire l'économie d'une lecture critique des bénéfices liés au tourisme. Avec la baisse de fréquentation, les villes, dont l'économie est dépendante des activités touristiques, se voient menacées. Les bénéfices écologiques proposés par les parcs aux communautés environnantes ne sont pas aussi bien quantifiés que les bénéfices touristiques, alors qu'ils sont aussi importants pour la pérennité des parcs et des communautés humaines.

Introduction

When national and provincial parks were first created in the United States and Canada outlying lands were fairly pristine, and emphasis on park benefits included scenery, recreation, and tourism revenue for local towns. Today, as lands outside parks become increasingly modified, parks are becoming more important for the ecological benefits that they provide. In addition, park managers are confronted with issues of maintaining ecological sustainability within park borders, and park mandates currently emphasize ecological integrity as a primary objective of management in both Canada and the U.S. (NORTH CASCADES NATIONAL PARK COMPLEX 1988; BRITISH COLUMBIA PARKS 1998; BRITISH COLUMBIA PARKS 2004).

Park managers in the Skagit watershed are currently faced with significant challenges as they try to maintain ecological value of parks for future generations. For example, managing for ecological integrity may require working with landowners outside park boundaries as most parks were not originally created with ecological patterns and processes in mind. In addition, recreational activities in parks, and a legacy of promoting tourism and recreation-dependent businesses in towns surrounding parks, may conflict with ecological goals. Lastly, the history of emphasis on scenery and recreational values of parks creates a value system where support for parks is tied largely to visitation rather than maintenance of ecological integrity.

If park managers are to succeed in managing parks primarily for ecological integrity in the 21st century, measurement of park benefits must be expanded to include ecological characteristics alongside more traditional measurements of recreation, visitation, and tourism. In addition, the history of valuing parks for scenery, and recreation, must be explored to understand how it affects our ability to manage parks for ecological integrity today. This case study examines differences in both traditional (i.e. recreational, tourism, scenery), and ecological (i.e. biodiversity, water quality) benefits provided by parks in the Skagit watershed (Canada-USA). It highlights differences between countries, examines the extent to which ecological benefits of parks have been quantified in this watershed, and follows changes in management emphasis from park creation to the present (1940-2006).

Study Site

The Skagit River originates in British Columbia, Canada, and flows southwest through Washington State, United States of America. Elevations range from sea level to 3000 meters. The watershed exhibits a classic pattern of human settlement with over 70% of the land in the upper part of the watershed protected, and intensifying human presence and impact in lower elevations, and towards the river mouth. The headwaters, largely protected in North Cascades National Park Complex, E.C. Manning Provincial Park, Skagit Valley Provincial Park, and surrounding wilderness areas, provide much of the river's flow from melting glaciers. The watershed drains 8029 square kilometers of land area and is the only river in Washington that still supports 5 species of Pacific salmon and 8 species of anadromous fish.

History of Park Creation and Management

The first of the three main parks to be created in the Skagit watershed was E.C. Manning Provincial Park, Canada (June 17th, 1941). At the time Canada had no formal Park Service and all management of parks fell under the Canadian Forest Service, which managed lands primarily for timber and recreation. When established, Manning Provincial Park was preserved primarily for its recreational and scenic value. Existing in a partial rain shadow from the crest of the Cascade Mountains, Manning Provincial Park has more sunshine than other parts of British Columbia making it a prime 4 season recreation area. In addition to the weather, construction of the Hope-Princeton highway through the park in 1949 contributed to this becoming one of the most popular provincial parks to visit in southern B.C. Unknowingly at the time of its creation, Manning Provincial Park was also the initial anchor point in what would become one of the largest cross-border groups of protected areas along the United States-Canadian border.

North Cascades National Park Complex, USA was created just across the border from Manning Provincial Park in 1968. The parklands were created from existing United States Forest Service lands. The designation of North Cascades National Park Complex was highly contentious on many levels (LOUTER 1998). Initially there was a power struggle between the United States Forest Service and the United States National Park Service who were both interested in managing the park lands. This struggle is resolved today and the United States Forest Service and United States National Park Service work together as partners regularly in this watershed. There was also conflict between regional conservation elites that supported wilderness and National Park designation for the area, and local natural resource dependent communities. Local communities were worried about changes to communities brought by the park, and concerned about access to formerly open areas and resources. This conflict still has not been fully resolved and may have lead to an effect on tourism at the park which is discussed below.

Lastly, there was an issue of balancing wilderness protection of proposed park lands with use of the Skagit River for power generation by Seattle City Light, a private municipal power company that had 3 dams on the Skagit River within the proposed park borders. The presence of dams in the Skagit watershed within the park conflicted with wilderness values, which eventually led to the creation of a park complex consisting of north and south park units (largely designated as wilderness) separated by Ross Lake National

Recreation Area. This was the first time in United States history that wilderness areas (the strongest level of protection available for United States lands) were designated adjacent to National Recreation Area lands and managed by the same entity (LOUTER 1998). This designation initially created tension for the United States National Park Service because they were mandated to manage primarily for recreational values on National Recreation Area lands, and for natural character on adjacent wilderness lands even though these lands were completely connected geographically and ecologically.

Although the ecological value of the upper Skagit watershed was first mentioned in the United States through the creation process for North Cascades National Park Complex (1968), the creation of Skagit Valley Provincial Park, an outcome of the High Ross dam controversy, was a pivotal turning point in emphasizing ecological values of parks in this watershed on an international scale. The High Ross dam controversy started in 1942 with the request by Seattle City Light to raise Ross Dam on the United States side of the border (LOUTER 1998). Raising the dam would have resulted in flooding of the upper portions of the Skagit watershed on the Canadian side. A treaty was signed between Canada and the United States allowing for the dam expansion and requiring the United States to compensate Canada for damages. However, the Canadian government eventually concluded that damages would be so intense that no amount of compensation would justify them. It issued a statement against raising the dam. This started a long process of negotiation that lasted until 1997 and involved USA and Canadian governments, Seattle City Light, the international energy commission, the United States National Park Service, British Columbia Parks, and Canadian and USA non-profit conservation and citizen groups. Non-profit groups articulated ecological, wilderness, and recreational values of the upper watershed and promoted the idea of another protected area in the part of the valley that would have been flooded by the dam to protect it for future generations. This protected area eventually became Skagit Valley Provincial Park in 1997. In addition, the Skagit Endowment Commission was established, an international commission dedicated to funding projects promoting ecological integrity and education in the Upper Skagit Watershed.

An example of the pivotal change that occurred in perceptions of protected area benefits throughout this time period is illustrated by examining the change in attitude of the United States National Park Service at the beginning and the end of the High Ross Dam controversy. During the depression years of the 1930's the United States National Park Service was

given control over National Recreation Areas as a way to expand its mission and help it survive cuts in government funding. For years after, United States National Park Service remained loyal to its management of these areas as distinctly different from National Parks – as areas where recreational values were paramount. In North Cascades National Park Complex, the United States National Park Service reasoned that raising Ross dam would require more roads to be built in Ross Lake National Recreation Area, which would result in easier access to the area, opportunity for more campground sites, and a larger lake for boating, fishing, and easier access to wilderness trailheads. So, at the outset, the United States National Park Service supported the raising of Ross dam because it promoted the recreational values of Ross Lake National Recreation Area.

As time went on however, many factors coalesced around the High Ross dam controversy including: 1) strong public opposition to the dam on both sides of the border; 2) changes in the formal interpretation of the National Park Service Organic Act (1970, 1978) clearly emphasizing ecological integrity on all United States National Park Service managed lands regardless of type; and 3) an increasing body of knowledge about key ecological areas that would be flooded by the dam, including some of the last remaining old growth cedar wetlands and low elevation floodplains existing in the park. The above mentioned information and events ultimately resulted in the United States National Park Service (in 1976) withdrawing support for the dam project through denying Seattle City Light the permit to build an access road in Ross Lake National Recreation Area. United States National Park Service cited irretrievable damage to ecological resources of the area as the primary reason for denying the permit (LOUTER 1998).

The change in attitude from primarily managing for recreational values towards managing primarily for ecological values in this watershed was provoked by the international debate over Ross dam. Yet, it also reflected a larger change in consciousness that was taking place nationally in both countries, and globally, as information was released about the biodiversity crisis and the role of protected areas in mitigating biodiversity decline. Today, all 3 major protected areas in the Upper Skagit watershed are mandated to manage primarily for ecological integrity (NORTH CASCADES NATIONAL PARK COMPLEX 1988; BRITISH COLUMBIA PARKS 1998; BRITISH COLUMBIA PARKS 2004).

However, the long history of managing for more traditional protected area benefits, like tourism and recreation, can cause interesting dynamics both

within parks and between parks and outlying communities when ecological and recreational values conflict. For example, recreationally derived impacts to park integrity, like trail erosion, water pollution, human disturbance of wildlife, or habituation of wildlife to humans are hard to deal with when outlying communities are dependent on tourism related revenue for livelihood, or when support for parks is tied to visitation rates as is typical in the traditional model of park benefits (MACHLIS & FIELD 2000). Thus, in order to successfully manage for ecological integrity of parks, it is important to understand how much outlying communities are dependent on recreational activities in parks for livelihood in this watershed, and how visitation to parks is changing through time.

Traditional benefits of Parks in the Skagit watershed

Two traditional measures of park benefits are used to explore the extent to which each of the 3 major protected areas provides recreation-derived benefits. The traditional measures used are: percentage of service related industries in outlying gateway communities, and park visitation rates. This information can be used to distinguish the level of economic activity in outlying areas that may be generated through recreation in parks, and to judge the possibility for conflict between managing for recreation and ecological integrity in the parks.

Using United States National Park Service Visitation Statistics and British Columbia Parks Attendance Reviews, visitation rates for provincial parks in B.C. and National Parks in the United States, recent (1999-2005) and long-term (last 25 years) trends in visitation rates were examined. With the exception of North Cascades National Park Complex, long-term trends show an overall increase in visitation rates to parks in the United States and British Columbia over the last 25 years. Notably, visits to British Columbia parks have increased by 300% in this time period, probably due to the large increase in provincial and national park designation over the last 25 years in this area.

Equally notable is a drastic decrease in visitation reported for North Cascades National Park over the last 25 years. There could be many reasons for this drop. Visitation peaked a few years after park designation and then declined from there, possibly an effect of initial popularity due to media attention surrounding the park's creation. In addition, North Cascades National Park Complex is hard to access and has a short summer season and no 4 season recreation opportunities which could contribute to low visitation. There is also

THE INFLUENCE OF HISTORY AND MANAGEMENT

evidence of resistance by local communities to convert from natural resource and manufacturing jobs to tourism related jobs and a resistance to welcoming tourists as visitors because of the changes that brings to local towns (O'LEARY 1974). Visitation rates in North Cascades National Park Complex are hard to calculate because of the absence of an entrance station so these figures could be under or overestimating actual visitation values. Lastly, in comparison to Manning Provincial Park, North Cascades National Park Complex is relatively young and may not have had time to become a widely known tourist destination.

In contrast to the long-term trends, short-term trends in visitation show drops in visitation rates by 11-13% for all three parks in this watershed over the last 6 years. Comparing these rates to larger regions surrounding this watershed showed that these rates reflect a larger trend of decreasing visitation to parks in British Columbia, Washington State, and the United States over the last 6 years (of 3-7%). If this trend continues it may be a sign that parks are becoming less valued for their recreational benefits and opportunities. This could carry consequences both for public support of parks and for sustainability of outlying communities if they have grown dependant on tourism revenues from these parks.

Differences in visitation rates between parks are reflected in differences in the economic make-up of surrounding communities. USA and Canadian Census data for the years of 2000 and 2001 respectively were used to calculate percentage of occupations in service industries in comparison to manufacturing and natural resource occupations. The town of Hope, B.C. and surrounding lands adjacent to the highly popular Manning and Skagit Valley Provincial Parks are dominated by service related industries (80% service industry, 11% manufacturing, 8% natural resource occupations) indicating a high dependence on tourism related businesses. On the other hand, Skagit County, the county enveloping the less frequently visited North Cascades National Park Complex, has a much lower percentage of service related industries (25% service related, 49% manufacturing, 25% natural resource occupations).

The above information illustrates that there are problems with traditional models of park benefits that assume that the initial loss of natural resource occupations created by park designation will be offset by growing tourism related businesses in gateway communities. First, as in the case of North Cascades National Park Complex, parks cannot always attract enough visitors to make tourism related businesses sustainable, or communities may not

welcome the switch. This means that increased economic benefits associated with eco-tourism cannot always be relied upon as an inevitable outcome of protected area designation. Secondly, towns, like Hope, that come to rely predominantly on tourism to parks are vulnerable to larger trends in visitation rates to parks. In addition, promotion of tourism in towns near parks can cause conflicts for park managers if visitation rates reach levels where recreation impacts the ecological integrity of parks, as has become the case in certain areas of Manning Provincial Park (BRITISH COLUMBIA PARKS 2004). Lastly, if visitation rates to parks across the United States and Canada continue to fall, does this mean that parks are becoming less important? If framed within the narrow definition of parks as public pleasuring grounds this may be so. However, as human actions increasingly contribute to environmental degradation on a global scale, protected areas are becoming important for reasons beyond recreation and tourism.

Ecological benefits of Parks in the Skagit watershed

Parks and other natural areas may provide benefits to surrounding communities through the provision of ecosystem services (DAILY 1997). Unaltered habitats can benefit adjacent human communities by providing flood control, clean air and water, disease control, and natural life-support systems that sustain the primary resources upon which human societies depend. However, while much work has been done investigating the extent to which protected areas benefit adjacent communities in developing countries, most work on the benefits of parks in the United States and Canada has been restricted to recreation-derived or amenity driven benefits (MACHLIS & FIELD 2000).

Although the 3 main protected areas in the Skagit watershed were not originally designed with the preservation of ecological patterns and processes in mind, today they make up one of the largest trans-border protected area groups on the U.S.-Canadian border and potentially protect many species and important ecological processes within and around their boundaries. The following paragraphs explore the potential of these protected areas in relation to 2 ecosystem services: biodiversity and water quality.

Published and on-going research studies were used to explore the potential of protected areas in the Skagit watershed to protect biodiversity and provide healthy water to surrounding areas. These ecosystem services were looked at from the perspective of each country in the watershed. Vascular plant

species richness was used as a metric for biodiversity measurement. On-going studies conducted by North Cascades National Park Complex hydrologists and United States Geological Survey were used to investigate differences between water quality and aquatic integrity in drainages feeding into the mainstem Skagit river on park lands, and surrounding forest service and private lands.

From a Canadian perspective, most of the vascular plant species richness in British Columbia is concentrated on the U.S.-Canadian border from the mid-Cascade range eastward (SCUDDER 2003). This is the area where Manning and Skagit Provincial Parks are located. In addition, in British Columbia, 8% of rare vascular plant species reside in protected areas, all of which are provincial parks, and none of which are national parks (SCUDDER 2003). This indicates that MPP and SVPP are instrumental players in protecting plant species diversity in B.C. In contrast, from a United States perspective, centers of vascular plant species richness occur mostly south of North Cascades National Park Complex in California, Florida, Texas, and Arizona-New Mexico (CENTRE FOR PLANT DIVERSITY 1994). Therefore, in terms of vascular plant species richness, these protected areas are valuable for preserving plant biodiversity in Canada, but not as valuable for conserving plant diversity from a United States perspective, at least on a national scale. Regional or local scale comparisons may reveal different results but these were not tested.

Trends for water quality benefits provided by these protected areas are reversed with United States citizens receiving most of the water health and supply benefits. Since most of the population in the watershed exists on the United States side and downstream from these 3 protected areas, the quantity and quality of water provided by these parks is highly valuable for irrigation, electricity generation, drinking water, and salmon habitat in the U.S. portion of the watershed. North Cascades National Park Complex is the most glaciated park in the contiguous U.S. providing a large source of water to downstream communities. Stream drainages that feed into the mainstem Skagit River from the park have significantly better water quality than drainages outside the park suggesting that the park is a source of clean and healthy water for downstream communities (UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY 2006). It is hypothesized that intact forest cover and healthier riparian vegetation communities in the park are contributing to the ability of the park to deliver cleaner water to the Skagit River than areas outside the park. This hypothesis is currently being tested in ongoing research by the authors.

Lastly, although none of the 3 protected areas were created with ecological patterns and processes in mind, the sheer size of this combined, trans-border protected area complex is unique and potentially valuable in its ability to sustain larger scale ecological patterns and processes. For example, this area has been proposed as a reintroduction area for grizzlies and wolves because of its size and connection to larger populations of these animals in other parts of Canada. Thus, size alone may be a benefit of these adjacent combined protected areas for the potential to maintain a full compliment of original biodiversity and supporting ecological processes.

Like traditional benefits provided by these parks, ecological benefits differ depending on national, regional, and local contexts. However, while benefits associated with tourism are well documented through a variety of census and economic publications on regional and national scales, quantitative and comprehensive information on ecological benefits of parks is lacking in comparison. A better system for synthesizing and tracking information on ecological benefits of parks is essential in understanding how to manage for both the ecological integrity of parks and the well-being of local communities into the future.

Discussion

Parks in the Skagit watershed were originally created to protect traditional benefits like recreation and scenery. However, pivotal events in the history of park management have changed park mandates to prioritize ecological integrity of parks over recreation and tourism. This creates challenges for park managers because they must overcome legacies created by past management directives and actions and the resulting effects on the socio-economic trajectories of adjacent communities.

Ecological and traditional benefits of parks in the Skagit watershed change depending on national, regional, and local contexts. Not all parks deliver the same benefits and not all parks conform to the traditional model of park benefits that emphasizes visitation, tourism, and recreation. Specifically, Manning Provincial Park delivers more tourism related benefits to outlying communities than North Cascades National Park Complex. This may mean that managers at Manning Provincial Park can rely on high levels of public awareness and support for the park but are likely to encounter more instances where recreational and ecological integrity values conflict. On the other hand, managers at North Cascades National Park cannot rely on visitation as the only

means of generating public support, and residents in outlying communities cannot rely solely on tourism for monetary support.

Furthermore, there is evidence that visitation at all parks in the watershed has dropped in recent years. If this trend continues, public support and financial support for parks may be jeopardized unless other values and benefits of parks, besides recreation, are more clearly measured and articulated. Our exploration of ecological benefits provided by these parks show that benefits are potentially quite high but poorly quantified. The types of ecosystem services provided by these parks varies with location of the park, scale in which ecosystem services are measured, and national, regional, and local perspective. For example, water quality is an important benefit to downstream communities in the U.S. while plant biodiversity is an important regional benefit for the province of British Columbia, Canada.

Quantifying ecosystem services supplied by parks provides much needed information on a new value for parks in the 21st century that is not tied to visitation. Measuring ecosystem services can be used to inform management of ecological integrity both within and outside park borders, and lead to new ways of sustaining support for parks linked to ecological value; for example through carbon credits, or similar credits for water quality, biodiversity, and soil formation services. As human presence on earth's surface increases, sustaining the flow of natural services that comprise earth's life support systems becomes more challenging. Parks can play an important role in maintaining nature's life support systems if managers can adequately measure natural services provided by parks, educate others about them, and manage parks for the ecological integrity that maintains these services.

References

- BRITISH COLUMBIA PARKS (1998), *Skagit Valley Provincial Park Management Plan*. Vancouver: British Columbia Parks Lower Mainland District. 47 pp.
- DAILY, Gretchen (1997), *Nature's Services: Societal Dependence on Natural Ecosystems*. Washington D.C.: Island Press. 412 pp.
- BRITISH COLUMBIA PARKS (2004), *E.C. Manning Provincial Park and Cascade Recreation Area Management Plan*. Penticton: Environmental Stewardship Division Okanogan Region. 53 pp.
- LOUTER, David (1998), *Contested terrain: an administrative history, North Cascades National Park Complex, WA*. United States National Park Service, Seattle, WA. 338 pp.
- MACHLIS, Gary & FIELD Donald (eds.), (2000), *National Parks and Rural Development: practice and policy in the United States*. Island Press, Washington D.C. 323 pp.
- O'LEARY, John (1974), *Community conflict and adaptation: an examination of community response to change in natural resource management and policy strategies*. Ph.D. Dissertation. University of Washington, Seattle. 96 pp.
- SCUDDER, Gary (2003), *Biodiversity Conservation and Protected Areas in British Columbia*. University of British Columbia, Vancouver, B.C. 31 pp.

Websites

- NORTH CASCADES NATIONAL PARK COMPLEX (1988), *General Management Plan*. North Cascades National Park Service Complex. United States Department of Interior, National Park Service, Sedro-Woolley, WA. <http://www.nps.gov/noca/gmp.htm>
- CENTRE FOR PLANT DIVERSITY (1994), *Vascular Plant Species Hotspots in America*. Centres of Plant Diversity, <http://www.nmnh.si.edu/botany/projects/cpd/namap.htm>
- UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY (2006), *Water Quality Data 1975-2006. Water quality database for streams in Washington State. Upper and Lower Skagit watersheds*. <http://waterdata.usgs.gov/nwis>

LES OISEAUX SAUVAGES DANS L'ATLAS LINGUISTIQUE DE L'EST DU CANADA (ALEC)

Patrice BRASSEUR
Université d'Avignon

Cet article se propose de classer les types lexicaux dénommant les oiseaux sauvages de l'est du Canada. Ces dénominations appartiennent au français de référence ou sont des composés originaux descriptifs, qui évoquent la couleur, la taille ou la forme, l'habitat, les attitudes, les cris, la nourriture, l'époque de la présence sur place, la provenance, le présage qu'il augure, la qualité de la chair. Ce sont aussi des lexèmes spécifiques empruntés à des langues amérindiennes ou issus des dialectes français, sur lesquels nous nous arrêterons particulièrement. Enfin les types lexicaux anglais sont nombreux et donnent une indication du degré d'anglicisation des différentes régions enquêtées.

This article aims to classify the lexical categories used to describe wild birds in the east of Canada. These designations belong to standard French or are original composites which evoke the colour of the bird, its size and shape, its attitudes, cries, its food, the season at which it appears, its origin, its significance as an omen and the quality of its flesh for food. I will also concentrate particularly on specific lexemes borrowed from Amerindian languages or from French dialects. Finally lexical types in English are numerous and give some indication of the degree of Anglicisation of the regions which form the basis for our enquiry.

L'*ALEC* fournit, pour environ 2500 items, les dénominations locales recueillies lors d'enquêtes de terrain auprès des francophones des provinces canadiennes de l'Est. Il possède 169 points d'enquêtes répartis ainsi : 152 au Québec (dont 2 aux Îles-de-la-Madeleine), 8 en Ontario, 5 au Nouveau-Brunswick, 1 à l'Île-du-Prince-Édouard et 3 en Nouvelle-Écosse. Les enquêtes ont été effectuées de 1969 à 1973 auprès de 700 informateurs dont l'âge moyen était de 72 ans. Ces données représentent un état de langue déjà ancien et certains de ces lexèmes ont probablement disparu des parlers franco-canadiens contemporains.

69 questions de l'*ALEC* concernent le champ lexical des oiseaux. On trouvera l'ensemble des réponses dans le volume 6 de l'ouvrage (questions 1478 à 1547). Pour cet article, nous excluons les questions qui portent sur des termes génériques : 1494 « oiseaux de proie » et 1498 « oiseaux des rivages » ; nous conservons cependant le vocabulaire de contexte qui y est attaché parce qu'il contient des compléments lexicographiques spécifiques. Par ailleurs, nous incluons les réponses à la question 1518 « mange-merde » (guillemets de l'*ALEC*), d'ordre sémasiologique, car les dénominations de ce type complètent d'autres listes. Peu importe, pour notre propos, le classement adopté par l'*ALEC* : comme pour l'ensemble de cet atlas, les données ornithologiques sont

regroupées sous des entrées lexicales lemmatisées représentant chacune un paragraphe, ce qui en rend la consultation très aisée, aussi bien pour les linguistes que pour les non-spécialistes. Les transcriptions phonétiques des formes recueillies figurent à l'intérieur de chaque paragraphe, en relation avec les numéros des points d'enquêtes : les hypothèses graphiques des auteurs peuvent ainsi être vérifiées. Si l'*ALEC* n'est pas un véritable atlas linguistique, puisque ses données ne sont pas cartographiées, tous les éléments permettant de donner une représentation géographique des parlers franco-canadiens sont cependant présents.

Nous dresserons une typologie des dénominations des oiseaux, dont l'intérêt est double, puisqu'elle illustre la façon dont les champs lexicaux s'organisent et permet d'affermir les hypothèses étymologiques. Nous laisserons de côté les très nombreuses réalisations phonétiques spécifiques, inintéressantes pour notre propos et incontrôlables puisque nous n'avons pas accès aux enregistrements effectués pour les enquêtes. Nous ne donnerons pas non plus un inventaire exhaustif des types lexicaux. Le lecteur pourra opérer lui-même le classement de ces données dans les rubriques proposées, s'il le juge à propos.

Types lexicaux du français de référence

Tout d'abord, comme dans d'autres variétés de français, la plupart des oiseaux sont susceptibles d'être nommés selon la terminologie francophone internationale qui, en quelque sorte, représente pour le grand public l'équivalent de la terminologie scientifique. Dans ce cas, les mots donnés par l'*ALEC* sont identiques à ceux que l'on trouve en français dans les ouvrages des ornithologues. Ils peuvent d'ailleurs figurer comme titres des listes de mots. Ce sont, par exemple, *huart à collier*, *fou de Bassan*, *oie blanche* ou encore *pluvier kildir*, etc. Par ailleurs, dans ce domaine très spécialisé, les dénominations d'usage courant, parfois génériques, suffisent souvent pour les besoins des locuteurs. C'est pourquoi, nous rangeons aussi dans cette catégorie des dénominations comme *huart* (pour le « huart à collier » aussi bien que pour le « huart à gorge-rouge », qui sont, effectivement, tous deux des huarts), *cormoran* (à proprement parler « grand cormoran »), *héron* et *héron bleu* (pour le « grand héron bleu »), *pluvier* (pour « pluvier kildir », « pluvier à ventre noir » et « pluvier criard »), *hirondelle de mer* pour « sterne » etc. Nous y incluons aussi les noms génériques comme *perdrix* pour « gélinotte du Canada », *hibou* pour « grand duc de Virginie » ou *oiseau-mouche* pour « colibri à gorge rubis ». Ces dénominations sont au nombre de 331, soit 31,7%

des 1044 qui ont été relevées par les enquêteurs de l'*ALEC*. Nous laissons de côté cette nomenclature de référence, nous en tenant aux dénominations locales, qui sont descriptives, mais aussi métaphoriques et métonymiques.

Dénominations françaises non standard

Il s'agit le plus souvent de composés lexicalisés, ayant donc atteint un degré de figement élevé. Par exemple, beaucoup d'oiseaux ont de grandes pattes, mais une seule espèce, le grand héron bleu, est nommée au Canada *oiseau à grandes pattes*. Ces composés sont formés, le plus souvent, de mots du français de référence ; un certain nombre d'entre eux, cependant, pour lesquels nous donnerons, au besoin, un commentaire explicatif, intègrent un élément appartenant à la variété locale. C'est le cas, par exemple, d'*alouette pivelée*. Il reste que, si les deux éléments sont transparents, le sens d'un composé lexical ne peut pas se déduire à coup sûr de ses éléments et apparaît opaque pour le profane : la *poule de(s) bois* est le « grand pic », en aucune façon une poule. Pour les locuteurs extérieurs à la communauté, ces composés sont donc vides de sens ou peuvent même être mal interprétés. Les dénominations relevées, dans l'ordre donné par l'*ALEC*, peuvent se classer ainsi :

- Selon la couleur : *poule d'eau rouge / verte / grise / blanche* 'grèbe' ; *canard gris / blanc / brun / caille* 'variétés de canards' ; *petit noir, bec-jaune* 'macreuse du ressac' ; *moyac blanche / brune / grise* 'eider commun' ; *bec-scie à tête rouge* 'harle' ; *perdrix noire* 'tétraz des savanes' ; *perdrix blanche* 'lagopède' ; *pluvier caille* 'pluvier à ventre noir' ; *cou-blanc* 'pluvier criard' ; *alouette pivelée / grise* 'maubèche tachetée' ; *chouette tachetée / cendrée / rayée / griche* 'chouette du Canada' ; *salope, oiseau-cochon, charbonnier* 'martinet des cheminées'¹ ; *oiseau pomme-pourrie* 'engoulevant bois-pourri' ; *hirondelle brune / caille / foncée / à ventre jaune, gorge-jaune* 'hirondelle des granges' ; *religieuse, nonne* 'junco ardoisé'².

- Selon la taille ou la forme d'une partie du corps : *grand couac, manche-à-parapluie, oiseau à grandes pattes* 'grand héron bleu' ; *canard fléché, paille-en-queue* 'variétés de canards' ; *coco* 'béjaune' ; 'macreuse à bec jaune' ou 'macareux'³ ; *bec-scie à huppe* ou *huppé, petite / grosse bec-scie* 'harle' ; *tête de pipe* 'pluvier criard' ; *grand-bec* 'bécassine des marais' ; *queue-fourchue*,

¹ Pour sa couleur noire.

² La partie supérieure du corps est noire pour le mâle, brune pour la femelle.

³ Pour la protubérance du bec en forme d'œuf.

cordonnier ‘sterne commune’⁴; *tête-de-chat*, *tête-de-poule* ‘grand duc de Virginie’; *hirondelle à queue fourchue* ‘hirondelle des granges’; *récollet*⁵, (*petit*)-*huppé*, *oiseau huppé*, *petit-toupet* ‘jaseur des cèdres’.

- Selon l’habitat : *poule d’eau de lac*, *poule de mer* ‘grèbe’; *canard d’eau* ‘macreuse du ressac’; *bec-scie de lac*, *de rivière*, *de mer* ‘harle’; *perdrix de(s) bois (franc)* / *de bouleau* / *de coteau* / *de montagne* ‘gélinotte du Canada’; *poule de bois* ‘faisan’; *perdrix de bois mou* / *de sapin* / *de sapinière* / *d’épinette* ‘tétràs des savanes’; *oiseau* / *coureur de guéret* ‘pluvier’; *alouette de mer* / *de plaine* ‘pluvier à ventre noir’; *alouette de grève* / *de rivière* / *de mer* ‘maubèche tachetée’; *chavèche (de barrière)*, *hibou* / *coq de grange* ‘chouette du Canada’; *ramoneur de cheminée* ‘martinet des cheminées’; *oiseau à vaches* ‘étourneau’; *pic de(s) bois* ‘pic chevelu’; *hirondelle des bâtiments* / *de corniche* / *de maison* ‘hirondelle des granges’.

- Selon les attitudes et comportements : *canard plongeur* ‘grèbe’; *plongeur* ‘sorte de macreuse’; *sac-de-plomb* ‘variété de canard’⁶; *braillard* ‘pluvier kildir’; *branle-cul*, *branle-queue*, *branleur-de-queue*, *lève-cul*, *tape-cul* ‘maubèche tachetée’; *pictar* ? ‘sterne commune’⁷; (*martin*)-*plongeur* ‘martin-pêcheur’; *oiseau fou* ‘engoulevent d’Amérique’; *démousselle* ‘colibri à gorge rubis’⁸; *pique-bois* ‘pic chevelu’, ‘grand pic’ ou ‘pic doré’; *marteau-pilon* ‘grand pic’; *oiseau querelleur*, *batailleur (de corbeaux, de corneilles)*, *batteur de corbeaux*, *coureur de corneilles* ‘tyran tritri’; *oiseau voleur* ‘geai du Canada’; *piocheur*, *queues-en-l’air* ‘troglodyte familial’; *démousseur de camp* ‘sizerin à tête rouge’.

- Selon le cri : *couac* ‘grand héron bleu’, ‘butor d’Amérique’ ou ‘corneille’; *braillard* ‘pluvier kildir’; *ayouc* ? ‘pluvier criard’; *pipine* ‘pluvier gris’; *jaseur* ‘maubèche tachetée’; *kop* ‘chouette’; *coq de bruyère*, *poule de(s) bois*

⁴ Pour la forme de la queue en forme de navette ?

⁵ L’oiseau est pourvu d’une sorte de huppe évoquant le capuce (capuchon et collerette) des Récollets qui était surélevé.

⁶ Pour sa façon de plonger.

⁷ Relevé à Caraquet (Nouveau-Brunswick), ce mot représente de toute évidence *pique-tar*, le *tar* désignant régionalement le coaltar, sorte de goudron qui sert à étancher les embarcations. *ALVMA* 383 et 384 donnent respectivement *pick-tar* pour la mouette (en général) et la sterne également au Nouveau-Brunswick, à Baie Sainte-Anne. *ALEC* 1507 glose curieusement *pictar* par ‘carencro de mer ?’, dont le premier élément est un mot régional non pas québécois mais louisianais, attesté par Daigle au sens de ‘buzzard, carrion-crow’, qui fournit ainsi une étymologie implicite.

⁸ Pour son allure gracieuse.

‘grand pic’ ; *cricri* ‘tyran tritri’ ; *pienque* ‘geai bleu’ ; *chickadee(-banban)*⁹, *pisseninque*, (*petit*) *qui-es-tu*, *tit-cul*, (*petit*) *têtu*, *zinzin*, (*petit*) *sinsince*¹⁰ ‘mésange à tête noire’ ; *chat-brailard*, *merle-chat* ‘moqueur-chat’ ; *flûte* ‘grive’ ; *cache-ton-cul*, *oiseau du concert*, *siffleur* ‘pinson à gorge blanche’ ; *quioque* pour divers passereaux ; *frédéric*¹¹ ‘pinson à gorge blanche’.

- Selon la nourriture : *mangeur de crapauds* ‘grand héron bleu’ ; *canard à poissons* ‘macreuse du ressac’ ; *mangeur de poules / de poulets*, *voleur de poules* ‘busard des marais’ ; *mange-poisson* ‘goéland’ ; *mangeur de poules / de poulets* ‘chouette du Canada’ ; *mangeur-/ chieur-de-maringouins*, *attrape-/ mange-/ chie-maringouins*, *gobe-/ mange-mouches* ‘engoulevent d’Amérique’ ; *bourdon-de-fleurs*, *suce-/ mange-fleurs*, *oiseau-à-fleurs /-à-miel* ‘colibri à gorge rubis’ ; *mange-merde* ‘pétrel’, ‘mésange à tête noire’ ou ‘étourneau’ ; *mangeur-de-vers* ‘pic chevelu’ ou ‘pic doré’ ; *mangeur d’abeilles / de mouches / de guêpes* ‘tyran tritri’ ; *mangeur de pisse* ‘sizerin à tête rouge’.

- Selon l’époque de la présence sur place : *moyac d’hiver* ‘eider commun’ ; *perdrix d’hiver* ‘lagopède’ ; *oiseau d’hiver*, *de neige* ‘geai du Canada’ ; *merle d’hiver* ‘moqueur-chat’ ; *oiseau d’été* ‘roselin rouge’ ; *oiseau du printemps* ‘junco ardoisé’ ; *petit oiseau de printemps* ‘pinson à gorge blanche’ ; *oiseau de(s) neiges*, *moineau / gibier d’hiver* ‘plectrophane’.

- Selon la provenance : *canard du nord* ‘variété de canard sauvage’ ; *perdrix hongroise* ‘bartavelle’ ; *perdrix du nord* ‘lagopède’ ; *merle de la Caroline* ‘jaseur des cèdres’ ; *serin du pays* ‘fauvette’ ou ‘chardonneret’.

- Selon le présage qu’il indique : *mauvais-temps* ‘surnom des alques ou des merguels’ ; *oiseau de malheur* ‘geai du Canada’ ; *oiseau de misère* ‘plectrophane des neiges’ ; *serin du mauvais temps* ‘chardonneret’.

- Selon la qualité de la chair : *lapin de mer* ‘grèbe à bec bigarré’ ; *dinde sauvage* ‘bécassine des marais’.

Dénominations spécifiques

Mots empruntés à des langues amérindiennes

Cachigate ‘oiseau plus petit que le huart et comestible’, *cacaoui* ‘harelda du nord’ (aussi attesté à Saint-Pierre et Miquelon et Terre-Neuve ; V. aussi

⁹ Ce type lexical onomatopéique, emprunté à l’anglais, reproduit le cri de la mésange. Cet oiseau est appelé *chickanana* à Terre-Neuve (BRASSEUR 2001).

¹⁰ *Pisseninque* (pt 63), *zinzin* (pt 76) et *sinsince* (pt 150) sont des hapax.

¹¹ Par imitation du cri de l’oiseau, comme pour *qui-es-tu*, *cache-ton-cul*, etc.

MASSIGNON 1962 : 435 et *ALVMA* 372 ; considéré comme une onomatopée par *FEW* 21, 244b canard), *kakagouèche* ‘grand duc de Virginie’ ? ; *moyac*, s. f. ‘eider commun’ (également d’usage courant à Saint-Pierre et Miquelon et Terre-Neuve), *ouanécouté* ‘eider remarquable’ sont considérés comme issus de langues amérindiennes.

Mots d’origine dialectale française

- *Bacaillère* ‘nom d’un petit oiseau’. POIRIER (1925 *sqq*) donne la même définition laconique pour *bécaillère* mais l’*ALVMA* 366 relève quelques attestations de *bacaillère* / *bagaillère* pour le huart au Nouveau-Brunswick et dans l’Île-du-Cap-Breton). Ce très gros oiseau est bien connu à Saint-Pierre et Miquelon : *bacaillère* (BRASSEUR-CHAUVEAU 1990) et à Terre-Neuve : *bacaillère*, *bécaillère* (BRASSEUR 2001). Il s’agit peut-être d’un dérivé de *bacaillau*, nom ancien de la morue (*FEW* 15/1, 28b BAKELJAUW).

- *Bénéri* ‘plectrophane des neiges’ : dénomination typiquement acadienne, qui n’est signalée dans les parlers d’Amérique qu’à Saint-Pierre et Miquelon (BRASSEUR-CHAUVEAU 1990), à Terre-Neuve (BRASSEUR 2001), aux Îles-de-la-Madeleine, sur la Côte-Nord et en Gaspésie, sous des formes diverses (*ALEC* 1547 : *bénéri*, *bonéri*, *bonari* ; Naud 1999 : *bonneri*). *Bénari* désigne aussi au Canada le ‘roitelet de Carolina’ (*FEW* 21, 234a ortolan). En France, *benari*, *benarric* et *benourit* désignent l’ortolan dans les parlers d’oc (*FEW* 21, 228a ortolan).

- *Besingue* ‘colibri à gorge rubis’ et ‘mésange à tête noire’. C’est l’une des formes issues de *MEISINGA. Elle a été recueillie pour la mésange, notamment, dans le Pas-de-Calais (*FEW* 16, 547b).

- *Bigre* (f.) ‘engoulevant d’Amérique’ (hapax au pt 158) est une dénomination métaphorique : les bigres étaient autrefois des gardes forestiers chargés de récolter les essaims d’abeilles (*FEW* 15 / 1, 108b *BIKARI). Sans compter le curieux *pickpocket*, l’engoulevant compte deux autres dénominations hapax, dont une collective : *les martines* (pt 160), qui évoque le martinet, bien évidemment en rapport avec sa silhouette en vol et sa vitesse, à moins qu’il ne s’agisse d’un héritage du moyen-français *martine* ‘espèce d’oiseau’ (*FEW* 6 / 1, 385b MARTINUS) et *fresaie*, qui est le nom de la chouette effraie dans les parlers de l’ouest de la France et que *FEW* 21, 235b engoulevant classe sous *feursaié* ‘engoulevant’ parmi les mots d’origine inconnue.

- *Biorque* ‘butor d’Amérique’ : Au Canada, ce type lexical n’a été relevé qu’avec [k] final, et seulement dans des points acadiens. (*ALEC* 1484 ; *ALVMA* 389 ; MASSIGNON 1962 : 426 ; POIRIER 1925 *sqq* ; THIBODEAU 1988). La forme

terre-neuvienne *bior* (BRASSEUR 2001), isolée en Amérique, est sans doute d'origine saintongeaise (*FEW* 1, 656a BUTIO).

- *Cadrache* 'huart à gorge rouge' : *Cadrasse* est signalé en Acadie pour un oiseau non identifié (Duguay 1975 : 79, d'après É. R.). Ce mot est-il de même origine que le provençal *catarous* m. 'canard milouin' (*FEW* 21, 244b canard) ? Un informateur terre-neuvien décrit ainsi le *cadrosse* 'espèce de canard non identifiée' : « c'est quisiment comme une bécaillère, ien que c'est pus petit. Une cadrosse c'est un gros jubier mais... c'est un jubier qui est dur à voir, une cadrosse [...] Il est fait pareil comme la bécaillère, ien qu'il avont ène toute petite tête, un petit bec pointu, pis i sont pus... différents de couleur, i sont manière de gris » (BRASSEUR 2001).

- *Cavèche, chavèche* 'chouette du Canada'. On trouve à Terre-Neuve, *chavèche, cheveuche, savèche* 'nyctale boréale, *Aegolius funereus*' (BRASSEUR 2001). En français *chevêche* désigne une petite chouette, *Athene noctua*. En France, *chavèche* est localisé en Poitou et en Saintonge (*FEW* 2, 549a CAVANNUS ; *ALO* 415*) et au Canada presque exclusivement dans les parlers acadiens (*ALEC* 1512 ; MASSIGNON 1962 : 395 ; POIRIER 1925 *sqq* ; NAUD 1999). Les formes dissimilées en [s] ne sont signalées que dans des parlers acadiens (*ALEC* *ibid.*)

- *Corbiveau* 'courlis'. V. CHAUVEAU 2007 : 193 *sqq*.

- *Esterlet* 'sterne commune' : ce mot a été enregistré en français du milieu du 18^e au milieu du 19^e siècle (*FEW* 17, 229b STERN). Au Canada, le mot, typiquement acadien, se manifeste sous diverses formes voisines *esterlet, istorlet, isteurlin*, etc. (*ALEC* 1507 ; *ALVMA* 384 ; MASSIGNON 1962 : 427 ; BOUDREAU 1988 : *istorlais* ; NAUD 1999 ; BRASSEUR 2001).

- *Famouché* : réponse complémentaire concernant les oiseaux de proie, ce type lexical représentant *faux mouchet* (fr. *émouchet*) n'est attesté que dans un point acadien du sud de la Gaspésie (*ALEC* 1494) et à Saint-Pierre et Miquelon pour le 'faucou émerillon mais aussi les petits rapaces en général' (BRASSEUR-CHAUVEAU 1990). En France, il désigne le mâle de l'épervier (rapace au vol rapide et léger comme celui de l'engoulevent) en Champagne, en Haute-Normandie et surtout en Haute-Bretagne (*FEW* 6 / 3, 256a MUSCA).

- *Friche* (*petit-*) : c'est un hapax (pt 76) dont le sens 'bécasseau' est incertain. L'adjectif *friche* signifiait en moyen français 'vif, pimpant, enjoué, alerte' (*FEW* 16 / 2, 178b FRISK). On doit y rattacher le français *friquet* 'variété de moineau', comme le wallon *fritche* 'pinson' (*FEW* 21, 226b pinson). Les bécasseaux, comme beaucoup d'autres limicoles, sont sans cesse en mouvement, arpentant les grèves en tous sens.

- *Goéliche* ‘sterne commune’ ou ‘petit goéland’ est un diminutif formé à partir de *goéland*. MASSIGNON 1962 : 429 donne ‘mouette tridactyle’, sens recueilli aussi à St-Pierre et Miquelon (BRASSEUR-CHAUVEAU 1990 : 366) et Terre-Neuve (BRASSEUR 2001, s. v. *gouéliche*). V. aussi *ALVMA* 383 ‘mouette’.
- *Limare* ‘nyctale d’Acadie’ : Ce mot, hapax au pt 155, est attesté au 17^e siècle (1669) : *limarre* ‘espèce d’oiseau de nuit’, selon *FEW* 21 239a chouette, chevêche, qui le classe dans les mots d’origine inconnue.
- *Mauve* ‘mouette’ n’est attesté en France que dans le sud de la Picardie et sur toutes les côtes normandes (*FEW* 16, 495b *MÆW*).
- *Mariondelle* ‘hirondelle des granges’. Cet hapax (pt 136) est un croisement d’hirondelle (avec l’initiale ancienne *a-* : *arondelle*, *FEW* 4, 434b *HIRUNDO*) et de marionnettes, évoquant les mouvements saccadés, la « danse » des aurores boréales.
- *Monfrelliche* ? ‘carouge à épauettes’ est un hapax au pt 76. Il s’agit probablement d’une déformation locale de *fanfreluche*, qui évoque le plumage de l’oiseau, quoique le changement consonantique à l’initiale soit atypique.
- *Quinquin*, (*petit*) *quinquinque* ‘mésange à tête noire’ ; *petit quinquin* ‘junco ardoisé’. Ces deux formes, qui semblent rares au Canada, ont été enregistrées à Terre-Neuve pour un petit oiseau, quel qu’il soit (BRASSEUR 2001). Elles appartiennent au vocabulaire enfantin, quoique la dénomination s’applique aussi, particulièrement, à la mésange. S’agit-il d’une extension d’emploi d’un mot d’origine dialectale picarde : *quinquin* ‘nom d’amitié qu’on adresse aux petits enfants’ (*FEW* 16, 324b *KIND*) ou d’une variante nasalisée du français *quiqui* ‘volaille, poulet, poussin’ (ROB. 7, 970b), notée pour ‘un oiseau’ à Alençon (*FEW* 2, 671a *KIK-*) ou le pinson des prés à Saint-Pierre et Miquelon (BRASSEUR-CHAUVEAU 1990, s. v. *kiki*) ? L’onomatopée du cri n’est pas non plus à exclure, comme en témoignent les autres formes à vocalisme *-in-* : *pisseningue*, *zinzin*, *sinsince*.

Types lexicaux anglais

Au nombre de 90, ils représentent 8,6% des relevés d’enquêtes. Les occurrences se trouvent en grande majorité hors du Québec. Ce sont, par exemple, *loon* ‘huart’, *gannet* ‘fou de Bassan’, *black shag* ‘grand cormoran’, *night-heron* ou *crane* ‘grand héron bleu’, *wild goose* ‘bernache canadienne’ et ‘oie blanche’, etc. Nous y incluons la prononciation anglaise de types lexicaux communs aux deux langues, comme *eider*. Signalons aussi quelques curieuses appellations mixtes comme *prairie-chicken* ‘gélinotte ?’ ou *paille-duck* ‘variété de canard sauvage’ dont nous ne tenons pas compte dans nos relevés. Nous

LES OISEAUX SAUVAGES DANS L'ATLAS LINGUISTIQUE

avons compté 190 attestations, réparties de la façon suivante :

- Péninsule gaspésienne : 0
- Québec (hors zone de peuplement acadien) : 64
- Côte-Nord et Anticosti : 25
- Provinces-Maritimes, Îles-de-la-Madeleine : 47
- Ontario : 54

Si l'on ramène le nombre d'attestations au nombre de points des différentes régions de peuplement, on obtient les chiffres suivants :

	Attestations	Points d'enquêtes	Attest. / pts d'enqu.
Péninsule gaspésienne	0	14	0
Québec (sauf Côte-Nord, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine)	64	130	0,49
Côte-Nord et Anticosti	25	6	4,16
Provinces-Maritimes, Îles de-la-Madeleine	47	11	4,27
Ontario	54	8	6,75

Selon nous, ceci signifie que le taux d'anglicisation de ce vocabulaire est, vis-à-vis du Québec, dans un rapport d'environ de 1 à 8,5 pour la Côte-Nord, de 1 à 9 pour les Provinces-Maritimes et 1 à 14 pour l'Ontario. Ces chiffres ne représentent en aucun cas des valeurs absolues, pour plusieurs raisons : le découpage en régions telles que nous l'avons présenté est discutable concernant la péninsule gaspésienne, pour laquelle nous avons retenu les points situés dans les divisions de recensement de Matapédia, Matane, Gaspé-ouest, Gaspé-est et Bonaventure. Par ailleurs, les enquêteurs de l'*ALEC* ont enregistré un nombre de vocables anglais beaucoup plus important qu'ailleurs dans certaines localités. C'est le cas, par exemple, de points québécois proches de l'Ontario, comme Saint-Anicet (point 76). Enfin, on peut se demander si les dénominations anglaises ont été systématiquement relevées.

Les atlas linguistiques sont encore trop peu exploités. Ils constituent pourtant de vastes corpus qui fournissent des informations aussi bien phonétiques que lexicales indispensables aux études sur la variation régionale et à une meilleure connaissance de la langue française.

Références

- ALEC : DULONG, Gaston et BERGERON, Gaston (1980), *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines, Atlas linguistique de l'est du Canada*, Québec, Éditeur officiel.
- ALO : HORIOT, Brigitte et MASSIGNON, Geneviève, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest*, Paris, Éd. du C.N.R.S., t. 1 (1971), cartes 1-297 ; t. 2 (1974), cartes 298-612.
- ALVMA : PÉRONNET, Louise, BABITCH, Rose-Mary, CICHOCKI, Wladislaw, BRASSEUR, Patrice (1998), *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BOUDREAU, Ephrem (1988), *Glossaire du vieux parler acadien, mots et expressions recueillis à Rivière-Bourgeois (Cap-Breton)*, Montréal, Fleuve.
- BRASSEUR, Patrice (2001), *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve, Tübingen*, Niemeyer.
- BRASSEUR, Patrice et CHAUVEAU, Jean-Paul (1990), *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Tübingen, Niemeyer.
- CHAUVEAU, Jean-Paul (2007), « Grâce à l'apport des créoles à l'histoire du français, trêves de balivernes », in P. Brasseur et G.-D. Véronique, *Mondes créoles et francophones, Mélanges offerts à Robert Chaudenson*, Paris, L'Harmattan, pp. 189-199.
- DAIGLE, Jules, O. (1984), *A Dictionary of the Cajun Language*, Ann Arbor, Michigan, Edwards Brothers Inc.
- DFQ : MENEY, Lionel (1999), *Dictionnaire québécois-français*, Montréal, Guérin.
- É. R. : RICHARDSON, Émérentienne (s. d.) *Lexique acadien*, fichier du Centre d'Études Acadiennes de l'Université de Moncton, Canada.
- FEW : WARTBURG, Walther Von (1922 sqq.), *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Bonn-Leipzig-Bâle [en cours de publication].
- MASSIGNON, Geneviève (1962), *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck.
- NAUD, Chantal (1999), *Dictionnaire des régionalismes du français parlé des Îles-de-la-Madeleine*, L'Étang-du-Nord, éd. Vignaud.
- POIRIER, Pascal (1^{re} éd. : 1925 sqq.), *Glossaire acadien*, édition critique établie par Pierre M. Gérin, Moncton, Éd. d'Acadie, 1995.
- ROB. : *Le grand Robert de la langue française*, 2^e édition revue et enrichie par A. Rey, Paris, Le Robert, 1985.
- THIBODEAU, Félix E. (1988), *Le parler de la Baie Sainte-Marie (Nouvelle-Écosse)*, Yarmouth, Lescarbot.

L'OUEST CANADIEN DANS UNE CUILLÈRE À THÉ

Yannick MEUNIER

Centre d'études canadiennes et des cultures nord-américaines
Université Paris 3/Sorbonne Nouvelle

Résumé

Que reste-t-il du salon de thé Jasper, l'unique pièce amérindienne du Château Laurier, propriété des Chemins de fer nationaux (CN) ? Lieu de rencontre des grands de ce monde, son décor était l'œuvre du peintre Edwin Holgate. Poteaux de maison et massifs montagneux donnaient l'impression d'un Ouest canadien aperçu dans les brochures touristiques. Peu de temps avant l'inauguration du salon, l'ethnologue Marius Barbeau s'entretient avec Sir Henry Thornton, le président du CN, sur l'opportunité de bâtir un tel décor à Ottawa. L'occasion de présenter cet échange épistolaire sur fond panoramique peut décevoir les voyageurs par l'étroitesse des propos tenus.

Abstract

What is the remembrance of the Jasper Tea Room, an unique Indian art room inside the Chateau Laurier, the property of the Canadian National Railways (CN)? The artist Edwin Holgate did the decoration. The wall painting of mountains and landscape, as the totem poles reminded us the scenes of tourist leaflets from the Canadian West. Before its opening, the ethnologist Marius Barbeau wrote several times to Sir Henry Thornton, chairman of the CN, about the opportunity of having a West Coast Indian art decoration. Instead of giving out any grand and insightful views, these letters showed disappointingly narrow focus.

Il est des passages qui débouchent sur de vastes halls qui n'existent plus qu'à travers des manuscrits ou des photographies en noir et blanc encadrées avec soin. Le Château Laurier, à Ottawa, possédait un lieu unique, hors du temps et de l'espace architectural, et pourtant bien à propos. On l'appelait le salon de thé Jasper et son concepteur n'était autre que le peintre montréalais Edwin H. Holgate qui avait intégré, suite à la réalisation de ce projet, le Groupe des Sept. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de cet endroit, sauf quelques images accrochées dans l'allée Peacock, le couloir d'exposition du Château. En 1965, la salle est démontée, les éléments dispersés, et l'architecture intérieure est repensée de façon à accueillir *The Cock and Lion Pub*. Les goûts changent et ainsi les époques. Mais le salon de thé Jasper reste à jamais fixé dans la mémoire des murs ; ce bâti servit et incarna les visées ambitieuses de l'ancien propriétaire du Château Laurier, tournées alors vers l'Ouest canadien.

Le Château Laurier

La construction de l'hôtel commence en 1907 sur un emplacement situé à l'extrémité sud-ouest du parc Major, face à la rue Rideau. Le maître d'ouvrage est la compagnie de chemin de fer Grand Tronc (Grand Trunk Railway). Non content de couvrir le réseau ferré de l'est du Canada, le Grand Tronc s'inscrit en concurrent direct du Canadien Pacifique (Canadian Pacific Railway) dans le développement du réseau ferré de l'Ouest canadien et pour ainsi dire dans une hôtellerie de luxe. Charles Melville Hays, à la tête du Grand Trunk Pacific, voit déjà surgir le long de la ligne de chemin de fer de grands hôtels, mais le plus élégant serait ici à Ottawa, la nouvelle capitale du Canada, face à la gare Union. L'architecte new-yorkais Bradford Lee Gilbert, qui avait tracé les premiers plans de l'édifice selon un style néo-gothique à l'instar du Parlement, est brusquement démis de ses fonctions. Le néo-gothique victorien n'est pas du goût de Hays qui impose aux remplaçants de Gilbert (George Allan Ross et David MacFarlane de Montréal) le style renaissance des châteaux de la Loire. Le « style château », déjà aperçu dans le parc national des Rocheuses au Banff Spring Hotel et à Québec avec le Château Frontenac, tous deux propriétés du Canadian Pacific, vient renforcer ce que d'aucuns reconnaissent comme la marque d'un jeune État. À Ottawa, les matériaux les plus nobles sont utilisés dans la construction de l'hôtel, tandis que la décoration intérieure est des plus soignées et des plus coûteuses. Ce prestigieux palace de 306 chambres est inauguré le 12 juin 1912 en présence de l'ex-Premier ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier, qui donne son nom au Château. En 1919, le gouvernement fédéral acquiert le Grand Tronc en faillite et place ses biens immobiliers au sein des Chemins de fer nationaux du Canada. Le Canadian National devient ainsi le nouveau propriétaire du Château Laurier. Et en 1929, l'hôtel s'agrandit de 240 chambres par l'ajout de l'aile est qui donne directement sur l'avenue Mackenzie. C'est dans cet espace nouvellement aménagé qu'est inauguré un salon particulier.

Un salon de thé particulier

La salle est située au rez-de-chaussée, quasiment au milieu du Château où ne parvient aucune lumière naturelle. D'après le plan qui figure dans *The Journal Royal Architectural Institute of Canada* de novembre 1930, sa surface rectangulaire est trois fois plus importante que celle du hall de l'entrée principale de l'hôtel. Au centre, un robuste plancher en bois de chêne signale une piste de danse autour de laquelle un sol carrelé multicolore fait office de salle à manger. Là sont disposées les tables nappées et les chaises cannelées. Les murs sont décorés de massifs montagneux aux sommets enneigés et de

paysages de vallée en trompe-l'œil. C'est l'œuvre du peintre Holgate. Mais le plus étonnant sont les colonnes qui bordent la piste de danse. Elles sont traitées comme les poteaux héraldiques des Indiens de la côte nord-ouest : six poteaux sur le côté le plus long et deux sur le côté le plus court. Aux angles de la piste se dresse également un pilier massif de section carrée orné de motifs peints et de masques sculptés dans un style propre aux Indiens de cette région. Une architrave repose sur les colonnes et supporte une rangée de traverses d'où l'on peut admirer le plafond voûté peint d'un bleu dégradé qui vire à la nuit sombre scintillant d'étoiles. Un éclairage tamisé provenant des tables sculptées et des lampes-totems projette suffisamment de lumière sur la décoration murale sans déranger l'intimité de la pénombre aux abords du péristyle. L'ambiance mystérieuse qui se dégage des colonnes et du mobilier à résonance indienne est toutefois minorée par l'effet rassurant d'une petite chute d'eau qui s'écoule d'un pan de la vallée, tandis qu'à l'autre extrémité du paysage, un piano à queue attend son fidèle orchestre.

D'après Charles Hill (1995 : 244), Holgate s'est entouré de sculpteurs Gitksan du village de Kitwanga et d'autres de la côte nord-ouest pour réaliser ce décor unique. The Ottawa Evening Journal du 19 mars 1929 prête à ces derniers la sculpture pleine et entière des poteaux. « The totem poles have all been designed by Indian artists who know how this kind of thing should be done ». L'effet amérindien est d'autant plus remarqué que les autres salles du Château témoignent d'une modernité et d'un goût prononcé pour le style Art déco, renaissance ou néo-classicisme. N'empêche, ceux qui ont vu le salon sont tombés sous le charme. « Here is a perfect piece of decoration fulfilling its object, respectful of restrictions and limitations, thoroughly artistic in conception and sufficiently original and individual in design and handling ». On applaudit l'équilibre des masses, la perspective et le rendu des peintures murales, la touche légère du peintre, son geste aérien. On apprécie le toucher soyeux des pilastres. On adore l'originalité de la salle que l'on compare volontiers aux horribles décors intérieurs d'autres hôtels, sans toutefois les nommer. On complimente le peintre Holgate en soulignant que les artistes canadiens n'ont pas souvent l'occasion de montrer leur talent autrement que sur des toiles. Ainsi le Parlement..., dont la décoration intérieure est l'œuvre d'artistes étasuniens et italiens. Bref, on met l'accent sur la magnificence du salon, logé au cœur du Château Laurier, lui-même bâti au centre politique du Canada, sans toutefois discuter la scénographie « côte du Pacifique ». Comme si cela tombait sous le sens : « En 1927, quand le CN songe à entreprendre la décoration de la nouvelle aile du Château Laurier, à Ottawa, une "salle des totems" semble tout indiquée pour une salle à manger et de danse », écrit Dennis Reid (1976 : 15).

Selon Reid, la décoration du salon est confiée à Holgate parce que celui-ci a peint des scènes indiennes dans la région de la rivière Skeena. « À cause de son œuvre sur la vallée de la haute Skeena, Holgate est bien sûr invité à proposer des esquisses, que l'architecte accepte » (1976 : 15). Holgate n'est pourtant pas le seul artiste qui se soit rendu dans l'Ouest canadien. Alex Young Jackson, Annie Savage, Georges D. Pepper, W. Langdon Kihn, Walter J. Phillips, sans parler de l'artiste locale Emily Carr, tous ont peint des tableaux où figurent des mâts dressés dans un paysage souvent habité de la Colombie-britannique. C'est pourquoi, l'expérience de Holgate, si enrichissante soit-elle d'un point de vue esthétique et culturel, semble secondaire dans la conception de la salle Jasper du Château Laurier. Le peintre a un talent indéniable, mais son rôle consiste seulement à rendre tangible une ambiance convenue dans un lieu choisi du Canadian National. C'est par la compagnie des chemins de fer nationaux et la commande qu'elle passe pour décorer l'intérieur du nouveau Château Laurier que se révèlent les enjeux du salon de thé.

Déjà esquissé dans les journaux d'Ottawa, la salle suscite un sentiment national que Charles Hill reproduit dans *Le Groupe des Sept*, l'émergence d'un art national (1995 : 244-246). Parmi les pistes qu'il soulève, j'ai retenu le rôle influent de Marius C. Barbeau et de membres du Groupe des Sept. Mais contrairement à Hill, je dissocie les visées de chacun pour mieux dégager les contrastes et les échos qu'ils soulèvent au Canadian National. Ainsi, le festival folklorique, selon l'idée de Barbeau, est mis en regard de la peinture de paysages canadiens élevés, à cette époque, au rang d'une identité nationale.

L'idée de la nation canadienne à travers les arts

D'après Hill, la cohésion du Groupe des Sept se forme en réaction aux critiques d'art qui constatent l'absence d'une véritable peinture canadienne. En réponse, Lawren Harris et A. Y. Jackson dénoncent le pastiche des peintres canadiens pour les sujets européens et prônent un regard neuf. « [L]a lumière, la profondeur du ciel, la liberté des espaces balayés par le vent qui font le Canada. Les paysages surpassent en nombre les personnages dans l'art canadien parce que le Canada n'est encore que paysage » (cité dans HILL 1995 : 20). C'est le maître mot. L'authenticité des paysages canadiens est l'identité de la nation. Le Groupe s'inscrit en rupture avec l'académisme, avec la peinture d'histoire ou rurale, avec l'influence des maîtres d'Europe, sans toutefois renoncer aux symbolistes scandinaves et aux pères de l'art moderne, Cézanne ou Van Gogh. Ils trouvent chez ces derniers un langage pictural adéquat au traitement des paysages sauvages du Canada. La rugosité de la pâte, l'éclat des couleurs pures, la simplicité du dessin, la spontanéité de l'expression, tout cela

donne forme à leurs idées. Partisan d'un art social, le projet des Sept doit contribuer à la connaissance et à la diffusion de l'art canadien, mais aussi au développement touristique du pays. Au contact des compagnies de chemin de fer, industriels et peintres vont s'entendre dans la production d'affiches et de plaquettes touristiques. L'entreprise n'est pas neuve. Dans *The Group of Seven and the Tourist Landscape in Western Canada, or The More Things Change...*, Lynda Jessup montre que cette association répète ce qui s'est produit au début de l'aventure ferroviaire avec le développement d'un tourisme de luxe dans l'Est et l'Ouest du Canada (JESSUP 2002 : 148, 150). Dans les années 1920, les compagnies de chemin de fer sollicitent les membres du Groupe des Sept dans la promotion des nouvelles lignes ferroviaires et de leurs hôtels, notamment par l'entremise de Marius C. Barbeau. C'est l'ethnologue référent à la commission de géologie (ministère des Mines) sur les cultures autochtones du Canada et les traditions populaires au Québec. Barbeau, qui s'est pris de passion pour la collecte des chansons, des contes et des coutumes des petites gens, considère le document folklorique comme le fondement du Canada. « Ce sont des matériaux de base. Ils sont à la disposition de tous les Canadiens, et notre art moderne ne pourra [pas] se développer de façon originale si nos artistes, nos créateurs d'aujourd'hui ne connaissent pas leur folklore, leurs traditions » (BARBEAU 1982 : 8). Il dénonce ces critiques qui dénigrent la culture populaire mise au ban de la bonne société. « Pourquoi persistez-vous à déterrer ces niaiseries que nous cherchons à faire disparaître depuis cinquante ans ? » lui reproche un collègue de la Société royale du Canada (cité dans HILL 1995 : 177). Ces babioles intéressent le Canadian Pacific en tant qu'articles de souvenir. En 1920, John Murray Gibbon, le directeur de la publicité de la compagnie, édite un recueil de vieilles chansons françaises (*Chansons of Old French Canada*) préfacé par Barbeau, destiné aux touristes qui descendent au Château Frontenac. Barbeau collabore aussi à la promotion du festival des Indiens à l'hôtel Banff, propriété du Canadian Pacific. À cet égard, le peintre américain Langdon Kihn dessine dix-huit portraits d'Indiens, autant d'illustrations d'un livret (*Indian Days in the Canadian Rockies*) que rédige Barbeau pour les publics nostalgiques de l'Indien d'antan. C'est par l'intermédiaire d'Arthur Lismer que les dessins de Kihn sont exposés à l'Art Gallery of Toronto (1924), fief du Groupe des Sept. Peu de temps après, Jackson et Lismer partent pour l'île d'Orléans pour peindre d'autres paysages, accompagnés de Barbeau, aux frais du Canadian Pacific. Ce séjour dans un Québec artisanal est à l'image de l'ethnologue qui n'aura de cesse de professer le métissage des arts comme l'expression artistique du peuple canadien.

Dans l'Ouest canadien, Barbeau et les peintres Harris, Jackson, MacDonald, Carmichael et Casson, collaborent avec le Canadian National pour le développement touristique de la ligne ferroviaire « Jasper-Prince Rupert ». Les peintres du Groupe des Sept travaillent dans la conception d'encarts publicitaires sur le Parc National Jasper et le Jasper Park Lodge, un complexe hôtelier récemment bâti par la compagnie nationale (MACLAREN 1999 : 29-31 ; JESSUP 2002 : 155-157). Plus en aval, Barbeau concourt à la restauration des mâts héraldiques dans les villages gitksan que traverse le chemin de fer. Le Totem Pole Preservation Project, qui est supervisé par le ministère des Affaires Indiennes et conduit par le Musée commémoratif Victoria (Victoria Memorial Museum) et le Canadian National, masque difficilement les prétentions de Barbeau de voir surgir dans ce territoire tsmishian un parc national, le parc de Temlaham. C'est le nom autochtone d'un roman (*The Downfall of Temlaham*) qu'il a écrit (BARBEAU 1928) et dont les illustrations dessinées par Jackson, Holgate, Kihn, Carr et Savage relatent un épisode douloureux de l'histoire gitksan (CROSBY 2002 : 89-90). En 1926, Jackson et Holgate, emmenés par Barbeau, restent six semaines entre Gitsegukla et Hagwilget (région de la rivière Skeena), transportés gratuitement par le Canadian National. C'est là que Holgate peint ses premiers mâts héraldiques qui composent Totem Poles, Gitsegukla (Musée des beaux-arts du Canada) ou Haeguilgaet, Skeena River (Vancouver Art Gallery). Guidés par l'entrepreneur Barbeau sur un terrain ethnographique qu'il connaît bien, Jackson et Holgate peignent des villages gitksan, des maisons aux toits pentus au devant desquelles se dressent des mâts sur un fond majestueux de collines arrondies ou de montagnes escarpées. L'effet est remarquablement rendu, mais s'agit-il de tableaux réalistes ou de propagande comme à Jasper ? « Even A. Y. Jackson and Edwin Holgate's trip to the Skeena River, which they made in 1926, took place in the context of the area's development as a tourist attraction and its promotion for consideration as a national park » (JESSUP 2002 : 148).

Le peintre est dépossédé de son œuvre, de son style, par le regard critique que l'on porte à l'entreprise touristique, voire à Marius C. Barbeau. La personnalité de l'ethnologue plaît ou déplaît selon la lecture des passages de sa vie, selon l'interprétation que l'on s'en fait aujourd'hui. Mais elle semble animée par une soif immodérée de connaissance, d'insatiables collectes en tout genre, d'expériences avant-gardistes que relatent les entretiens accordés à Laurence Nowry en 1965 dont des extraits figurent dans *Je suis un pionnier* (BARBEAU 1982). Pionnier, il l'est, et comme il l'entend, et à ses dépens. Pour lui, il s'agit d'immortaliser ce qui va disparaître tôt ou tard. Il avance une raison plus artistique à Nowry : « ce que je voulais, c'était qu[e A. Y. Jackson et

Edwin Holgate] me donnent leur opinion quant à la qualité de cet art » (1982 : 6) ; mais d'autres considérations l'emportent. Ainsi, pour d'autres, le processus colonial continue par l'appropriation d'une région indienne, c'est-à-dire son espace naturel et son patrimoine autochtone, exploitée dans un but mercantile (CROSBY 2002 : *passim*).

Une salle canadienne

En décembre 1927, l'exposition Canadian West Coast Art : Native and Modern qui est présentée au Musée des beaux-arts du Canada est conçue selon une scénographie audacieuse où les tableaux du Groupe des Sept accrochés à côté d'authentiques masques et costumes indiens de la côte Nord-Ouest concourent à l'idée « nationale par son origine et son caractère » écrit le féru directeur Eric Brown (cité dans HILL 1995 : 192). Barbeau revendique la mixité des genres après avoir vu les toiles d'Emily Carr sur les mâts indiens. « Maintenant je vais insister auprès de la Galerie nationale pour qu'elle présente une exposition de ces tableaux, et je vais inciter en même temps le Musée national à exposer les masques, les mâts totémiques et les sculptures qu'il possède dans sa collection ; il faut organiser une exposition mixte pour Ottawa, Toronto et Montréal » (BARBEAU 1982 : 6). Canadian West Coast Art : Native and Modern s'inscrit dans la ligne d'une exposition précédente où, tant à Wembley qu'à Paris au musée du Jeu de Paume, l'exposition d'art canadien distillait déjà l'idée d'un ressourcement dans les arts autochtones (HILL 1995 : 107-108). C'est à cette époque que le Canadian National envisage la décoration d'une salle « côte ouest » pour le nouveau Château Laurier. Si original que soit ce projet, il est au croisement de réflexions où le Groupe des Sept joue un rôle important.

À lire Charles Hill, la peinture murale est l'objet de débats passionnés dans le milieu artistique. De grands projets urbains sont imaginés, mais c'est l'empreinte canadienne dans les motifs, dans les fresques de la construction d'un Canada bucolique, réalisés par des artistes locaux, qui suscite un sentiment national, le même que l'on retrouve dans les journaux d'Ottawa avec l'inauguration du salon Jasper en 1929. Ainsi Hill convoque tour à tour Arthur Lismer, Lawren Harris, porteurs de projets canadiens, puis A. Y. Jackson qui propose à ses collègues la décoration intérieure de l'hôtel Royal York à Toronto en autant de panoramas du Canada. « Harris pourrait créer une magnifique salle « montagnes Rocheuses » pour l'hôtel, Kihn une salle « côte ouest », Holgate une salle « Québec », [...] et ainsi de suite » (HILL 1995 : 244). Le projet ne convainc pas le Canadian Pacific, propriétaire de l'hôtel, mais trouve un écho favorable auprès du concurrent, le Canadian

National. Hill attribue ce succès à Barbeau qui aurait suggéré une salle « côte ouest » pour le Château Laurier et Holgate pour la réaliser. Mais Barbeau vient proposer au CN un second projet qui lui tient à cœur. Au Château Frontenac, il avait organisé deux festivals populaires mettant en scène des chanteurs traditionnels comme Philéas Bédard, des mélodies inuit et indiennes arrangées par le compositeur Alfred Laliberté, des interprétations chantées par Juliette Gauthier (ou Gaultier), le tout joué dans un décor côte ouest peint par Langdon Kihn. Dans cette ambiance amérindienne, « Barbeau présente des œuvres de Louis Jobin et de sculpteurs anciens du Québec tandis que le Musée des beaux-arts met sur pied une exposition consacrée à des peintures du Québec aussi différentes que celles de Krieghoff, de Holgate [ou de] Lismer » (HILL 1995 : 183). Le mélange des genres n'est pas du goût des critiques et nuit au Canadian Pacific. La compagnie prend ses distances avec l'ethnologue qui se tourne vers le Canadian National pour le sensibiliser à ce projet. À cet égard, Barbeau écrit de longues lettres à Sir Henry Thornton, le président de la compagnie nationale, dans lesquelles il lui expose sa façon de consommer le décor indien de la future salle. Cet échange épistolaire sur fond panoramique de l'Ouest canadien montre combien Barbeau tenait à son idée de la représentation de la nation à travers la mixité des arts.

Dans un premier temps, Barbeau avait soumis au président Thornton d'ériger un imposant mât niska'a à l'entrée du Château Laurier (lettre du 9 mai 1928), en vain. Il lui récrit après le festival à Québec pour lui rappeler tout l'intérêt qu'il porte à un hall décoré dans un style côte ouest, et pour l'art canadien, et pour la publicité qu'en tirerait la compagnie nationale. Il sait de quoi il parle. Dans la région de la rivière Skeena, Barbeau et Thornton s'étaient entendus sur la conservation des mâts *in situ* pour promouvoir la nouvelle ligne ferroviaire au départ d'Edmonton pour l'Ouest canadien. Quant aux mâts encore dressés dans les régions limitrophes du tracé, aucune mesure conservatoire n'étant prévue, Barbeau propose, avec l'agrément des propriétaires indiens, de vendre ce patrimoine monumental à des industriels ou à des musées. Une quinzaine d'entre eux trouve preneur. Le Canadian National achète quelques mâts qu'il restaure et installe au terminal ferroviaire de Prince Rupert à la bonne vue de ses voyageurs. En 1930, la compagnie offre même un mât niska'a à l'État français qui le verse au musée d'ethnographie du Trocadéro. Cependant, le discours qui présente le mât au public parisien est une incitation à visiter le Canada via le transporteur national (MEUNIER 2005 : 304-307). Le monument autochtone est devenu un instrument de publicité du Canadian National et du Canadian Pacific le long des chemins de fer et dans la promotion des croisières de luxe sur le Pacifique. Les campagnes publicitaires

ne visent plus seulement une clientèle nord-américaine, mais européenne. Le salon de thé Jasper du Château Laurier, situé à mi-distance géographique, participe à cet engouement pour l'Ouest. C'est dans cette salle que Barbeau aimerait organiser un « petit » festival qu'il appelle « Indian Potlatch » pour l'inauguration de la nouvelle aile du Château. Le programme comprendrait des mélodies tsimshian entendues dans la région des rivières Skeena et Nass, arrangées et interprétées par des artistes canadiens. D'ailleurs, les acteurs du festival à Québec sont disposés à travailler durant l'été de sorte que l'on puisse prévoir un récital courant décembre. Barbeau imagine déjà des danseurs indiens portant masques et costumes sur fonds de chansons folkloriques du répertoire français. Mais aucune réponse ne vient de Thornton. Barbeau joue alors la carte de la concurrence. Il ne s'agit plus de favoriser les arts traditionnels, mais de devancer le Canadian Pacific qui se prépare à inaugurer l'hôtel Royal York en organisant un « grand » festival de folklore anglais (lettre du 30 janvier 1929). Peine perdue, la direction du Château Laurier, qui a d'autres ambitions, baptise le salon « Jasper » et non « Skeena » comme le souhaitait Holgate (HILL 1995 : 244). Force est d'admettre que « Jasper » ne renvoie aucunement aux Indiens Tsimshian, mais bien au Jasper Park Lodge, point de départ physique pour l'Ouest canadien.

Conclusion

Le salon de thé Jasper du nouveau Château Laurier apparaît comme un lieu véritablement canadien où le décor muséifié fait écho aux tableaux « indiens » d'Edwin Holgate et de ses contemporains, et peut-être aussi au projet Temlaham de Marius Barbeau. Panoramas reconstitués d'un village indien sans aucun Indien, figé comme dans les pages d'un livre richement illustré, niché quelque part dans cet Ouest canadien qui reste à découvrir. Les seuls protagonistes des lieux, en fait les fortunes d'ici ou d'ailleurs, prennent place à bord de ce wagon de première classe de la Canadian National qui traverse ces contrées entre nature et culture. « Un pays sage » comme l'a souligné Héliane Ventura en reprenant le jeu de mots révélateur d'Alain Roger. La vision de Barbeau, plus encline à l'expression de la diversité artistique, un brin francophile pour la circonstance, est en désaccord avec l'idée de se focaliser uniquement sur la dimension spatiale. Elle doit servir son festival folklorique. Pourtant, chacun revendique une part de ce terreau canadien qui a si bien su façonner l'identité de ses peuples depuis peu livrés au tourisme culturel : Barbeau, dans les arts matériels et immatériels ; le Groupe des Sept et ses associés, dans la matrice du Canada, de son bouclier, ses fjords, ses lacs, ses montagnes, ses glaces. Bref, un Canada tout en émotion.

Bibliographie

BARBEAU'S CORRESPONDENCE, Folder: Thornton, Henry. B243 f. 04, lettres de Marius C. Barbeau à Henry Thornton le 9 mai 1928, le 30 juin 1928, et le 30 janvier 1929, et un extrait d'un journal d'Ottawa, sans date, Unique Decoration, New Tea Room of Chateau Laurier Triumph for Montreal Artist. ©Musée canadien des civilisations.

BARBEAU, Marius C. (1928), *The Downfall of Temlaham*, Toronto, The MacMillan Company of Canada, Limited.

BARBEAU, Marius (1982), *Je suis un pionnier*, Oracle 43, Musées nationaux du Canada, Musée national de l'Homme.

« CHATEAU LAURIER DE LUXE ADDITION WILL OFFER FINEST ACCOMMODATION, AND CATER TO CONVENTION PARTIES » (1929), *The Ottawa Evening Journal*, section Two, Vol. XLIV, N° 84, March 19.

CROSBY, Marcia (2002), « T'emplax'am : an ada'ox », *The Group of Seven in Western Canada*, Key Porter Books in Association with the Glenbow Museum, pp. 89-112.

HILL, Charles C. (1995), *Le Groupe des Sept, L'émergence d'un art national*, Ottawa, Musée des Beaux-arts du Canada.

JESSUP, Lynda (2002), « The Group of Seven and the Tourist Landscape in Western Canada, or The More Things Change ... », *Journal of Canadian Studies*, Spring, 37(1), pp. 144-179.

MACLAREN, I. S. (1999), « Cultured Wilderness in Jasper National Park », *Journal of Canadian Studies*, Fall, 34(3), pp. 7-58.

MEUNIER, Yannick (2005), « Le mât héraldique ou la mémoire reconsidérée », *Lieu et mémoire au Canada : perspectives globales*, Cracovie, 3^e Congrès de l'Association polonaise des études canadiennes et 3^e Conférence internationale des canadianistes de l'Europe centrale, pp. 299-308.

REID, Dennis (1976), *Edwin H. Holgate*, Collection artistes canadiens.

ROGER, Alain (1997), *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de sciences humaines.

« THE NEW CHATEAU LAURIER, OTTAWA », *The Journal Royal Architectural Institute of Canada*, Nov. 1930, pp. 393-411.

TO THE TOTEM FORESTS, EMILY CARR RAND CONTEMPORARIES INTERPRET COASTAL VILLAGES (1999), Catalogue of a travelling exhibition, Victoria, the Art Gallery of Greater Victoria.

MIRON OU LE PAYS SANS LIMITE

« Tenant ferme les mancherons du pays sans limite »
(*L'homme rapaillé*)

Yannick RESCH

IEP d'Aix-en-Provence,
Université d'Aix-Marseille 3

Résumé

Chez le poète Miron que l'histoire littéraire associe spontanément au territoire du Québec, la perception de l'espace n'aboutit que rarement à l'évocation d'un lieu précis. Elle relève moins de la géographie que d'une expérience de l'être au monde. Expérience ontologique, existentielle du manque, de la dépossession, de la douleur, (« tant ma peine débonde qu'il n'est plus d'horizon »), mais aussi célébration amoureuse qui projette l'être hors de lui-même, dans un espace sans bornes (« ta nudité sans rivages/où je déferle pareil à l'espace sans bords »). Toutefois c'est à partir d'un « ici » québécois (faune, flore, nordicité, vastitude) que s'écrit cette expérience existentielle dans sa dimension physique. Le pays à fonder, s'il est bien le « territoire de [s]a poésie », participe d'une rêverie qui convoque l'espace dans sa dimension épique et tellurique. Le propos de cette communication sera de montrer comment le paysage canadien nourrit chez Miron, la quête d'« une terre qui [lui] soit natale ».

Abstract

In the poetry of Miron usually associated with Quebec territory, the perception of the space very rarely ends with the evocation of an exact place. It depends less on geography than on an experience of being in the world. Ontological, existential experience of lack, of depossession, of woe (« tant ma peine débonde qu'il n'est plus d'horizon ») but also celebration of love that throws the poet out of himself, in a space without any limits (« ta nudité sans rivages/où je déferle pareil à l'espace sans bords »). Nevertheless, it is from Quebec (fauna, flora, nordicity) that this existential experience is written in its physical dimension. The country to build if it is the "territoire de sa poésie" takes part from a dream which convokes the space in its earthy and epic dimension. The purpose of this presentation will be to show how the canadian landscape feeds in the poetry of Miron the search of "une terre qui [lui] soit natale".

Il peut sembler paradoxal d'associer l'œuvre du poète québécois Gaston Miron à un espace que rien ne limite, car s'il est un nom qui semble indissociable d'un lieu géographique et politique précis, c'est bien le sien. Parce qu'il a travaillé à faire connaître et reconnaître le Québec, dans ses activités de militant, d'éditeur et de poète, il a souvent été salué par ses compatriotes comme « le » poète national. L'hommage solennel qui lui a été rendu à sa mort, le 17 décembre 1996, par le gouvernement québécois, ne fait que conforter cette image, au risque d'occulter la dimension poétique et

universelle d'une œuvre qui inscrit le pays bien au-delà d'une réalité territoriale, qu'elle soit politique ou géographique¹.

Son rapport à l'espace, Miron l'a réalisé très tôt dans son enfance, lors de promenades et de vacances familiales dans les Laurentides. Il découvre la nature sauvage, celle des lacs et des vieilles montagnes du Nord qui marqueront profondément son imaginaire et dont le souvenir sera un réconfort dans ses moments d'amertume à Montréal. C'est peut-être en 1959, lors de son premier voyage à Paris, qu'il éprouve le besoin de définir son appartenance géographique. Tout à la découverte de la vieille Europe et de la France, il écrit dans une des lettres envoyées à son ami, Claude Haefely :

me voici à Paris, moi le Canayen, le pas sortable, l'enraciné, le forestier, l'humusien, le continenteux, l'Américain, oui
Américain, je le suis, je le constate et loin de me cabrer à cette idée, cette observation, j'en suis fier de jour en jour².

Cette avalanche de qualificatifs a de quoi étonner le lecteur. Miron, à cette époque, est à la recherche des signes de son identité. Il a découvert la poésie du poète martiniquais Aimé Césaire et commencé d'intégrer les conséquences et les ravages du phénomène colonial à l'échelle individuelle et collective. Or, dans cette lettre parisienne, il se définit moins par rapport à « sa » province que par rapport à la continentalité américaine. Je laisse de côté l'image ironiquement négative qu'il suppose avoir aux yeux des Parisiens, pour examiner ce à quoi il s'identifie. Miron qui, par ses activités d'éditeur (il a fondé avec cinq amis la maison d'édition l'Hexagone en 1953), est un homme de la ville, se définit loin de chez lui comme un terrien dont il assume l'héritage. Il se dit « enraciné », « forestier », « humusien », à l'échelle du Nouveau Monde, c'est-à-dire, des grands espaces « Canayen », « continenteux », « Américain ». À plusieurs reprises dans cette correspondance, il reviendra sur ces deux aspects de sa personnalité qui soulignent à la fois son

¹ C'est bien sous cet angle que ceux qui ne partageaient pas son militantisme le voient comme poète à l'instar du journaliste William Johnson : "In my judgment, Miron's reputation will not long survive the nationalist enthusiasts current in Quebec's intelligentsia. Too much of his work, especially the 1970 collection, *L'homme rapaillé*, depended on a single conceit or myth: the francophone, self-oppressed, humiliated, suffocated, dislocated, destroyed in his identity, by the presence of English Canada." Montréal, *The Gazette*, 20 décembre 1996.

² *À bout portant, correspondance de Gaston Miron à Claude Haefely, 1954-1965*, Montréal, Leméac, 1989, p. 120.

attachement à un héritage – il se dit descendant d’une lignée de bûcherons, de forestiers – et sa conscience d’appartenir par sa culture et son imaginaire à une forme d’américanité. Le concept de l’américanité s’est développé dans le discours critique à partir des années 80 pour dire l’assentiment à une histoire, une géographie, un mode d’être nord-américain, mais il est déjà présent et intériorisé par le poète dans son discours, notons-le, dès la fin des années cinquante.

Ces propos exprimés régulièrement dans la correspondance, invitent à relire comment, dans le recueil *L’homme rapaillé*, publié en 1970³, le pays investi par l’écriture épouse, à partir d’un « ici québécois », un espace qui doit à la sensibilité du poète d’être rêvé sans frontières.

Le pays, lieu de l’écriture poétique

Au début des années cinquante, Miron écrivant ses premiers poèmes considère que deux d’entre eux sont ses « deux poèmes fondateurs ». Le mot « pays » y est inscrit sans précision géographique. Il s’agit de *Pour mon rapatriement* qui exprime son adhésion à sa terre natale : « Je n’ai jamais voyagé/ vers autre pays que toi mon pays » et *Les siècles de l’hiver* dans lequel le pays symbolise la situation des Canadiens français : « Pays chauve d’ancêtre, pays/ tu déferles sur des milles de patience à bout ».

De cette époque date aussi *Des pays et des vents* dont Miron dira dans sa correspondance qu’il est « le seul poème à proprement parler qu’[il] ai[t] écrit dans [s]a vie » et qu’il y en aurait plus de 100 versions :

De la première version (1955) qui commence par ce vers : « Il y a des pays qui sont seuls avec eux-mêmes/et que jamais ne rejoint le soleil », à celle qui apparaît dans *L’homme rapaillé*, sous le titre *Héritage de la tristesse* : « il est ce pays seul avec lui-même et neiges et rocs/un pays que jamais ne rejoint le soleil natal », on constate la permanence du mot « pays » sans que pour autant celui-ci soit situé et nommé. Le passage du pluriel au singulier marque cependant une évolution vers l’identification d’un pays à fonder.

Or, dès 1958, dans sa correspondance, évoquant les poètes auxquels va sa sympathie, Miron parle de Michel Van Schendel en admirant « un poète qui se mesure à l’Amérique⁴ » et dit que son propre poème *Des pays et des vents*, qu’il copie dans la lettre « révèle une orientation analogue ». Le poème tendrait donc, par son rythme, son ampleur, sa thématique, à dire le Nouveau Monde.

³ Les références à *L’homme rapaillé* seront celles des éditions Poésie/Gallimard, 1999.

⁴ *A bout portant*, pp. 76-77.

Certes, le pays de *L'homme rapaillé*, c'est d'abord le territoire où habite le peuple québécois, clairement identifié et nommé dans un poème conçu dès 1956 et intitulé *Compagnon des Amériques*. Soumis à plusieurs versions, le terme « Canada » qui apparaît dans une version de 1956, à une époque où les termes Canada, Canada français pouvaient encore désigner le Québec, sera remplacé définitivement par celui de « Québec » dans les versions ultérieures :

Compagnon des Amériques
Québec ma terre amère ma terre amande

Le mot « Québec » apparaît aussi à la même époque, dans une première ébauche du poème *L'octobre*, intitulé alors *Un homme* : « Tu es enceinte Terre de Québec ». Dans la dernière version que reproduit l'édition Gallimard, le poème se développe ainsi :

Et toi, Terre de Québec, Mère Courage
Dans ta Longue Marche, tu es grosse
De nos rêves charbonneux, douloureux (*L'octobre*, p. 103).

Le pays, c'est aussi le lieu de naissance du poète, celui de ses chères Laurentides, qu'il évoque dans la strophe suivante de ce même poème :

Je suis né ton fils par en haut là-bas
Dans les vieilles montagnes râpées du Nord

ainsi que dans l'un des six poèmes des *Courtepointes* :

Pays de jointures et de fractures
vallée de l'Archambault
étroite comme les hanches d'une femme maigre
(Fragments de la vallée, p. 164)

Le mot « pays » par sa récurrence dans le recueil signale bien le lieu du poème mais il n'est pas pour autant soumis à une description de type réaliste. Il se dit à travers une expérience subjective qui exprime un rapport existentiel, ontologique à l'espace⁵.

Au commencement est l'expérience du manque, « pays chauve d'ancêtres », d'un pays qui n'est pas encore né, « pays que jamais ne rejoint le soleil natal ». Il s'agit d'un espace auquel manque un passé, des racines et dans lequel le poète se perçoit comme un étranger. C'est sous le thème de l'étrangeté

⁵ Nous rejoignons ici l'analyse de Pierre Nepveu, pour qui « le pays mironien n'est pas un lieu, une entité définissable » (*Les mots à l'écoute. Poésie et silence chez Fernand Ouellette, Gaston Miron et Paul-Marie Lapointe*, Québec, PUL, 1979, p. 169).

que s'ouvre le cycle de « la vie agonique » comme l'illustrent les deux citations mises en épigraphe :

En mon pays suis en terre lointaine, François Villon

En étrange pays dans mon pays lui-même, Louis Aragon (p. 81).

Dans ces poèmes, les repères géographiques et spatiaux sont brouillés pour faire place à un ensemble de termes affectifs qui expriment le froid, l'hostilité, la pauvreté, l'engourdissement :

Tu craques dans la beauté fantôme du froid

(Les siècles de l'hiver, p. 88).

De même dans *Héritage de la tristesse* :

Il est triste et pêle-mêle dans les étoiles tombées

Livide, muet, nulle part et effaré, vaste fantôme

Il est ce pays seul avec lui-même et neige et rocs

Un pays que jamais ne rejoint le soleil natal (p. 85).

Le pays à fonder passe par une identification à ce qu'il a de plus nu, de plus élémentaire. Ainsi dans *Séquences*, il est symboliquement l'expression du corps social, une société aliénée et sans force de révolte :

sur cette maigre terre qui s'espace

les familles se désament (p. 78).

Mais le pays de Miron, c'est d'abord celui de ses origines, appréhendé à travers le motif de la terre. Le paysage des Laurentides ressaisi dans le souvenir participe d'une « poétique de l'espace » que le poète évoque dans les *Courtepointes*, à travers une relation charnelle, sensuelle :

C'est mon affaire

la terre et moi

flanc contre flanc. (p.161)

En Archambault :

Cette terre dans mes épaules

Cette branche qui dans ma voix bruit (p. 165).

Dans mes arpents d'yeux :

terre tour à tour taciturne et tourmenteuse

terre tout à la fois en chaleur et frileuse ... (p. 166).

Dans l'ensemble de ces brefs poèmes, le paysage est dynamisé par des mouvements légers d'envol, des rivières qui s'ébruitent en mouvements d'ailes, rubans de chemin qui semblent emportés par le vent :

Un cours d'eau me traverse
Je sais c'est la Nord de mon enfance
avec ses mains d'obscur tendresse qui voletaient sur mes
épaules (p. 50).
J'en parle à cause d'un village de montagnes
D'où s'envolent des rubans de routes fragiles (p. 57).

Miron est le descendant de ces hommes qui ont ouvert des routes à la force de leurs bras. Nombreuses sont les images qui associent le corps à la terre, au travail de la terre : « Homme aux labours des brûlés de l'exil » (*Pour mon rapatriement*) ; « je pioche mon destin de long en large » (*Et l'amour même est atteint*, p. 89) ; « Levons nos visages de terre cuite et nos mains de cuir repoussé burinés d'histoire et de travaux » (*La route que nous suivons*, p. 53) ; « je me creusais un sillon aux larges épaules ». Ce vaste champ thématique évoque autant les combats de l'homme « agonique » : « que vais-je devenir dans ma force fracassée/ma force noire du bout de mes montagnes », que le travail du poète : « j'avance en poésie comme un cheval de trait » (*Paris*, p. 146).

À ce réseau d'images s'ajoute celles, nombreuses, issues d'une nature qui renvoie par sa flore à un paysage plus typiquement québécois :

tu craques dans la beauté fantôme du froid
dans les marées de bouleaux les confréries
d'épinettes, de sapins et autres compères
(*Les siècles de l'hiver*, p. 88)

La dimension nord-américaine

Miron le « Canayen », le « continentaux », l'« Américain » s'éloigne dans son rythme, dans ses images, de l'Europe. Il a été influencé par les poètes régionalistes qui, comme Alfred Desrochers, ont formé son oreille à l'oralité épique pour célébrer les paysages canadiens et les « vents telluriques ».

Le poète se dit « marcheur d'un pays d'haleine », parle de sa « patrie d'haleine dans la touffe des vents » (*Compagnon des Amériques*). Il avance « comme un bison dans son destin ».

Pour dire ses joies, ses émotions, son désir amoureux, il a la puissance de l'original :

MIRON OU LE PAYS SANS LIMITE

original, quand tu brames original
coule moi dans ta palinte osseuse
fais moi passer tout cabré tout empanaché
dans ton appel et ta détermination, (*La marche à l'amour*, p. 62).

Miron est la figure majeure de tout un courant poétique qu'on a appelé, de façon un peu simple, la poésie du pays, celle de la génération des poètes des éditions de l'Hexagone, des Gilles Hénault, Roland Giguère, Yves Préfontaine, Fernand Ouellette, Paul-Marie Lapointe, Michel Beaulieu, Jacques Brault, qui s'épanouit dans les années 60. Ce courant est caractérisé par une prise de parole en faveur d'un territoire qui est à faire naître dans le poème qui jusqu'alors se faisait l'écho de l'isolement, du repli sur soi du poète (Saint-Denys Garneau ou Anne Hébert). Jacques Brault le constate, en 1965 : « le Québec n'existe pas, il n'est encore qu'une passion ». Il s'agit dès lors de mettre en mots un pays sans histoire, sans légende, de l'aider à naître. C'est *L'ode au Saint-Laurent* de Gatien Lapointe. C'est l'arbre du poème *Arbres* de Paul-Marie Lapointe, le « fleuve vertical » de Fernand Ouellette, les « toutes Isles » de Pierre Perrault et le pays de Jean-Guy Pilon :

Je suis d'un pays qui est comme une tâche sous le pôle, comme
un fait divers, comme un film sans images.
Comment réussir à dompter les espaces et les saisons, la forêt et
le froid ? Comment y reconnaître mon visage ?
Ce pays n'a pas de maîtresse : il s'est improvisé. Tout pourrait y
naître ; tout peut y mourir.

(*Recours au pays*, Montréal, l'Hexagone, 1961).

Cette poésie du pays passe par une évocation charnelle qui célèbre l'eau, le fleuve, sa force et sa vastitude, l'arbre, symbole de l'enracinement et la richesse d'une nature sauvage :

Tu es beau mon pays, tu es vrai avec ta chevelure de fougère
et ce grand bras d'eau qui enlace la solitude des îles
Tu es sauvage et net de silex et de soleil

(Jacques Brault, *Suite fraternelle*).

Et dans cette nature, la femme y trouve sa place pour y être célébrée : « Femme ou pays double terre conjugée dont j'étais l'anneau de sève » écrit Paul Chamberland dans *Terre-Québec* (Montréal, Déom, 1964, p. 28).

L'originalité de Miron est d'avoir ressenti profondément l'espace, le sien et celui de la collectivité, comme un espace encore vierge de mémoire, et de l'avoir livré à la pauvreté de sa pensée rocheuse afin de faire advenir le

poème, et dans le poème, « une terre qui [lui]soit natale ». Comme il l'écrit dans un petit essai, *Situation de la poésie* : « Pour s'épanouir, une poésie a besoin d'une terre, d'un espace, d'une lumière, d'un climat, d'un milieu où elle plonge ses racines »⁶. L'ici québécois est bien le « territoire de [sa] poésie mais rêvé, magnifié et à mettre au monde au terme d'une conquête difficile et toujours recommencée sur les mots, sur lui-même, sur l'espace, d'un « trajet » au terme duquel le poète parviendra à se « rapailler », Aussi le texte mironien est-il traversé, travaillé par un ample mouvement qui décrit la marche douloureuse et difficile du *damned Canuck* :

« je marche à grands coups de tête à fusée chercheuse »

« je vais plus loin que loin que mon haleine » (*Séquences*, pp. 76-77), qui se voit semblable au Christ souffrant, portant en lui le pays comme le Christ a porté l'humanité :

Compagnon des Amériques
Québec ma terre amère ma terre amande
Ma patrie d'haleine dans la touffe des vents
J'ai de toi la difficile et poignante présence
Avec une large blessure d'espace au front
Dans une vivante agonie de roseaux au visage

(Compagnon des Amériques, p. 101).

Mais cet ample mouvement décrit aussi l'avancée de l'homme amoureux : « je te prendrai marcheur d'un pays d'haleine », vers la femme aimée, rêvée capable d'agrandir l'espace à l'infini, comme l'évoque les poèmes de *L'amour et le militant* :

Et je n'en finis pas d'écouter les mondes
Au long de tes hanches... (p. 111).

Les poèmes de Gaston Miron expriment bien un acte historique et politique, celui de travailler à donner « une terre », « un espace », « des racines » à la poésie québécoise. Ce que montre douloureusement son « parcours et non-parcours » qui éclaire certains poèmes de *L'homme rapaillé*. Mais l'imaginaire du poète échappe à toute territorialisation. C'est peut-être dans son appartenance à la continentalité nord-américaine que Miron a trouvé la dimension épique et tellurique de son écriture.

⁶ Gaston Miron, *Un long chemin. Proses 1953-1996*, Montréal, L'hexagone, 2004, p. 35.

L'IMAGE SURVIVANTE OU LA REPRÉSENTATION DES GRANDS ESPACES CHEZ LAWREN HARRIS

Héliane VENTURA

Université d'Orléans

Résumé

Le but de cette communication est d'examiner le processus de la résurgence des mythes dans la culture canadienne. Je ferai porter mon attention en particulier sur une peinture de Lawren Harris qui date de 1922 et qui s'intitule « Above Lake Superior » et je l'analyserai comme l'exemple de la réanimation des dynamogrammes de l'Antiquité. Pour renouveler l'appréhension critique de cette icône de la culture visuelle canadienne, j'utiliserai les théories critiques de George Didi Huberman telles qu'exposées dans *L'image survivante. Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg* et celles de Michel Serres dans *Statues*.

Abstract

The purpose of this paper is to examine the process of resurgence of mythology in Canadian culture. I will particularly concentrate on one painting by Lawren Harris entitled "Above Lake Superior" which dates back from 1922 and I will analyse it as an exemplary instance of the reanimation of the dynamograms from Antiquity. In my revisiting of this icon from Canadian visual culture, I will use George Didi Huberman's theory in *L'image survivante. Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg* and Michel Serres's in *Statues*.

L'invention du paysage par la médiation de la peinture procède de ce que le philosophe Alain Roger, après Montaigne, appelle « l'artialisation » de la nature. Pour illustrer cette emprise esthétique ou cette appropriation de la nature par la culture, j'ai choisi un lieu, le lac Supérieur et un peintre, Lawren Harris dont le tableau de 1922 intitulé *Above Lake Superior* est l'une des figures centrales dans la tradition de la représentation des grands espaces au Canada.

Dans un essai qui est, lui aussi, devenu canonique, *The Mystic North*, l'historien de l'art Roald Nasgaard a démontré de façon très convaincante que la peinture du Groupe des Sept était profondément liée aux mouvements expressifs de l'Europe centrale et aux mouvements symbolistes de l'Europe du Nord et que l'on y retrouvait également les vestiges de l'académisme du 19^e siècle. D'autres critiques comme Matthew Teitlebaum ont considéré ces tableaux de façon très différente pour les situer dans un discours post-colonialiste ; selon lui, les icônes comme *The Jack Pine* de Tom Thompson ou *Above Lake Superior* de Lawren Harris mettent en scène une individualité héroïque mais sont aussi des marqueurs territoriaux qui reconfigurent l'expansion sociale et politique en l'inscrivant en dehors des centres urbains, dans des espaces naturels toujours plus reculés, où l'identité nationale se trouve profondément liée à la dominante géographique. L'importance de l'ancrage

géographique est très clairement exprimée par Lawren Harris lui-même dans une défense et illustration du Grand Nord :

The Great North and its living whiteness, its loneliness and replenishment, its resignation and release, its call and answer-its cleansing rhythm at the top of the continent is a source of spiritual flow that will ever shed clarity into the growing race of America, and we Canadians being closest to this source seem destined to produce an art somewhat different from our Southern fellow – an art more spacious, of greater living quiet, perhaps of a more certain conviction of eternal values (HARRIS cité par TEITELBAUM 1991 : 181).

Lawren Harris pose donc les termes d'une singularité canadienne, d'une exception, qui reposerait sur des critères d'ordre géographique tels que la proximité du pays avec les espaces du Grand Nord. L'objet de cette communication consistera à remettre en question le jugement porté par Harris, non pas pour établir une similarité entre les arts pratiqués au sud du 49^e parallèle et ceux pratiqués au nord mais pour proposer une hypothèse, dont j'assume en toute connaissance de cause le caractère eurocentrique, à savoir que la peinture canadienne de la première moitié du vingtième siècle repose sur la survivance et la résurgence de formes symboliques. Plus spécifiquement, je tenterai de démontrer que cette représentation de la nature proposée par Lawren Harris met en lumière l'émergence d'une iconographie nationale sous-tendue par des codes de la représentation dont on peut faire remonter l'origine à l'Antiquité, et je me donnerai pour tâche de retrouver les fondations anthropologiques enfouies dans cette pratique picturale et d'en exhumer la tragédie fondatrice.

Commençons par la réception du tableau de Harris, *Above Lake Superior*, qui nous fournit non seulement quelques-unes des réactions controversées qu'il a suscitées mais également une comparaison essentielle :

People either love it or hate it. When Leon Bakst the Russian artist saw it he exclaimed "it is not painting, it is sculpture." An Oxford Ph.D. [sic] described it as "a horror." A little Irish woman spoke of it as "The Place Where the Gods Live." One man said that Harris should have been locked up for painting it. Another referred to it as a picture of "The top of the World" (HOUSSEY cité par LARISEY 1993 : 92).

L'aspect sculptural de ce tableau souligné par Bakst met en lumière le processus de monumentalisation de la nature opéré par Harris. Harris, dans les essais critiques qu'il a rédigés sur l'art pictural, met clairement l'accent sur la nécessité de s'élever au-dessus du contingent et de l'anecdotique pour parvenir à créer une œuvre qui parle en tant qu'image et qui parle en tant que pierre. Ces arbres dénudés aux formes stylisées ressemblent à des objets, à des statues. Dans un livre de 1987 précisément intitulé *Statues*, Michel Serres nous en livre une définition marquante : « C'est le corps revenu, le sujet ressuscité, ce qu'on appelle un revenant-une statue. Ou l'apparition. Phénoménale » (SERRES 1987 : 136).

Il naît de ce tableau où semblent se lever des statues un sentiment d'apparition et d'inquiétante étrangeté. Pas de pastoralisme lénifiant et édulcoré chez Harris. Pas de modèles bucoliques plus ou moins périmés. Au contraire, une exigence, une abstraction, un dépouillement rigoureux et peut-être oppressant, la dureté du marteau, l'éclat solitaire d'une lumière impitoyable qui laisse affleurer des archaïsmes antérieurs, des spectres innombrables : peut-être même l'innombrable lui-même.

Tout dans ce tableau semble a priori nous éloigner de l'Europe. Il n'y a pas de la part de Harris de tentative pour reconfigurer le paysage sous les espèces du double colonial : il ne tente pas de dupliquer Barbizon, les arbres de Corot ou l'Angélus de Millet. Il cherche à dire la spécificité du nouveau lieu en ouvrant une profondeur supplémentaire, en créant une tri-dimensionalité grâce à l'utilisation de la lumière, qui crée une tension féconde et laisse percer l'étrange. La peinture canadienne qu'incarne Harris laisse affleurer ce que Derrida appelle « le moment de frayage originaire », « la puissance traçante du trait » (DERRIDA 1990 : 50). Il y a une invention qui se libère au contact d'une surface. Il y a dans la peinture de Lawren Harris une « énergétique des formes visuelles » (DIDI HUBERMAN 2000 : 199) qui est aussi une forme d'anticipation ; dans ces arbres dénudés au-dessus du lac Supérieur, dans cette stylisation des formes, on reconnaît les prémisses de l'art abstrait et la puissance expressive d'une œuvre qui se confronte aux terres inconnues, à l'altérité et à la mort. Dans le même temps qu'il anticipe l'avenir en inaugurant un mode esthétique qui tend vers l'abstraction, ce tableau prend en charge le passé géologique qui affleure dans le massif ancien, ce monadnock qui surgit au milieu de la plaine. La sédimentation des couches géologiques est paradoxalement rendue visible dans la représentation du ciel, composé de

couches superposées qui recontextualisent le passé dans le présent de la référence¹.

Ce tableau hivernal des confins du lac Supérieur instaure le temps dans l'image et s'inscrit dans la triPLICATION temporelle : avec ces arbres fossiles qui sont, soit couchés à terre, soit dressés vers le ciel, il fait remonter une mémoire inconsciente depuis le fond des âges et il crée une attente prémonitoire. Il y a quelque chose comme une rétro-prospectivE dans cette image, une charnière entre un déjà et un pas encore, ce que Lucien Dällenbach dans *Le récit spéculaire* appelle « une cooptation de la prophétie par le rappel » (DÄLLENBACH 1977 : 91). Ou pour utiliser une autre métaphore, on pourrait dire que ce tableau d'hiver sur le lac Supérieur est pris dans un mouvement de diastole et de systole ; il s'ouvre, il se ferme dans un double mouvement d'affirmation et de négation de la vie.

En reprenant l'analyse de Didi Huberman dans *L'image survivante. Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg* et en la recontextualisant, je voudrais poser l'hypothèse selon laquelle cette forme visuelle de 1922 intitulée *Above Lake Superior* peut s'inscrire dans le schéma des formules de pathos telles que conceptualisées par Aby Warburg. Cassirer, dans l'éloge funèbre qu'il consacra à Warburg, nous décrit ces formes symboliques en examinant le regard du peintre qui pourrait être aussi bien celui de Warburg que celui de Harris :

Son regard ne reposait pas en premier lieu sur les œuvres de l'art mais il sentait et voyait derrière les œuvres les grandes énergies configurantes. Et pour lui ces énergies n'étaient rien d'autre que les formes éternelles de l'expression de l'être de l'homme, de la passion et de la destinée humaine. Là où d'autres avaient vu des formes déterminées, délimitées, des formes reposant en elles-mêmes, il voyait des forces mouvantes, il voyait ce qu'il appelait les grandes formes du pathos que l'Antiquité avaient créées comme patrimoine durable de l'humanité (DIDI-HUBERMAN 2002 : 200).

Ces grandes formes du pathos conceptualisées par Aby Warburg sous le nom de *pathosformeln* sont celles de la souffrance humaine qui se fraye un

¹ François Pitavy a mis en relief cette sédimentation inversée, lors de la discussion qui a suivi cette présentation au Colloque de Saumur et je l'en remercie vivement.

chemin et laisse son empreinte dans les formes visuelles. Elles intensifient l'affect parce qu'elles se nourrissent des formes symboliques de la souffrance qui ont précédé et qui font retour, qui se représentent à nous. Je voudrais suggérer que ces formules du pathos se manifestent de façon particulièrement sensible dans le tableau de Harris par la transformation de la nature. Ces arbres morts ne ressemblent plus à des arbres : nombreux sont les critiques d'art qui ont souligné la dimension anthropomorphe de ce chablis qui évoque pour moi un chœur antique. Dans ces arbres aux formes tourmentées, on croit reconnaître des choreutes rassemblés autour d'un héros abattu et guidé par un coryphée aux bras tendus qui lance un appel vers le ciel ou le prend à témoin pour commenter le sort funeste de celui qui a été terrassé.

Didi Huberman a bien montré que cette survivance de l'antique dans les formes visuelles, ce retour du primitif dans l'actualité est lié à la survenance d'une crise. L'arbre couché peut être interprété comme la forme affective primitive à partir de laquelle se dessine la grande énergie configurante du tableau ; cet arbre stylisé nous ramène à l'univers des métamorphoses, il s'inscrit sur une ligne de déterritorialisation, un devenir autre, qui passe par autant de blocs d'intensités que le devenir végétal, le devenir animal, le devenir humain, le devenir minéral. Si la courbure de l'arbre au sol tend vers la forme du corps humain, elle duplique également celle du monadnock qui se trouve derrière elle et la branche ramifiée parallèle au bord inférieur du tableau dessine bien la ramure d'un cervidé. Quant aux troncs de taille plus réduite, ils évoquent à la fois des pierres levées ou des animaux marins.

De cette symbiose qui met en jeu des êtres d'échelle et de règnes très différents se dégage un même dynamogramme, celui d'une destruction qui est aussi une création. Selon les termes de Didi Huberman, la survenance de la crise permet la survivance d'un éternel retour « telle est bien la double puissance, la double ténacité des choses survivantes : ténacité de ce qui reste, fût-il enfoui, par pétrification ; ténacité de ce qui revient, fût-il oublié par souffles de vent ou par mouvements fantômes » (DIDI HUBERMAN 2002 : 343). Le fantôme du héros de la tragédie antique et de ses avatars dans le règne végétal et minéral hante ce paysage canadien que l'art s'est approprié sous les espèces de la survivance.

Dans cet exemple de peinture symboliste, la représentation du territoire est inféodée à la sensation. Dans son livre sur Francis Bacon, intitulé *Logique de la sensation*, Deleuze envisage le tableau comme un lieu où se déploient des forces. Ce qui est représenté dans un tableau de Bacon, ce n'est pas un objet c'est un mouvement ; le but de Bacon n'est pas de représenter des formes mais

de capter des forces, de rendre visibles les forces invisibles qui vont provoquer des sensations. En d'autres termes pour que la sensation émerge, il faut que des forces soient exercées sur le corps qui va les ressentir. D'où la déformation du corps humain que Bacon représente sans cesse à l'exclusion de tout autre objet. Il déforme le corps et il crée du rythme, le rythme de la sensation, celle ressentie par l'objet dépeint et celle ressentie par le sujet regardant.

Poser une équivalence entre Francis Bacon et Lawren Harris peut sembler paradoxal : Bacon est un peintre anglais de la seconde moitié du 20^e siècle qui, presque exclusivement, s'est intéressé à la représentation et à la déformation de la figure humaine. Lawren Harris est un peintre canadien du début du 20^e siècle, dont la peinture est presque exclusivement consacrée à la représentation du paysage. C'est la figuralité de la nature chez Harris qui rend possible l'analogie avec Bacon². Le tableau chez Harris tend vers l'abstraction, mais il est encore figuratif : on peut y reconnaître la configuration géographique du lac Supérieur, mais il est surtout figural dans le sens où les arbres transformés en figures sont devenus des forces captées par le peintre.

Et c'est cette figuralité qui met en lumière le principe de substitution, par lequel la victime désignée ici dans cet arbre terrassé représente déjà une multiplicité de victimes au sein même de son unité ; c'est la figure unique qui emblématise et récapitule tous les sacrifices qui ont précédé ou qui succéderont : le sacrifice végétal s'est substitué au sacrifice animal, qui s'est substitué au sacrifice humain. Harris nous fait remonter le temps vers l'année sans date qui précéda le temps parce qu'il utilise la surface lisse de la toile pour y sculpter des sémaphores mystérieux. Écoutons Michel Serres :

La sculpture, le plus archaïque des arts, nous ramène au tragique, à la mort aux momies et aux dieux, mais encore aux animaux antédiluviens, par les voiles de surface. La couche de chrême, le voile de lin fait la dernière strate de la roche granuleuse, feuilletée, d'où sort le colosse ou la première paroi de la boîte noire du sarcophage anthropomorphe dans lequel il repose. La série progresse des variétés dures vers les douces pour finir aux signes et à l'écriture, en passant par le tissu, variété milieu, mi-dure et mi-douce (SERRES 1987 : 187).

² Je dois à l'analyse de Jean-Jacques Lecercle cette mise en lumière de la figuralité comme opérateur de connexion (entre Bacon et Jones) dans une communication orale intitulée « Thomas Jones and Deleuze » qu'il a présentée au Colloque du British Council « Seing Things » (8-14 septembre 2001), à Tours.

Sur cette toile peinte, mi-dure, mi-douce, Harris a créé une œuvre d'art qui consiste comme le dit Lévi-Strauss, en « une prise de possession de la nature par la culture » (CHARBONNIER 1969 : 130) et il a articulé les signes d'une culture nationale à sa propre conception théosophique et mystique de l'existence humaine. Le mérite et l'apport de Harris est d'avoir ouvert la voie à l'identification de la nation, loin des clichés consensuels et lénifiants, dans l'incommensurable différence de l'hétérogénéité, de l'équivoque, de l'ambivalence et du mystère. Son mérite est d'avoir anticipé ce face-à-face avec la mort dont le vingtième siècle et Hiroshima nous ont appris qu'ils n'étaient pas seulement individuels mais peut-être collectifs. Mais parce qu'il a enraciné ce face-à-face dans les métamorphoses de la nature, c'est-à-dire dans le pouvoir de renouvellement de la vie, il nous a aussi transmis ce que je vois comme un legs d'espérance et l'expression même d'un continuum historique. C'est ce continuum que Michel Serres, avec un optimisme roboratif, met en exergue comme gage de la survie de l'art et de la survie de l'homme:

De génération en génération, le continuum du temps humain a tenu dans les siècles des siècles sans rupture ni solution. Nous croyons volontiers cette suite donnée par la nature ou la vie, nous découvrons qu'il faut la construire. Les cultures et les religions servent à la construction de cette séquence, à la poursuite du temps, à l'immortalité collective des groupes qui par elles créent leur temps, à leur création continuée, à la production de leur histoire ou à leur propre reproduction dans cette histoire. Nous ne disons pas pour rien nos langues maternelles : elles nous engendrent comme mères, elles ont engendré nos mères. Les religions et les cultures peuvent se définir comme des technologies de ce temps d'engendrement des siècles par les siècles (SERRES 1987 : 22-23).

À l'heure où l'enseignement des humanités est battu en brèche au nom de l'articulation des savoirs à l'industrie, il convient peut-être de rappeler à quoi servent les cultures et les arts. Comme l'a démontré Michel Serres, ils constituent l'humus, dont les linguistes disent qu'il donna son nom aux hommes, l'humus sur lequel s'élance la connaissance comme des pierres debout, des menhirs, des statues ou des arbres sémaphores. Il n'y a pas de connaissance qui ne soit enracinée dans les lettres et les arts : il n'y a pas de connaissance sans la croyance dans la rédemption de l'art : « des idoles viennent les idées » (SERRES 1987 : 126).

Bibliographie

- CHARBONNIER, George (1969), *Entretiens avec Lévi-Strauss*, Paris, Plon.
- DALLENBACH, Lucien (1977), *Le récit spéculaire. Essai sur la mise en abyme*, Paris, Seuil.
- DERRIDA, Jacques (1990), *Mémoire d'aveugles*, Paris, Réunion des musées nationaux.
- DIDI HUBERMAN, George (2000), *Devant le temps*, Paris, Minuit.
- DIDI HUBERMAN, Georges (2002), *L'image survivante. Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg*, Paris, Minuit.
- DELEUZE, Gilles (1980), *Francis Bacon. Logique de la sensation*, Paris, La Différence.
- NASGAARD, Roald (1984), *The Mystic North: Symbolist Landscape Painting in Northern Europe and North America, 1890-1940*, Toronto, Toronto University Press.
- LARISEY, Peter (1993), *Light for a Cold Land : Lawren Harris's Work and Life An Interpretation*, Toronto, Dundurn Press.
- ROGER, Alain (1997), *Court Traité du Paysage*, Paris, Gallimard.
- SERRES, Michel (1987), *Statues*, Paris, Flammarion.
- TEITLEBAUM, Matthew (1991), "Sighting the Single Tree, Sighting the New Found Land," in *Eye of Nature*, Daina Augaitis and Helga Pakasaar (eds), Banff, Walter Philips Gallery.

LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS DU CANADA : UNE APPROCHE POUR L'APPLICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR FORESTIER

Jean CINQ-MARS

Coalition pour la Stratégie nationale
sur les forêts du Canada, Ottawa

Résumé

En 1981, le Canada s'est doté de sa première Stratégie nationale de gestion des forêts. En 1992, la mise en œuvre a été confiée à une coalition représentant la société civile, les gouvernements fédéral et provinciaux et les Premières Nations. À partir de cette date, la Stratégie est devenue une stratégie de développement durable. Pour la période de 2003 à 2008, la coalition s'est donné un plan d'action encadré par un comité de gestion qui s'est doté d'indicateurs pour suivre le progrès. La planification de la prochaine Stratégie (2008-2013) fera appel aux techniques modernes de communication et de consultation publique.

Summary

In 1981, Canada adopted its first National Forest Strategy. In 1992, the responsibility for implementing this Strategy was given to a Coalition representing the civil society, the federal and provincial governments and the First Nations. From then on the Strategy became a sustainable development strategy. The Coalition adopted an implementation plan covering the 2003-2008 period. It is managed by a steering committee that has adopted a set of performance indicators measure progress. The planning for the next Strategy (2008-2013) will use modern communication techniques and wide public consultations.

Introduction

Les forêts du Canada ont toujours occupé une place de première importance pour la société et l'économie canadiennes. Au début de la colonie, elles étaient avant tout un habitat pour les animaux à fourrure, l'industrie principale de l'époque, mais aussi une source de matière ligneuse pour la construction ou pour le chauffage. Cependant, l'exploitation commerciale des forêts a rapidement pris son essor pour devenir un secteur économique de première importance pour le pays. À partir des années 70, les intérêts, les valeurs et les avantages liés à la forêt ont évolué rapidement, faisant apparaître de nouveaux défis, de nouvelles connaissances et de nouveaux acteurs, dont les groupes environnementaux.

En réponse à ces nouveaux enjeux, le Canada s'est doté, en 1981, d'une Stratégie nationale sur les forêts (SNF) afin de faciliter la recherche, l'échange d'informations et la coopération entre les provinces qui partageaient souvent la même problématique. Une démarche nationale concernant les forêts est

exceptionnelle au Canada puisque la gestion de celles-ci relève des provinces selon la constitution canadienne et que 90% des forêts se trouve sur des terres publiques.

Reconnaissant la diversification des intérêts et des valeurs associés aux forêts, les gouvernements ont graduellement inclus des considérations autres que les préoccupations traditionnelles de gestion et d'accès à la matière ligneuse. En 1991, ils ont ouvert à la société civile la possibilité de participer à l'élaboration de politiques de gestion des forêts sans, bien entendu, changer l'imputabilité ministérielle de gestion de cette ressource publique. La société civile, les Premières Nations, l'industrie et des administrateurs publics se sont regroupés en une Coalition pour participer à l'élaboration de la Stratégie. Depuis le milieu des années 90, la Stratégie est devenu un plan quinquennal qui fait l'objet d'une revue périodique et d'une consultation publique.

En 2008, une nouvelle SNF sera adoptée. Il ne reste que peu de temps pour achever celle qui est en cours et pour développer la nouvelle en s'assurant qu'elle réponde aux divers besoins de la société et des critères internationaux des Nations Unies tout en assurant la pérennité des écosystèmes forestiers canadiens. Mon analyse examinera au départ la problématique et la conjoncture actuelles de la gestion des forêts ; l'étude se concentrera ensuite sur la SNF 2003-2008 en relevant ses principales forces et faiblesses ainsi que sur les nouveaux enjeux majeurs afin de dégager des directions et des recommandations pour la prochaine (2008 à 2013).

En plus de permettre une connaissance approfondie de la gestion des forêts au Canada, l'analyse du fonctionnement de la Coalition et de la mise en œuvre de la SNF permet d'apprécier un modèle de gouvernance d'un bien public national axé sur le développement durable et faisant appel à la participation du public.

Problématique

La gestion des forêts au Canada, comme dans tous les pays du monde, est de plus en plus complexe. Des éléments structuraux majeurs doivent être pris en considération dans la mise en place d'une gouvernance moderne pouvant satisfaire les multiples valeurs et intérêts de la forêt.

Mondialisation des forêts

Le développement d'une SNF pour le Canada fut motivé dans les années 80 par un mouvement international, sous les auspices des Nations Unies, visant

à amener un grand nombre de pays à se doter d'un programme forestier structuré et à éventuellement conclure une entente internationale pour la conservation des forêts. Dès le départ, le Canada a soutenu cette entente internationale et, par conséquent, la mise en place d'une stratégie canadienne. Un des avantages importants d'une telle stratégie, basée sur des principes de développement durable, est de procurer une image positive auprès de la société civile sur la scène internationale. En effet, une bonne image est devenue un avantage économique sur les marchés internationaux où les campagnes de boycottage des ONG, dirigées vers les pays ou les entreprises peu respectueux de la justice sociale ou de l'environnement peuvent avoir des effets négatifs significatifs sur les échanges commerciaux. La nécessité de détenir une certification de gestion environnementale de type Forest Stewardship Council ou de l'Association canadienne des standards résulte des pressions internationales des ONG et fait foi de l'influence de ces groupes sur les marchés et sur la gestion des ressources naturelles. Ainsi, les valeurs sous-jacentes à la gestion de l'environnement sont maintenant internationales. Même éloigné dans l'immensité canadienne, on ne peut plus se cacher derrière les arbres !

L'influence de l'écologie

En plus des pressions internationales pour l'adoption d'une stratégie nationale, les avancées récentes dans la science de l'écologie nous ont fait réaliser l'importance de la considération des écosystèmes dans la gestion des ressources et des espèces. Les frontières politiques des provinces canadiennes et, en l'occurrence, celles de peu de pays, n'ont pas de relation avec les délimitations des écosystèmes. Au Canada, par exemple, la forêt boréale, formant un de nos plus grands écosystèmes, s'étend de Terre-Neuve jusqu'au Yukon. Les notions d'écosystèmes nous ont aussi enseigné que les diverses régions de la forêt boréale étaient assujetties à des facteurs limitants et à une productivité comparables, indépendamment des frontières politiques des provinces. En effet, les épidémies d'insectes, les feux de forêt, l'impact des changements climatiques de même que d'autres facteurs écosystémiques influencent cette forêt de la même façon et nécessitent des approches ou des interventions concertées. La nécessité de concilier l'intérêt local avec les exigences de la gestion d'un grand écosystème pose un défi de taille aux gestionnaires des forêts.

Une gouvernance complexe

Il est impératif de se rappeler que la constitution canadienne de 1867 a accordé aux provinces la responsabilité des ressources naturelles, dont les

forêts. Par contre, le gouvernement fédéral détient une compétence exclusive de négociation de traités internationaux de toute nature incluant celle qui concerne la gestion des forêts. Le fédéral a ainsi la possibilité d'influencer les politiques provinciales à partir des ententes internationales bien que la mise en œuvre de ces traités demeure la prérogative des provinces. Il peut aussi exercer une influence à partir des lois et règlements fédéraux touchant l'environnement ou la fiscalité et théoriquement dans des enjeux ou des conflits impliquant plus d'une province. Son pouvoir de dépenser lui permet aussi d'influencer les politiques dans des domaines de compétences des provinces. Enfin, les Premières Nations, à travers un processus de revendications territoriales, sont engagées dans un processus de reconnaissance de leurs droits face aux forêts et, par conséquent, jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des forêts.

Malgré l'absence de compétences institutionnelles en ce qui a trait au développement de stratégies forestières, le fédéral a quand même développé et adopté des instruments de planification de la forêt à partir de 1981. Au début, le gouvernement fédéral fut le maître d'œuvre de la stratégie nationale des forêts ; mais ensuite les provinces se sont jointes à ce processus et, à partir de 1992, ces stratégies ont été développées dans le cadre d'un mécanisme de concertation fédéral-provincial soit le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). Soulignons que, depuis 1995, la présidence de la Coalition n'est plus assurée par un représentant du gouvernement fédéral ou provincial mais par un représentant de la société civile.

La synthèse

Jusqu'aux années 80, les gouvernements des provinces occupaient presque tout le domaine concernant la gestion des forêts. Celles-ci avaient essentiellement une valeur économique et étaient la source de matière ligneuse pour le sciage ou pour la pâte et le papier. Le gouvernement fédéral n'était que peu présent sauf en matière de recherche. Quant aux groupes environnementaux, ils étaient peu nombreux, peu organisés et sans grands moyens. Ces groupes commençaient cependant à accroître leurs actions et leur influence tout comme les peuples autochtones à travers leurs revendications territoriales. Ces derniers réussissaient à obtenir des jugements reconnaissant leur droit sur le territoire et sur ses ressources.

Au plan international, des organisations des Nations Unies comme l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et les grands groupes environnementaux tel Greenpeace et le Fond mondial pour la nature (WWF) commencèrent à insister sur la nécessité de protéger la nature et les espèces

fauniques. Comme le gouvernement fédéral détient la compétence exclusive en terme de négociations internationales, il se vit projeter sur la scène internationale environnementale et, par le fait même, y trouva une responsabilité et une légitimité dans un champ de compétence provincial. La venue de nouveaux acteurs amena pour les ministères provinciaux des forêts, une dilution de leur pouvoir de gestion qu'ils durent partager avec le gouvernement fédéral, les peuples autochtones et des groupes de la société civile. Ces ministères durent aussi ajouter aux valeurs économiques traditionnelles de la forêt, des valeurs écologiques, culturelles et sociales promues par la société civile. Du point de vue de l'industrie forestière, la considération de ces nouvelles valeurs dans la gestion des forêts était perçue comme une restriction d'accès à la matière ligneuse pouvant affecter le rendement de ces entreprises.

Il s'agit donc d'une problématique de gouvernance issue des tensions d'une part entre les nouveaux acteurs et les ministères provinciaux de gestion des forêts et d'autre part entre les valeurs économiques traditionnelles et les valeurs sociétales, culturelles et environnementales récentes attribuées à la forêt. Le défi de la nouvelle stratégie forestière consiste à proposer une approche apte à incorporer les nouvelles valeurs de la forêt, les nouveaux acteurs dans une gestion concertée des forêts, tout en les mobilisant dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Origine et développement des stratégies nationales sur les forêts

Depuis le début des années 80, divers cadres de gestion ont été développés par les principales institutions internationales pour guider le secteur forestier vers une gestion plus durable. Le modèle original provient du Programme d'action de la forêt tropicale dont l'objectif était d'enjoindre les pays du nord et du sud à combattre la désertification. L'effet secondaire de ce plan d'action a été d'amener les pays qui le soutenaient à comparer et à adapter leur gestion forestière à la méthodologie scientifique et structurée développée pour le Programme d'action de la forêt tropicale.

Les premiers plans forestiers basés sur le nouveau modèle eurent pour effet de faciliter la progression vers le développement durable. Ils firent néanmoins l'objet de critiques de la part de certaines ONG pour leur faiblesse du point de vue environnemental et social et pour leur manque d'intégration horizontale. À la suite de la Conférence de Rio sur le développement durable en 1992, les planificateurs se penchèrent sur ces lacunes. Ceci aboutit, en 1996, à l'adoption par la communauté internationale d'une approche de planification plus holistique et multisectorielle pour l'élaboration de programmes forestiers

nationaux (UN 2001 : 15). On compte aujourd'hui près de 190 pays ayant adopté des programmes forestiers nationaux selon le modèle développé par les Nations Unies.

Ainsi, afin de satisfaire les critères des Nations Unies, les programmes forestiers nationaux doivent maintenant être le résultat d'un processus itératif qui intègre le développement économique à la préservation de l'environnement et à la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de ces programmes varie en fonction des conditions existantes dans les 190 pays, mais elle doit rencontrer les objectifs des politiques nationales des forêts, les standards internationaux et aussi les ententes internationales concernant l'environnement comme la Convention sur la biodiversité, la Convention sur la désertification, la Convention sur les changements climatiques.

La Stratégie sur les forêts (2003-2008)

Avant d'aborder le développement d'une stratégie pour la période 2008-2013, il importe d'analyser les forces et faiblesses de la stratégie actuelle et de proposer des approches pour améliorer l'efficacité de la prochaine.

Forces

Concrétisation d'une vision : à partir d'une vision de développement durable pour le secteur forestier établie pour vingt ans, la Coalition a produit un plan d'action comportant des responsabilités assignées à des intervenants, des indicateurs de mesure de performance ainsi que des engagements à communiquer ces résultats sur les éléments essentiels pour une stratégie efficace. Le défi de passer d'une vision à un plan d'action précis et, en plus, soutenu par l'ensemble de la population est toujours important.

Consultation élargie et participation active du public : la préparation de la SNF (2003-2008) impliqua une vaste consultation de la population : en plus de six réunions publiques à travers le pays, tout document préparé par l'équipe de planification fut rendu disponible sur le site web de la Coalition. Chaque nouvelle version d'un document faisait l'objet d'une consultation. Quelques centaines de mémoires furent soumis.

Indicateurs de progrès : la mise en place d'indicateurs de mesure de progrès marque une importante évolution de gestion par rapport à la stratégie précédente. Ces indicateurs ont pour objectif de mesurer l'effet des actions de la stratégie. Celle-ci n'en comportait pas moins ce qui rendait difficile la mise en œuvre des actions planifiées et l'évaluation de leur impact. Compte tenu des exigences de plus en plus élevées de transparence et de bilan des comptes, il est

indubitable que les indicateurs de progrès doivent continuer à faire partie de la prochaine SNF.

Équipe de leaders thématiques : La SNF comporte 8 thèmes, chacun étant piloté par un leader devant s'assurer de la coopération des membres de la Coalition impliqués et concernés par ce sujet. Divers intervenants du secteur forestier ont souligné que la nomination de ces chefs de file contribue à stimuler la mise en œuvre des actions prévues pour la période couverte par la Stratégie et que cette approche devrait être maintenue dans la prochaine.

Les faiblesses

Motivation pour le long terme : il demeure toujours difficile de motiver les acteurs du secteur forestier à se mobiliser pour la réalisation d'objectifs à long terme alors que nombre d'entre eux font face à des obligations découlant de cycles financiers annuels. Les ressources et le temps nécessaires à accorder à la Stratégie sont limités et il faut reconnaître que les priorités de l'heure comme le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis ou les fermetures d'usine passent avant les problèmes à plus long terme. Cette difficulté pourrait être amoindrie en expliquant les raisons qui justifient la préoccupation à long terme et en faisant plus fréquemment le lien avec des événements dont l'impact est à long terme comme les changements climatiques ou le vieillissement de la population dans les régions ressources.

Représentativité des ministères des forêts : une des difficultés découlant de la représentation des provinces par les délégués des ministères des forêts est de s'assurer qu'ils possèdent l'expertise et l'autorité pour parler au nom de leur gouvernement et non seulement pour leur ministère. Par exemple, les questions relatives aux Premières Nations ou au développement régional requièrent des connaissances précises. Par contre, il ne serait pas pratique de demander à chaque ministère provincial et fédéral de déléguer un représentant à la Coalition. Il est sans doute préférable de renforcer les consultations latérales pour des questions nécessitant une intervention ou une connaissance spécialisées dans les domaines autres que ceux qui sont sous l'autorité des ministères des forêts.

Budget limité : Le budget modeste de la Coalition ne lui permet pas de prendre facilement les moyens pour mettre en œuvre toutes les activités de coordination, de communication qui rehausseraient sa notoriété et son efficacité. De même, le budget permet difficilement de démarrer des projets ou de convoquer des conférences sur des enjeux émergents qui mériteraient une réflexion au sein de la communauté. Il serait pertinent de développer une

échelle de contribution financière des membres afin de hausser la capacité de la Coalition à mettre en œuvre les moyens requis pour s'assurer qu'elle joue entièrement son rôle.

La Stratégie sur les forêts (2008-2013)

Les nouveaux enjeux

La Stratégie et la communauté internationale : la Coalition devrait accroître ses échanges avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe dont le secrétariat est localisé à Varsovie. Son mandat est de promouvoir et de faciliter le développement et la mise en œuvre des programmes forestiers. Bien que le contexte de la gestion forestière européenne soit très différent de celui du Canada, il demeure utile d'échanger avec des experts en matière de gouvernance pour faire avancer notre propre Stratégie.

Accroître la considération des changements climatiques : la prochaine stratégie devrait apporter une attention particulière au rôle des forêts comme élément de solution des changements climatiques et au développement de mécanismes d'adaptation des forêts à ce phénomène inéluctable. De nouvelles techniques de sylviculture seront à développer pour adapter le reboisement aux nouvelles conditions et pour faire en sorte que les nouvelles plantations puissent persister jusqu'à maturité. Une modélisation plus précise des feux de forêts et l'élaboration de techniques d'intervention mieux adaptées devront aussi faire l'objet de nouvelles recherches. Par ailleurs, les mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone devront être intégrés dans les opérations des entreprises et être parties prenantes de la nouvelle Stratégie.

Promotion de l'expertise canadienne en gestion des forêts : on retrouve plusieurs experts canadiens dans diverses organisations internationales mais peu dans des entreprises forestières œuvrant dans d'autres pays. L'expertise se situe dans plusieurs domaines : de l'exploitation des forêts à la sylviculture et à la restauration d'écosystèmes. Alors que l'industrie canadienne subit des revers de fortune en raison de la hausse du prix de l'énergie, du dollar canadien et d'une accessibilité plus restreinte à la matière ligneuse, il serait opportun de considérer l'expertise en foresterie comme faisant partie de l'industrie des services et de l'exporter comme le font de grandes firmes canadiennes de consultation en génie ou en gestion de projets. Une telle approche aiderait à diminuer l'impact des fermetures cycliques d'usines et à procurer de l'emploi aux travailleurs affectés. Enfin, l'exportation de l'expertise canadienne pourrait s'accompagner d'approches plus respectueuses de l'environnement pour influencer positivement les pays où sa protection n'est pas une priorité.

Accroître la participation des provinces et de l'industrie

Implication des provinces : accroître les liens avec les représentants des provinces et avec les personnes ressources de ministères autres que les ministères des forêts pour s'assurer l'accès à ces ressources lorsque requis. De plus, la mise en place d'un système formel de rotation pour la nomination de la présidence entre la société civile et l'administration publique pourrait contribuer à rapprocher ces deux communautés.

Implication de l'industrie : recruter de nouveaux membres directement auprès d'entreprises en plus de l'association industrielle pour élargir les considérations stratégiques et favoriser la participation de nouveaux acteurs.

Développement de la stratégie (2008-2013) et consultation du public

Le développement et la consultation du public pour la préparation de la Stratégie en cours nécessiteront neuf mois. Le court temps alloué avait certes forcé les intervenants consultés à garder leur attention sur cet exercice. Plus de temps pour la préparation et la consultation aurait contribué à accroître la notoriété de la Stratégie tout en améliorant sa compréhension par la population. Il sera important de débiter le processus de consultation environ dix-huit mois avant l'échéance de la Stratégie actuelle.

Conclusion

Il est certain que faire jouer un rôle clé à une stratégie nationale concernant les forêts dans un pays dont la constitution accorde la propriété et la gestion de celles-ci aux provinces, demeurera toujours un grand défi. De plus, les préoccupations à court terme demeureront toujours prioritaires face au développement durable dont l'horizon est d'environ une vingtaine d'années et le souci, celui des prochaines générations. Cependant, les impératifs écologiques de la gestion des forêts et les pressions en matière d'environnement venant des ONG et des institutions internationales dont le Canada fait partie, poussent les gestionnaires canadiens des gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en place des stratégies pour améliorer la pérennité de l'ensemble des ressources de la forêt. Les tendances de nouvelle gouvernance favorisent également une participation accrue de la population dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

La mise en place d'une Coalition de membres provenant de divers secteurs de la société canadienne est un atout important pour faciliter la mise en œuvre d'actions ne pouvant entièrement être réalisées par les gouvernements. Elle permet aussi de bâtir un esprit d'équipe entre ces membres parfois

d'opinions opposées et de prévenir l'émergence de conflits. Ce type de gouvernance participatif est peut-être une nouvelle forme de gestion à promouvoir dans le contexte d'une société de plus en plus complexe qui fait face à des enjeux demandant constamment un partage de pouvoir.

La prochaine Stratégie (2008-2013) devra prendre en considération de nouveaux enjeux qui touchent les forêts et qui concerneront l'ensemble des intervenants dans ce secteur pendant cette période. L'un de ceux-ci sera l'enjeu des changements climatiques qui devra prendre une place plus importante dans la Stratégie ; un autre sera l'approche de l'industrie forestière canadienne face à l'ouverture des marchés et à la demande d'expertise dans l'exploitation des forêts dans un contexte de développement durable dans des pays étrangers. Si la Coalition prend les mesures appropriées, le secteur forestier pourra faire un pas supplémentaire vers les objectifs d'avoir une forêt gérée selon les principes du développement durable et d'influencer les forêts du monde à adopter également cette vision.

Bibliographie

- FAO-ECE-ILO (2000), Team of Specialists on Participation in Forestry, *Public Participation in Forestry in Europe and North America*, Geneva, IOL, Venice.
- RAYNER, Jeremy and HOWLETT, Michael (2003), *National Forest Programmes as Vehicles for Next-Generation Regulation* : in NFP Research : its Retrospect and Outlook, Proc. Seminar of Cost Action 19 NFP in a European context, Vienna.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA (2005), *L'état des forêts au Canada 2004-2005 (La forêt boréale)*.
- MARKEY, Sean, PIERCE, John and VODDEN, Kelly (2000), « Resources, People and the Environment : a Regional Analysis of the Evolution of Resource Policy in Canada ». *Canadian Journal of Regional Science*, vol XXIII : 3
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2004), Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.
<http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm>
- FORUM OF FEDERATION (2000), *Conference on Challenges of Federal Governance in the Russian and Canadian Federations*. Ottawa.
www.forumfed.ca
- RAYNER, Jeremy, HOWLETT, Michael and WELLSTEAD, Adam (2005), *Canada : from Strategy to NFP*. Paper submitted to the NFSC AGM.

SUSTAINABILITY AND THE VANCOUVER/WHISTLER 2010 WINTER OLYMPIC GAMES: ISSUES OF SUSTAINABILITY IN PROTECTED AND BACKCOUNTRY AREAS

Alison M. GILL

Simon Fraser University

Abstract

In February 2010 Vancouver and Whistler will host the Winter Olympics. The theme of these games will be ‘sustainability’ – a concept that frames the discussion in this paper. I examine the issue of change along the 120 km corridor between Vancouver and Whistler. While this corridor has been logged, many tourists perceive the spectacular scenery as ‘wild’. Already major road construction is changing access along the corridor resulting in increased residential and commercial recreational development. Development of an Olympic Nordic Centre in a backcountry recreation area near Whistler raises issues of multi-stakeholder conflict.

Résumé

En février 2010, Vancouver et Whistler accueilleront les Jeux Olympiques d'hiver. Le thème de ces jeux sera le « développement durable » – un concept qui encadre le débat de cette présentation. Je me penche sur le problème soulevé par les changements le long de l'autoroute entre Vancouver et Whistler. Bien que les arbres de ce corridor aient été abattus, les touristes perçoivent ce paysage comme un environnement « sauvage ». Des travaux routiers sont déjà en train de modifier la nature de l'accès et donnent lieu à de nouveaux développements résidentiels et commerciaux de loisirs.

Introduction

In February 2010 Vancouver and Whistler will host the Winter Olympics. The theme of these games will be “sustainability”. Both downhill and cross-country skiing events will be held in the Whistler area whereas other events will be held in Vancouver. Whistler - renown as the premier downhill ski resort in North America – is situated 120 km north of Vancouver. Despite the fact that the area between Vancouver and Whistler has been extensively logged, the “Sea-to-Sky Highway” offers tourists spectacular scenery with relatively little human settlement in what is often perceived as a pristine wilderness environment. In this paper I will consider the changes that the Winter Olympics will bring to this corridor. The discussion is framed by the local Olympic organizing committee’s guiding principle of ‘sustainability’. To set the context for discussion, I first consider the notion of wilderness and the image of British Columbia. I then examine how the local Vancouver Olympic Committee (VANOC) is planning to engage in sustainable practices and consider two case examples that illustrate contestation over development and the changes that this will bring to the region. I conclude with a consideration of the implications of the Olympics to sustainability in the Sea-to-Sky Corridor.

Wilderness and the British Columbia Image

‘Wilderness’ is a social construction and its meaning has been frequently debated. A relatively common understanding of what is meant by the term in a Canadian context is embodied in the Alberta Wilderness Association definition. They consider that wilderness exists:

where large areas are characterized by the dominance of natural processes, the presence of the full complement of plant and animal communities characteristic of the region, and the absence of human constraints on nature. (ALBERTA WILDERNESS ASSOCIATION 2006:1).

However, they acknowledge that the meaning is changing. Indeed, the widely cited definition of wilderness associated with the 1964 United States Wilderness Act includes in its definition the term “untrammeled by man”, which is at odds with the views of many First Nations people in Canada who consider themselves as integral components of the ecosystem. From a tourist’s perspective, the distinction between a pristine untouched landscape and one that has been changed by human activity may not be readily discernible and likely does not detract from their ‘wilderness’ experience. Thus a distinction can be made between legally defined wilderness such as that embodied in designations of wilderness areas and ‘recreational wilderness’.

The long running slogan used by Tourism British Columbia to position the province to tourists is “Super, Natural British Columbia”. Indeed, it is British Columbia’s mountain ranges that dominate the landscape of the province. It is a grand, often inaccessible landscape with vast areas of unsettled territory as over 75 percent of British Columbia’s 4.1 million residents live in the Lower Mainland and southern Vancouver Island – the areas around Vancouver and Victoria. However, much of the landscape of British Columbia is not pristine wilderness. As any one flying over British Columbia can observe, relatively few areas of the province remain untouched by industrial forestry activity and in some places mining or hydro-electricity development. However, since early in the 20th century, sizeable tracts of land have been reserved as either National or Provincial Parks within which wilderness ecosystems have been protected to varying degrees. Currently over 12 percent of the province is reserved as parklands. In the Vancouver and Whistler corridor these parks include Garibaldi Provincial Park established in 1927, Cypress Park (1975) and the recently established Tantalus Provincial Park. While only the latter can be considered a true wilderness park, all are visible

and accessible to travelers along the Sea-to-Sky Highway between West Vancouver and Whistler.

There is a rapidly growing 'wilderness tourism' sector in British Columbia which in 2001 generated \$900 million in direct revenues (BRITISH COLUMBIA WILDERNESS TOURISM ASSOCIATION 2006). The British Columbia Wilderness Tourism Association acts as an organizing and lobbying group for this diverse group of operators that offer a wide range of outdoor and adventure experiences some of which occur in true wilderness areas whereas others take place in less pristine, but nevertheless 'wild' areas. As the following quotation from a website about North Vancouver portrays, wilderness and even highly urbanized areas are closely juxtaposed in British Columbia. The website notes:

No matter how far up the mountainside neighbourhoods have crept, the wilderness still influences the North Shore. Black bears and cougars prowl backyards on the perimeter of habitation. Hapless hikers, skiers, and snowboarders routinely lose their way and wait (and pray) to be saved by the North Shore Rescue Team, a volunteer group who selflessly put their own lives at risk to track down missing adventurers" (BRITISH COLUMBIA.COM 2006).

The Sea to Sky Corridor

The transportation corridor that links Vancouver and Whistler, includes both road (Highway 99, known as the 'Sea-to-Sky Highway') and rail links (primarily for freight traffic) and is followed between Squamish and Whistler by hydroelectricity lines. This route passes through spectacular scenery that for the first 60 km hugs the shore of a deep fjord, Howe Sound. There are a few small communities between West Vancouver and Squamish (Lion's Bay, Furry Creek and Britannia Beach) – that are increasingly showing signs of new residential development as these communities become increasingly attractive for commuting as well as 'amenity' (or lifestyle-seeking) residents. Indeed Furry Creek is a new community built around a golf course and marina. Britannia Beach, once the site of the largest copper mine in the British Empire and now the home of the British Columbia Museum of Mining, awaits environmental cleanup before planned development can take place. The town of Squamish (population 16,000) at the head of Howe Sound is experiencing the greatest change. Within the last 10 years the forest industry on which the town was largely dependent has seriously declined and the pulp mill has recently closed. Despite the decline in the forest industry the town has grown as residential housing prices in Vancouver and Whistler have skyrocketed resulting in increased demand for housing a commuter workforce. With the

extensive upgrading of the highway from Vancouver to Whistler in preparation for the Olympics, driving time in both directions will be reduced and safety improved. Already, there is substantial residential growth, not only in the permanent but also the second-home market, and prices are rising rapidly (*Vancouver Sun* June 28, 2006). In restructuring its economy Squamish has sought to capitalize on outstanding opportunities for rock climbing, wind surfing and a wide range of outdoor adventure activities (REED AND GILL 1997). The town has recently self-proclaimed itself to be the “Outdoor Recreation Capital of Canada”.

From Squamish, the highway turns inland and climbs towards Whistler through dramatic mountain scenery that offers views of glacier-capped mountain ranges in the newly established wilderness area of Tantalus Provincial Park to the west and the more accessible Garibaldi Provincial Park to the east. This 60 km stretch of the highway is uninhabited beyond Squamish. The resort village of Whistler, located at the base of two mountains (Whistler and Blackcomb), has been developed since 1980 to become the top- ranked ski resort in North America. The amenities have expanded to serve year round recreational demand including 3 championship golf courses and an extensive trail system for hiking and mountain biking. The permanent resident population has risen to around 11,000 and in addition there is a high proportion of second home-owners. The estimated total number of visitors annually is around two million (KELLY, WILLIAMS, SCHIEVEN AND DUNCAN 2006). Intrawest Corporation owns all the mountain operations, which operate on leased Crown (public) land adjacent to Garibaldi Provincial Park. The company has developed extensive real estate and commercial property in the resort. There are also numerous international hotel chains, condominium rental companies, retail outlets and restaurants. Thus, Whistler offers a highly urbanized environment set within a ‘wilderness’ (although not pristine) setting. The surrounding landscape is typical of the ‘industrial landscape’ of forestry with clear-cut (but re-planted) forest blocks at various stages of re-growth.

The concept of sustainability is not new to the Resort Municipality of Whistler. The resort community has been comprehensively planned since its inception in 1980 and maintaining environmental quality has been an evolving concern that has resulted in many innovations that have won awards for good environmental management. In recent years, as the planned growth cap has come closer, environmental concerns have been subsumed under the broader mandate of ‘sustainability’ which adds concern for social and economic aspects of development to the list of values that govern decision-making in the

municipality (GILL 2000). Extensive public consultation over the past three years has resulted in the development of a sustainability plan that won an International Liveable Communities Silver Award in November 2005 on the basis of it being an international best practice planning model.

The Sustainable Olympics: Vancouver-Whistler, 2010

Since 1994 when the environment and sustainable development were introduced into the Olympic charter alongside sport and culture, host communities have sought to highlight the contribution of the Games to the environmental and social legacy of their regions (GLOBE-NET February 14, 2006). Subsequently host communities have introduced various innovations to achieve this end. Most recently the 2006 Winter Olympics in Torino established a 'green' procurement strategy and worked to have the games certified under the International Organization for Standardization (ISO) 14001 standard. The Vancouver Organizing Committee for the 2010 Olympics and Paralympics Winter Games (VANOC) have gone a step further and are seeking to incorporate the principles of sustainability in every aspect and decision at each level of the organization (MACKENZIE 2006). This will represent the first use of sustainability as a key performance platform for the entire planning process (Table 1).

In terms of environmental sustainability, all venues will meet at least Silver standard in the Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Green Building rating system. Initiatives include: public and mass transit to move workers and spectators, with many vehicles using alternative fuel technologies such as hydrogen; sustainable procurement strategies, waste management and recycling to reduce landfill requirements; and, environmental impact assessments conducted at all sites. Further, VANOC will work extensively to build capacity throughout the province with respect to encouraging environmental innovation.

Table 1. VANOC's Key Sustainability Objectives

-
- Balancing and integrating social, economic and environmental interests
 - Promoting long-term thinking and legacy development
 - Addressing a global reality
 - Meeting regional and national expectations that sustainability is a key consideration
 - Showcasing sustainability initiatives, technology and expertise of Canada and the host communities

Source: Resort Municipality of Whistler 2006

Social sustainability objectives include developing a sports development legacy, engaging in sustainability education, addressing youth and low income employment, developing community legacies, celebrating cultural diversity and, perhaps most importantly engaging in aboriginal partnerships. Engagement with the First Nations aboriginal community has been notably absent from the resort of Whistler, but the creation of the Squamish Lil'wat Cultural Centre in Whistler celebrating the culture of the two main aboriginal groups in the region represents a new era of engagement of First Nations partnership in the thriving tourism economy of the region. Economic sustainability objectives centre on showcasing Canadian product innovation and expertise, extending the economic benefits both spatially and temporally, and diversifying local community economies by maximizing the use of domestic products and services before, during and after the Games.

Impacts of the Olympic Games on the Sea-to-Sky Corridor

Two examples serve to illustrate how the preparations for the Games are creating changes and creating contestation along the corridor. In the first example, the Callaghan Valley, the situation involves multiple stakeholders, including First Nations people, who are concerned about the effects of Olympic development on a backcountry wilderness area near Whistler. The second example, Eagleridge Bluffs, involves contestation over road construction at the start of the Sea to Sky Highway in West Vancouver.

The Callaghan Valley

The Callaghan Valley is the planned site for the Nordic Sports Centre, which after the Olympics will serve as a year-round outdoor recreation centre. Located about 18 km from Whistler, this area is currently an unmanaged wilderness recreation area that is used for a variety of backcountry recreational activities including cross-country skiing and snowmobiling in the winter and hiking and mountain biking in the summer. Due to these varied uses there is considerable user conflict. Earlier this was the planned site for the Athletes Village however there was public concern that this was an attempt to develop a new resort at tax payers expense. Subsequently it was decided to locate the Village in Whistler.

Both the Squamish and Lil'wat First Nations claim the Callaghan Valley as traditional territory. While the lower valley has been extensively logged the upper and western valley are relatively untouched. The Squamish First Nations have designated the western valley area a "Wild Spirit Place" and are lobbying

to preserve it from logging. Likewise wilderness advocates have identified the Callaghan Valley as part of a larger area that they are lobbying to be designated as the Stoltman Wilderness. Already significant tracts of this identified wilderness area are lost to logging but lobbying continues to try and preserve at least parts of it. Currently under construction is a 10 km three-lane paved road joining the Nordic Centre to the Sea to Sky Highway. Over 50 km of new trails will be cut in the area creating some environmental damage.

The challenge for the Olympic committee is how to balance the concerns of environmentalists, First Nations, current recreation users and the forest industry in developing this area. Already there is concern that due to the new road there has been a great increase in the number of tenure applications by commercial operators for recreational use in the area. The local Whistler environmental non-governmental organization has been arguing for a 'green legacy'. They have proposed setting aside a wilderness area in a currently unlogged adjacent valley to compensate for losses in the Callaghan Valley. This is as yet undetermined although recent decisions by logging companies have threatened the possibility. It seems inevitable that the improved access and recreational development in this area will attract more recreational users at the cost of those seeking a backcountry experience.

Eagleridge Bluffs

Eagleridge Bluffs is located at Horseshoe Bay in West Vancouver at the beginning of the Sea-to-Sky Highway (Highway 99) towards Whistler. As part of the major upgrading that is underway along the highway, the government has begun construction on a new section of four-lane highway that cuts across the top of Eagleridge. This option was selected rather than the construction of a tunnel through the ridge. Residents opposed the construction on the basis of the environmental damage that it will cause to a variety of sensitive ecosystems including wetlands and rare coastal ecosystems that include arbutus trees. Those arguing for the tunnel option suggest that the highway will devastate the most sensitive ecosystem in the entire Sea to Sky Corridor. Using the internet and the media, opponents orchestrated a well-funded campaign to gather support based on environmental arguments. The 'language' of VANOC was invoked in such slogans as "Make Premier Campbell keep his promise for a sustainable Olympics" and "Is this the Olympic legacy we will leave the world?". Further, in May 2006 the opponents gained widespread media exposure through an illegal blockade of the construction site. The use of civil disobedience led to a number of arrests following a court injunction and the blockade was removed and construction resumed.

The government's position was that the decision had been based on sound sustainability principles. An independent environmental assessment was conducted of both options and came out in favour of the overland option. In addition economic, safety, and future capacity considerations — as well as extensive public consultation — all supported the final decision. From a broader public perspective, the fact that West Vancouver is one of the richest municipalities in Canada did not help the cause of the opponents whose motive was viewed by many as 'nimbyism'.

Conclusions

The challenge for VANOC is putting sustainable principles into practice and finding the balance between environmental, economic and social issues. This is challenging especially because of the commitment to public participation in the process and the multiplicity of stakeholders involved. In the case of the Callaghan Valley there are many voices with varying levels of power. Clearly, the timber companies have considerable power because of authority over land use as the result of lease agreements. Commercial back-country operators also have lease agreements but with greater restrictions on their impact on the environment. First Nations territorial claims over land are widespread and highly politicized as part of on-going land claims agreements and the identification of significant areas (such as Wild Spirit Places) is part of the process of seeking recognition of their rights. Wilderness lobbyists and environmental non-governmental organizations are dependent for their power on the degree of public support they have and the consequent political sway that this gives them. Overriding these concerns is the provincial government that owns the land. Undoubtedly their decisions are influenced to some extent by pressures from, and commitments to, the International Olympic Committee. Although it is too early to assess, the process employed by VANOC with reference to sustainability principles may establish new protocols for resolving such contested situations (MACKENZIE 2006).

The Eagleridge example highlights the issue of educating the public about the concept of sustainability. For many people this term is viewed as meaning simply a 'green' approach. However, social and economic considerations are also integral to final decisions, thus the 'legacy' of the Olympics must balance those needs with environmental consideration. Certainly one objective of VANOC's planning process is to strive for a better public understanding of the complexities of a sustainable approach and introduce not only new sustainable technologies but also other innovations in terms of procedures and process. This involves a high level of public

consultation, citizen involvement and transparency/accountability in the development process. Ultimately in the development of the Olympic infrastructure spiraling costs will place restrictions on the ability of the Committee to achieve all its goals.

To conclude, the Sea-to-Sky Corridor linking the two Olympic venues will be heavily impacted by Olympic-related changes. A notable factor is the improved access as a result of highway improvements. The reduction in travel time as well as enhanced safety will attract both residents and visitors alike. Clearly Squamish will experience significant growth and will complete its transition from a forest-based industrial community to a recreation/amenity based town that will attract both a commuting work-force from Vancouver and Whistler as well as residents who will work in the new services sector. Second home owners will also seek available property along the corridor – all of which will lead to rising house prices. While the spectacular scenery will remain untouched, the experience will be less ‘wild’.

Between Squamish and Whistler, the most pronounced effects will be in the Callaghan Valley. This new development will undoubtedly undermine the sense of ‘backcountry’. However, for the majority of visitors (who are urban dwellers) and for those from outside North America, where the concept of wilderness is somewhat different, visual access to the ‘wilderness’ of the mountain landscapes will be unchanged. Indeed, opportunities for experiencing the ‘recreational wilderness’ will be enhanced.

Bibliography

- ALBERTA WILDERNESS ASSOCIATION (2006), "Wilderness Definition".
<http://www.albertawilderness.ca/AWRC/Positions/PS0206WD.pdf>
- BC WILDERNESS TOURISM ASSOCIATION (2006), "Home Page".
<http://www.wilderness-tourism.bc.ca>
- BRITISH COLUMBIA.COM (2006), "North Vancouver".
<http://www.britishcolumbia.com/regions/towns/?townID=3373>
- GILL, Alison (2000), "From Growth Machine to Growth Management: The Dynamics of Resort Development in Whistler, British Columbia", *Environment and Planning A*, 32, pp. 1083-1103.
- GLOBE-NET (2006), "The Sustainable Olympics", February 14.
<http://www.globe-net.ca>
- KELLY, Joe, WILLIAMS, Peter, SCHIEVEN, Arlene and DUNN, Ian (2006), "Toward a Destination Visitor Attendance Estimation Model: Whistler, British Columbia, Canada", *Journal of Travel Research* 44, 449-456.
- MACKENZIE, Julia (2006), "Moving Towards Sustainability in the Olympic Games Planning Process", Unpublished MA thesis, Department of Geography, Simon Fraser University, Burnaby, BC Canada.
- REED, Maureen and GILL, Alison (1997), "Community Economic Development in a Rapid Growth Setting: A Case Study of Squamish, BC", in R. Hayter and T. Barnes (eds.), *Troubles in the Rainforest: Community and Crisis in British Columbia's Hinterland*, Victoria, BC: Western Geographical Press, pp. 263-285.
- RESORT MUNICIPALITY OF WHISTLER (2006), "A Sustainable Olympics",
<http://www.whistler.ca/>
- VANCOUVER SUN (2006), "Vancouver commuters choose Squamish for price, convenience", June 28, 2006 pB4D.

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA¹

Le cas des parcs frontaliers de North Cascades (Washington), Skagit Valley (Colombie-Britannique), Wrangell Saint-Elias (Alaska) et Kluane (Yukon)

Caroline MOUMANEIX

Doctorante, Paris 4/Sorbonne

Résumé

La coopération relève d'un processus long et complexe qui ne s'explique pas uniquement par la proximité géographique. Le cas des parcs frontaliers américano-canadiens permettent de cerner quelques enjeux de la coopération transfrontalière en matière environnementale.

Abstract

Cooperation results from a long and complex process in which the geographical proximity is not the only explanation. The case study of american-canadian bordering parks underlines some key issues in the transborder cooperation towards environmental questions.

Les États-Unis et le Canada sont depuis longtemps des partenaires privilégiés. Le dernier accord entre la Grande-Bretagne et les États-Unis fixant la frontière à l'ouest des Grands Lacs sur le 49^e parallèle remonte à 1846. Depuis cette date, les deux voisins coopèrent sur le plan politique et militaire (1949 ; création de l'OTAN et 1947-1989 ; Guerre froide), et sur le plan économique avec, en 1994, la mise en place de l'ALENA (DOREL 2006). Il existe aujourd'hui plusieurs formes de coopération transfrontalière entre les deux États, en particulier à l'échelle des parcs nationaux. La coopération la plus ancienne en la matière s'observe dans le parc international de la paix de Glacier-Waterton créé en 1932, entre le Montana et l'Alberta. Le parc de Glacier-Waterton peut être considéré comme un modèle de coopération bien que chacun des deux parcs conserve toujours son identité et son système de gestion (HÉRITIER 2004). Entre les États-Unis et le Canada 31 parcs sont frontaliers, dont quatre parcs nationaux canadiens (Kluane, Waterton Lakes, Ivvavik, Vuntut) et cinq parcs nationaux américains (Wrangell Saint-Elias, Glacier Bay, Glacier, Voyageurs, North Cascades) (IUCN 1988 ; ZBICZ 2001 ; HÉRITIER 2004). Seulement quatre de ces parcs nationaux forment des doublons : Kluane / Wrangell Saint Elias et Waterton Lakes / Glacier. Les autres parcs nationaux sont voisins d'unités non labellisées au niveau fédéral.

¹ Cette communication s'inscrit dans le cadre d'une recherche doctorale en cours sur les parcs nationaux américains (Université Lille 1 et Paris IV-Sorbonne).

La coopération implique les membres de différents groupes partageant la volonté de travailler ensemble afin d'atteindre un but commun comme la protection de l'environnement transfrontalier. Cela suppose un certain degré de confiance, de compréhension, de communication, d'échange d'informations entre les acteurs et une coordination des actions menées conduisant à une gestion commune, remise en cause depuis les attentats du 11 septembre 2001. La variété actuelle des formes de coopération entre les parcs américains et canadiens frontaliers laisse entrevoir que la coopération est un processus dont la mise en œuvre et le fonctionnement sont complexes.

L'étude de deux cas de parcs frontaliers en Amérique du Nord permet d'appréhender certains enjeux majeurs liés aux tentatives de coopération transfrontalière : les relations entre le parc national de North Cascades (Washington, États-Unis) et le parc provincial de Skagit Valley (Colombie-Britannique, Canada), à l'est de Seattle et de Vancouver (fig. 1), puis entre le parc national de Wrangell Saint-Elias (Alaska, États-Unis) et du parc national de Kluane (Yukon, Canada), entre Anchorage et Whitehorse (Fig. 2).

Dans le cas des parcs frontaliers, la proximité géographique semble être un facteur pour la mise en place d'une coopération transfrontalière, mais suffiselle ? Quels sont les principaux facteurs explicatifs autre que la proximité, permettant de comprendre l'état d'avancement de la coopération entre deux parcs ? Sans prétendre à l'exhaustivité, cet article porte d'abord sur les tentatives de collaboration et de coopération dans les parcs des Cascades, puis sur les enjeux multiscales de la coopération transfrontalière.

Les parcs des Cascades : entre collaboration et coopération

Prise en considération de la bande frontalière

Dans le cas du parc national de North Cascades, créé en 1968, dans l'État de Washington et du parc provincial de Skagit Valley créé en 1970, en Colombie-Britannique (fig. 1), les premières propositions de coopération transfrontalière remontent à 1969. Roger Contor, alors directeur du parc de North Cascades, souhaitait coopérer avec les autorités provinciales des parcs et forêts de Colombie-Britannique. Il espérait les inciter à créer un parc à la frontière américano-canadienne mais ces autorités provinciales avaient d'autres plans. Il était programmé d'y construire une route et d'exploiter les ressources forestières du bassin hydrographique de la Chilliwak River en amont du parc de North Cascades (LOUTER 1998). Depuis près de 120 ans, la filière bois domine l'économie de la Colombie-Britannique, avec plus de 270 000 emplois directs et indirects en 2005, soit 14% des emplois, malgré de multiples crises graves

depuis la fin des années 1970. Les forêts, à 95% publiques, occupent 62% de la Province alors que les parcs n'en occupent que 12% (HAYTER, SOYEZ et GLON 2001 ; COFI 2006). Depuis l'Acte forestier de 1947, la Province autorise l'exploitation forestière par des compagnies industrielles sur l'ensemble des terres provinciales, y compris les parcs (HAYTER, SOYEZ et GLON 2001 ; HAYTER 2003).

La demande du directeur du parc de North Cascades se solda par un échec. La mobilisation par Roger Contor de « conservateurs » (*conservationists*) des deux côtés de la frontière, alimentée par l'intérêt croissant des mouvements environnementalistes pour la protection écologique, conduisit à une prise de conscience de la problématique frontalière dans le massif des Cascades ayant une unité écologique et paysagère nécessitant une gestion bi-nationale (LOUTER 1998). L'idée d'une gestion de l'environnement s'appliquant à un espace plus large, plus régional, au-delà des limites strictes d'un parc, d'un État, est alors privilégiée.

La mise en place d'une coopération nécessite l'intervention d'acteurs, dans le cas étudié, la personnalité d'un directeur de parc ou l'orientation politique et économique d'un État ou d'une province. Les objectifs n'étaient pas les mêmes entre conservation et préservation des ressources et l'espace concerné ne faisait pas l'unanimité entre une vision écosystémique transnationale et une vision économique centrée sur une province. Une certaine similitude dans la gestion des espaces semble nécessaire : deux parcs sont plus à même de pouvoir coopérer qu'un parc et une portion d'une province, ne serait-ce qu'un espace linéaire le long de la frontière. C'est pourquoi Roger Contor espérait la création d'un parc de l'autre côté de la frontière, d'une part pour limiter les nuisances éventuelles sur la bordure nord du parc de North Cascades si l'exploitation forestière s'y développait, et d'autre part pour atteindre une cohérence territoriale du niveau de protection tout le long de la frontière. Ainsi se dégage une certaine logique d'acteurs dans la mise en place d'une coopération qui dépasse la logique territoriale.

La sécurité intérieure et les parcs : quelle coopération possible ?

A l'échelle continentale, il existe 140 points de passages frontaliers entre le Canada et les États-Unis, dont trois entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique, un entre le parc national de North Cascades et le parc provincial de Skagit Valley : Hozomeen. La route remonte à la construction du barrage Ross dans les années 1940 sur la rivière Skagit, dans l'État de Washington. Elle permettait alors l'accès des ouvriers américains au chantier,

en passant par la Colombie-Britannique. Cet axe traverse aujourd'hui le parc provincial canadien de Skagit Valley, dont les fonctions sont avant tout récréatives, et se termine à quelques dizaines de mètres de la frontière, dans la zone de récréation de Ross Lake, dans le parc national américain de North Cascades. Excentré par rapport aux principaux axes de passage de la frontière et longtemps dépourvu de contrôles douaniers, Hozomeen apparaît comme un point faible sur la frontière américano-canadienne car il facilite certains trafics (de drogue, notamment). Devant l'ampleur de ces trafics et l'impuissance des rangers, non habilités à effectuer des contrôles douaniers relevant d'une autre agence que le *National Park Service*, les autorités du parc national de North Cascades ont souhaité renforcer les contrôles à Hozomeen à partir des années 1970, mais la réticence du service américain des douanes et le manque de moyens financiers, ont conduit à plusieurs échecs (LOUTER 1998). Il a fallu attendre les années 1990 pour que l'opération « *Lightening Creek* » réunisse dans un même objectif les services de douanes américains et canadiens et six rangers enfin habilités à effectuer des contrôles douaniers. Cette surveillance à Hozomeen s'est systématisée depuis le 11 septembre 2001.

La coopération en matière de sécurité intérieure passe donc par la communication d'informations et la coordination des équipes de surveillance, à la fois entre les deux États et entre les différentes agences de chaque État, comme ici entre le *National Park Service* et le service des douanes. Les informations échangées sont classées top-secret. Cette coopération se met en place de façon circonstancielle mais pas de façon permanente.

L'affaire du barrage Ross : les enjeux de la coopération locale

Pendant les années 1980, une coopération inédite va se mettre en place dans les parcs des Cascades, sur un plan énergétique et économique. Les parcs de Skagit Valley et de North Cascades sont traversés par la rivière Skagit, corsetée de l'amont vers l'aval par trois barrages, côté américain (Ross, Diablo et Gorge ; fig. 1). Ils ont été construits entre 1927 et 1949 par la *Seattle City Light*, avant la création des parcs, et fournissent 25% de l'énergie électrique à Seattle et à son agglomération.

Lors de la création du parc de North Cascades, un zonage a été réalisé pour exclure de l'espace « parc national » les équipements hydroélectriques sans pour autant les exclure de l'enceinte gérée par le *National Park Service*. Ainsi, la rivière Skagit, les trois barrages et l'unique route qui traverse le parc de North Cascades ont reçu l'appellation « d'aire de récréation » (fig. 1). Ce zonage témoigne des tensions entre le *Forest Service*, propriétaire des lieux

avant la création du parc national, et le *National Park Service*, qui ne pouvait ignorer les usages et les occupations humaines de certaines zones du futur parc. Les discussions autour de la création du parc ont aussi été influencées par le *Wilderness Act* de 1964 (Public Law 88-577, 88th Congress), qui renforce la vision d'une nature incompatible avec des activités humaines.

Dès 1941, un projet d'élévation progressive du barrage Ross jusqu'à quatre mètres avait été approuvé par les autorités américaines et canadiennes et devait se réaliser en trois étapes. En 1947, la Colombie-Britannique autorise par le *Skagit Valley Land Act* la compagnie *Seattle City Light* à inonder la vallée Skagit jusqu'à 526 m au dessus du niveau de la mer. Un accord de 1967 limite cette inondation à une période de 99 ans. Mais, à partir de la création du parc provincial de Skagit Valley en 1970, la position de la Colombie-Britannique et du Canada évolue. Entre 1971 et 1984, l'État comme la Province s'opposent à l'empiètement du lac de barrage sur leur territoire, au point de réviser en 1973 l'appellation du parc qui se double d'une zone récréative. Un accord est trouvé en 1984 : un traité² révisé l'accord de 1967 et bloque l'élévation du barrage Ross pour une période de 80 ans à condition que la Colombie-Britannique s'engage à fournir à la *Seattle City Light* la production électrique qu'aurait dû produire le barrage s'il avait été élevé comme prévu.

Le traité de 1984 crée enfin la *Seattle Endowment Environmental Commission* (SEEC) qui a pour mission de financer des projets touchant l'amont du barrage Ross en matière de protection des ressources environnementales compatible avec des activités récréatives, sans pour autant détenir de pouvoir décisionnaire (LOUTER 1998 ; BC MINISTRY OF ENVIRONMENT, LANDS AND PARKS 1998).

Un retour à la « nature » pour une coopération sectorielle

À partir de 1988, les projets s'orientent vers une coopération sectorielle en matière de gestion des risques (gestion des incendies, équipes de secours), de préservation écologique (réintroduction du grizzli, du loup, limitation des plantes invasives), de programmes d'interprétation conduits à Hozomeen et enfin de l'aménagement de ce dernier site frontalier (LOUTER 1998).

² Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la rivière Skagit et le lac Ross, ainsi que le réservoir Seven Mile de la rivière Pend d'oreille, ratifié le 14 décembre 1984.

En ce qui concerne la gestion des incendies, le but commun aux deux parcs est la maîtrise des incendies et la limitation des dommages qui en résultent. Il y a donc bien un objectif commun qui conduit les deux parcs à souhaiter une coopération sectorielle. Les deux parcs étant contigus, il se pourrait qu'un incendie canadien menace le territoire américain et inversement. C'est pourquoi il a été conclu le 16 juin 2004 un accord quinquennal entre la Colombie-Britannique et les sections régionales du *National Park Service*, du *Forest Service* et du *Bureau of Land Management* du nord-ouest des États-Unis pour permettre la coopération en matière de gestion des incendies sur une bande frontalière commune de 16 kilomètres de large dans les espaces gérés par les signataires (fig. 1). Cet accord facilite notamment l'accès à un incendie, du côté américain, aux pompiers américains qui passent alors par le territoire canadien. Cet accord souligne les difficultés de faire gérer un même risque par des acteurs n'ayant pas les mêmes compétences et dans un ensemble géographique complexe entre des espaces aménagés, des espaces récréatifs et des espaces forestiers. Il faut souligner que ce traité n'est applicable que pour cinq ans, et qu'il n'a été signé que par des entités régionales, ce qui montre la difficulté de coopérer sur le long terme dans un espace international.

Enjeux de la coopération transfrontalière : du local à l'international

Une nature sans frontière ? Ambitions internationales et réponses locales

Le projet de coopération le plus ambitieux remonte à 1994, avec la conférence « Nature Has No Border », financée par les parcs de la région et organisée par l'association internationale *Cascades International Alliance*.

Membres américains : Northwest Ecosystem Alliance, National Parks and Conservation Association, National Wildlife Federation, North Cascades Conservation Council, North Cascades Institute, Skagit Audubon Society, The Wilderness Society. Membres canadiens : Canadian EarthCare Society, Canadian Parks and Wilderness Society, Okanogan Similkameen Park Society, Sierra Club of Western Canada, Steelhead Society of British Columbia, Thompson Institute for Environmental Studies, Western Canada Wilderness Committee, World Society for the Protection of Animals. (Source : documents fournis par Tim Manns, NPS).

Ce projet devait rassembler les parcs de Skagit Valley, de Manning et de North Cascades en un seul parc international, permettre une gestion commune de cet espace selon une vision englobant un écosystème entier, le massif des Cascades, et relancer l'économie touristique de la région (NATIONAL PARKS AND CONSERVATION ASSOCIATION 1994).

Le projet s'est soldé par un échec pour plusieurs raisons. L'opinion publique était très sceptique car toute atteinte à la propriété privée autour du parc ou en son sein était redoutée. La population locale, les exploitants forestiers, les éleveurs, les chasseurs et les autochtones, estimant ne pas avoir été assez consultés, voire ignorés, se sont opposés au projet. La création d'un parc international a été perçue comme une menace pour le maintien de certaines activités et de certains usages aux marges du parc, par exemple dans les zones gérées par le *Forest Service* et dans les zones récréatives existantes (TAYLOR 1995). Il apparaît donc que l'implication de la population locale, autochtone ou non, et la communication éducative en amont sont des éléments déterminants pour mener à bien un tel projet.

Un traité international problématique pour les parcs : une frontière indélébile

Enfin, il faut souligner le rôle d'un traité international entre les États-Unis et le Canada datant de 1925 : Treaty between Canada and the United States of America (1925)³. Extraits de l'article IV :

“The Contracting Parties, in order to provide for the maintenance of an effective boundary line between Canada and the United States [...], hereby agree that the Commissioners [...] are hereby jointly empowered and directed: [...] to keep the boundary vistas open ; [...] to maintain at all times an effective boundary line [...].”

Photo 1 : Une frontière indélébile entre les parcs américain Glacier et canadien Waterton (Cliché C. Moumaneix, 2006).

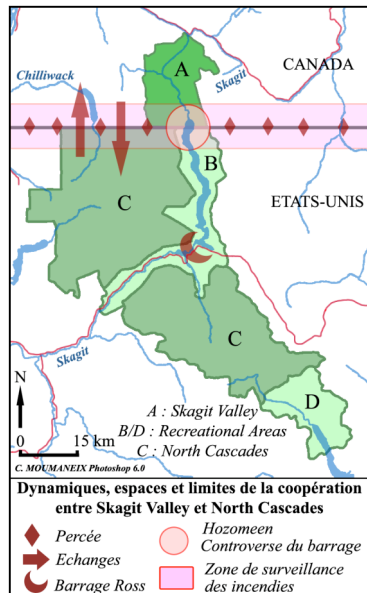


³ Signé à Washington le 24 février 1925. [Ratifications exchanged at Washington, July 17, 1925] http://www.lexum.umontreal.ca/ca_us/en/cus.1925.515.en.html#NOTE_1.

Ce traité stipule que la ligne de frontière entre les deux États doit rester clairement visible et dégagée dans le paysage afin de garantir l'exercice de la souveraineté. Le traité crée la Commission de la frontière internationale, de composition mixte, chargée d'entretenir une percée de six mètres de large de part et d'autre de la frontière, sur près de 8900 km de long, entre les États-Unis et le Canada. Le paysage frontalier reste marqué par cette percée tout le long de la frontière, même entre deux parcs, comme en témoigne la photographie (photo 1).

Les autorités des parcs et forêts, du côté américain, se sont opposées à ce défrichement systématique et radical, en s'appuyant sur le *Wilderness Act*, adopté par le Congrès américain le 3 septembre 1964⁴. Cette loi étant postérieure au traité de 1925 et applicable à un espace moins restreint, elle ne peut prévaloir sur la percée frontalière. Autrement dit, un traité entre deux États prévaut sur une loi fédérale. Cependant, certains assouplissements quant aux méthodes utilisées pour défricher ont rendu l'entretien de la percée compatible avec la politique de préservation des parcs comme la plantation de graminées pour éviter la reconquête arbustive et limiter l'usage de pesticides. (Fig. 1)

Figure 1



⁴ Public Law 88-577, 88th Congress, S. 4.

LES PARCS FRONTALIERS ENTRE ÉTATS-UNIS ET CANADA

On note ainsi que la coopération existe bien entre les États-Unis et le Canada, à l'échelle internationale, en ce qui concerne l'entretien de la frontière mais que cette même coopération limite celle qui pourrait être mise en place à l'échelle des parcs frontaliers puisque, par exemple, le *Wilderness Act* ne peut être pris en compte dans l'entretien de la percée frontalière. L'échelle spatiale prise en compte, la compétence des partenaires et le niveau de coopération varient selon les cas et peuvent influencer la collaboration des parcs frontaliers.

La coopération internationale au service des parcs

Le recours au niveau international, par l'intermédiaire d'organismes supra-étatiques comme le Rotary Club ou l'UNESCO, peut conduire à mettre en place une coopération à l'échelle des parcs, à circonscrire un espace transnational faisant l'objet d'une coopération particulière, en contournant habilement l'échelon national.

Deux parcs nationaux américains d'Alaska sont frontaliers avec le Yukon et trois parcs nationaux canadiens du Yukon sont frontaliers avec l'Alaska. Seuls deux de ces parcs sont contigus : Wrangell Saint-Elias (Alaska) et Kluane (Yukon). Entre 1979 et 1998, ces deux parcs nationaux, assortis du parc provincial Tatshenshini-Alsek (Colombie-Britannique), et du parc national de Glacier Bay (Alaska), ont été classés sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces quatre parcs forment l'aire protégée internationale reconnue comme la plus vaste du monde, soit plus de 97500 km², un cinquième de la France. (V. fig. 2).

Figure 2



D'après le plan de gestion du parc de Kluane (PARCS CANADA 2004), la coopération se décline sur plusieurs axes : l'échange d'information, la prise de décision conjointe pour l'élaboration de plans d'aménagement de l'écosystème, la protection des habitats faunistiques. Cette coopération passe par des systèmes d'information géographique, la gestion des populations animales (ours, caribous), des écosystèmes ou encore l'élaboration de stratégies de maintien de certaines espèces (grizzlis, mouflons de Dall, espèces végétales rares) (*ibid.*).

Compte tenu de la part importante du champ de glace, la plus vaste étendue de glace non polaire au monde, qui occupe près des deux tiers des parcs de Wrangell et de Kluane, les relations se limitent à des observations, des échanges d'informations mais les projets sont nombreux. On peut citer la gestion, l'étude, la protection, la conservation, la mise en valeur conjointes des parcs, l'échange de personnel, des programmes de formation conjoints, la création de réseaux de spécialistes internationaux, la gestion des rivières, la constitution d'une base de données, ou encore l'opposition à la percée frontalière (BLEAKLEY 2002 ; PARCS CANADA 2004). Notons que la visibilité de ces projets est beaucoup plus nette dans le plan de gestion de Kluane que dans celui de Wrangell qui ne met pas l'accent sur la coopération mais plutôt sur des problématiques internes au parc et à l'Alaska. Le site web du parc ne fait que constater l'appellation de « patrimoine mondial », partagée avec Kluane, sans détailler (consultation 10/2006). À se demander si le plus grand parc national américain ne se suffirait pas à lui-même ... Les objectifs, souvent à l'état de projets, témoignent de la difficulté particulière à mettre en place une coopération réelle opérationnelle, d'autant plus dans les montagnes du nord-ouest de l'Amérique du Nord, aux marges de l'écoumène.

Quel degré de coopération pour quel parc ?

On pourrait proposer une typologie des parcs frontaliers basée sur le degré de coopération transfrontalière. Dorothy Zbicz (2001) établit cinq niveaux de coopération :

LES PARCS FRONTALIERS ENTRE ÉTATS-UNIS ET CANADA

	Type de coopération	Nature de la coopération
Niveau 0	Aucune coopération	
Niveau 1	Communication	Partage d'informations
Niveau 2	Consultation	Notification des actions réalisées dans chaque parc
Niveau 3	Collaboration	Collaboration active, communication et réunions fréquentes
Niveau 4	Coordination de projets de gestion	Gestion des deux espaces protégés comme une seule et unique entité écologique et projets de gestion conjointe
Niveau 5	Coopération	Gestion intégrée de l'écosystème, objectifs communs, pouvoir de décision détenu par un comité mixte

Tableau 1 : Les cinq niveaux de coopération

Source : d'après Dorothy Zbicz (2001)

Cette classification propose d'établir des niveaux de coopération selon la nature des relations entre les partenaires. On retrouve partiellement ces étapes dans les parcs étudiés, qui se situeraient entre le niveau 3, la collaboration, et le niveau 4, la coordination de projets de gestion. North Cascades / Skagit Valley et Wrangell Saint-Elias / Kluane collaborent activement en matière de gestion de la biodiversité et coordonnent un projet commun en matière de gestion des incendies. Au regard des parcs étudiés, la classification proposée (tableau 1) ignore la possibilité, pour un même parc, de se situer à différents niveaux selon le domaine pris en compte ou selon les partenaires.

La complexité des acteurs, des partenaires, des espaces considérés, des secteurs d'action, des compétences et des pratiques montrent qu'un même parc peut se situer à plusieurs niveaux en même temps. Ainsi la collaboration et la coordination peuvent être réelles dans un certain domaine mais absentes dans un autre, ou encore la coordination peut être très avancée pour un espace restreint, comme pour la bande frontalière de 16 kilomètres gérée par les parcs de North Cascades et de Skagit Valley. Il y aurait donc bien des étapes à franchir entre la collaboration et la coopération.

La coopération, selon Dorothy Zbicz (WWF), est très rare, voire utopique, car les parcs, même frontaliers, restent gérés par les instances compétentes mais toujours nationales, *Parcs Canada* ou le *National Park Service*. Ne répondant pas aux mêmes réglementations, aux mêmes appellations, au même zonage, au même système de gestion, la constitution d'un comité mixte de gestion de l'écosystème semble presque impossible, malgré les tentatives nombreuses à plusieurs échelles. La logique d'acteurs semble prévaloir sur la logique spatiale.

Conclusion

Le processus de la coopération, dans sa mise en œuvre comme dans son fonctionnement, est complexe. Les acteurs de la mise en place d'une coopération sont très variés : des personnalités comme des directeurs de parcs (Roger Contor), des communautés locales comme les éleveurs ou les chasseurs, des associations ou ONG, des communes, des régions comme l'Alaska ou la Colombie-Britannique, des services gouvernementaux comme les services de douanes ou le *National Park Service*, ou des États. Ces acteurs proposent des projets, réalisent des études, des expertises, organisent des réunions publiques et se posent comme des éléments déterminants quant à la coopération, que l'intervention soit locale ou internationale. Cependant, il semble que l'implication des acteurs de l'échelle locale soit essentielle comme le montre l'échec du projet *Nature Has No Borders* de 1994, insuffisamment ancré à l'échelle locale.

La mise en place de la coopération tant institutionnelle que pratique se décompose en plusieurs étapes entre le projet et sa réalisation. D'abord la communication et la consultation : le partage d'informations ou la notification d'actions. Puis la collaboration et la coordination : les acteurs élaborent ensemble un projet de gestion en définissant l'espace impliqué, les domaines d'action visés, les modes de gestion coordonnée et mettent en place une coopération souvent sectorielle, ponctuelle ou conjoncturelle. Enfin, la coopération totale : une direction mixte, une gestion coordonnée complète et un but commun.

La coopération conduit enfin à une réflexion sur l'espace, les territoires dans lesquels elle s'inscrit. La proximité géographique est nécessaire pour la cohérence de l'écosystème qu'elle reconnaît, mais elle ne suffit pas car la logique d'acteurs prévaut. Le succès de la gestion d'un espace transfrontalier dépend de la capacité des instances de gestion et d'administration de deux pays

à travailler ensemble, de la compatibilité des grands principes de conservation et de préservation de la nature des deux États et de la cohérence des lois qui les encadrent de part et d'autre de la frontière. C'est la conjonction entre un espace, un domaine d'action et les compétences de chaque partenaire qui délimite un territoire dans lequel le consensus est possible. L'échelle des espaces et la responsabilité des partenaires se calquent sur les étapes de la mise en place de la coopération.

Même si la coopération transfrontalière en matière environnementale n'est pas encore atteinte, les projets sont nombreux, variés et prometteurs.

Bibliographie

BC MINISTRY OF ENVIRONMENT, LANDS AND PARKS (1998), *Management Plan for Skagit Valley Provincial Park*, Vancouver, Parks Division.

BLEAKLEY, Geoffrey T. (2002), *Contested Ground. An Administration History of Wrangell-Saint Elias National Park and Preserve, Alaska, 1978-2001*, Anchorage (Alaska), National Park Service, Alaska System Support Office.

CHESTER, Charles C. (2005), « From Conservation Diplomacy to Transborder Landscapes : The Protection of Biodiversity Across North America's Borders », *The George Wright Forum* 22/1, Hancock (Michigan), Book Concern Printers, pp. 27-34.

DOREL, Gérard (2006), *Atlas de l'Empire américain, États-Unis: géostratégie de l'hyperpuissance*, Paris, Éditions Autrement.

HAYTER, Roger, SOYEZ, Dietrich & GLON, Eric (2001), « La politique forestière en Colombie-Britannique : le changement des impératifs », *Hommes et Terres du Nord* 2001/3, pp. 139-146.

HAYTER, Roger (2003), « "The War in the Woods": Post-Fordist Restructuring, Globalization, and the Contested Remapping of British Columbia's Forest Economy », *Annals of the Association of American Geographers* 93(3), pp. 706-729.

HÉRITIER, Stéphane (2004), « Here, at last, is Peace - Le Parc International de la Paix Waterton-Glacier et la gestion transfrontalière des espaces protégés (Alberta, Canada - Montana, États-Unis) », *Études canadiennes / Canadian Studies* 57, Bruges, Aquiprint-Repro, pp. 51-71.

IUCN (1988), *Parks on the Borderline: Experience in Transfrontier Conservation*, Vancouver, The World Conservation Union.

LOUTER, David (1998), *Contested Terrain: North Cascades National Park Service Complex*, Seattle, National Park Service.

NATIONAL PARKS AND CONSERVATION ASSOCIATION (1994), « Nature Has No Borders », Actes de colloque, *The Henry M. Jackson Foundation*, Seattle, Peanut Butter Publishing Co.

PARCS CANADA (2004), *Parc national et réserve de parc national du Canada Kluane, Plan directeur*.

TAYLOR, Rob (1995), « U.S.-Canadian Park sought in N. Cascades », *Seattle Post-Intelligencer*, 14 juin 1995, pagination inconnue.

ZBICZ, Dorothy C. (1999), « Transboundary Cooperation Between Internationally Adjoining Protected Areas », in D. Harmon (éds), *On the Frontiers of Conservation: Proceedings of the Tenth Conference on Research and Resource Management in Parks and on Public Lands*, The George Wright Society, Hancock (Michigan), Book Concern Printers, pp. 199-204.

ZBICZ, Dorothy C. (2001), « Crossing International Boundaries in Park Management: a Survey of Transboundary Cooperation », *Proceedings of the 11th Conference on Research and Resource Management in Parks and on Public Lands*, The George Wright Society, Hancock (Michigan), Book Concern Printers, pp. 197-203.

Sites web

International Boundary Commission :

<http://www.internationalboundarycommission.org>

Université de Montréal. Traités entre les États-Unis et le Canada :

<http://www.lexum.umontreal.ca>

Council of Forest Industries (COFI) : www.cofi.org

NATURE, HISTOIRE ET CONSTRUCTION NATIONALE AU CANADA : UNE ÉTUDE DES ÉCRITS DE HAROLD INNIS, DONALD CREIGHTON ET ARTHUR LOWER

Laurence CROS
Université Paris 7

Résumé

Les années 1920 au Canada furent marquées par un intense élan patriotique et la volonté de créer une vie culturelle proprement canadienne. Les grands historiens qui travaillent dans les années 1920 à 1940 participent à cette entreprise et s'appuient sur le thème des grands espaces et de la nature sauvage pour élaborer leurs interprétations de l'histoire canadienne. L'environnement canadien les accompagne dans leur construction intellectuelle, mais aussi dans leur vie quotidienne. Le but de cet article est de se pencher sur les paradigmes à la fois historiques, nationalistes, et environnementaux que proposent ces historiens, et d'expliquer pourquoi c'est la nature canadienne dans ses manifestations les plus sauvages (forêts, lacs, fleuves, grands espaces du nord) qu'ils ont choisie pour affermir l'identité nationale du Canada.

Summary

The 1920s in Canada were characterized by intense patriotism and the desire to create a true Canadian culture. The great Canadian historians who worked from the 1920s to 1940s shared this concern and put the Canadian nature at the heart of their interpretations of Canadian history. The Canadian wilderness accompanied them not only in their intellectual constructions but also in their daily lives. The purpose of this article is to examine the mix of historical, nationalist and natural themes in the works of these historians and to determine why they chose to base their interpretation of the Canadian national identity on the country's forests, lakes, rivers, and Northern landscapes.

Les années 1920 au Canada sont des années d'effervescence où s'élaborent des idées et des images pour donner à ce jeune pays une identité nationale. Les jeunes Canadiens d'origine anglaise qui ont fait la grande guerre en Europe reviennent au pays avec la fierté des victoires canadiennes et la conviction qu'ils sont différents des Britanniques. La guerre a permis au Canada de s'affirmer comme entité politique à part entière, mais, aux yeux des jeunes artistes et intellectuels des années 1920, il lui manque encore le « ciment spirituel d'une volonté ou d'un but national » (VIPOND 1980 : 44). Cette recherche d'une spécificité canadienne inspire les travaux du Groupe des Sept, cercle informel de peintres qui cherchent à détacher la peinture canadienne des canons européens. C'est en faisant des paysages du nord leur source d'inspiration que ces peintres entendent produire un art spécifiquement canadien. Les jeunes historiens canadiens qui travaillent dans les années 1920 partagent cette volonté de créer une identité nationale canadienne. Beaucoup d'entre eux ont fait la guerre, comme Harold Innis et Arthur Lower, et ils en sont revenus plus conscients que jamais de leur spécificité :

I was determined by two influences to concentrate on Canada, one was the tremendous affection which all Canadian soldiers who had been abroad came to have for their native land. (INNIS 1952 : 126)

I came back from the war much more of a Canadian than I went to it. (LOWER 1967 : 139)

Cet intérêt croissant pour le Canada se conjugue avec un développement phénoménal des Archives nationales, sous l'égide de l'archiviste du Dominion Arthur Doughty et de son collaborateur, l'historien économique Adam Shortt. Dans les années 1920, la richesse des Archives attirent la nouvelle génération d'historiens, souvent en cours de formation aux États-Unis, qui y confrontent leurs réflexions sur le Canada et y font l'expérience d'un « esprit de corps » (BERGER 1986 : 26-30). Lower travaille pour le *Board of Historical Publications* entre 1919 et 1925 et, avec Innis, dirige la publication de deux gros volumes de documents économiques et géographiques sur le Canada. Les Archives, dans les années 1920, sont un centre plein de vitalité et d'optimisme, où les historiens élaborent les réflexions qui, espèrent-ils, serviront de base à une culture nationale.

Si les jeunes historiens canadiens des années 1920 partagent l'élan patriotique du Groupe des Sept, il est frappant de constater qu'eux aussi, comme les peintres, mettent les grands espaces et la nature sauvage du Canada au cœur de leur travail. Nous allons tenter dans cet article à la fois d'examiner les représentations nationales qu'ils produisent et d'expliquer les raisons qui les ont poussés vers ce type d'interprétation.

*

* *

Cette tendance à mettre l'accent sur l'environnement naturel est certainement en partie la conséquence de la pratique de l'histoire de l'époque. Dans les années 1920, Lower et Innis font leur doctorat aux États-Unis, où dominent la théorie de la frontière de Turner et l'approche économique de Charles et Mary Beard. Ils sont également fortement marqués par l'historien économique Adam Shortt, sous la direction duquel ils travaillent aux Archives nationales. Pendant ce temps, au Canada, les historiens chevronnés comme Chester Martin, W.P.M. Kennedy et William Wallace, qui ont commencé leurs travaux avant la guerre et continuent à travailler dans les années 1920, mettent l'accent sur la dimension constitutionnelle et politique et élaborent la grande

saga de la montée du gouvernement responsable. Les jeunes historiens comme Lower, Innis, et Creighton adoptent une approche nouvelle, à la fois économique et géographique, découverte dans les universités américaines et aux Archives, et qui influence le choix de leurs sujets d'études : Innis va travailler sur le commerce de la fourrure, Lower sur l'industrie du bois, et Creighton sur les marchands de Montréal et leur volonté de créer un « empire du St-Laurent ». Les jeunes historiens étaient conscients que ces sujets économiques étaient intimement liés à la géographie canadienne (INNIS 1952 : 127 ; LOWER 1967 : 181), et cet intérêt pour l'environnement naturel était également favorisé par l'influence de la théorie de la frontière de Turner. Ayant suivi à Harvard les cours sur la frontière de Frederick Merk, qui remplaça Turner en 1924, Lower écrivit que cette expérience fut pour lui une illumination qui lui révéla la nature du continent américain (LOWER 1967 : 52). Cette influence de la théorie encore novatrice de Turner, si puissante sur de jeunes historiens en cours de formation, ne pouvait que les pousser à s'intéresser à l'impact de l'environnement naturel sur le développement du Canada. Cela ne signifie pas qu'Innis, Lower ou Creighton appliqueront au Canada les conclusions auxquelles Turner arrive pour les États-Unis. Au contraire, l'étude de l'environnement canadien les amènera à souligner la différence entre le Canada et les États-Unis et donc à renforcer la spécificité nationale canadienne.

Bien qu'adoptant une approche à la fois économique et géographique très inspirée de l'historiographie américaine, le but clairement exprimé d'Innis est d'élaborer une théorie de développement qui permettra enfin de rendre compte de la spécificité de l'économie canadienne. Une des bases fondamentales de cette nouvelle théorie est l'idée que le développement économique des pays neufs se fait en relation avec les pays plus anciens (INNIS 1929 : 3-11). Cela s'explique par le besoin des Européens, immigrants de fraîche date dans un environnement nouveau et souvent hostile, de conserver ou de reproduire les habitudes matérielles de leur pays d'origine. Ces traits culturels ne peuvent être préservés, au moins au début, que grâce à un commerce avec une métropole européenne industrialisée. Cela implique donc que les immigrants découvrent, dans leur environnement d'accueil, un ou des produits d'échange (*staples*) qui leur permettront de faire venir de la métropole le confort dont ils ont l'habitude (INNIS 1930 : 383).

Creighton, qui reprend la théorie d'Innis, montre que l'environnement géographique joue un rôle essentiel dans la recherche de ce produit d'échange. Ainsi, si la civilisation nord-américaine reste liée à l'Europe, son activité dominante est modelée par les conditions naturelles de l'environnement où elle

s'implante. C'est donc l'adaptation à des environnements naturels différents qui explique les divergences entre les colonies françaises, installées le long du Saint-Laurent, et les colonies anglaises de la côte atlantique. Le futur Canada est dominé par le bouclier canadien et le Saint-Laurent, environnement qui fait à la fois sa force et sa faiblesse. Il ne se prête ni à la colonisation ni à l'agriculture, mais, en revanche, il mène naturellement les Français vers la recherche et le transport de la fourrure, qui deviendra leur produit d'exportation (CREIGHTON 1937 : 2-14).

Cette analyse est reprise directement des pages d'Innis sur le commerce de la fourrure. C'est lui qui montre que l'aire de chasse du castor correspond au départ au bouclier canadien. À mesure que le castor se fait rare, le domaine s'étend vers le nord et l'ouest, guidé par l'orientation principale des cours d'eau, le Saguenay d'abord, puis le Saint-Laurent, la rivière des Outaouais, jusqu'à atteindre la rivière Mackenzie. Les limites de la zone d'influence de la fourrure sont dictées par la nature de l'environnement. Seules les zones couvertes de forêts et sillonnées de rivières assurent la présence d'animaux à fourrure, en particulier le castor, du bouleau, arbre dont l'écorce est la matière première des canots, et des voies d'eau qui créent un réseau de transport jusqu'à Montréal (INNIS 1930 : 388).

Pour Innis et Creighton, les caractéristiques du développement économique sous le régime français s'appliquent aussi à la suite de l'histoire canadienne. Le Canada ne se prête pas à une économie diversifiée mais à une économie de *staples* tous issus de son environnement naturel : poisson, fourrure, bois, blé, minerais, pâte à papier (CREIGHTON 1937 : 5). Le destin économique du Canada, fixé par son environnement, est donc l'exportation massive de produits bruts (INNIS 1930 : 385).

La théorie des *staples* mise au point par Innis et reprise par Creighton fait de l'environnement naturel et de l'adaptation des hommes à celui-ci la condition du développement spécifique du Canada. Mais il s'agit là, non pas de l'environnement nord-américain pris dans sa globalité, mais de celui de la partie nord de l'Amérique du nord. Cette théorie met en lumière une structure séparée du reste de l'environnement nord-américain, structure qui sert de base au Canada. Selon Innis, le Canada est l'héritier de la structure construite autour du commerce de la fourrure :

Canada emerged as a political entity with boundaries largely determined by the fur trade. These boundaries included a vast north temperate land

extending from the Atlantic to the pacific and dominated by the Canadian Shield. The present Dominion emerged not in spite of geography but because of it. (INNIS 1930: 393).

Cette citation illustre l'aspect fondamental de l'interprétation d'Innis. En effet, il démontre le lien entre les frontières politiques du Canada et l'empire de la fourrure, structure qui procède elle-même des caractéristiques physiques de l'environnement du nord. Il révolutionne ainsi la façon dont l'espace canadien est perçu. En effet, jusqu'aux travaux d'Innis, l'interprétation dominante reposait sur l'idée, développée par Goldwin Smith à la fin du XIX^e siècle, que le Canada n'est que le prolongement physique des États-Unis. Il était donc perçu comme une construction artificielle, puisqu'il ne correspondait pas à une entité géographique distincte. Innis, en étudiant le commerce de la fourrure, révèle l'existence d'une structure physique centrée sur le bouclier canadien et le réseau fluvial du Saint-Laurent, qui est nettement séparée du reste de l'Amérique du nord et génère un type d'économie spécifique. Il peut donc en conclure que le Canada n'a pas été construit en dépit du bon sens géographique, mais a au contraire émergé naturellement de l'environnement naturel du nord de l'Amérique du nord.

La cohérence géographique et économique du Canada qui apparaît dans la représentation d'Innis s'accompagne d'un équilibre humain. Innis estime que le commerce de la fourrure, lointain ancêtre du Canada, résulte des apports des trois peuples fondateurs du Canada : Amérindiens, Français et Anglais. Pendant longtemps les autochtones sont les fournisseurs de la fourrure, et ce sont leurs technologies (par exemple l'usage du canot en écorce de bouleau qui seul permet le passage des rapides), qui le rendent possible (INNIS 1930 : 9-10, 262, 388). Cet apport des Premières Nations est donc à la base de la construction canadienne :

“The lords of the lakes and the forest have passed away” but their work will endure in the boundaries of the Dominion of Canada and in Canadian institutional life. The place of the beaver in Canadian life has been fittingly noted in the coat of arms. We have given to the maple a prominence which was due to the birch. We have not yet realized that the Indian and his culture were fundamental to the growth of Canadian institutions. (INNIS 1930 : 392).

Dans l'œuvre de Creighton, le Canada apparaît également comme une unité géographique distincte du reste du continent. L'élément central de cet

environnement est le Saint-Laurent. Fleuve symbole, il est source à la fois de grandeur et de faiblesse. S'étendant des grands lacs à l'Atlantique, le fleuve semble destiné à contrôler la circulation des richesses d'un immense domaine :

Westward its acquisitive fingers groped into the territory of the plains. Aggressively it entrenched upon the dominion of the Mississippi. [...] It was the one great river which led into the heart of the continent. It possessed a geographical monopoly; it shouted its uniqueness to adventurers. The river meant mobility and distance; it invited journeyings; [...] the whole west, with all its riches, was the dominion of the river. (CREIGHTON 1937 : 6).

C'est le fleuve qui inspire aux Français, les premiers, puis aux autres acteurs de l'histoire canadienne, le rêve d'un empire commercial, dictant un destin auquel les hommes ne peuvent que se plier (CREIGHTON 1937 : 20). Pour Creighton, l'abolition des *Corn Laws* marque la fin du vieil empire du Saint-Laurent. Mais, né de la terre canadienne elle-même, il est trop inscrit dans l'environnement pour disparaître et renaît de ses cendres avec la Confédération. Le rêve d'un système centralisé autour de l'Ontario et du Québec, qui drainerait les activités de l'Ouest, est repris par les Tories et Sir John Macdonald : l'union fédérale des colonies, accompagnée de la *National Policy* remplace le vieil empire (CREIGHTON 1939 : 160). Aux yeux de Creighton, Macdonald est en quelque sorte une réincarnation de l'esprit du Saint-Laurent (CREIGHTON 1950 : 77).

Des travaux d'Innis et Creighton est issue la métaphore laurentienne qui a dominé l'historiographie canadienne jusqu'aux années 1960 : une vision d'un Canada centralisé sur la base géographique du bouclier canadien et du fleuve Saint-Laurent. Cette métaphore transforme radicalement la façon dont le Canada est perçu en démontrant sa cohérence géographique, économique et historique. Si cette vision s'appuie d'abord sur le travail d'Innis sur la fourrure, l'apport de Creighton est décisif pour donner à la métaphore laurentienne une dimension mythique. Un souffle épique traverse son livre sur le Saint-Laurent. Son livre est présenté comme une tragédie classique, en trois actes, centrée sur un protagoniste (le fleuve) puissant, mais fragilisé par une déficience fondamentale. Il finit dans l'apothéose du feu, symbole d'une chute tragique que Creighton se charge de transformer en renaissance éclatante dans le reste de son œuvre. L'apport de Creighton est donc essentiel dans l'élaboration de la métaphore laurentienne, ce mythe d'un royaume du nord modelé par un fleuve majestueux qui le destine à la domination du continent.

Arthur Lower, lui aussi, centre sa réflexion sur le Canada sur l'impact des grands espaces et de la nature sauvage. Son travail a très clairement été orienté par la théorie de la frontière et il commence sa carrière en traitant l'histoire canadienne via le prisme de l'environnement naturel et de l'économie, avec des travaux sur le rôle de la forêt et du commerce du bois au Canada. Mais lui aussi arrive à des conclusions très différentes de celles de Turner sur les États-Unis. Pour Turner, c'est la conquête de la nature sauvage par les pionniers qui forge le caractère national américain. Pour Lower, c'est l'expérience d'une nature sauvage préservée qui garantit la spécificité canadienne. C'est pourquoi Lower a un tel souci de la préservation de la forêt, enrageant devant le défrichage de terres trop pauvres pour créer des exploitations agricoles (LOWER 1936 : 30). Lower atteint une dimension épique en parlant de la forêt, où se livre un combat de titans, la lutte de l'homme contre la nature. Comparé à l'« attaque contre la forêt », le pillage d'une ville médiévale n'est qu'une bagatelle (LOWER 1936 : 1 et 26). La forêt et les activités humaines qu'elle abrite sont la source d'un folklore typiquement canadien, et le bûcheron est au Canada ce que le cow-boy est à la représentation populaire américaine (LOWER 1938 : 28-29 et 189 ; LOWER 1973 : 181). La forêt modèle l'esprit et l'âme des Canadiens. Plus qu'un facteur naturel, elle devient une présence ensorcelante qui séduit et transporte les Canadiens (LOWER 1938 : xxiii). Ainsi, la forêt devient le symbole du Canada, et Lower en fait l'inspiration de la spécificité canadienne :

[...] let us have some recognition of the forest [...]. It is from the forest and its neighbouring farmlands that much of the sturdiness, the self-reliance (and the self-contained natures) of the Canadians have come. Let us celebrate the forest, write stories about it, make poems in its praise. Let us cross the paddle and the axe in national symbolism. For the forest, our parent, will be here long after we have gone, and it will provide in the future, as in the past, much of our national fabric and more than its share of our national well-being. (LOWER 1963 : 199).

Pour Lower, la forêt permet un ressourcement spirituel. Elle donne aux Canadiens la possibilité de s'évader vers un environnement sauvage préservé, source de jeunesse et de fraîcheur d'esprit. Ils se retrempe l'âme dans la paix qui a disparu du monde urbain des temps modernes (LOWER 1963 : 196-198). Au-delà de la forêt elle-même, c'est un environnement naturel préservé, celui des immenses territoires sauvages du nord, qui garantit la pérennité de cette fraîcheur canadienne :

[...] nothing can eliminate our frontier, that vast land to the north there, just beyond our glance [...]. We Canadians will always have this northern window through which to let fresh air into our civilized room. (LOWER 1953 : viii).

Ce souffle du nord, cette présence de la forêt, voilà pour Lower les symboles du Canada et les garants de sa spécificité.

Innis, Creighton, et Lower font donc de l'espace canadien le cœur de l'identité nationale du pays. Au-delà de l'influence de la pratique de l'histoire que l'on a soulignée, deux autres facteurs contribuent à éclairer leur choix : la nature même de l'entité politique qu'est le Canada et l'expérience personnelle de ces historiens.

Dans un pays peuplé de deux communautés étrangères l'une à l'autre, séparées par la religion, la langue, le pays d'origine et les références historiques, mais qui est doté d'une nature grandiose, sur quoi s'appuyer pour renforcer la cohérence nationale ? Les peintres comme les historiens des années 1920 ont trouvé la seule source d'inspiration qui peut être partagée par tous les Canadiens. Arthur Lower l'a clairement expliqué en exprimant le souhait que l'expérience de la nature canadienne serve de base à un sentiment national, qui permettra de combler le fossé entre Canadiens anglais et français :

Canada with its divisions of race presents no common denominator in those profundities which normally unite – in race, religion, history, and culture. If a common focus is to be found, it must come out of the common homeland itself. If the Canadian people are to find their soul, they must seek for it, not in the English language or the French, but in the little ports of the Atlantic provinces, in the flaming autumn maples of the St. Lawrence valley, in the portages and lakes of the Canadian Shield, in the sunsets and relentless cold of the prairies, in the foothill, mountain, and sea of the west, and in the unconquerable vastnesses of the north. From the land, Canada, must come the soul of Canada. (LOWER 1946 : 564).

Pour Lower, les grands espaces du Canada et sa nature sauvage offrent l'occasion d'une expérience spirituelle commune dont l'effet est d'unir tous les Canadiens (LOWER 1943 : 208).

Cependant, il est clair également que le profond attachement de Lower à la nature sauvage du Canada dépasse la simple construction intellectuelle pour s'ancrer dans une expérience profondément personnelle. Dès le départ, écrit-il, la beauté naturelle de la région d'Ontario où il est né a inspiré son intérêt pour le Canada (LOWER 1985 : 541). Son travail sur la forêt repose sur une solide expérience de la nature canadienne. Étudiant, il travaille l'été comme *fire ranger*, se familiarisant avec les techniques du canotage, du portage et de la lutte contre le feu de forêt (BERGER 1986 : 114). Plus âgé, il mène une vie assez originale pour un historien : universitaire l'hiver, en été il explore les fleuves et les lacs canadiens :

I suppose I have always lived a double life: by winter an academic and in the summers, reverting to some form of the primitive [...]. It has been a pretty good life, this combination of the erudite with the primitive. I am sure I am a better scholar because I know the bush and the sea, because I can split wood, make a bough bed, snare a rabbit, run a rapids, reef a sail, tie a bowline and shape a course. (LOWER 1953 : vii-viii).

Souvent le style de Lower est empreint d'émotion lorsqu'il évoque les souvenirs de sa vie dans les bois, les lacs et les rivières du Canada (LOWER 1963 : 198). Si sensible lui-même à l'environnement canadien, il souligne chez ses compatriotes les manifestations du même attachement intense, comme quand il évoque l'émotion provoquée par l'odeur du bois coupé qui accueille les soldats canadiens de retour de Grande-Bretagne :

As we came up to Quebec the familiar smell of sawn lumber drifted off to us. It brought back expressions of emotion that I had never expected from any of my reserved countrymen, expressions so intense that in a few cases they verged on the theatrical, though they were none the less genuine for that. (LOWER 1951 : 101).

Innis ne s'exprime jamais dans le style émotionnel de Lower ; pourtant, lui aussi allie réflexion intellectuelle sur la géographie du Canada et expérience personnelle de la nature sauvage. Comme Lower, il consacre ses étés à voyager partout dans le pays et à faire l'expérience de la vie quotidienne dans les grands espaces sauvages. Pendant l'été 1924, il fait un voyage en canoë sur la rivière Mackenzie et parcourt plus de 3000 kilomètres ; en 1926 il voyage dans le Yukon et le Klondike ; en 1927 il parcourt à pied les forêts du nord (BERGER 1986 : 89-90). Comme Lower, Innis adore se ressourcer par cette expérience des grands espaces sauvages, si différente de sa vie universitaire (INNIS 1927).

Il visite les postes de traite de la fourrure, les mines, les silos à blé des grandes plaines, les installations de pêche de Terre-Neuve. Chacun à sa manière, ces historiens intègrent à leur réflexion sur l'histoire du Canada et son identité nationale leur expérience personnelle des grands espaces et de la nature sauvage du pays. La théorie des *staples* d'Innis, qui rend compte de la spécificité du développement économique du Canada, repose sur une connaissance concrète et personnelle de l'environnement naturel, des activités qui en dépendent et des modes de vie qu'il génère. La thèse de Lower, selon laquelle la nature sauvage du Canada est la source d'un sentiment spirituel qui fonde la spécificité canadienne et permettra la réconciliation des groupes humains éclectiques qui l'habitent, naît de sa propre expérience émotionnelle très forte de la forêt et du nord.

*

* *

Différents facteurs ont convergé pour pousser Arthur Lower, Harold Innis et Donald Creighton à lier intimement nature, histoire, et construction nationale dans leurs travaux sur le Canada : l'influence de la pratique de l'histoire dominante à leur époque ; la nature même de l'entité nationale canadienne ; et enfin, l'expérience personnelle et la sensibilité propre de ces historiens.

Les modèles qu'ils proposent ancrèrent la construction nationale canadienne dans l'environnement physique du pays. Innis donna une légitimité au Canada en répandant l'idée qu'il avait été créé non pas en dépit du bon sens géographique, mais à cause de lui. La métaphore laurentienne de Creighton présenta le Canada comme un pays naturellement organisé sur la base du système des grands lacs et du Saint-Laurent. Enfin, confronté au fossé dangereux qui séparait et sépare encore les Canadiens anglophones et les Canadiens francophones, Lower leur fournit comme solution un profond attachement à la nature sauvage du Canada.

Ces modèles sont aujourd'hui obsolètes et ont largement été critiqués. Néanmoins, précisément parce qu'ils s'appuient sur les grands espaces et la nature sauvage du Canada, ils eurent le mérite de créer des mythes fondateurs puissants qui renforcèrent le Canada à une époque où il était encore une construction fragile. Tous les pays ont recours à des mythes fondateurs qui, la plupart du temps, ne soutiendraient pas l'épreuve de la déconstruction scientifique. En plaçant la grandiose nature canadienne au cœur de ces mythes fondateurs, Innis, Lower et Creighton ont peut-être trouvé le seul point

d'ancrage possible de ce pays hétérogène. L'approche de ces historiens de l'entre-deux-guerres annonce le rôle symbolique donné aux éléments naturels dans la représentation du Canada contemporain : la feuille d'érable du drapeau, les dix pics du lac Moraine qui ont longtemps décoré le billet de 10\$, le castor et les autres figures animales qui ornent à présent les pièces de monnaie.

Bibliographie

- BERGER, Carl (1986), *The Writing of Canadian History*, Toronto, 2^e éd., Toronto, University of Toronto Press.
- CREIGHTON, Donald (1937), *The Commercial Empire of the St. Lawrence*, Toronto, Ryerson Press.
- CREIGHTON, Donald (1939), « Conservatism and National Unity », R. Flenley (dir.), *Essays in Canadian History*, Toronto, Macmillan, pp. 154-177.
- CREIGHTON, Donald (1950), « Sir John Macdonald and Kingston », *Report of the Canadian Historical Association*, pp. 72-80.
- INNIS, Harold (1927), *Lettre d'Innis à sa mère*, 24 juin 1927, Innis Papers, University of Toronto Archives, B1972-0003.
- INNIS, Harold (1929), « The Teaching of Economic History in Canada », *Essays in Canadian Economic History*, Toronto, University of Toronto Press, 1956, pp. 3-16.
- INNIS, Harold (1930), *The Fur trade in Canada*, 2^e éd., Toronto, University of Toronto Press, 1956.
- INNIS, Harold (1952), *Manuscript Autobiography*, Innis Papers, University of Toronto Archives, B1972-0003.
- LOWER, Arthur (1936), *Settlement and the Forest Frontier*, Toronto, Macmillan.

LOWER, Arthur (1938), *The North American Assault on the Canadian Forest: A History of the Lumber Trade between Canada and the United States*, Toronto, Ryerson Press.

LOWER, Arthur (1943), « Two Nations or Two Nationalities », *History and Myth: Arthur Lower and the Making of Canadian Nationalism*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1975, pp. 201-211.

LOWER, Arthur (1946), *Colony to Nation*, 4^e éd., Don Mills, Longman, 1964.

LOWER, Arthur (1951), "I Came Back and I Am Content", *History and Myth: Arthur Lower and the Making of Canadian Nationalism*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1975, pp. 98-104.

LOWER, Arthur (1953), *Unconventional Voyages*, Toronto, Ryerson Press.

LOWER, Arthur (1963), « The Forest: Heart of a Nation », *History and Myth: Arthur Lower and the Making of Canadian Nationalism*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1975, pp. 193-199.

LOWER, Arthur (1973), *Great Britain's Woodyard. British America and the Timber Trade, 1763-1867*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

LOWER, Arthur (1967), *My First Seventy-five Years*, Toronto, Macmillan.

LOWER, Arthur (1985), « Nationalism and the Canadian Historian », *Canadian Historical Review* 66, pp. 541-549.

VIPOND, Mary (1980), « The Nationalist Network: English Canada's Intellectuals and Artists in the 1920's », *Canadian Review of Studies in Nationalism* 7, printemps 1980, pp. 32-52.

ENTRE « ÉDEN PARFAIT » ET « MORNE ÉTENDUE SAUVAGE » : REGARDS DE DÉCOUVREURS, COLONS ET VISITEURS SUR L'ESPACE DE L'ÎLE DE VANCOUVER ENTRE 1778 ET 1871

Bernard PONTIER

Université Paris 4/Sorbonne
CEC Paris 3/Sorbonne Nouvelle

Résumé

Cet article présente et analyse de multiples regards, plus complémentaires que discordants, sur l'espace et la nature sauvage de l'île de Vancouver au temps de la découverte et de la colonisation. Les documents écrits et iconographiques d'époque permettent de saisir une approche essentiellement eurocentrique d'un espace à découvrir, à coloniser, habiter et exploiter, mais aussi à comprendre et à aimer.

Abstract

This article presents and analyses multiple, more often complementary than discordant ways of seeing and presenting the wilderness of Vancouver Island at the time of discovery and colonization. Written and iconographic primary sources show an essentially Eurocentric approach to a space to be discovered, colonized, inhabited and exploited, but also understood and loved.

Premiers regards : Nootka

Lorsque James Cook quitte l'Angleterre pour son troisième voyage autour du monde, il a des instructions bien précises (BEAGLEHOLE : ccxx-cxxiv). Après avoir doublé le cap de Bonne Espérance, il doit se rendre à *Otaheite* ; de là, il mettra le cap sur la côte de la Nouvelle Albion (*New Albion*) qu'il s'efforcera de rejoindre à la latitude de 45° nord. Il pénétrera alors dans le premier « port convenable » pour y réapprovisionner ses deux navires, avant de longer, vers le nord, la côte américaine à la recherche du mythique passage du Nord-Ouest. C'est ainsi que, le dimanche 29 mars 1778 au matin, Cook engage prudemment le *Resolution* dans Nootka Sound qui est la plus méridionale des trois plus profondes échancrures de la baie qu'il vient de découvrir. Le *Discovery* ne réussit à pénétrer dans la passe que le lendemain. Pendant près d'un mois, jusqu'au 26 avril, les deux équipages seront les premiers Européens à séjourner sur l'espace de ce qui deviendra l'Ouest canadien¹. Les hommes sont occupés à remettre en état les deux navires qui ont beaucoup souffert des tempêtes de l'hiver. Dès le premier jour ils rencontrent les premiers habitants

¹ Pour une présentation plus détaillée du séjour des équipages de Cook à Nootka, voir ma thèse : PONTIER (2001a : 95-114).

avec lesquels ils auront des contacts pacifiques. Dans son journal, le chef d'expédition fait une description sobre et concise de l'espace qu'il découvre.

Sunday 29th March 1778 "The Country had a very different appearance to what we had before seen, it was full of high Mountains whose summits were covered with snow; but the Vallies between them and the land on the sea Coast, high as well as low, was cloathed with wood." (BEAGLEHOLE : 294.)

Comme lui, tous ses officiers insistent sur l'omniprésence de la forêt.

Le jeune second lieutenant James King, ancien étudiant d'Oxford, se laisse aller à une description plus personnelle dans laquelle il ne cache pas ses émotions :

Country. The land round the Sound is very much broken into high precipices & deep Chasms; all parts of which are wooded, & continue so down to the water side, where the shore is steep & rocky; the few level spots one meets with, are only bogs & swamps, & the whole has a melancholy appearance; not even the noise or mark of Animals or birds are here either to be seen or heard to give some little animation to the woods of King Georges Sound. The high mountains which rise on the back & far inland are many of them bare, & serve to heighten & finish the Picture of as wild & savage a Country as one can well draw in so temperate a climate: but this is only to be understood of the Sound, for both to the NW & SE of it the land is of a midling height, level & of a good appearance, particularly to the SE, where the Country is flat for a considerable distance, & then rises gradually to the mountains; & this level begins immediately round the East point of the Sound, where our Gentlemen found a number of well beaten Paths. (BEAGLEHOLE : 1402).

La description de King est bien celle d'un homme de son temps qui a lu la poésie de Thomson, Young, Gray, Collins et Cowper et qui a vu les paysages de Wilson, Crozen père et fils, Towne, Sandby, Gilpin et Morland.

Il en est de même pour l'artiste John Webber. Engagé par l'Amirauté pour « suppléer l'inévitable imperfection des relations écrites », il produira 326 documents iconographiques pendant les quatre années à bord du *Resolution*.

Lors du séjour à Nootka, Webber exécute plusieurs dizaines de dessins dont la plupart représentent les premiers habitants et qui restent pour les ethnologues les premiers documents visuels sur l'habitat et le mode de vie des Mowachaht. Le dessin reproduit ici, *Nootka Sound with Captain Cook's ship Resolution*, est une bonne synthèse des éléments de géographie physique notés dans les divers écrits des membres des deux équipages et qui représentent plusieurs dizaines de pages. Il ne faut cependant pas se méprendre sur le message d'un tel document. S'il permettra aux lecteurs européens de « voir » l'espace naturel de la passe de Nootka, ils conduira surtout les Britanniques à se réjouir de la présence majestueuse et imposante du *Resolution* dont le glorieux capitaine n'a pas manqué de prendre possession de la région présentée en arrière-plan au nom du roi George. De plus, le mouvement pacifique des nombreux canoës autochtones qui entourent le navire britannique, annonce les fructueux échanges que cette visite va générer pendant les quarante années suivantes.

En effet, la nouvelle des profits obtenus par la vente à Canton des peaux de loutre de mer reçues à Nootka par les équipages de Cook en échange de divers produits inconnus des premiers habitants, provoque la venue annuelle de plusieurs dizaines de navires marchands. Britanniques, Espagnols, Russes, Américains, Français, Portugais, montent des expéditions commerciales (GIBSON 1992 : 299-310). Deux empires se disputent la possession de Nootka (PONTIER 2001b). Avant de devoir battre en retraite devant la diplomatie anglaise, les Espagnols construiront le fort San Lorenzo à Nootka. Parmi la garnison, il y a José Mariano Moziño, savant naturaliste. Dans *Noticias de Nutka*, il livre le regard le plus pénétrant, à la fois scientifique et humaniste, sur le milieu et les hommes, la géographie et l'histoire de Nootka à la fin du XVIII^e siècle. Les 123 pages de l'ouvrage qu'il sous-titre modestement « An account of Nootka Sound in 1792 », les planches qui l'accompagnent, un dictionnaire de onze pages consacré à la langue des premiers habitants, un catalogue d'une douzaine de pages qui fait la liste des animaux et plantes rencontrés, sont la source la plus riche et la plus fiable pour étudier l'espace naturel, les autochtones, les visiteurs européens, et les relations entre eux, en 1792.

Pour Moziño, comme pour tous ceux qui fréquentent Nootka à cette époque du contact et de l'échange, le milieu naturel, s'il peut présenter un premier aspect attirant, n'invite pas à l'installation.

When seen from the sea, the island presents at first glance a most picturesque view, because of its high mountains, always covered with pine and cedar, appear never to lose their verdancy; But

upon going ashore one finds nothing anywhere except small sandy beaches, thickets, precipices, large sharp rocks, and huge craggy masses in disorderly array. (MOZIÑO : 4).

L'Anglais John Meares n'est pas le seul à généraliser en laissant croire que le reste de la côte du nord-ouest ressemble à Nootka.

The American continent, in almost every part, presents nothing to the eye but immense ranges of mountains or impenetrable forests. ... this scene invariably presents itself, and it admits of very little if any variety. In some places the country appears to be level on the coast, but still the eye soon finds itself checked by steep hills and mountains, covered, as well as every part of the low-land, with thick woods down to the margin of the sea. (MEARES : 233).

Telle n'est pas l'opinion de George Vancouver, qui pendant trois longues années (1792, 1793, 1794) établit une carte des plus précises des moindres recoins du littoral de la façade pacifique de l'Amérique du Nord, y compris de l'île qui porte son nom. Alors qu'il explore la région du 49^e parallèle, il présente nettement l'avenir qu'il voit pour cette contrée lointaine. Cet officier de marine pudique ne peut cacher son émotion devant la beauté de cette nature qu'il imagine déjà habitée par ses compatriotes.

To describe the beauties of this region, will, on some future occasion, be a very grateful task to the pen of a skilful panegyrist. The serenity of climate, the innumerable pleasing landscapes, and the abundant fertility that unassisted nature puts forth, require only to be enriched by the industry of man with villages, mansions, cottages, and other buildings, to render it the most lovely country that can be imagined; whilst the labour of the inhabitants would be amply rewarded, in the bounties which nature seems ready to bestow on cultivation. (VANCOUVER : 2, 541).

En quelques lignes, George Vancouver présente un plan virtuel de colonisation qui se matérialisera un demi-siècle plus tard sous la direction de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Cette vision eurocentrique de la nature est marquée par une approche judéo-chrétienne dans laquelle l'homme reçoit de son créateur la mission de

« soumettre et dominer la terre » (Genèse 1, 26 : « Dieu dit : ‘Faisons l’homme à notre image, selon notre ressemblance et qu’il soumette les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toute la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur la terre !’ »). Suite à la chute de l’homme dans le péché, le sol s’est mis à produire des épines et des ronces (Genèse 3, 17 ss.). Cet espace « naturel », fait de rochers arides où ne pousse qu’une végétation méprisable et habité par des bêtes sauvages et dangereuses, est vite considéré comme le lieu du danger où règne le malin. L’idéal devient l’édification d’un nouveau jardin, souvent protégé par des murs, où le meilleur de la nature sauvage pourra être façonné de sorte que l’homme change la forêt en verger, et que la terre irriguée et cultivée donne du blé en abondance. Sous la conduite du berger, les animaux domestiques paîtront « sur les verts pâturages ». Ils serviront de nourriture ou, tel l’âne ou le bœuf, aideront le cultivateur dans sa tâche. Les colons d’Amérique du Nord, particulièrement les Puritains des 17^e et 18^e siècles héritent de cette vision d’une « nature sauvage » qu’il faut conquérir, domestiquer, « civiliser² ».

Un espace à coloniser : Victoria

Ce sera l’œuvre de James Douglas. En 1842, cet officier de la célèbre Compagnie reçoit la mission de trouver l’emplacement d’un fort d’où réorganiser le commerce des fourrures à l’abri des convoitises des colons américains qui envahissent le territoire de l’Oregon. Dans une lettre à son supérieur hiérarchique, John McLoughlin, datée du 12 juillet 1842, il décrit le site qui lui semble le mieux convenir.

The finest and only district of Vancouver Island which contains any considerable extent of clear land is situated immediately on the straits of De Fuca beginning at Point Gonzalo the south east corner of the Island and running westward from it, to the Port of “Sy-yousung” (Sooke) from whence ... the country is high, rocky and covered with woods, presenting in its outline the almost unvarying characters of the coast of North west America, to which unfortunately it bears a too faithful resemblance. [...]

On the contrary, at Camosack there is a pleasant and convenient site for the establishment, within 50 yards of the anchorage, on the border of a large tract of land, which extends eastward to Point Gonzalo at the south-east extremity of the Island and about

² Je remercie le professeur Jacques Leclaire qui a rappelé ce contexte historique lors de l’échange qui a suivi cette communication.

6 miles interiorly, being the most picturesque and decidedly the most valuable part of the Island that we had the good fortune to discover. (DOUGLAS : 3-6).

Dans des termes précis et mesurés qui conviennent à ce genre de rapport, Douglas inaugure toute une série de textes qui opposent le site du futur Fort Victoria au reste de l'île de Vancouver. Ce qui fait la beauté d'un espace naturel, c'est sa capacité à être habité par des hommes civilisés, britanniques de préférence, qui sauront mettre en valeur la terre en la cultivant et en exploitant ses richesses cachées. Montagnes, rochers et forêts, ne sont qu'espaces sauvages, sans valeur et sans attrait.

De retour à Fort Vancouver où il passe l'hiver, Douglas écrit à son vieux compagnon James Hargrave, qui partage avec lui des années au service de la Compagnie dans « l'ouest de l'ouest ». Cet homme froid, strict, pénétré d'éducation et de morale victorienne, se laisse un moment aller à confesser son amour pour le site naturel sur lequel il bâtira son œuvre, Victoria, cœur d'une nouvelle Grande-Bretagne sur la façade Pacifique de l'Amérique du Nord.

The site we intend to build upon, is well adapted to the purpose of settlement. ... The place itself appears a perfect "Eden", in the midst of the dreary wilderness of the North west coast, and so different in its general aspect, from the wooded, rugged regions around, that one might be pardoned for supposing it had dropped from the clouds into its present position. (GLAZEBROOK : 420).

Cette citation est devenu un « passage obligé » pour ceux qui écrivent sur Victoria, l'île de Vancouver et la Colombie-Britannique. Cet « éden parfait » s'oppose à la nature sauvage, morne amas de rochers et d'étendues boisées impénétrables. Dès le premier contact, le site de Victoria est vu comme un jardin « naturel », un espace béni du « ciel », qu'en une vingtaine d'années le gouverneur Douglas transformera en un parc à l'anglaise.

Découvrant Victoria trois ans seulement après la construction du fort, le naturaliste Berthold Seemann, embarqué sur le H.M.S. *Herald*, présente à son lecteur un paysage révélateur de l'état d'esprit caractéristique de nombreux visiteurs britanniques.

In walking from Ogden Point round to Fort Victoria, a distance of little more than a mile, we thought we had never seen a more

beautiful country; it quite exceeded our expectation; and yet Vancouver's descriptions made us look for something beyond common scenery. It is a natural park; noble oaks and ferns are seen in the greatest luxuriance; thickets of the hazel and the willow, shrubberies of the poplar and alder, are dotted about. One could hardly believe that this was not the work of art; more particularly when finding signs of cultivation in every direction -- enclosed pastureland, fields of wheat, potatoes and turnips. (PONTIER 2001a : 430).

Ce regard victorien révèle une conception de la beauté d'un paysage « naturel », qui est en fait un « parc naturel », le contraire d'un espace sauvage, mais plutôt une « œuvre d'art », c'est-à-dire le fruit du travail des hommes. Ces hommes sont, bien sûr, les colons britanniques qui ont réalisé le rêve de Vancouver. En 1858, la découverte d'or sur le continent accélère la croissance de Victoria. La presse britannique envoie sur place des correspondants et des imprimeurs d'art mettent en vente gravures et lithographies qui représentent ce que Matthew Macfie appelle « the England of the Great Western ocean ». (MACFIE 1865 : 39).

Dans le *Times* du 27 août 1858, le journaliste Donald Fraser livre aux lecteurs britanniques une description de Victoria que l'on peut aisément reconnaître dans la lithographie de Herman Otto Tiedemann, *View of Victoria, Vancouver Island*, dont la partie centrale est reproduite ici. (Cet architecte allemand, émigre à Victoria en 1858. Il est employé comme géomètre par les autorités coloniales. Il s'installe définitivement sur l'île de Vancouver et devient sujet britannique. C'est à lui que l'on confie la conception et la construction du premier *Parlement* de la colonie).

I bring you at last to Victoria. It stands nobly on a fine eminence, a beautiful plateau, on the rocky shore of the bay of the same name. Generations yet to come will pay grateful tribute to the sagacity and good taste of the man who selected it. There is no finer site for a city in the world. The plateau drains itself on every side by the natural depressions which intersect it, and there is space enough to build a Paris on. The views are also good. Across the Straits you have the Olympian range washed by the sea; towards the interior, picturesque views of wooded hills; opposite, the fine woodland scenery of the country intervening between it and Esquimalt, the Victoria Arm, glimpses of

which, as seen through the foliage, look like a series of inland lakes; while in front, just at one's feet, is the bay itself and its tributaries, or arms rather – James's Bay, always beautiful; and behind, towards the south-east end of the island, is a view of great beauty and grandeur – a cluster of small islands, San Juan and others, water in different channels, straits and creeks, and two enormous mountains in the far distance, covered front base to summit with perpetual snow. These are Mounts Baker and Rainier, in Washington Territory. Such are a few – and I am quite serious when I say only a few – of the beauties which surround Victoria. [...]

The scenery of the island country round Victoria is a mixture of English and Scotch. Where the pine (they are all "Douglas" pines) prevails you have the good soil broken into patches by the croppings of rock, producing fens, rye grass, and some thistles, but very few. This is the Scottish side of the picture. Then you come to the oak region ; and here you have clumps, open glades, rows, single trees of umbrageous form, presenting an exact copy of English park scenery.

Le dessin et le texte sont deux représentations concordantes et complémentaires de ce qu'est devenu « l'éden parfait » de James Douglas.

C'est précisément à cette époque que sont organisées les premières expéditions de découverte de l'intérieur de l'île, dont la plus célèbre est dirigée par le jeune botaniste écossais Robert Brown. Il publie un premier compte rendu dans *Illustrated Travels*. Le public victorien est gourmand de cette littérature à la gloire de l'Empire dans laquelle l'auteur agrément une narration « héroïque » d'une dose de description au lyrisme facile et d'un zeste de vulgarisation scientifique.

The country we must traverse for months to come is not inviting. [...]

On the 15th of June the river began to get calm and lakelike, and to our great delight, turning a bend, we came in sight of a large and beautiful lake, stretching away among wooded hills in solitary grandeur. This was the source of the river and here for a pleasant week or more we fixed our headquarters, rambling all around the neighboring country. Summer was now come in all its

Italian beauty; the skies were sunny and clear, and all Nature was blooming as brightly as she only can do in a north-western summer.

The forests were fragrant with the piny odour; the large white flowers of the dogwood (*Cornus nuttallia*) were reflected in the little glassy bays of the lake; woodpeckers tapped the trees merrily; grouse drummed in the woods; hummingbirds (*Selasphorus rufus*) darted like winged gems of emeralds and rubies among the flowering currant bushes; while the lordly-looking bald-headed eagle (*Haliaetus leucocephalus*) sat perched on the topmost branch of some giant fir, now and then swooping down to draw a trout from the lake. These were halcyon days. The woods echoed with our loud joyous laugh and song, and the hills with the report of the hunters' rifles; there was nothing to make us uneasy. One party surveyed the lake, which was twenty-two miles long, and from a mile to a mile and a half broad; while another under my own charge explored the wooded mountains of the Kennedy range, overlooking the lake, in search of minerals and mines. (BROWN : 26-27).

L'intérêt principal de tels écrits pour le lecteur moderne réside dans la confirmation que, à la fin des années 1860, le regard des Européens n'a pas vraiment changé depuis le *Voyage* de George Vancouver. L'espace naturel de l'île de Vancouver reste une terre à découvrir pour l'exploiter. La colonisation est plus que jamais la motivation, même si l'explorateur peut se laisser aller à un instant de contemplation.

Conclusion

Il ne serait pas honnête de mettre en doute l'authenticité de l'émotion rapportée par les découvreurs et les visiteurs qui, depuis 1778, ont porté un regard sur la nature sauvage de l'île de Vancouver. Les colons – au premier rang desquels James Douglas – qui ont décidé d'en faire leur « éden », ont sincèrement aimé cette terre. Mais ils ont cherché à y reproduire, de façon plus ou moins idéalisée, le pays qu'ils avaient quitté. Ils ont apprécié les lieux qu'ils

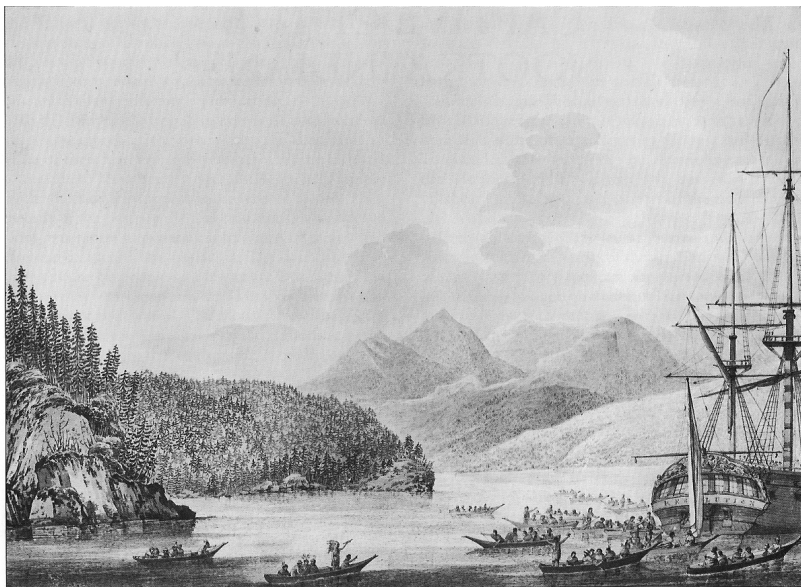
pouvaient le plus facilement s'approprier, matériellement et mentalement³. Ils ont considéré le reste, l'espace inutile, comme « une morne étendue sauvage ».

Il leur a manqué ce regard neuf « qui fait toute chose nouvelle ». Il faut attendre Emily Carr pour qu'à travers le texte et l'image, une véritable artiste canadienne, née à Victoria en 1871, l'année même où la Colombie-Britannique rejoint la Confédération canadienne, donne son expression autonome et originale au paysage de l'île de Vancouver⁴.

³ Le « pays sage » d'Alain Roger. Je remercie le Professeur Héliane Ventura qui a porté à ma connaissance cette heureuse création lexicale.

⁴ Par exemple, la description du « New Field » et de ses « wild Canadian lilies » à la fin de « Beginnings (*Book of Small*) » (PONTIER 2001a : 478).

ENTRE « ÉDEN PARFAIT » ET « MORNE ÉTENDUE SAUVAGE »



John WEBBER, *Nootka Sound with Captain Cook's ship Resolution.*



Herman Otto TIEDEMANN, *View of Victoria, Vancouver Island.*

Bibliographie

- BEAGLEHOLE, John C. (ed.) (1967), *The Journals of Captain Cook on His Voyages of Discovery*, Vol. III, Cambridge, Hakluyt Society.
- BROWN, Robert (1869), *First Journey of Exploration Across Vancouver Island*, London. [1987, Ye Galleon Press, Fairfield Washington USA].
- DOUGLAS, James (1943) "The Founding of Victoria", *The Beaver*, March 1943, pp. 3-6.
- GIBSON, James R. (1992), *Otter Skins, Boston Ships, and China Goods*, Montreal, McGill-Quenn's University Press.
- GLAZEBROOK, G. P. (ed.) (1938), *The Hargrave Correspondance 1821-1843*, Champlain Society 24, Toronto.
- MACFIE, Matthew (1865), *Vancouver Island and British Columbia. Their History, Resources, and Prospects*, London.
- MEARES, John (1790), *Voyages made in the years 1788 and 1789 from China to the North West Coast of America*. [1987, Amsterdam, N. Israel].
- MOZIÑO, José Mariano, *Noticias de Nutka, an account of Nootka Sound in 1792*, Trad. & ed. Iris H. WILSON ENSTRAND, Seattle, University of Washington press [1991, New edition].
- PONTIER, Bernard (2001a), *Une île britannique, l'insularité et la « britannicité » de l'île de Vancouver entre 1778 et 1871*, Paris, collection des thèses du Centre d'études canadiennes de Paris III – Sorbonne Nouvelle.
- PONTIER, Bernard (2001b), « La controverse de Nootka ou le triomphe de la Grande-Bretagne sur la côte Pacifique du Canada », in *Études Canadiennes/Canadian Studies* 51, pp. 33-58.
- VANCOUVER, George, *A Voyage of discovery to the North Pacific Ocean and Round the World, 1791-1795*, 4 vols., ed. W. Kaye LAMB, London, The Hakluyt Society, 1984.

LE PARC PROVINCIAL ALGONQUIN (Ontario, Canada) : UN EXEMPLE DE GESTION MAÎTRISÉE DES RAPPORTS HOMME/NATURE¹

Gérard RICHEZ² et Josy RICHEZ BATTESTI

Université de Provence
et Maison méditerranéenne des sciences de l'homme

Claude COUSINEAU

Université d'Ottawa

Résumé

L'étude du parc provincial Algonquin nous permet de mesurer les adaptations des politiques de gestion et de protection aux évolutions des réalités de terrain et de la demande sociale. Elle nous dévoile les conflits classiques et génériques entre protection et activités touristico-récréatives que connaissent tous les espaces de nature proches des très grandes zones urbaines. Cette étude laisse entrevoir l'enjeu politique de la gestion de ce parc et nous révèle des problèmes typiquement canadiens : la gestion des forêts et des coupes industrielles, la question des Premières Nations et le sort fait à leurs revendications, la question des baux de location, la gestion du tourisme et des loisirs avec une attention particulière pour le canotage.

Abstract

The study of the provincial Park Algonquin enables us to measure the adaptations of the policies of management and protection to the evolutions of realities of ground and the social request. It reveals us the traditional conflicts and credits between tourist-entertaining protection and activities which all spaces of nature close to the very great urban zones know. This study lets foresee the political stake of the management of this Park and reveals us typically Canadian problems : the management of the forests and the industrial cuts, the question of the First Nations and the fate made with their claims, the question of the lease of land, the management of tourism and leisure with a detailed attention for canoeing.

À côté du réseau bien connu des 42 parcs nationaux relevant du gouvernement fédéral, le Canada dispose de parcs provinciaux dans chacune de ses Provinces. En Ontario, en décembre 2005, on en dénombrait 319, s'étendant sur plus de 9 millions d'hectares qui s'ajoutent aux 5 parcs nationaux couvrant près de 2,2 millions d'hectares et aux 280 réserves de conservation s'étendant sur un million d'ha. Leur superficie varie de 5,2 ha pour *Port Bruce* à 2,4 millions d'ha pour celui de *Polar Bear* dans le Nord ontarien. Au total, ce sont environ 9% du territoire provincial qui sont concernés par le réseau des parcs

¹ Remerciements à Jim Murphy (planificateur), Rick Stronks (naturaliste en chef), Dan Strickland (naturaliste en chef honoraire) et au directeur, John Winters, pour leur accueil au parc Algonquin, leur disponibilité et la qualité de leurs explications.

² Cette étude est une retombée des bourses accordées par le gouvernement canadien à Gérard Richez.

provinciaux divisés en 6 catégories : « parc sauvage », « réserve naturelle », « parc du patrimoine naturel » (cas du parc Algonquin), « parc naturel », « parc de voies navigables » et « parc de loisirs » qui ont leur mode singulier de gestion. Depuis 1996 ils dépendent de « Parcs Ontario », une structure gouvernementale provinciale dont les politiques de gestion bénéficient des avancées progressives des gouvernements successifs de l'Ontario qui ont su prendre en compte les progrès des connaissances écologiques, les évolutions sociales et les conflits se déroulant sur plus d'un siècle et qui se sont aussi fortement inspirés du développement des réseaux de parcs aux USA.

Le parc Algonquin, le plus ancien des espaces naturels protégés de l'Ontario et le plus populaire après celui des chutes du Niagara, est aussi célèbre au Canada que le parc national de Banff situé en Alberta (RICHEZ, 2000) et sa renommée « d'icône de la nature protégée » dépasse largement la Province. Il est visité par près d'un million de personnes, ce qui toutefois le place loin derrière celui des chutes du Niagara (4,5 millions en 2004). Cet espace protégé, largement ouvert au tourisme et aux loisirs de pleine nature, fonctionne comme une des grandes zones récréatives provinciales, tout particulièrement pour le Grand Toronto (GTA) situé à près de 3 heures de voiture (voir la figure). De ce fait, il est confronté aux conflits classiques et génériques entre protection et activités touristiques et récréatives que connaissent tous les espaces de nature proches des très grandes zones urbaines.

L'étude de ce parc nous permet de voir les adaptations des politiques de gestion et de protection aux évolutions des réalités de terrain et de la demande sociale. Nous immergeant dans la complexité de ce système territorial, elle nous laisse entrevoir l'enjeu politique de ces parcs et nous révèle aussi d'autres problèmes typiquement canadiens : la gestion des forêts et des coupes industrielles, la question des Premières Nations et le sort fait à leurs revendications, même si les Algonquins dont il porte le nom visitaient son territoire mais ne l'ont jamais vraiment occupé. La gestion des conflits d'usage y afférents constitue un point essentiel des politiques mises en œuvre dans ce parc ; c'est ce que nous aborderons après avoir donné quelques caractéristiques générales facilitant la compréhension d'ensemble.

Mise en place du parc et caractéristiques

Le parc Algonquin créé en 1893 a été mis en place sur des terres publiques (*Crown lands*) mais faute de juridiction provinciale, ce premier parc provincial de l'Ontario fut appelé parc national. Ce n'est qu'en 1913 lorsque le gouvernement de l'Ontario eut voté sa propre loi, qu'il devint officiellement

LE PARC PROVINCIAL ALGONQUIN

parc provincial. Il s'étend sur 763 310 ha, sur un dôme de roches précambriennes recouvert par endroits de sable, de graviers et de cailloutis laissés par les différents épisodes glaciaires et troué d'une multitude de lacs (250 environ). Relativement élevé (587 mètres), il constitue un véritable château d'eau d'où naissent 6 rivières. Ses paysages relèvent de la présence de deux écosystèmes : au sud, la forêt décidue, une splendeur automnale par sa large palette de couleurs, au nord, les vastes forêts de conifères et les fameux pins blancs si bien représentés par Tom Thomson, un des peintres les plus appréciés du Groupe des Sept, mort par noyade en 1917 dans ce parc, lors d'une sortie de pêche en solo.

Le parc Algonquin est classé dans la catégorie « parc d'environnement naturel », et la Province n'en compterait que deux autres dans cette catégorie sur les 319 qu'elle possède. Ce classement est dû à « ses paysages récréationnels éminents avec des caractères naturels représentatifs et des ressources historiques fournissant une haute qualité de loisirs et d'expériences éducatives » (ONTARIO PARKS 1998 : 5).

L'histoire de ce parc est inséparable de celle de la protection de la nature en Ontario, au Canada, aux États-Unis. On y retrouve les grandes lignes suivies lors de l'élaboration de tous les parcs d'Amérique du Nord depuis la fin du 19^e siècle. L'intérêt majeur pour les grands paysages et leurs aspects scéniques, l'ouverture vers le tourisme, la recherche de bien-être et des bienfaits pour la santé (en relation avec les théories hygiénistes de l'époque) sont explicitement consignés dans la loi constitutive de ce parc : « A public park and forest reservation, fish and game preserve, health resort and pleasure ground for the benefit, advantage and enjoyment of the people of the province » (ONTARIO PARKS 1992 : 3-4). Mais ces larges objectifs ne pouvaient que se traduire sur le terrain par des conflits classiques entre protection et activités liées à la chasse, à la pêche et au tourisme de pleine nature, et cela même si l'ouverture au tourisme ne concerna durant les premières décennies de son existence que la part infime de la population canadienne qui pouvait disposer de temps libre et de moyens financiers. Parmi les péripéties qui ont jalonné son histoire, on retiendra que les puissantes compagnies forestières locales qui opéraient sur ce territoire ont apporté leur soutien aussi massif qu'inattendu à la création du parc qui « allait empêcher les colons de s'y établir et allait y réduire le risque des incendies de forêt dévastateurs » (CENTRE DES VISITEURS DU PARC 2005).

Nous devons donc nous rappeler que dans le contexte canadien de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle, l'exploitation des forêts ne paraissait pas

dommageable à la nature, même si coupes de bois et déchets jonchaient forcément les sols, même si devaient être ouverts chemins et voies ferrées pour l'exploitation, carrières pour le ballast, si devaient être implantés des camps de bûcherons, des scieries et même quelques fermes pour nourrir les travailleurs. Au maximum de cette exploitation, on a pu comptabiliser sur le territoire du parc, 10 scieries, 4 villages et 21 fermes. Mowat, gros village construit de toutes pièces avec hôpital, bureau de poste et école compta jusqu'à 700 personnes ; il fut abandonné une douzaine d'années après sa création à la suite de la faillite de la société forestière Gilmour qui était titulaire de droits d'exploitation depuis 1896, c'est-à-dire trois ans après la création du parc.

L'exploitation et la gestion globale des espaces forestiers constitue la question récurrente. En effet, l'existence de coupes de bois sur ce territoire, contraire à la loi sur les parcs provinciaux, mais qui lui était préexistante, représente encore une source importante de revenus et d'emplois. L'écologie et l'économie sont, une fois de plus, face à face ; l'administration a su pourtant imposer sa réglementation. Le fait d'être le quasi unique propriétaire foncier l'y aida beaucoup. Rappelons-nous, en effet, que la question de la propriété foncière est une des grandes différences avec les parcs d'Europe qui, le plus souvent, sont établis sur des terrains privés ou appartenant à des collectivités locales lesquelles sont soucieuses, avant tout, de défendre les intérêts locaux. Au contraire, ceux de l'Amérique du Nord sont établis totalement ou presque sur des terres publiques relevant du pouvoir fédéral ou provincial ; cela influe de façon décisive sur les modes de gestion (RICHEZ 1992).

Déjà dès 1940, le gouvernement avait dû prendre des mesures contraignantes pour les forestiers en les obligeant à pratiquer des « coupes progressives uniformes » plutôt que par bandes de 20 mètres de large à blanc étoc, ou à renforcer l'interdiction d'effectuer des coupes à proximité des parcours de canotage et dans certaines îles très fréquentées (KILLIAN 1997). En 1959, il supprima les transports de bois par train et par voie d'eau, remplacés par des camions autorisés à ne circuler que le jour.

La création, en 1975, de l'Agence gouvernementale forestière du parc Algonquin, fut une avancée décisive de cette question. Elle apportait réponse et satisfaction aux protestations des visiteurs amoureux de la nature qui, au regard de l'ampleur des traces laissées dans les paysages par la vingtaine d'exploitants forestiers depuis le 19^e siècle, déploraient la poursuite de l'exploitation privée. Cette agence gouvernementale créée par une loi pour permettre une « sylviculture prudente » dans le parc, est une « société de la Couronne ». Elle

LE PARC PROVINCIAL ALGONQUIN

est seule habilitée à y faire effectuer des coupes avec des contrats de sous-traitance qu'elle régit et contrôle, et elle contribue à l'approvisionnement des scieries des sociétés forestières de la périphérie. Par cette agence, c'est donc l'État qui écarte l'intervention privée et se charge de cette activité très contestée par les écologistes (ALGONQUIN FORESTRY AUTHORITY 2000).

Concernant plus spécifiquement les rapports aux activités récréatives, l'Agence est tenue d'appliquer la réglementation limitant les troubles apportés par l'exploitation forestière aux canoéistes et aux randonneurs de l'arrière-pays. En réponse, elle a mis en place un « habile habillage » (enquête) destiné à obturer, pour les visiteurs, les effets visuels et sonores de l'exploitation forestière, comme cela se pratique ailleurs avec succès. Les résultats globaux paraissent très appréciés par la plupart des acteurs concernés ; il semble néanmoins qu'à très court terme, le renforcement en cours de la politique d'intégrité écologique devrait remettre en question ces pratiques. Quid alors des conflits à naître entre « écologistes » dont le nombre, le poids électoral, les idées gagnent incontestablement du terrain et tous ceux qui vivent de la forêt, quand on sait son poids économique non seulement pour les populations rurales en périphérie du parc mais pour la province de l'Ontario tout entière ? L'exploitation des forêts du parc Algonquin pourra-t-elle cependant être poursuivie et demeurer cette exception dans la politique générale de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario ?

Les investisseurs touristiques, de leur côté, avaient mis à profit les facilités permises par l'exploitation forestière via la voie ferrée ; et, encore aujourd'hui, la majorité des équipements et aménagements se trouve le long de la route qui a remplacé la voie du chemin de fer. Trois hôtels de luxe y avaient été implantés : ainsi le *Highland Inn* en 1906, pour lequel fut construite une gare spéciale dans le voisinage immédiat des bureaux du personnel du parc, comme le rappelle une carte postale éditée par les Amis du parc.

Pourtant, dès 1956, l'administration du parc rachetait deux de ces trois vieux hôtels pour les détruire dans le cadre de sa politique de retour à l'état naturel. Et si quelques auberges furent construites par la suite, dont trois encore en fonction, la plupart de ces équipements ont été abandonnés. Certains furent démontés, d'autres brûlèrent volontairement ou accidentellement. Les scieries furent aussi transférées à l'extérieur des limites du parc, comme l'usine de placage, construite en 1936 à Kiosk, qui, après avoir brûlé en 1973, fut reconstruite à l'extérieur.

Dans le même temps, dans la démarche désormais classique de valorisation et de patrimonialisation des témoignages du passé, il fut décidé de conserver au titre du patrimoine, une douzaine de petites cabines situées dans l'arrière-pays qui, autrefois, servaient de refuge aux gardiens du parc et qui sont maintenant louées aux touristes. Pareillement, le camp de bûcherons, exemple de vestige des activités conduites sur ce territoire, fut désigné patrimoine historique à protéger ou reconstruire et est intégré dans les programmes de découverte et d'interprétation. Au contraire, la plupart des 115 refuges que l'administration avait construits pour servir d'abri et de protection pour les visiteurs ont dû être détruits suite aux dégradations et abus constatés.

Le plan directeur du parc, établi en 1974, est le premier plan d'aménagement global de l'espace protégé algonquin ; il valorise les activités humaines qui se sont déroulées sur le territoire et tient compte du principe « d'usages multiples » inspiré de l'expérience américaine. Y sont répertoriés sept types d'espaces : la zone de « développement et d'accès » représentant 3,1% du territoire, les zones « d'environnements naturels » (1,8%) supports de loisirs de basse intensité, les 48 « zones historiques » (0,2%), les 88 « zones de réserves naturelles » (5,1%), les 3 blocs de « zones sauvages » (11,9%) et enfin la zone de « loisir/utilisation » (77,9%) du territoire pour laquelle nous précisons que le mot « utilisation » signifie que l'exploitation des ressources naturelles, comme la forêt, y est permise (voir le tableau).

Il est précisé aussi dans la loi que les activités récréatives qui se déroulent dans le parc doivent toutes y être de « basse intensité », et se ranger dans la catégorie « d'expérience semi-sauvage » (ONTARIO PARKS 1998). Mais c'est peut-être trop rapidement oublier qu'en plus de l'exploitation forestière, le parc est traversé dans sa partie sud par une route importante sur laquelle il n'a pas juridiction, qu'il est confronté à plusieurs types d'utilisation : une ligne de transmission électrique, des centaines de chalets, huit camps privés de jeunes, trois hôtels, une douzaine de terrains de campings et autres services d'accueil. Sans nul doute donc, les activités économiques et même certains des éléments « patrimoniaux » de ce parc situés au sein des zones naturelles posent problème et sont l'objet de l'attention de cette province ; et cela singulièrement depuis 1997, du fait du renforcement de la politique de la protection de la nature, de la priorité donnée à l'intégrité écologique et de la volonté affichée par D. Ramsey, le ministre des Richesses naturelles de l'Ontario d'« être un chef de file mondial dans la législation des zones protégées » (PARKS ONTARIO 2005), en accord avec l'initiative « Des terres pour la vie » et les réflexions issues des

travaux actuels de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

C'est dans ce contexte général que les administrateurs du parc Algonquin, aidés par la structure consultative mise en place dans les années 70, le Conseil des parcs de l'Ontario, « un groupe avisé de citoyens », ont été conduits à traiter les grandes questions de ce parc. Nous en retiendrons trois.

Les revendications des premières nations algonquines

Il y aurait beaucoup à dire pour faire justice à ce sujet, mais nous ne nous limiterons qu'à ce qui est en corrélation étroite avec les activités récréo-touristiques. Comme partout, les revendications portent avant tout sur la reconnaissance des droits ancestraux sur ces terres, sur la chasse et la pêche et elles sont récurrentes. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que ces questions ne se posaient pas ou peu à la naissance des parcs puisque les activités traditionnelles de la chasse et de la pêche et de multiples formes de braconnage continuaient à y être pratiquées, y compris quelquefois par le personnel de surveillance des parcs. En effet, la loi permettait le prélèvement « de toutes les espèces d'animaux à fourrure et de gibier ou d'oiseaux » (cité dans KILLIAN 1997 : 7) dès lors que leur nombre était jugé en surplus dans le territoire d'un parc. C'était une mesure à portée économique et sociale non négligeable qui, de surcroît, permettait de tirer quelques ressources pour participer aux dépenses de l'administration.

Des permis de chasse et de trappe furent obtenus par la nation algonquine en 1958 dans la partie orientale du parc et, en 1961, dans deux cantons s'étendant sur l'appendice méridional, alors récemment intégré au parc, sans doute pour des raisons de pure politique locale (mieux gérer la chasse ?). En 1991, les membres de la *Golden Lake First Nation* obtinrent le droit de chasser entre le 15 octobre et le 15 janvier dans la partie orientale du parc, avec toutefois une limitation dans le nombre de prises. Leurs revendications concernant l'utilisation de bateaux à moteur et d'avions pour moderniser leurs pratiques traditionnelles et (surtout ?) organiser des camps de chasse commerciale les faisant entrer pleinement dans les activités touristiques et récréatives, obtinrent gain de cause. Toutefois, celles portant sur tout le territoire de North Bay jusqu'à Ottawa, incluant la colline parlementaire et la « co-gestion » du parc Algonquin n'entraînèrent que quelques protestations hésitantes des naturalistes.

Au total, il y aurait 65 camps de chasse temporaires dans les cantons de Clyde et de Burton, auxquels s'ajoutent, dans celui d'Eyre, 14 camps temporaires et 2 camps permanents, la plupart étant gérés, semble-t-il, par les membres des Premières Nations concernées. Ils couvrent toutefois des secteurs peu connus du public et très peu fréquentés et font partie d'une forme d'utilisation récréative toujours difficile à connaître.

De fait, le statut provincial du parc Algonquin permet, sans doute, de régler avec souplesse et sur mesure ces questions toujours spécifiques.

La question des baux de location

Dans l'objectif d'attirer des visiteurs, mais aussi d'avoir des résidents qui s'impliqueraient fortement dans la conservation du parc, le gouvernement de l'Ontario avait mis en place, dès 1905, une procédure permettant d'établir des baux de location de terrain d'une durée de 21 ans renouvelables, pour y établir des chalets. Cette offre était également proposée aux Américains, déjà nombreux à venir visiter les régions « sauvages » (*wilderness*) de l'Ontario et du Québec.

Plus de 500 baux furent signés. En 1954 toutefois, le Gouvernement décida, afin de retrouver des conditions plus naturelles et satisfaire les milieux naturalistes, de ne plus renouveler les baux qui arrivaient à expiration. Une exception était faite pour les trois hôtels et les huit camps rustiques de jeunes installés sur des terrains loués au cours du siècle précédent, situés en bordure de lacs, parfois uniquement accessibles en bateau et ne fonctionnant qu'en période estivale. La raison invoquée était que ces structures, bien que privées et sélectives par les niveaux de prix pratiqués, étaient ouvertes au public et que les camps avaient dans ce parc une importance majeure par le nombre de jeunes qu'ils y avaient accueillis et pour la qualité et la richesse de l'expérience qu'ils y avaient vécue et qui en font autant de défenseurs du parc. Concernant tous les autres chalets, c'était sans compter avec la pugnacité des locataires qui se regroupèrent en associations pour demander l'annulation de cette décision et qui obtinrent, de fait, qu'elle soit différée. Et ce n'est donc qu'en 1986 que cette question fut reprise lors d'une révision spéciale du plan d'aménagement de 1974 concernant spécifiquement cette politique d'occupation de chalets privés. S'appuyant sur les recommandations du Conseil des parcs de l'Ontario, constitué d'une large représentation de membres de la société civile qui avait tenu une série d'audiences publiques dans toute la province sur plus d'une année, le ministre des Ressources naturelles décida que les 305 baux restants seraient renouvelés, mais avec date butoir fixée au 31 décembre 2017. Les

coûts annuels de location — jusque là relativement peu élevés — furent substantiellement augmentés et des contraintes environnementales et architecturales spécifiques devraient être appliquées afin que ces chalets aient une apparence rustique et soient affectés à une expérience simple. Est-ce à dire que cette question est réglée ? Notre sentiment est que les locataires qui utilisent ces chalets, parfois depuis trois générations, et qui estiment faire pleinement partie du patrimoine du parc, sont dans une situation de sursis, avec des échéances assez lointaines pour que les esprits se calment. Toutefois, on peut prévoir qu'ils sauront, le temps venu, user de tous les moyens possibles pour faire, une nouvelle fois, surseoir ou annuler cette décision.

Cette situation délicate n'est pas particulière au parc Algonquin et pose la question de savoir quel type et quel niveau de présence humaine admettre dans la mise en application de l'intégrité écologique dans un « parc d'environnement naturel » à moins de trois heures de voiture d'une grande métropole ? Faut-il éliminer toutes les installations mises en place lors d'une période précédente et en garder trace dans un écomusée pour en faire un patrimoine muséographique comme dans le parc national de Forillon au Québec (enquêtes personnelles 1987, non publiées) et ne permettre que des visites et des permanences de courte durée et en camping ? Ou, au contraire, maintenir leur existence en tant qu'éléments patrimoniaux d'un pays ou de territoires qui en manquent ?

Tourisme et loisir : une gestion pragmatique et efficace

Jusque vers la décennie cinquante, les administrateurs du parc ne furent confrontés qu'à un tourisme « confidentiel », puis aux premiers campeurs pratiquant la pêche sportive dans des milieux naturels peu marqués par la présence humaine. Les choses changèrent considérablement avec l'essor de l'automobile, la multiplication des autoroutes, la hausse du niveau de vie qui suivit la fin de la Dépression des années 1930 et l'urbanisation rapide des grandes villes. Comme dans de nombreux autres parcs canadiens fédéraux et provinciaux, le gouvernement ouvrit en 1936 une route — la 60 — dans la partie méridionale pour à la fois lutter contre le chômage et favoriser les activités touristiques. Mais l'administration, essentiellement constituée de forestiers, peu expérimentée dans le domaine de la gestion des loisirs de plein air pour faire face aux flux des populations urbaines en recherche d'expérience de nature, dut se diversifier et se spécialiser en s'inspirant parfois de l'expérience américaine.

Des équipements d'accueil différenciés furent conçus pour deux groupes principaux de visiteurs. L'essentiel des équipements d'accueil, destinés à

répondre aux attentes de la plus grande partie des utilisateurs, fut installé progressivement le long des 63 km du « corridor » créé par la route 60. Ils occupent presque 3% (21 145 ha) de la superficie du parc (tableau 1). Y ont été aménagés : des aires de pique-nique et de repos, 1315 sites de camping répartis dans huit terrains (trois autres existent au nord), les départs des seize plus faciles sentiers piétonniers, deux circuits cyclistes, 80 km de pistes de ski de fond, un des plus grands réseaux canotables au Canada, un théâtre pour l'interprétation. Depuis 1993, on y trouve aussi un imposant centre de visiteurs qui regroupe des aires d'interprétation, une boutique tenue par les « Amis du parc », les bureaux de l'administration, un restaurant et un point d'observation. En 2004, les sites de camping aménagés auraient attiré 166 564 personnes pour un séjour moyen de 3,9 nuitées et la fréquentation totale du parc s'est élevée à 904 936 visiteurs enregistrés dont 255 385 considérés comme des visiteurs de la journée. À lui seul, ce parc attirerait près de 10% de la fréquentation de l'ensemble des 316 parcs provinciaux ontariens (ONTARIO PARKS 2004a).

La pratique du canotage qui, plus globalement, constitue une image forte du tourisme et des loisirs de nature au Canada, représente l'expérience majeure de la découverte profonde du parc Algonquin. Elle « permet d'entrer dans l'esprit des lieux » et « constitue la quintessence des vacances dans le parc » (STANFIELD & LUNDELL 1993 : 135-144).

Le parc Algonquin est devenu la principale région de l'Ontario pour la pratique de cette activité, en raison notamment de la multitude de petits lacs souvent inter-reliés, de la variété des paysages, de la rareté de rapides dangereux et de la quasi-absence de portages trop longs. Les pratiquants de canotage et surtout du canoë-camping constituent donc ici un groupe particulier de visiteurs qui utilise essentiellement l'arrière-pays : 1500 km de routes de canoë et 1946 sites dans l'arrière-pays sont accessibles à partir de 29 points d'accès et génèrent environ 300 000 journées/campeurs/an (ONTARIO PARKS 1998). Entre 1960 et 1976, le nombre de pratiquants y a été multiplié par trois et a atteint 70 000 personnes. Cette croissance s'est rapidement traduite par des dégradations et la saturation des points de mise à l'eau des canots et des sites de camping : saturation notamment des trois sites aménagés proches de la route 60, comme celui du Lac Canoë où les responsables du parc avaient, en outre, autorisé l'implantation de magasins de location et de vente de matériel (dix autres sont situés à la périphérie du parc) ; saturation aussi des sites de camping les plus proches et les plus faciles d'accès depuis ces points de départ, ceux qui correspondent approximativement à l'isochrone de deux à trois heures de canotage et qui constituent soit l'objectif recherché pour ceux qui

manquent de temps ou ne souhaitent pas trop s'éloigner, soit le terminus de fait des canoéistes ayant préjugé de leur force ou de leur niveau technique.

L'entretien de ces espaces où étaient abandonnées les ordures, où les sols étaient compactés et érodés, où la végétation disparaissait (bois pour les feux de camp, mais aussi élargissement progressif des espaces plats, toilettes improvisées ...), constitua une tâche de plus en plus prenante pour le personnel de terrain du parc. La distribution de sacs poubelles jaunes, donnés lors de l'achat du permis de camper à l'entrée dans le parc, fonctionna bien un temps, mais elle ne pouvait pas résoudre la saturation spatiale des sites autorisés et équipés. De fait et malgré les efforts de l'administration pour canaliser et contenir les visiteurs, la très forte fréquentation et les dégradations devinrent très vite une question politique majeure non seulement pour le parc Algonquin mais aussi pour l'ensemble de cette province. En 1968, le gouvernement mit en chantier un plan d'aménagement. Les responsables ne purent concilier les fortes oppositions entre les différents groupes de pression. Et c'est pour cela qu'un comité consultatif, le Conseil des parcs de l'Ontario, présidé par un ancien Premier ministre rompu à l'art de la négociation et très écouté, fut institué. Chargé de faire réaliser des études scientifiques et de faire s'exprimer des personnalités compétentes et tous les groupes de pression, sans exception, il mit en place un processus de concertation et de participation citoyenne des populations qui doit être regardé sans doute comme une des originalités majeures des parcs naturels canadiens. Des multiples réunions furent organisées et un consensus s'établit sur 36 propositions dont la plupart constituèrent la base du plan directeur de 1974.

Un certain nombre de problèmes y trouvèrent solution. En ce qui concerne précisément le canoë-camping, les mesures furent nombreuses, variées, inventives. L'emploi de bouteilles en verre et de boîtes de conserve fut largement déconseillé, puis interdit lorsqu'elles purent être remplacées par l'utilisation de produits déshydratés nouvellement mis sur le marché des loisirs. Une nouvelle carte des parcours de canotage fut dessinée, faisant apparaître clairement les 29 points d'accès de façon à disperser le plus possible les canoéistes et à permettre la promotion, pour la catégorie des plus aguerris, de la partie septentrionale la plus sauvage et la plus éloignée de la métropole torontoise. Mais la grande nouveauté fut la mise en place, durant la période estivale, d'une politique de quotas pour l'ensemble des sites de camping. Chaque lac ouvert au public constitua une unité qui fut l'objet d'un inventaire de l'ensemble des sites de camping existants. Des observations attentives et des enquêtes auprès des pratiquants prenant en compte notamment leurs attentes

permirent de fixer la capacité de charge de chaque site à trois canoës et à un maximum de neuf personnes y compris pour les groupes, fréquents dans ce type d'activité récréative. Une attention particulière fut apportée à la gestion des sites et lacs les plus encombrés ; quelques nouveaux terrains furent créés (cas du lac Joë) dans cette première couronne, la plus fréquentée, appelée « zone de voyage d'un jour » (en fait deux jours avec une seule nuitée). Dans la mesure où chaque campeur était tenu de s'inscrire et d'indiquer sa destination lors du paiement de son permis de camping, la mise en place de quotas fut facilitée. Ainsi, outre l'amélioration de la gestion des sites et de l'activité du canoë-camping dans l'espace parc, était introduite l'idée – nouvelle – de limitation de la fréquentation (STRICKLAND, enquêtes 2004 et 2005).

Une vingtaine d'années plus tard fut ajoutée l'obligation de réserver son circuit par voie postale, téléphone ou, depuis peu, par internet. Toute personne ou tout groupe souhaitant pratiquer le canoë-camping, se voyait proposé un circuit qui, une fois accepté, devait être respecté ; il en allait de même pour les sites attribués lors des trajets aller ou retour de la première couronne, si celle-ci devait être utilisée. On peut donc parler de la mise en place d'une véritable gestion des sites qui permet de réduire les impacts du camping, de mieux satisfaire les campeurs, et de décharger le personnel d'une partie de ses activités d'entretien, mais qui nécessita une vigoureuse campagne d'explications pour calmer les inquiétudes suscitées par la perspective des nouvelles contraintes.

Le plan directeur concernait aussi la limitation de la puissance des bateaux à moteur dans un certain nombre de lacs, tout particulièrement dans ceux occupés par des chalets, et la suppression dans d'autres, ce qui entraîna les protestations les plus vives des pêcheurs récréatifs. Le remplacement par des moteurs électriques, moins bruyants et moins polluants, reste d'actualité, mais, dans la mesure où beaucoup de chalets n'ont pas l'électricité, leurs résidents avancent leur difficulté à recharger les batteries.

Conclusion : les nouveaux défis

À côté de la question très globale des changements climatiques qui constituent une réelle préoccupation tant pour les forestiers que pour les gestionnaires du tourisme, nous retiendrons, pour conclure, la question délicate et qui se décline diversement, des défis actuels que pose la dynamique de la population de Toronto et du Sud-Ontario. Deux points apparaissaient en septembre 2005 – date de nos dernières enquêtes de terrain – comme deux défis

d'actualité, spécifiques à ce parc, fleuron et icône pour le public de visiteurs de l'Ontario, et devant y être relevés.

Le premier aspect regarde la population de la métropole urbaine de Toronto et du Sud-Ontario constituée en grande partie de Néocanadiens, surtout d'origine asiatique, qui ne cesse de croître en nombre, et dont la demande en espace de loisirs de pleine nature croît plus vite que les adaptations nécessaires à réaliser pour les accueillir. Leurs habitudes de vie, leurs comportements de consommation, leurs intérêts sont spécifiques mais mal connus de la direction du parc : ils voyagent en groupe ou avec des familles nombreuses, ne parlent pas ou mal l'anglais et sont donc moins concernés par les services d'interprétation offerts au public. Il en va presque de même des nombreux touristes en provenance de divers pays asiatiques qui se déplacent en autobus et viennent pour la plupart en automne pour apprécier la richesse des couleurs des paysages ; mais eux, souvent, ont les services d'un guide accompagnateur dans leur propre langue. Plus d'une vingtaine de voyagistes sont spécialisés dans leur accueil, répondant aux stimulations publicitaires spécifiques lancées par le ministère du Tourisme et par celui des Ressources naturelles de l'Ontario pour développer le tourisme ontarien. Le résultat est spectaculaire : à la cinquantaine d'autobus circulant en automne dans le parc au milieu des années 1990, succédèrent à l'automne 2005 près de 700 bus. Ces visiteurs d'un jour sont certes disciplinés et leur impact sur la nature est moindre ; ils génèrent une source notable de revenus, ne serait-ce que par les droits d'entrée. Mais ils arrivent presque tous en fin de matinée dans une des deux entrées routières du parc et saturent en peu de temps les différents services offerts aux visiteurs avant de repartir en milieu ou fin d'après-midi par l'entrée opposée. Or, à ce moment de l'année, les gestionnaires du parc sont confrontés à la fatigue de la fin de saison, aux fins de contrat du personnel saisonnier pressé de regagner les grandes villes et les emplois offerts par la reprise des activités ; et le service aux visiteurs s'en ressent. Se pose aussi la question de fournir à ces nouveaux groupes de visiteurs une interprétation du parc, peut-être dans leur langue ou, du moins, en résonance avec leur culture et leur approche intellectuelle et sensible.

Le deuxième de ces défis est lié aux néo-cultures urbaines et internautes qui sont capables de mobiliser un grand nombre d'individus en un temps record et il déstabilise les gestionnaires. Les faits sont inattendus, imprévisibles, sans précédents et sans doute sans durée, mais reproductibles dans les dynamiques mises en œuvre. En septembre 2005, le *geocaching*, une sorte de chasse au trésor, avait comme l'un de ses supports le territoire du parc. Ce jeu qui

consiste à trouver un objet grâce à une adresse GPS accessible sur site internet, peut amener des joueurs dans des espaces où ils sont indésirables (une zone classée en réserve naturelle par exemple) ; il oblige le personnel de terrain à se mobiliser pour les devancer et supprimer l'objet ...

Cet aspect qui peut paraître bien anecdotique pose en fait le problème des décalages grandissants entre la culture des gestionnaires des espaces de nature et les nouvelles cultures urbaines, entre la vitesse de propagation des idées et des modes par les nouvelles technologies de communication, et le temps de latence et d'adaptation des réponses des structures organisées. Les gestionnaires du parc Algonquin, du fait de la situation de proximité de ce parc avec une grande métropole, sont, en tout cas, conscients du nouveau défi qu'ils devront relever et sont, de fait, conduits à réfléchir, tel un nouvel effet de lisière, aux positionnements qui peuvent être adoptés dans cette confrontation à ces changements de culture, d'attentes, de pratiques d'une partie des visiteurs.

Bibliographie sommaire

ALGONQUIN FORESTRY AUTHORITY (2000), *Forest Management Plan Summary*, Ministry of Natural Ressources, Peterborough, 21 p.

ALGONQUIN PROVINCIAL PARK (1991), *Master Plan Rewiew, 1989-1990. Provincial Parks Council Recommendations and Minister's Responses*, Ministry of Natural Ressources, Peterborough, 23 p.

KILLIAN, Gérald (1997), *Ontario's Provincial Parks system*, Toronto, Quetico Foundation, 20 p.

MINISTRY OF NATURAL RESSOURCES (1992), *Ontario Provincial Parks : Planning and Management Policies*, Peterborough, 90 pages et annexes.

ONTARIO PARKS (1998), *Algonquin Provincial Park Management Plan*, Ministry of Natural Ressources, Peterborough, 83 p.

ONTARIO PARKS (2004a), *Statistiques Parcs*, Ministère Richesses naturelles, Peterborough, 70 p.

ONTARIO PARKS (2004b), *Marketing Plan, 2004-2007*, Ministry of Natural Ressources, 33 p.

PARKS ONTARIO (2005), « Loi proposée pour les parcs provinciaux et les réserves de conservation », dossier comprenant le Message du Ministre, des données historiques, un communiqué de presse, un document d'information et le texte du projet de loi, Ministère des Ressources Naturelles, Peterborough. (NB : La loi a été adoptée en 2006).

RICHEZ, Gérard (1992), *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, Paris, Éditions L'Harmattan, 421 p.

RICHEZ, Gérard (2000), « Politiques publiques et intégrité écologique : l'exemple du parc national de Banff (Alberta, Canada) », *Revue de tourisme*, Saint Gall, Suisse, volume 3, pp. 21-35.

STANFIELD, Donald et LUNDELL, Elizabeth (1993), « The Park Algonquin and its people », Toronto, The canadian publishers, 196 p.

Type d'espace	Nombre	Superficie (ha)	% superficie totale	% en 1974**
Réserve naturelle	88	39 250	5,1	4
Espace sauvage	4	90 475	11,9	8,9
Environnement naturel	5	13 765	1,8	-
Lieux historiques	300	1 680	0,2	0,7
Développement *	5	22 545	3,0	75
Zones d'accès (entrées)	29	735	0,1	
Usages récréatifs	-	594 860	77,9	4,3*
TOTAL***	-	763 310	100	97,2

Tableau

Parc Algonquin : répartition spatiale selon le type de zone en 1998.

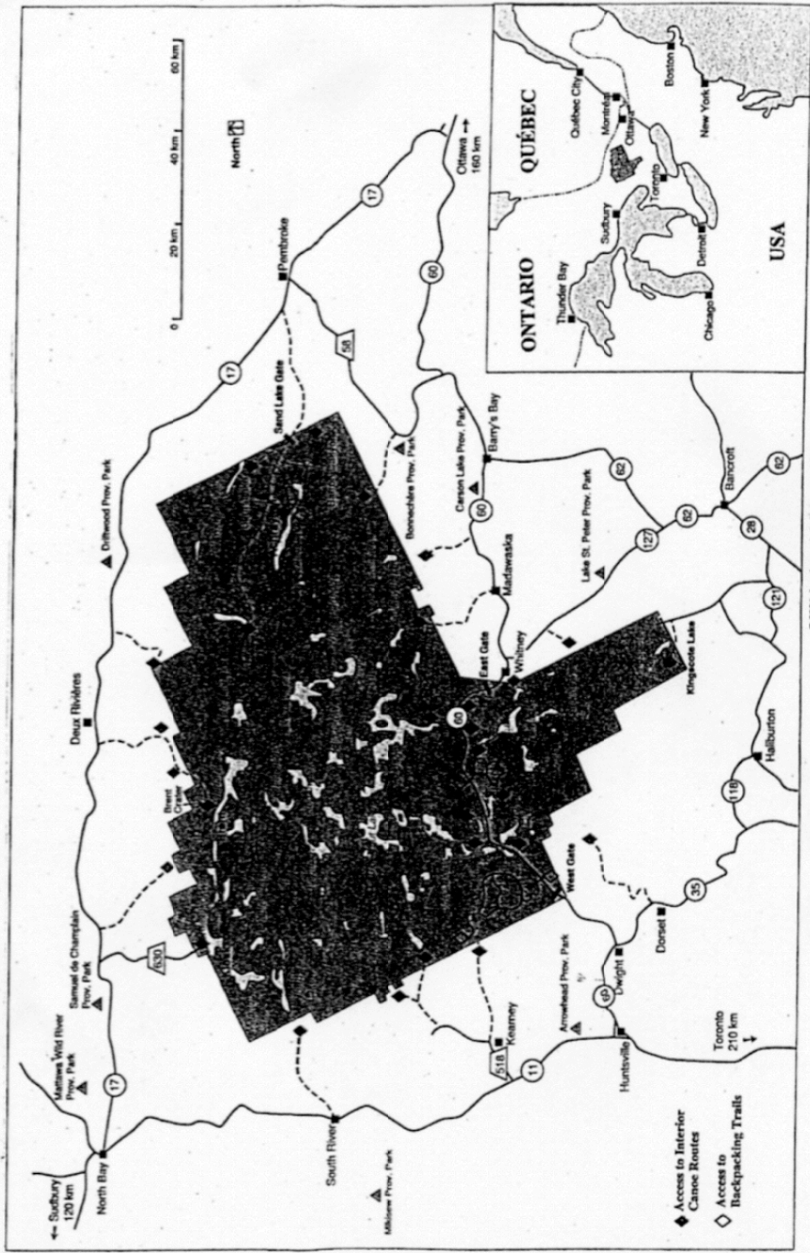
Source : D'après Ontario Parks, Algonquin Provincial Park Management Plan, 1998.

* Pour l'essentiel (21 145 ha), il s'agit du corridor routier le long des 63 km de l'autoroute 60.

** Source : Carte du parcours de canotage du parc provincial Algonquin, éd. 1990-1991.

*** Environ 1800 ha demeurent encore sous le régime de propriétaires extérieurs : 8 ha pour des privés, 503 ha pour la *Canadian National Railway*, et le reste (1389ha) pour l'*Algonquin Radio Observatory*, l'*Ontario Hydro* et Bell Canada (droit de passage en particulier et stations techniques).

Figure 1. Le Parc Provincial Algonquin : localisation.



MANAGEMENT OF WILDERNESS IN CANADA AND RUSSIA : DIFFERENT CONTINENTS, COMMON GOALS

Vassili SOKOLOV et Olga SCHAUB-CHAPYRINA¹

Institute for US and Canadian Studies, Moscou
et Université d'Angers

Abstract

Two largest countries in the world in land mass – Canada and Russia – own vast and diversified open spaces of wild nature. Their more than centennial experience of the wilderness protection and use have both similarities and differences. Specific features of Canadian wilderness management system are of special interest for modern Russia, which is challenged by the urgency of economic tasks and the necessity of sustainable development.

The paper is focused on the major approaches applied for the protection of natural areas and appropriate regulations adopted in these two countries (protection regime, legal issues, projects implementation, research and education, etc.).

Résumé

Les deux plus grands pays du monde, en superficie, le Canada et la Russie, possèdent de vastes étendues de nature sauvage. Leurs expériences plus que centenaires de protection de la nature sauvage et de son exploitation montrent des similitudes et des différences. Les caractères spécifiques du Canada en matière de gestion des zones sauvages présentent un intérêt particulier pour la Russie moderne, confrontée aux contraintes de l'économie et aux nécessités du développement durable. Cet article décrit les approches essentielles en matière de protection des zones naturelles et la réglementation afférente adoptée dans les deux pays.

While speaking about national parks, open spaces and wilderness in Canada, it seems to be interesting to figure out and compare some problems, which characterise the present state of the wilderness management in the Russian Federation - the biggest Canadian neighbour via the Northern Pole.

The largest country in the world which occupies the territory of more than 17 million square km, Russia possesses 20% of the world's fresh water resources, 22% of its forest area and 10% of its arable land. It also holds claim to nearly 40% of circumpolar Arctic territory. These natural resources are of global importance.

Canada, which territory reaches nearly 10 million square km is the second largest country of the planet. It would not be an exaggeration to say that Russia and Canada share together the responsibility for the preservation of nature of the Northern hemisphere. In this respect the comparison of their

¹ I would like to thank CERPECA for sponsoring my visit to Canada, which helped in preparing this article.

systems of nature protection and use, and, particularly, of the wild territories management, provides an interest, which is not only an academic one.

It has become a common place to lay stress on the similarities of Canada and Russia in terms of their vast territories, Northern geographical position and richness in natural resources. Russia and Canada are among few countries where almost untouched ecosystems are still prevailing (60 % of all territory).

These two countries possess the largest reserves of a specific resource, which could be defined as *livable space* - which is becoming a scare one under the pressure of population growth of the world and economic development.

In both countries, where natural reserves play an important role in the economy, the conflict between the use of wilderness for livable space and development and its protection and conservation is evident.

The current patterns of natural areas management in Canada and in Russia have similarities and differences. In both countries the history of wilderness regulation has approximately the same age – it began more than a century ago.

The wilderness regulation in Canada and in Russian from first initiatives to modern practices

The creation of first national parks in Canada started in 1885 when two dozen of square kilometers were set aside for public use at a slope of Sulfur Mountain. Clusters of hot springs were discovered by construction workers pushing the Canadian Pacific Railroad through Canadian Rocky Mountains. This area was the beginning of what we call now the Banff National park. The appropriate Rocky Mountains Park Act, which confirmed legally the establishment of this park, was adopted in 1887.

The origins of Park movement were utilitarian – the reservation of hot springs at Banff was directed to create the resort place. Further developments were also oriented rather towards recreational development and not to the conservation of nature.

Banff could serve as a symbol of preserved land. Actually Canada and Russia have a number of similar national symbols, which origins from nature: the Great Lakes are of the same meaning for Canadians, as for Russians the Baikal lake is.

The first protected natural area in Russia is also related to this biggest reservoirs of the planet's fresh water.

In 1916 the Barguzin *zapovednik*, or strict reserve, was created near the lake Baikal. It was an attempt to recover the hunting possibilities of sable in Siberia. By the middle of 19th century about 0,5 million skins of sable were hunted and collected each year, 200 thousands of this amount were sent to the

Russian State Treasury. However, at the beginning of 20th century this figure has reduced drastically (to 27 thousand of skins). To avoid the complete extermination of sable the Barguzin state strict reserve was initiated.

Later, an effort was made to set aside entire greater ecosystems, which would function normally without human interference. The expansion of the system was based not only on preserving species rarity or habitat uniqueness, but also was oriented to ensuring representativeness. The system, as we see it today, preserves samples of tremendous diversity of natural communities.

Thus, in both countries the first attempts to preserve nature were not aimed to its pure conservation. Although the reasons of creation of the first strict reserve in Russia and first natural park in Canada were different, the motivation in both cases was an economic one.

Today the natural protected areas in Canada is represented mainly by national parks and national park reserves with total territory exceeding 2 445 400 square km. To regulate and reduce the recreation burden, Canadian parks are divided into five zones, or classes. The zoning system is an integrated approach to the classification of land and water areas in a national park. Areas are classified according to the need to protect the ecosystem and the park's cultural resources. The capability and suitability of these areas in providing opportunities for visitors is also taken into account. The zoning system has five categories, which are described in Parks Canada Guiding Principles and Operational Policies (1994):

zone I – Special Preservation; zone II – Wilderness; zone IV – Outdoor Recreation; zone III – Natural Environment ; zone V – Park Services

The National Parks Act, 1988, and the Parks Canada Guiding principles and Operational Policies, 1994, serve as the legal basis in the sphere of the parks activity regulation.

Two major direction can be traced in the history of the wilderness management: creation of scientific areas with strict regime and protected areas for public use.

The World Nature Protection organisation, or the International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) proposes the following classification for national parks and protected areas²:

Category	Protected area	Purpose
Ia	Strict nature reserve	scientific or wilderness protection
Ib	Wilderness area	wilderness protection
II	National parks	ecosystem protection and recreation
III	Natural monument	conservation of specific nature features
IV	Habitat/Specific Management Area	conservation through management intervention
V	Protected landscape	landscape conservation or recreation
VI	Managed Resource Protected Area	sustainable use of natural resources

For better monitoring and reporting Canada is divided into 6 regions and each geographic zone is presented by a natural park.

If Canada is mostly famous for its spectacular national park system, Russia is rather known for its ancient system of preserved territories.

In the Russian Federation (RF) protected natural territories of different level of management (2003) are distributed as follows³:

Level of protection	Number	Total area, thousand hectares	Land in that number, hectares	share in the RF total territory, %
Federal	334	57 359	48 054	2,8
Regional	12 159	124 684	122 681	7,2
Local	2 613	5490	5 490	0,3

² The World Conservation Union. Anon (1994) Guidelines for Protected Area Management Categories, IUCN and the World Conservation Monitoring Centre, Gland, Switzerland and Cambridge, UK

³ History, achievements and prospects of development of the federal system of specially protected Natural Territories. Ministry of Natural Resources of the Russian Federation, papers of the Moscow Conference, Moscow, March 2006

The actual system of protected areas in Russia has begun its formation after the year 1917. By the middle of the 20th century there were already 128 *zapovedniks* in the Soviet Union with total area of more than 12 million hectares. They were created primarily with a scientific purpose. Few of them were designed for recreation, but many were used as outdoor laboratories. According to the Law on Nature Protection (1960), the allocation of lands for protection should to be made with respect to scientific, cultural and educational purposes.

The extensive model of the socialist economic development failed to assure the fragile balance between man's need and nature. The famous slogan, that we cannot wait for favours from the nature, to take them from it - that is our task, was widely popularised in the soviet era. As a consequence of such policy, 88 of 128 *zapovedniks* were closed in accordance with the decree of 1951. The protected areas had been reduced by 9 times, from 12,6 to 1,4 million hectares. The recovery took almost half of a century.

The modern Russian system of protected natural areas has been forming during the past 90 years and to a great extent inherited the features of the soviet one. Within this period large networks of protected natural areas were established. The comprehensive attempts of the biodiversity conservation in Russia and the former Soviet Union resulted in forming the following specific types of protected territories, which are characterised by different ways of their use: *zapovedniks*, *national parks*, *zakazniks* and *nature monuments*.

Much of the biodiversity of the Northern Eurasia is preserved nowadays in *zapovedniks*, or strictly protected scientific state nature reserves.

Zapovedniks fall into category I of the protected areas classification of the World Nature Protection organisation. The existing legislation provides for complete withdrawal of these lands from any economic activities.

Zakazniks, or special purpose preserves, and wildlife sanctuaries make up the backbone of protected areas of the regions.

Nature monuments preserve unique biological objects at even smaller scale.

The system of national natural parks, established in Russia rather recently, during Russia's transition period at the end of the 1980's and the early 1990's, is another major component of federally-managed protected natural areas.

The first national parks in the Russian Federation were created in 1983 in the city of Sochi and in Lossiny Ostrov ("Moose Island") near Moscow. By 1996 there were already 31 national parks in Russia with total area of 6,6

million hectares. The size of their territories varies from 7,000 hectares (Kurshkaya Kosa in the Western part of country) to 1,891.701 hectares (Ugyd Va, in the Komi republic). At present time there are 35 national parks covering a total area of 7 million hectares. Most of them are situated in the European-Ural part of the country.

The Russian system of specially protected areas is fairly recognised in the world as an efficient one. 4 *zapovedniks* have the diplomas on the European Council, 32 have status of biosphere reserves, 11 *zapovedniks* and 5 national parks make part of the 8 Russian objects of the World Natural Heritage and World Cultural Heritage.

Russia shares with Canada the third place as far as the number of natural objects of the World Heritage is concerned (8), after Australia (11) and USA (12).

Both countries execute many of international environmental conventions to which they are signatories and participate in a number of international programmes. Among them, for example, the UNESCO Convention on Preservation of World Natural and Cultural Heritage (1972), the Convention of Biological Diversity (1992).

Russian national parks make up the integral part of the Pan-European Ecological Network and contribute to implementation of the Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy. Some Russian national parks are eligible for designation as UNESCO Man and Biosphere Reserves.

Now there are nearly a hundred state natural *zapovedniks* in the Russian Federation, which cover the area of 33,5 million hectares (more than 1,57% of the country's territory) and 35 national parks, which occupie more that 7 million hectares (0,41% of the Russia's territory).

Zakazniks are the areas, where temporary or permanent limitations are placed on certain on-site economic activities (for instance, logging, mining, grazing, hunting, etc.). Many of the *zakazniks* have traditionally been managed for game species. Some of them protect complex ecosystems, colonies of birds, or populations of rare plants. They range in size from 0.5 up to 6,000,000 hectares.

Nature monuments are designated to protect objects of a special scientific, cultural, or aesthetic value such as rock formations, bird rookeries, or a scenic landscape. Traditionally, nature monuments were smaller than *zakazniks* in area (from 100 square m to 500 ha).

Similarities of modern problems of nature conservation in Canada and in Russia and diverse approaches to its solution

How much of the territory should be protected? The formal goal outlined by the Brutland commission in 1987 formulated as the attainment of 12% of the territory, is actual for both countries.

According to the United Nations Environment Programme – World Conservation Monitoring Centre (UNEP- WCMC), the number and extent of the protected areas in Canada and in Russian Federation are the following (2004)⁴:

	Canada	Russian Federation
Biodiversity and Protected Areas (including IUCN categories I-IV), thousand hectares	52,068.6	90,222.9
Biodiversity and Protected Areas (Protected Areas: IUCN categories I-V), percent of total land area Units	5,3%	5,4%
Biodiversity and Protected Areas: IUCN categories I-VI and Other, Extent, thousand hectares	62,874.8	128,699.1
Biodiversity and Protected Areas larger than 1 million hectares, number	11	23

As it is seen, Russia and Canada protect a little more than 5 % of each territory. Some Canadian statistics proposes the higher figure. The abundance of wild territories in both countries leads to a paradox, when possession of vast wild lands discourages the wilderness protection. Huge and empty territory elicits negligible attitude towards land. The urgency of the wilderness protection does not seem to be evident: too much wilderness, especially, if we look through the Nordic areas.

Actually the system of management of the natural parks and protected territories is now facing numerous problems, the most important of which is problem of financing. In Canada the user fees system has been practicing for many years while in Russia such approach is in the process of forming.

⁴ Protected Areas 2005. Earth Trends Data Tables: Biodiversity and Protected Areas.

Canadian Banff is the only national park in which internally generated revenue exceeds expenses, in Jasper 80 % of operating expenses are covered by internally-generated revenues. The Kootenay and Yoho national parks - less than 40%.

Nearly one third of the parks' facilities in Canada is in urgent need of repair. To enhance the budget the user fees were increased by 40 % recently. Polls show that Canadians prefer to pay more, rather to have their parks closed. User fees and other market mechanisms need to be brought to bear the management of Canada's national parks and historical places.

Another important problem is preserving of the ecological integrity – the objective, which is actual for both countries. Canada engaged to make ecological integrity central in legislation and policy by adopting a program of ecosystem management.

The differences of the administrating the systems can be also traced

Some years later after the Banff creation in 1911 the Canadian government established the Dominion Parks Branch (now known as Parks Canada). It was the first national park service in the world. National parks are an important part of Canadian tourist industry. According to the Report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development to the House of Commons of 2005, there were estimated 11,2 million person-visit to Canada's national parks in 2003-2004.

Nowadays Parks Canada is responsible for maintaining and restoring the ecological integrity of Canada's 42 national parks. Every two years it reports to Parliament on the state of Canada's parkland has a substantial funding. Parks Canada is entitled to implement measures to improve monitoring and restoration of nature as well as enhancing public education and visitor experience. Besides, Parks Canada supervises National Historic Sites of Canada, National Marine Conservation Areas, Cultural and Natural Heritage.

In Russia the functions related to the policy execution in the sphere of protection of natural areas are shared among several ministries. The most of the activities is performed by "Rosprirodnadzor" – one of the services of the Ministry of Natural Resources.

Being a part of the environmental regulation, any system of nature conservation should be examined in the context of the given state system. The fact that both Canada and Russia are the federal states, stipulates the existence and necessity of different levels of regulation in these countries. In Canada the

efficient mechanism of consulting among different level of environmental management has been formed. The National Round Tables on the Environment and Economy, and the Federal–Provincial Council of Ministers on the Environment, worth to be mentioned. They were established in the nineties of the passed century, as a platform for discussions and working out adequate solutions for numerous environmental problems, when the interest of different stakeholders were involved.

As to the Russian Federation, it is now in the process of elaboration of its own approaches to facilitate the coordination of the process of the decision making at different administrative levels.

Creation of protected areas for public use and reserves with strict regime for scientific purposes are the two main direction of actual nature preservation. If Canada is rather moving from recreation to conservation, the trend, typical of Russia is the opposite one. The tendency of commercialisation, which captured all spheres of life after the USSR disintegration, sharpens inevitably the problem of nature conservation.

The main goal for the both countries could be formulated as an achievement of sustainable balance of these two trends. In this respect the role of non-government organisations should not be forgotten.

Some parallels and examples of co-operation and Russia and Canada in the sphere of wilderness management

The Canadian experience of the nature wilderness management represents a substantial interest for many countries and especially for the Russian Federation.

Traditionally the environmental issues are top on the agenda of the Canadian policy and education. Environmental management is a subject of research of many academics and scholars; there is hardly a university in Canada, which does not propose a course of environment studies. In political sphere Canada demonstrates its willingness to find an adequate solution for urgent conflicts in the sphere of interaction of nature and society.

Canada has worked out the comprehensive and efficient system of environmental management which enables to find adequate solutions for urgent problems as well as to regulate the long-term complicated issues.

At present time nearly twenty years after the collapse of the Soviet Union, when Russia is turning to a market economy, the use of the experience

of democratic countries has become possible. The Canadian experience in the sphere of the wilderness management has a special value for the Russia Federation, taking into account their geographical similarities and the resemblance of the federal state systems.

Being an active international actor in the sphere of promotion of the ideas of sustainability, Canada has contributed also to reforms in Russian. Among the latest joint projects the program of technical co-operation, sponsored by the Canadian International Development Agency (CIDA) should be mentioned. One of the CIDA's project is related to its participation in the Kamchatka' *zapovedniks* management. Among them are the Kronotski state nature biosphere reserve and the Yuzhno-Kamtchatski federal refuge, natural parks Nalytchyevo and Bystrinski. The project realisation is planned for the years 2002-2009 with the contribution of CIDA as much as \$4,996,320. The objective of the project is the improvement of management for better nature conservation.

Another example of Canada's contribution is its engagement within the framework of the World Conservation Union (IUCN) to the partnership program of the Russian forests conservation and management. The previewed CIDA's investment in this project is estimated by \$1,802,000.

Canada and Russia are looking for new forms of co-operation in the sphere of the wilderness management. In spring 2006 a herd of 30 Canadian bison has been brought from Edmonton and introduced to the natural park in Sakha (Yakutia Republic) some 5,000 years after they died out in this area. Besides its scientific value this project could serve as a symbolic example of the Canadian contribution to the enrichment of biodiversity on the Russian territory.

In spite of organizational difficulties and different approaches to the wilderness management, the partnership of Canada and Russia in the sphere of nature protection seems to have promising perspectives. Taking into account the diverse environmental and economic challenges of the globalising world the importance of such partnership is evident.

The sustainability of economic development is pronounced as one of the major challengers of the current century. As the internationally renowned Canadian environmental activist and scientist David Suzuki wrote: "We live in a world built by technology: we are surrounding by the triumphs of our own ingenuity. At least that is how it seems. But everything we need for life comes from nature and we are completely dependent on Earth's other life forms for our survival (SUZUKI 2002 : 89).

MANAGEMENT OF WILDERNESS IN CANADA AND RUSSIA

Whatever political ambitions and economic strategies of any country, the sustainability of its development could not be achieved without preservation of nature and biodiversity for future generations. Since the phenomenon of nature is something which does not respect the frontiers between states, the environment protection needs co-operation of governments. Acting together, Russia and Canada could mutually enrich their experience of the wilderness management and therefore contribute to reaching of the goals of sustainable development.

References

- COMMISSIONER OF THE ENVIRONMENT (2005), *Ecological Integrity in Canada's National Parks*, Report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development to the House of Commons, Chap. 2.
- DEARDEN, Philip (2004), *Parks and protected areas* in Bruce (ed.), *Resource and Environmental Management in Canada: Addressing conflicts and Uncertainties*, Mitchell, Oxford University Press, Chap. 10.
- HAPD (2006) : *History, achievements and prospects of development of the federal system of specially protected Natural Territories*, Ministry of Natural Resources of the Russian Federation, papers of the Moscow Conference, Moscow, March 2006.
- PARKS CANADA (2001), *First priority: progress report on implementation of the recommendation of the Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks*.
- SUZUKI, David (2002), *The Sacred Balance*, Vancouver, Grey Stone books, p.89.

Web-sites sources

- THE WORLD RESOURCE INSTITUTE: <http://earthtrends.wri.org/>
- PARKS CANADA: http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/index_E.asp
- RUSSIAN CONSERVATION NEWS: <http://www.russianconservation.org>
- MINISTRY OF NATURAL RESOURCES OF THE RUSSIAN FEDERATION: <http://www.mnr.gov.ru/>
- THE WORLD CONSERVATION UNION: <http://www.iucn.org>

DES GRANDS ESPACES AUX RÉSERVES : LE CAS DES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Alain BEAULIEU

Chaire de recherche du Canada sur la question territoriale autochtone
Université du Québec à Montréal

Résumé :

Au Québec, la création des réserves indiennes s'inscrit dans un cadre fort différent de celui d'autres provinces canadiennes, comme l'Ontario ou les provinces de l'Ouest canadien, où leur formation découle généralement de traités conclus avec les nations autochtones. Cette particularité québécoise suscite depuis longtemps de nombreuses interrogations. Ce texte examine la manière dont les autorités britanniques ont traité la question territoriale autochtone au Québec. L'accent y est mis sur les aspects qui permettent de saisir les contextes à l'intérieur desquels les acteurs amérindiens et eurocanadiens interviennent dans le processus qui conduit à la création des réserves indiennes au Québec.

Abstract

In Quebec, the creation of Indian reserves took place within a context that stood in stark contrast to the situation elsewhere in Canada, such as Ontario and the western provinces, where reserves generally arose from treaties made with First Nations. This unique status has for a long time inspired scholarly study. This article examines the way in which British authorities dealt with Aboriginal land issues in Quebec. Emphasis is placed on those aspects that aid in understanding the context within which Amerindian and Euro-Canadian actors intervened in the process leading to the creation of Indian reserves in Quebec.

Ma communication aborde la question des rapports entre les Premières Nations du Québec et les « grands espaces canadiens » dans la perspective d'une histoire coloniale. Je veux insister sur deux éléments centraux et indissociables de cette histoire : à savoir la dépossession territoriale des autochtones et leur confinement dans des espaces restreints, les réserves indiennes. Dès le début de la colonisation européenne, la mainmise sur le territoire et ses ressources se trouve inscrite au cœur des relations politiques entre les colonisateurs européens et les populations amérindiennes du Canada. S'ils furent d'abord en mesure d'encadrer partiellement le processus de colonisation, soit en s'opposant à l'installation des Européens dans certains secteurs soit en l'autorisant, notamment par des traités d'alliance, les autochtones durent progressivement céder le pas devant l'affirmation d'une nouvelle souveraineté sur leurs territoires.

Aujourd'hui les autochtones qui, au sud du Québec, ne vivent pas dans les centres urbains, sont principalement regroupés dans des réserves. Ce phénomène est le résultat d'un processus relativement récent. On peut en trouver les premiers balbutiements sous le régime français, avec les concessions de terres accordées à des groupes autochtones sous la direction de

communautés religieuses, mais au Québec l'origine des réserves remonte véritablement au milieu du XIX^e siècle. L'année 1851 marque un tournant dans ce processus. Cette année-là, le Parlement du Canada-Uni adoptait l'*Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada* (14^e & 15^e Vict. cap. 106). Cette loi, qui réservait 230 000 acres de terres pour les Amérindiens du Bas-Canada, constitue en quelque sorte l'acte de naissance des premières réserves indiennes de l'ère moderne au Québec. La création de ces nouvelles réserves indiennes s'inscrit toutefois dans un cadre fort différent de celui d'autres provinces canadiennes, comme l'Ontario ou les provinces de l'Ouest canadien, où la formation des réserves découle généralement de traités conclus avec les nations autochtones, qui, au moment où elles cèdent la plus grande partie de leurs territoires ancestraux, s'en réservent une portion pour leur établissement.

La particularité québécoise en matière territoriale autochtone suscite depuis longtemps de nombreuses interrogations. Pourquoi les Britanniques, qui avaient pourtant une longue tradition d'achat des terres des Amérindiens, n'ont-ils pas conclu de traités avec ceux du Québec avant d'ouvrir leurs territoires à la colonisation ? Pourquoi avoir procédé de manière unilatérale, par l'adoption d'une loi, pour réserver des terres où les autochtones pourraient se sédentariser ? Pourquoi ne pas avoir suivi au Québec la même démarche que dans la colonie voisine, le Haut-Canada (Ontario), où une série de traités furent conclus pour éteindre le titre indien ?

Ces questions sont à l'origine d'un projet de recherche, amorcé il y a quelques années, pour cerner la manière dont la question territoriale autochtone fut traitée au Québec entre la conquête de la Nouvelle-France, en 1760, et la formation de la Confédération canadienne, en 1867. Au cœur de cette recherche se trouve une série de pétitions adressées aux autorités coloniales par les Amérindiens. Ces pétitions, plus nombreuses à partir des années 1820, jettent un éclairage intéressant sur la manière dont les Amérindiens percevaient leurs droits territoriaux. Par les réponses qu'elles suscitent dans les cercles gouvernementaux, ces pétitions mettent aussi en évidence la logique qui guide les autorités coloniales dans le traitement de la question territoriale autochtone au Bas-Canada. Cet article dresse un premier bilan de l'analyse de la documentation rassemblée dans le cadre de cette recherche. L'accent sera mis sur les aspects qui permettent de saisir les grands contextes à l'intérieur desquels les acteurs amérindiens et eurocanadiens interviennent dans le long processus qui conduit à la création de nouvelles réserves indiennes au Québec.

Quelques éléments de contexte

Jusqu'au début du XIX^e siècle, les autochtones de l'est du Canada avaient joué un rôle militaire important sur la scène nord-américaine, et les rapports qu'ils avaient entretenus avec les puissances coloniales s'inscrivaient en grande partie dans une logique d'alliance. Cette réalité change radicalement après la guerre de 1812-1814, le dernier conflit à opposer les États-Unis et la Grande-Bretagne en Amérique du Nord. Par la suite, l'importance militaire des Amérindiens décline rapidement, ce qui incite les autorités britanniques à réviser leur politique indienne. À partir des années 1820, elles s'engagent dans la mise en œuvre d'un vaste programme de « civilisation » des autochtones, afin de favoriser leur intégration à la société coloniale (voir TOBIAS 1991 : 127-144 ; LESLIE 1985 : 7-78).

Sur le terrain, l'émergence de nouvelles réalités économiques accompagne l'élaboration de cette politique indienne. Le commerce des fourrures, qui, depuis le XVII^e siècle, conférait une grande importance économique aux Amérindiens, occupe à partir du XIX^e siècle une place de plus en plus marginale dans l'économie coloniale. Au même moment, l'industrie forestière, stimulée par les besoins de l'Empire britannique, connaît une croissance fulgurante. Le contexte international avait donné l'impulsion initiale au développement de cette nouvelle activité économique. Forcée de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en bois, à la suite du blocus exercé par Napoléon sur les ports de la Baltique, la Grande-Bretagne s'était tournée vers ses colonies américaines. En quelques années, le bois devint le principal produit d'exportation du Bas-Canada, supplantant, et de loin, les fourrures, dont la part dans les exportations déclina rapidement au début du XIX^e siècle.

Pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, l'industrie forestière s'impose comme le secteur névralgique de l'économie bas-canadienne. Les chantiers de coupe et les scieries se multiplient sur le territoire, s'implantant principalement en bordure des grandes rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent (rivière des Outaouais, Saguenay, Saint-Maurice ...), sur des territoires qui étaient jusque-là fréquentés et exploités essentiellement par les Amérindiens. Le changement de logique qu'entraîne cette nouvelle activité est radical : le commerce des fourrures impliquait la participation active des Amérindiens, leur collaboration ; l'industrie forestière, elle, qui a besoin de leurs terres, les transforme en problèmes qu'il faut résoudre.

Au moment où l'industrie de la coupe du bois entre dans sa phase d'expansion, la population du Bas-Canada connaît aussi une forte croissance. Elle passe de 335 000 habitants en 1815 à environ 600 000 en 1840. Les anciennes zones de colonisation de la vallée du Saint-Laurent ne suffisent plus à la demande et plusieurs colons se dirigent vers de nouveaux secteurs, empruntant en général les mêmes routes que les travailleurs forestiers. Ils fondent de nouveaux établissements non loin des chantiers de coupe de bois, qui leur fournissent un travail saisonnier. Le développement de l'industrie forestière s'accompagne ainsi d'un mouvement de colonisation, plus ou moins rapide et plus ou moins prononcé selon les régions.

L'expansion coloniale du XIX^e siècle touche l'ensemble des populations amérindiennes vivant au sud du Québec, aussi bien les communautés qui sont déjà sédentarisées, comme les Hurons, les Abénaquis et les Iroquois de la vallée du Saint-Laurent, que les nomades, comme les Algonquins, les Népissingues, les Montagnais (Innus) et les Atikameks. Les débordements du mouvement colonisateur affectent toutefois beaucoup plus durement les autochtones dont le mode de vie repose exclusivement sur la chasse et la pêche. Ce sont eux, surtout, qui vont pétitionner de manière plus régulière auprès des autorités britanniques. Et, parmi ces Amérindiens nomades, les Algonquins et les Népissingues, qui chassaient dans la vallée de l'Outaouais, sont à l'avant-scène dans les démarches auprès des autorités britanniques. En fait, avant 1840, la quasi-totalité des pétitions portant sur les questions territoriales provient de ces deux nations et c'est d'abord à partir de leurs demandes que les Britanniques vont développer un modèle général qui va conduire à l'adoption de la loi de 1851.

La vision amérindienne

On peut distinguer deux grandes phases dans la préparation des pétitions soumises par les autochtones du Bas-Canada aux autorités coloniales.

Phase 1

La première phase va de 1820 — moment où les pétitions deviennent régulières — à la fin des années 1830. Au cours de cette période, les Amérindiens expriment de manière récurrente leur volonté d'obtenir le même traitement que ceux de la colonie voisine, le Haut-Canada. Ils souhaitent recevoir des compensations financières, notamment sous la forme de rentes annuelles, pour leurs territoires de chasse ouverts à la colonisation. Pour légitimer leurs demandes, les Amérindiens font surtout appel aux engagements pris par le roi d'Angleterre au moment de la conquête de la Nouvelle-France. La Proclamation royale de 1763 est certainement le texte le plus souvent

invoqué. Ce document, dont les Algonquins et les Népissingues avaient conservé précieusement une copie, avait instauré des procédures précises pour l'achat des terres indiennes, qui ne pouvaient être cédées qu'à la Couronne, par un traité conclu à la suite d'une assemblée réunissant les Amérindiens concernés (SHORT et DOUGHTY 1918 : 166-167). Les autochtones du Bas-Canada constataient que ces procédures étaient respectées à l'ouest de l'Outaouais, dans le Haut-Canada, mais pas à l'est, au Bas-Canada.

Jusqu'à la fin des années 1830, les pétitions des Amérindiens du Bas-Canada insistent aussi sur la volonté de préserver les territoires de chasse qui ne sont pas encore directement touchés par l'expansion coloniale. Refusant de se départir de ces terres, les Amérindiens souhaitent au contraire que le gouvernement prenne des dispositions pour les leur réserver de manière exclusive, afin qu'ils puissent continuer à y pratiquer leurs activités de chasse et de pêche. Les requêtes des autochtones impliquaient non seulement de freiner la colonisation et le développement de l'industrie forestière dans ces régions, mais aussi d'interdire à des chasseurs blancs ou aux chasseurs d'autres nations amérindiennes d'empiéter sur ces territoires, dont ils considéraient avoir l'usage exclusif. Précisons que les différends qui surgissent entre nations amérindiennes au sujet de leurs territoires de chasse respectifs sont fréquents dans la première moitié du XIX^e siècle et qu'ils se traduisent parfois dans des actes de violence, ce qui force les autorités coloniales à intervenir. Ces conflits résultent en partie de l'expansion coloniale : les Amérindiens dont les territoires de chasse sont les premiers à être touchés par l'expansion coloniale ont en effet tendance à se déplacer vers les zones où la chasse est encore possible.

Avant 1840, les Amérindiens mentionnent à quelques reprises leur volonté de se sédentariser, mais ce projet apparaît davantage comme une perspective à long terme, que l'on veut retarder le plus possible, ce que tend à confirmer l'étendue des terres pour lesquelles les autochtones demandent des protections particulières. Dans certaines pétitions, les Amérindiens ne cachent d'ailleurs pas que leur objectif est d'obtenir des terres qui vont leur permettre de perpétuer leur mode de vie traditionnel. C'est le cas, en 1833, dans la requête que les Algonquins et les Népissingues adressent au gouverneur Aylmer, et dans laquelle ils demandent qu'on leur réserve une terre le long de la rivière des Outaouais pour qu'ils puissent y « faire la chasse et la pêche, sans qu'aucunes personnes n'y mettent aucuns obstacles » (RG 10, C-11466, vol. 87 : 34430). À ce moment, les Amérindiens de la vallée de l'Outaouais pouvaient encore espérer maintenir un certain temps leur économie de

subsistance reposant sur la chasse et la pêche. Quelques années suffiront pour que cet espoir s'évanouisse complètement.

Phase 2

La seconde phase dans les pétitions des Amérindiens va de la fin des années 1830 jusqu'à l'adoption de la loi de 1851. Les Algonquins et les Népissingues sont alors rejoints par d'autres communautés autochtones, notamment par les Montagnais (Innus), dans les pressions exercées auprès des autorités du Canada-Uni afin d'obtenir la création de terres réservées à leur intention et une assistance gouvernementale qui leur permettrait de faire la transition vers un mode de vie sédentaire. Durant ces années, le ton des pétitions se fait plus pressant. Pour la plupart des communautés autochtones vivant au sud du Québec, une économie de subsistance reposant exclusivement sur la chasse et la pêche apparaît alors de plus en plus impossible.

À la toute fin des années 1830, les demandes des Algonquins et des Népissingues connaissent d'ailleurs une évolution significative, qui découle de la destruction rapide des ressources animales. Jusque-là, ils avaient demandé que les territoires de chasse qui n'avaient pas encore été concédés par le gouvernement leur soient réservés. Cette demande apparaissait encore dans une pétition de 1835, adressée aux autorités du Haut-Canada (RG 10, C-11469, vol. 96 : 39561-39566), et dans une autre de 1837, destinée au gouverneur du Bas-Canada (GREAT BRITAIN 1839 : 27). En 1839, les Algonquins et les Népissingues faisaient toutefois savoir pour la première fois qu'ils étaient prêts à renoncer à tous leurs territoires de chasse – à l'exception d'un site pour s'établir – en échange d'une rémunération annuelle, telle qu'en recevaient les Amérindiens du Haut-Canada (RG 10, C-11470, vol. 97 : 40062-40063).

La vallée de l'Outaouais connaissait alors un boom économique et démographique et il était improbable que le gouvernement cherche à interrompre ou à ralentir ce mouvement. Le seul espoir que pouvaient vraiment entretenir les Algonquins et les Népissingues à l'égard de leurs anciens territoires de chasse était celui de recevoir une rente annuelle du gouvernement et la création d'un territoire réservé à leur intention. C'est dans cette direction que s'orientent par la suite leurs pétitions. À partir de la fin des années 1830, les Algonquins et les Népissingues insistent donc davantage sur leur volonté de se sédentariser, demandant des espaces spécifiques pour s'établir en permanence. Les Montagnais (Innus) du Saguenay, du lac Saint-Jean et de la Côte-Nord adressent des demandes similaires, indiquant aux autorités coloniales des endroits qui leur conviendraient pour s'installer de manière permanente.

La logique gouvernementale

Envisagée depuis le XVII^e siècle, la sédentarisation des Amérindiens nomades trouvait donc, au XIX^e siècle, ses premières conditions de réalisation. Les autorités britanniques étaient à même d'observer les conséquences néfastes de l'expansion coloniale et du développement de l'industrie forestière sur les conditions de vie des Amérindiens nomades. Au début des années 1840, par exemple, les membres de la commission Bagot notaient les « effets désastreux » du « progrès des établissements [...] sur les Sauvages qui font uniquement dépendre de la chasse leurs moyens de subsistance » :

Ces tribus errantes et dans un état voisin de l'indigence [...] disent [...] qu'elles étaient beaucoup plus heureuses et indépendantes, il y a quarante ans, qu'elles ne le sont à présent ; qu'elles trouvaient alors du gibier et des pelleteries en abondance, qu'elles vivaient bien, et se procuraient de bons vêtements, tandis qu'à présent, elles sont couvertes de haillons, et souffrent de la faim presque la moitié de l'année (CANADA 1845).

Dès les années 1820, les autorités coloniales avaient convenu de la nécessité, voire de l'urgence, de réserver des terres pour les Amérindiens du Bas-Canada. Ce constat, qui se traduira en 1851 dans la loi réservant 230 000 acres de terres pour la création de nouvelles réserves indiennes, rejoignait partiellement les demandes des autochtones. Il s'inscrivait toutefois dans une logique politique et juridique qui conduisait les autorités coloniales à rejeter en grande partie les réclamations autochtones.

Ni réserves de chasse ni compensations financières

La volonté des autorités coloniales de réserver des terres pour les Amérindiens du Bas-Canada excluait d'emblée l'idée que ces terres puissent servir à la chasse. Le gouverneur Dalhousie l'avait fait savoir aux Amérindiens réunis en conseil à Kahnawake, au mois d'octobre 1827 : s'ils se montraient disposés à suivre l'exemple des Blancs qui s'établissaient autour d'eux, le gouverneur leur procurerait les mêmes avantages, c'est-à-dire : « a small portion of Land for the purpose of agriculture » (RG 10, C-11004, vol. 20 : 14250). Aucune terre, leur avait-il fait avoir, ne serait accordée pour être conservé « in a wild state as Hunting Grounds » (*ibid.* : 14252). Il s'agissait d'un postulat de base de la nouvelle politique indienne des Britanniques, centrée sur la sédentarisation.

Aux yeux des administrateurs coloniaux, l'expansion coloniale légitimait – sur les plans moral et pratique – leur nouvelle politique indienne,

centrée sur la « civilisation » et l'assimilation des Amérindiens. Comme la colonisation étendait ses ramifications à des secteurs de plus en plus éloignés, les Amérindiens n'avaient guère le choix : pour s'adapter à ce nouvel environnement, ils devaient transformer en profondeur leur mode de vie qui les condamnait soit à la marginalisation dans une colonie en pleine croissance, soit à la disparition pure et simple. Pour les administrateurs coloniaux, la destruction du gibier constituait même une étape préalable à l'intégration des autochtones au sein de la société coloniale : « si le Gibier disparaissait, ce serait pour les Sauvages un plus grand avantage que tous ceux que l'on veut leur accorder en conservant la chasse », écrivaient, par exemple, les membres de la commission Bagot. « Tous les témoignages [...] reçus à ce sujet viennent à l'appui de cette opinion. À mesure que le gibier disparaît, les Sauvages s'appliquent à la culture des terres pour y trouver leur subsistance » (CANADA 1845). La commission Bagot recommanda d'ailleurs de cesser « d'encourager les Sauvages [à] considérer la chasse comme une ressource nécessaire à leur subsistance » ; il fallait faire « disparaître tous les motifs qui les portent à la chasse » (*ibid.*).

Le refus de réserver de grandes étendues de terre s'appuie aussi sur une interprétation de la portée des droits des autochtones du Bas-Canada sur leurs territoires de chasse. Dans les années 1820, les Algonquins et les Népissingues avaient demandé à plusieurs reprises que leurs territoires de chasse soient protégés contre les empiètements des autres chasseurs, qu'ils soient autochtones ou eurocanadiens. Dans leurs requêtes, ils invoquaient les coutumes amérindiennes, qui leur conféraient des droits exclusifs sur ces territoires. Le gouvernement colonial se refusa à reconnaître de telles prétentions, jugeant plutôt que les différentes nations autochtones avaient un droit égal à chasser sur les terres de la Couronne, tant que celles-ci n'étaient pas concédées ou ouvertes à la colonisation (voir, par exemple, RG 10, C-11002, vol. 15 : 11982-11983). Et lorsque les autorités britanniques doivent intervenir dans les différends entre communautés amérindiennes pour limiter les risques de violence provoqués par les rivalités autour des territoires de chasse, elles le font en évitant de poser des gestes ayant une portée juridique, qui confirmerait ou reconnaîtrait l'existence de droits spécifiques pour les autochtones.

Le refus des Britanniques de conclure des traités avec les Amérindiens du Bas-Canada pour l'achat de leurs territoires participe de la même logique de non-reconnaissance des droits. Les Amérindiens du Bas-Canada qui, s'appuyant sur la Proclamation royale de 1763, demandaient des compensations financières en échange de leurs terres de chasse se butèrent constamment à des

fins de non-recevoir. La position des autorités coloniales à l'égard de la Proclamation royale apparaît relativement constante à travers la documentation consultée. Aucune des commissions d'enquête mises sur pied au XIX^e siècle pour examiner l'administration des affaires indiennes n'a jugé que ce document forçait le gouvernement britannique à conclure des traités avec les Amérindiens du Bas-Canada pour éteindre leurs droits ou mettre un terme à leurs réclamations sur des portions des terres de la Couronne.

La continuité avec le régime français

Les autorités coloniales n'élaborent pas de théorie très développée pour justifier leur refus de reconnaître les droits territoriaux des autochtones du Bas-Canada. Mais leur rejet des prétentions territoriales autochtones s'inscrit visiblement en continuité avec les gestes posés par les Français, avant la conquête de la Nouvelle-France. En 1760, lorsqu'ils s'installent en maîtres dans la vallée du Saint-Laurent, les Britanniques n'arrivent pas dans un espace vierge de toute intervention juridique. Ils prennent rapidement conscience de la différence qui existait entre les politiques française et anglaise à l'égard des terres autochtones. Comme l'avait constaté le commandant en chef Thomas Gage, quelques années après la conquête de la Nouvelle-France, les Français, contrairement aux Britanniques, n'achetaient pas les terres des Amérindiens (SULLIVAN 1921-1965, 4 : 318).

Les implications juridiques de cette différence étaient clairement apparues à la fin des années 1780, lorsque les Britanniques s'apprêtaient à conclure un traité de cession de terres avec les Micmacs de Restigouche. Après enquête, le gouvernement colonial estima qu'il n'était pas tenu formellement d'acheter les terres de ces Amérindiens situés dans la *Province of Quebec*, parce que les Français n'avaient jamais reconnu de droits territoriaux aux autochtones (RG 1 L1, vol. A : 22). Le recours au passé français pour justifier le refus de reconnaître les droits des Amérindiens du Bas-Canada se profile aussi dans la manière dont les Britanniques traitent les réclamations territoriales autochtones. Leur premier réflexe en cette matière consiste habituellement à rechercher dans les archives coloniales françaises les titres qui supportent ces revendications. Ce que ce réflexe révèle, c'est la conviction, chez les Britanniques, que la question territoriale autochtone dans la vallée du Saint-Laurent avait été réglée par les Français, soit parce qu'ils avaient toujours refusé d'acheter les terres, soit parce qu'ils leur avaient octroyé des espaces précis, leur accordant des titres en bonne et due forme pour ces portions de territoire.

Cette dernière idée sera formulée au début des années 1840, par les membres de la commission Bagot. Dans leur rapport, ils relevaient une différence fondamentale entre le Bas et le Haut-Canada en ce qui concernait les possessions territoriales des autochtones. Au moment de la conquête, les Amérindiens du Haut-Canada « étaient les principaux occupants du territoire ». Dans ces conditions, « il devint nécessaire, à mesure que l'établissement du pays faisait des progrès, de prendre des arrangements avec eux, afin de les engager à céder librement une partie de leurs terrains de chasse » (CANADA 1845). La situation des terres autochtones était fort différente à l'est de l'Outaouais, dans ce qui deviendra le Bas-Canada. Dans ce secteur, les « établissements avaient fait des progrès rapides avant la conquête » et les « possessions territoriales » des autochtones y « étaient alors circonscrites dans des limites fixes, et dans plusieurs cas étaient possédées en vertu de lettres patentes de la Couronne de France ou des seigneurs particuliers » (*ibid.*).

En somme, avant de coloniser le Haut-Canada, les Britanniques avaient dû procéder à une série de traités avec les Amérindiens, car ceux-ci y possédaient encore leurs terres. À l'inverse, dans le Bas-Canada, les possessions indiennes avaient déjà été restreintes à des espaces limités au moment de la conquête de 1760, de sorte que les Britanniques n'avaient pas eu à y faire des traités de cession. Cette interprétation permettait de rationaliser la différence qui existait dans le traitement des questions territoriales autochtones dans le Haut et le Bas-Canada. À l'ouest de l'Outaouais, les Amérindiens étaient encore en possession de leurs terres : la Couronne avait conclu avec eux des traités pour en obtenir la cession. À l'est de l'Outaouais, les droits territoriaux des Amérindiens avaient été circonscrits à des espaces précis ; la Couronne n'avait donc pas à acheter les terres des Amérindiens et pouvait y installer librement des colons.

Le droit à la compensation et la création des réserves

Si les Britanniques refusent de reconnaître l'existence d'obligation à conclure des traités avec les Amérindiens du Bas-Canada, ils ne rejettent pas nécessairement l'idée d'une compensation pour la perte des territoires que les autochtones utilisaient sans titre officiel. Le principe en sera clairement énoncé dans le rapport préparé en 1837 par le comité du Conseil exécutif du Bas-Canada chargé d'enquêter sur l'administration des affaires indiennes :

The Committee however conceive that the Claims of [...] all the Indian Tribes in respect of their former territorial Possessions are at the present Day to be resolved into an equitable Right to be compensated for the Loss of Lands from which in former Times

DES GRANDS ESPACES AUX RÉSERVES

they derived their Subsistence, and which may have been taken by Government for the Purposes of Settlements, and that the Measure of such Compensation should be to place and maintain them in a Condition of at least equal Advantage with that which they would have enjoyed in their former State (GREAT BRITAIN 1839 : 32).

Quels étaient les moyens à mettre en œuvre pour maintenir les Amérindiens dans une position à tout le moins aussi avantageuse que celle dont ils jouissaient auparavant ? Les commissaires donnèrent la réponse en traitant des réclamations territoriales des Algonquins et des Népissingues. Pour les compenser équitablement, il fallait leur réserver une terre où ils pourraient s'installer et l'assistance gouvernementale nécessaire pour assurer la transition vers une nouvelle économie de subsistance reposant sur l'agriculture :

Viewing in this Manner the Claim now made by the Tribes in question [c'est-à-dire les Algonquins et les Népissingues], the Committee recommend that a sufficient Tract of Land should be set apart for them in the Rear of the present Range of Townships on the Ottawa River; and that such of them as may from Time to Time be disposed to settle on Land should be located there, and that both they and the rest of these Tribes should continue to receive such Support, Encouragement, and Assistance as may supply the Place of their former Means of Subsistence, and at the same Time prepare and lead them to a State of Independence of further Aid (*Ibid.* : 32).

Entérinées par le gouverneur de la colonie (GREAT BRITAIN 1839 : 25) et par Londres (Great Britain 1839 : 6-8), les recommandations de ce comité seront reprises quelques années plus tard par les membres de la commission Bagot (CANADA 1845) et par ceux de la commission Pennefather (Canada 1858). Les membres de cette dernière commission considéraient d'ailleurs que l'octroi de terres dont ont bénéficié les Algonquins, en vertu de la loi de 1851, s'inscrivait dans une logique de compensation (ou d'indemnisation) et qu'il devait mettre un terme aux réclamations de ces autochtones :

Pour les indemniser des terres à chasse sur la rivière des Outaouais dont les blancs avaient pris possession avant même que les indiens les leur eussent cédées, ou qu'on eut consulté leurs intérêts en quoique ce soit, l'exécutif leur accorda, en vertu de la 14^e et 15^e Vic. c. 106, 45,750 acres de terre sur la rivière Desert (CANADA 1858).

Conclusion

Pourquoi le gouvernement du Canada-Uni adopte-t-il, en 1851, l'*Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada* ? Cette loi visait d'abord à répondre aux problèmes rencontrés par la plupart des nations autochtones vivant au sud du Québec, durement touchées par l'expansion coloniale et le développement de l'industrie forestière. Ne pouvant plus compter uniquement sur la chasse et la pêche pour assurer leur subsistance, ces nations adressèrent une série de pétitions aux autorités coloniales, demandant tantôt des mesures de protection plus stricte pour les terres qu'ils occupaient ou fréquentaient, tantôt des compensations pour celles qu'ils perdaient au profit de la colonisation, ainsi que l'octroi de terres réservées pour pouvoir s'y installer en permanence.

En adoptant une loi qui réservait 230 000 acres de terres pour les Amérindiens du Bas-Canada, le Parlement du Canada-Uni renforçait sa politique distincte à l'égard des terres de chasse des autochtones situés à l'est de l'Outaouais. La loi de 1851 confirmait, en effet, le refus des autorités coloniales d'accorder aux Amérindiens du Bas-Canada les mêmes droits reconnus à ceux du Haut-Canada. Rejetant l'idée de conclure des traités avec eux avant d'ouvrir leurs territoires de chasse à la colonisation, le gouvernement du Canada-Uni adopta plutôt une loi qui redessina les contours des possessions indiennes dans ce qui deviendra la province de Québec.

Cette politique distincte, qui s'appuyait sur l'histoire coloniale française, ou plutôt sur la vision que l'on s'en faisait au XIX^e siècle, n'excluait pas cependant une certaine logique compensatoire. Sans reconnaître l'existence de droits précis sur le territoire, les autorités coloniales considéraient en effet que toutes les nations indiennes devaient être indemnisées pour la perte des territoires qui assuraient jusque-là leur subsistance ; la mesure de cette compensation étant des les placer dans des conditions à tout le moins similaires à celles dont ils jouissaient avant la dépossession. La reconnaissance d'un droit à la compensation joue certainement un rôle dans le processus qui conduit à la création des réserves au Québec. La logique compensatoire s'exprime clairement dans le rapport déposé par le comité du Conseil exécutif du Bas-Canada, en 1837, et on la voit à l'œuvre dans le traitement des réclamations territoriales des Algonquins et des Népissingues.

Au moment de l'adoption de la loi de 1851, les réclamations territoriales de ces deux nations étaient certainement les mieux connues dans les cercles gouvernementaux. Leurs pétitions avaient été examinées à de nombreuses

reprises. C'est en répondant à ces pétitions que le comité du conseil exécutif de 1837 avait élaboré sa position sur ce qui constituait une mesure de compensation équitable pour les Amérindiens qui avaient perdu leurs territoires de chasse au profit de la colonisation. On ne peut toutefois pas établir que cette logique compensatoire joue de manière aussi nette pour les autres Amérindiens du Bas-Canada qui reçoivent des terres en vertu de la loi de 1851. La recherche n'a pas permis en effet de trouver des documents où s'exprimerait cette logique dans le cas des autres Amérindiens qui adressent des pétitions, notamment les Montagnais (Innus), qui demandent l'intervention des autorités coloniales à partir des années 1840.

Nous sommes confrontés au même genre de silence des sources lorsque vient le temps de déterminer comment les Amérindiens ont perçu la solution mise en œuvre par le gouvernement du Canada-Uni en 1851. Dans l'optique des autorités coloniales, l'octroi d'une terre réservée figurait comme une mesure compensatoire ; il est impossible de trouver des confirmations que cette analyse était partagée par les autochtones. Car si les pétitions des Amérindiens sont nombreuses dans la première moitié du XIX^e siècle et qu'elles nous permettent de saisir leurs intentions, elles se tarissent subitement après 1850. Qu'est-ce à dire ? Que la création de nouvelles réserves fut perçue comme une solution satisfaisante ? Il est toujours risqué d'interpréter des silences en histoire et encore plus d'asseoir une démonstration sur des vides. Gardons-nous donc de conclure que le soudain mutisme des autochtones du Bas-Canada signifie que la création de nouvelles réserves en 1851 avait été perçue comme une réponse adéquate des autorités coloniales. Tout au plus pouvons-nous noter qu'elle répondait, à tout le moins partiellement, à l'une des demandes récurrentes des pétitions soumises aux autorités coloniales depuis les années 1820, à savoir la création de terres réservées et protégées de la colonisation.

Ouvrages et sources cités

CANADA (1845), «Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada, section I et II, mis devant l'Assemblée législative, le 20 mars 1845», in *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada, 1844-1845*, Appendice E.E.E., n. p. ; *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada, 1847*, Appendice (T.), n. p.

CANADA (1858), *Rapport des Commissaires spéciaux nommés le 8 de septembre 1856 pour s'enquérir des Affaires des Sauvages en Canada*, Toronto, Derbishire & Desbarats, n.p.

GREAT BRITAIN (1839), *Copies or Extracts of Correspondence Since 1st April 1835, between the Secretary of State for the Colonies and the Governors of the British North American Provinces respecting the Indians in those Provinces*, Londres, The House of Commons.

LESLIE, John (1985), *Commissions of Inquiry into Indian Affairs in Canada, 1828-1858*, Ottawa, Treaties and Historical Research Centre, Indian Affairs and Northern Development Canada.

RG1= Archives nationales du Canada, série RG 1 L1.

RG10 = Archives nationales du Canada, série RG 10.

SULLIVAN, James (éd.), (1921-1965), *The Papers of Sir William Johnson*. Albany, The University of the State of New York, 14 vol.

SHORT, Adam et DOUGHTY Arthur G. (éds.), (1918), *Documents relating to the Constitutional History of Canada, 1759-1791*, Part 1, Ottawa, J. de L. Taché.

TOBIAS, John L. (1991), «Protection, Civilization, Assimilation: An Outline History of Canada's Indian Policy», in J. R. Miller, (éd.), *Sweet Promises. A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, pp. 127-144.

COEXISTENCE ET RECONNAISSANCE DES AUTOCHTONES AU FORT-TÉMISCAMINGUE/OBADJIWAN

Lily Pol NEVEU*
Université Laval

Résumé

La question de la reconnaissance des peuples autochtones et de la coexistence entre les populations autochtones et non autochtones est un enjeu d'une grande actualité qui soulève des questions éthiques et politiques difficiles. Le cas du Fort-Témiscamingue/Obadjiwan, lieu historique national de Parcs Canada, incarne bien les enjeux de la coexistence. L'ouverture à l'autre, le dialogue et l'échange se sont avérés cruciaux pour construire une bonne relation entre les acteurs autochtones et non autochtones. À travers ce texte, je voudrais témoigner d'une application pratique des théories normatives de la reconnaissance telles que développées par les philosophes politiques canadiens Charles Taylor, Will Kymlicka et James Tully tout en ajoutant certains éléments. Au-delà de la reconnaissance, trois facteurs mènent à un véritable « vivre ensemble » : l'action, le temps et le chemin.

Abstract

Recognition of Aboriginal peoples and coexistence between Aboriginal and non Aboriginal populations is an important issue that brings up difficult ethical and political questions. The case of Fort-Témiscamingue/Obadjiwan, a Parks Canada national historic site, embodies the stakes of coexistence. Openness, dialogue, and exchange have been found crucial to construct a good relation between Aboriginal and non Aboriginal actors. Through this text, I would like to attest of the practical application of normative theories of recognition developed by Canadian political philosophers Charles Taylor, Will Kymlicka, and James Tully as well as adding certain elements to them. Beyond recognition, three factors lead us to a true 'living together': action, time, and path.

La difficulté d'harmoniser les relations entre autochtones et non-autochtones au Canada mène à une interrogation sur l'universalité et le bien-fondé des principes occidentaux du libéralisme développés en Amérique du Nord et dans une bonne partie du reste du monde. L'étude des théories des politiques identitaires aide à remonter à la source des problèmes qui affectent la relation entre autochtones et non-autochtones. Elle permet une représentation conceptuelle qu'on ne retrouve pas toujours dans la pratique. Il est toutefois important de revenir à la pratique afin de vérifier si la théorie peut s'appliquer à la résolution de problèmes actuels. C'est à cet exercice que ce texte se prêterait. Dans un premier temps, les théories normatives de la reconnaissance telles qu'élaborées par les philosophes politiques canadiens Charles Taylor, Will Kymlicka et James Tully seront brièvement expliquées. Le cas du Fort-

*Candidate à la maîtrise à la Faculté de philosophie et guide-interprète du patrimoine au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan.

Témiscamingue/Obadjiwan sera ensuite étudié afin de démontrer que les théories normatives de la reconnaissance peuvent s'appliquer dans la pratique et mener à une réconciliation entre les populations autochtones et non-autochtones. Certains éléments importants ont été négligés dans les théories normatives de la reconnaissance : ce qui pousse les acteurs à entrer en dialogue et montre l'importance des relations entre individus et communautés dans le règlement de conflits. Trois facteurs importants nous permettent d'aller au-delà de la simple reconnaissance et d'arriver à une véritable compréhension de l'autre, à un « vivre ensemble » : l'action, le temps et le chemin.

Théories normatives de la reconnaissance

Les théories de la reconnaissance se sont développées en réaction aux théories libérales de la justice élaborées entre autres par John Rawls. Rawls construit une conception politique ou publique de la justice afin de résoudre ce qu'il appelle le « fait du pluralisme ». Selon lui, il est possible de se retrouver sur un terrain commun pour prendre des décisions. Pour résoudre le pluralisme, il fait appel à la « raison publique ». Les raisons invoquées dans la prise de décisions collectives doivent pouvoir être acceptées par tous. Les raisons privées comme la religion ne peuvent être avancées sur la scène publique lors d'une prise de décision collective (RAWLS 2001 : 7, 261). Le danger des théories de la justice est de banaliser le pluralisme, car on prétend qu'il y a possibilité de s'entendre sur un principe universel, qui transcende toutes les différences. Selon cette théorie, un individu peut se détacher de ses convictions profondes pour devenir un être public. Dans le cas des autochtones, la conception de la justice de Rawls peut susciter des problèmes, car c'est justement leur spécificité en tant que peuple premier qu'ils veulent que l'on reconnaisse comme légitime. Une autre critique envers la théorie de Rawls a été de posséder un « présupposé libéral » (WEINSTOCK 2001 : 5). Ce présupposé mène à croire que ce qui est public s'avérera presque assurément être libéral. C'est en réaction à ces théories de la justice et à leur vision homogénéisante de l'individu que se développent les théories normatives de la politique de la reconnaissance.

Le terme « politique de la reconnaissance » fait son apparition dans le texte *The Politics of Recognition* de Charles Taylor publié en 1994. Pourquoi une culture majoritaire devrait-elle reconnaître les autres cultures minoritaires qui font partie de la société ? Selon Taylor, la définition que l'on a de soi-même s'acquiert à travers nos relations avec les autres. La non-reconnaissance peut entraîner l'intériorisation de l'image négative que les autres ont de soi. Cette image en vient à faire partie de l'identité de l'individu mésestimé.

[...] misrecognition shows not just a lack of due respect. It can inflict a grievous wound, saddling its victims with a crippling self-hatred. Due recognition is not just a courtesy we owe people. It is a vital human need (TAYLOR 1994 : 44).

Taylor défend plus qu'un droit à la différence. Il défend le droit de ne pas être mésestimé. Il affirme qu'il faut poser une exigence normative substantielle, c'est-à-dire une obligation au pouvoir politique de reconnaître la différence. La politique de la reconnaissance exige que les décisions publiques soient sensibles aux différences culturelles.

Will Kymlicka est un autre philosophe ayant répondu aux questions de la reconnaissance identitaire. Ce penseur a affirmé que la liberté d'un individu est liée à son appartenance à un groupe. Dans son livre *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, Kymlicka soutient que la majorité culturelle doit reconnaître l'existence et l'autonomie de cultures minoritaires afin que tous les individus puissent bénéficier d'une liberté égale. Selon Kymlicka, les droits collectifs sont cohérents avec les principes libéraux démocratiques. Le libéralisme n'exclut donc pas la reconnaissance des minorités identitaires. Cette reconnaissance fait même partie des principes fondateurs du libéralisme (KYMICKA 1996 : 22-27).

Le dernier penseur abordé dans ce texte répond bien à la question de la façon dont une culture majoritaire devrait reconnaître les cultures minoritaires de manière « juste ». James Tully tente de définir une relation juste et pratique entre autochtones et non-autochtones. Il affirme que la reconnaissance mutuelle est à la base de toute relation juste légitimant la prise de décisions collectives. Tully énonce les trois critères de la reconnaissance mutuelle. Les acteurs doivent se reconnaître (1) comme égaux, (2) comme vivant en coexistence et (3) comme s'auto-gouvernant (TULLY 1999 : 417). Une fois la reconnaissance acceptée par les deux parties et affirmée publiquement, dans la constitution par exemple, une relation juste et un partenariat entre autochtones et non-autochtones peuvent être construits. De cette reconnaissance mutuelle découlent les quatre autres principes d'une relation juste : le dialogue interculturel, le respect mutuel, le partage et la responsabilité mutuelle. Cependant, la reconnaissance mutuelle est un point névralgique. Ni la jurisprudence canadienne, ni le gouvernement canadien n'ont fondé leurs relations avec les autochtones sur la reconnaissance mutuelle, c'est-à-dire en se reconnaissant comme égaux, comme vivant en coexistence et comme s'auto-gouvernant. La position de Tully sur la reconnaissance est puissante. Le

dialogue et les échanges entre les autochtones et la société majoritaire permettent une compréhension de l'autre et de soi-même.

La proposition de base des théories de la politique de la reconnaissance est que la différence identitaire mérite un traitement différencié. Ces théories ne sont pas sans critiques, mais nous en ferons l'économie pour ce texte. Une question pertinente pour notre sujet demeure. Comment en vient-on à cette ouverture à l'autre ? Qu'est-ce qui pousse la société majoritaire à s'ouvrir et à vouloir établir une relation juste avec une minorité, avec les autochtones ? Cette question mène à l'étude du cas du Fort-Témiscamingue/Obadjiwan. Le Fort-Témiscamingue/Obadjiwan illustre bien la pertinence des théories normatives de la reconnaissance pour la réconciliation. Trois facteurs conduisent à la compréhension de ce qui pousse à cette réconciliation et comment elle peut être entreprise : l'action, le temps et le chemin.

Coexistence et reconnaissance au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan

Une mise en contexte des événements ayant eu lieu au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan s'impose avant de commencer. Le Fort-Témiscamingue/Obadjiwan se trouve au détroit du Lac Témiscamingue, au Témiscamingue, une région au nord-ouest du Québec. Le détroit du lac est l'endroit où les deux rives du lac se rencontrent et se trouvent à peine à deux cents mètres l'une de l'autre. C'est d'ailleurs pourquoi le nom algonquin ou anishinabeg¹ du Fort-Témiscamingue est Obadjiwan, qui signifie « au détroit du lac » ou « lieu de rencontre ». Le lac Témiscamingue est au cœur de l'identité des Témiscamiens autochtones et non autochtones. Ce lac de 110 kilomètres de long est un renflement de la rivière des Outaouais qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent. Il a servi de route pour les Algonquins et pour les commerçants qui y ont pratiqué la traite des fourrures aux 18^e et 19^e siècles. Sur le site, on retrouve les vestiges du poste de traite et deux cimetières, un catholique et un protestant. En 1971, le site du Fort Témiscamingue est pris en charge par Parcs Canada qui reconnaît son importance historique. On y commémore les événements suivants que l'on retrouve dans l'énoncé d'intégrité commémorative adopté en 1997, après les fouilles archéologiques :

Le Lieu historique national du Canada. Fort-Témiscamingue commémore le rôle joué par ce poste de traite dans le commerce des

¹ Algonquin est le nom donné par les Européens à ce peuple autochtone. Anishinabeg signifie « homme » ou « homme issu de la terre ».

fourrures pendant près de deux siècles. Il témoigne notamment de l'importante rivalité qui existe, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, entre Français et Anglais pour l'exploitation du réservoir pelletier de la baie d'Hudson.

Le poste rappelle également les activités de marchands indépendants au XVIII^{ème} siècle et les monopoles successifs au XIX^{ème} siècle détenus dans ce commerce au Témiscamingue par les compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson.

Les éléments suivants font aussi partie intégrante des messages d'importance historique nationale:

- Le rôle joué par les Amérindiens dans la traite des fourrures associé au Fort-Témiscamingue.
- La vie des occupants, le rôle et le fonctionnement du poste le long des principales voies navigables du bassin hydrographique de la baie d'Hudson et de l'Outaouais supérieur.
- Les enjeux politiques et économiques opposant Français et Anglais pour les pelleteries.
- Les activités commerciales des marchands indépendants et des compagnies à monopole dans la traite des fourrures au Témiscamingue.

Cet énoncé représente le message que doivent transmettre les guides au public. Trois fouilles archéologiques ont été effectuées sur le site entre 1971 et 1995. On y a découvert des objets de traite échangés entre les autochtones et les compagnies du Nord, du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson, successivement propriétaires du poste de traite. On y a aussi découvert de nombreux objets utilisés par les autochtones avant l'arrivée des Eurocanadiens sur ce site. On y a trouvé des traces indiquant que le Fort-Témiscamingue était un lieu de rencontre pour les autochtones. Des pointes de flèche et des outils en pierre datant d'il y a près de 5000 ans ont été mis à jour (CÔTÉ 2006 : 7-22). Le site était fréquenté par les autochtones avant l'arrivée des Européens et l'établissement du poste de traite des fourrures. Toutefois, l'énoncé d'intégrité commémorative n'accorde qu'un rôle secondaire aux autochtones et ne fait pas état de leur présence millénaire.

En 1998, Parcs Canada enclenche la mise en valeur du Fort-Témiscamingue. À la suite de recherches et de fouilles archéologiques, un centre d'interprétation avec une exposition est construit et le site est réaménagé afin d'évoquer le poste de traite. C'est durant ces travaux de réaménagement

que l'on découvre des sépultures algonquines sur le site historique. Ce sont des ossements datant de l'époque de la traite des fourrures et qui laisseraient entendre l'existence d'un troisième cimetière, un cimetière algonquin. Cette découverte transforme complètement la nature des relations entre les communautés du Témiscamingue. Une onde de choc traverse la région. Les Algonquins considèrent que, suite à cette découverte, le lieu historique doit être fermé, compte tenu du respect dû aux sépultures. Pendant deux ans, le site du Fort-Témiscamingue a été fermé au public. Un moment très difficile a été vécu. On peut facilement parler d'une période de crise entre les autochtones et les non-autochtones. Les relations entre la population et les communautés autochtones avoisinantes ont été très tendues. Pour la population non autochtone, « le Vieux-Fort » lui appartenait. Ils fréquentaient le site, allaient y pique-niquer et s'y baigner depuis toujours. Et maintenant, les autochtones tentaient en quelque sorte de s'en « emparer ». Les autochtones étaient en colère d'avoir été exclus de la mise en valeur d'un site qu'ils fréquentent depuis des siècles. Le site a été occupé par les populations autochtones. Une période de surveillance conjointe du site entre les autochtones et Parcs Canada a suivi. Finalement, en 2000, les deux parties se sont entendues pour négocier une entente à venir afin de rouvrir le site au public. Aujourd'hui, le site est exploité dans une optique de cogestion. L'entente de cogestion n'est pas encore signée, mais les activités sont conduites dans cet esprit. Plusieurs activités de culture algonquine ont lieu durant la saison estivale : des activités de construction de canots d'écorce, de paniers d'écorce et de wigwams.

Au Canada, il n'y a qu'une seule entente de cogestion véritable entre Parcs Canada et une communauté autochtone. Il s'agit de l'entente Gwaii Haanas et Moresby Sud avec les Haidas de la Colombie-Britannique (PARCS CANADA 2007). L'entente de cogestion au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan est unique en son genre. Tout d'abord, il s'agit du premier site historique à entrer dans ce type d'entente. Gwaii Hanas et Moresby Sud étant un parc national, la mission de Parcs Canada est d'y protéger le patrimoine naturel. L'entente de cogestion du Fort-Témiscamingue/Obadjiwan aura un impact différent puisqu'il s'agit du patrimoine historique que l'on veut préserver. Cet événement soulève des questions sur le processus de décision emprunté par la Commission des monuments historiques lorsqu'il s'agit de préserver l'histoire. Quels événements seront commémorés ? Qu'est-ce qui sera laissé de côté ? Questions difficiles auxquelles nous ne pouvons répondre dans ce texte. L'entente de cogestion du Fort-Témiscamingue/Obadjiwan a été appelée fiducie patrimoniale. Une fiducie sera créée et gérée avec une participation paritaire de la Première Nation de Timiskaming et de Parcs Canada. Cette

fiducie patrimoniale est une entité légale séparée qui permet une cogestion maximale sans soulever de questions territoriales qui, elles, doivent être réglées à un niveau politique différent². Mentionnons qu'avant la découverte des sépultures, des discussions avaient lieu entre les Algonquins et les administrateurs du Fort-Témiscamingue. Cependant, cette découverte a définitivement accéléré le processus et a fourni un levier aux Algonquins pour obtenir un pouvoir décisionnel sur la façon de gérer leur patrimoine historique. La question centrale consiste à mettre en valeur ces deux pans de l'histoire ayant eu lieu sur un même site. C'est alors que la relation qu'entretiennent les communautés autochtones et non autochtones prend son importance. Elle aura un impact sur ce qui sera représenté sur le site. L'énoncé d'intégrité commémorative, par exemple, devra être transformé afin d'approfondir les recherches sur l'histoire des autochtones au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan avant l'arrivée des Européens et l'histoire des relations entre les peuples autochtones et non autochtones.

Cette mise en contexte permet maintenant de démontrer comment l'expérience vécue sur le terrain s'inscrit dans les théories normatives de la reconnaissance ; particulièrement celle de James Tully qui insiste sur la reconnaissance mutuelle, l'ouverture à l'autre et le dialogue pour établir une relation de respect entre des identités différentes. Toutefois, ces théories ne répondent pas à toutes les questions. Ce qui poussera les différentes parties à vouloir établir une bonne relation ainsi que l'importance des individus qui participent à construire une relation sont deux aspects souvent négligés de ces théories. Mon expérience comme guide-interprète du patrimoine au Lieu historique national du Canada Fort-Témiscamingue/Obadjiwan m'a permis de mettre en lumière ces deux aspects.

Dans le cadre de mon travail, j'ai réalisé que les guides, les employés de Parcs Canada et l'équipe autochtone sont des acteurs essentiels pour donner vie à l'entente de cogestion qui se prépare. Une entente au niveau administratif, lorsqu'elle se base sur des principes d'égalité que tous les acteurs acceptent, donne les outils pour bâtir une relation harmonieuse. Toutefois, tout reste encore à construire. Il faut faire vivre l'entente. La volonté de chaque individu est importante pour créer un climat de respect, mais aussi un climat d'ouverture

² La question du titre aborigène ou du droit au territoire fait partie des revendications des autochtones au Canada. À ce jour, ni la Cour suprême du Canada, ni les dirigeants politiques n'ont reconnu formellement un tel titre aux autochtones malgré la reconnaissance de ce droit comme s'inscrivant dans le cadre des droits ancestraux.

à l'autre et de compréhension. Il faut plus que de la tolérance, il faut de l'ouverture. Cette observation s'inscrit ici dans la ligne de pensée de James Tully bien qu'elle se situe davantage au niveau individuel que collectif. L'ouverture à l'autre, le dialogue et l'échange sont cruciaux pour une bonne relation entre les acteurs autochtones et non autochtones. Cette bonne entente contribue à faire vivre au public une expérience culturelle significative. Tout cela semble bien banal. Un exemple concret s'impose. Un guide est en charge d'un groupe de jeunes élèves. Il leur parle de l'histoire et, enfin, le groupe se rend à l'atelier de fabrication de canots où un groupe d'Algonquins travaillent sur un canot. Au début de cette activité, la relation est difficile, pas seulement entre les élèves et l'équipe autochtone, mais aussi entre le guide et l'équipe autochtone, car on ne se connaît pas. On se regarde et on s'observe, chacun avec sa perception de l'autre en tête. Qui es-tu ? Et moi, qui suis-je ? On apprend à se parler et à se connaître en tant qu'individus. Nous venons de milieux différents et nous avons une culture différente. Nous sommes nés sur le même territoire, parfois à seulement quelques kilomètres l'un de l'autre et nous grandissons dans la même société, mais nous nous considérons comme des inconnus. Apparemment banale, force est de constater que la relation de confiance et d'amitié est importante à bâtir. Une équipe fonctionne toujours mieux avec des gens qui s'entendent bien et cette bonne entente se transmet au public et motive l'équipe.

Au-delà de la reconnaissance, ce texte suggère que trois éléments sont importants afin de vivre ensemble : l'action, le temps et le chemin.

Il faut agir et plonger, cesser d'être « politically correct » et se découvrir à l'autre. Comment en vient-on à cette ouverture à l'autre ? Qu'est-ce qui nous pousse à nous ouvrir, à vouloir établir une bonne relation ? Il faut agir. Dans le cas du Fort-Témiscamingue, il a fallu confrontation, confrontation qui s'est produite à la suite de la découverte de sépultures algonquines, l'héritage historique autochtone. Le temps, dans cet apprentissage de l'autre, est aussi un facteur déterminant. Plusieurs années, plusieurs mois peuvent être nécessaires pour se comprendre, pour que cette relation se stabilise. Au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan, le roulement du personnel implique que, chaque année, la relation de confiance doit se rebâtir. Elle est encore fragile, mais chaque année, les bases en deviennent plus solides. Le chemin emprunté ou ce que l'on peut aussi appeler le processus ou la façon de faire est fondamental. La manière dont les négociations sont conduites jusqu'à la signature d'une entente jettent les bases de la relation à venir. Une fois l'entente signée au Fort-Témiscamingue/Obadjiwan, les acteurs posséderont les moyens pour

poursuivre davantage une relation harmonieuse. Les relations restent encore aujourd'hui précaires au Fort et la signature de l'entente s'avérera un moment important pour tous. La personnalité des gens qui travaillent sur le site du Fort-Témiscamingue/Obadjiwan et les relations qu'entretiennent entre eux les acteurs font partie du processus de réconciliation entre la population autochtone et non autochtone. Si le gouvernement adopte des mesures de reconnaissance des autochtones, il reste encore beaucoup de travail à faire avec la population. C'est là que se joue véritablement la construction d'un « vivre ensemble » entre autochtones et non-autochtones.

Avec l'exemple du Fort-Témiscamingue/Obadjiwan, on constate que les théories normatives de la reconnaissance s'appliquent à la pratique. Il apparaît important d'aller au-delà de ce qu'on entend habituellement par reconnaissance. Pour ce faire, il faut s'ouvrir à l'autre, avoir un dialogue afin de comprendre l'autre, de se comprendre soi-même et de pouvoir coexister, vivre ensemble et bien s'entendre. Les auteurs des théories normatives de la reconnaissance ont parfois négligé l'importance de l'approche à partir du bas (*bottom-up*). Notons que les individus et la population faisant partie des communautés autochtones et non autochtones sont des acteurs importants, car ce sont eux qui font vivre une entente. Les théories normatives de la reconnaissance demeurent vagues sur ce qui poussera la société majoritaire à vouloir établir un véritable « vivre ensemble » plutôt qu'une coexistence ou une simple reconnaissance. L'action est le facteur déterminant pour répondre à cette question. Dans le cas de la confrontation ayant eu lieu au Témiscamingue, on peut constater qu'il est possible de se relever d'un tel genre de conflit et qu'à plusieurs égards, le conflit a en quelque sorte rapproché les populations.

La théorie s'avère utile afin de revenir à la base de nos questionnements sur la reconnaissance. Elle se révèle une aide précieuse pour retourner à la source des justifications d'une décision considérée comme juste. Dans ce texte, le cas du Fort-Témiscamingue/Obadjiwan démontre que l'usage des théories normatives de la reconnaissance peut être utile dans la réconciliation entre autochtones et non-autochtones. Il faut toutefois dépasser la théorie et passer à l'action. La pratique met au jour des nuances que la théorie ne considère pas avec suffisamment d'importance. Ce texte peut sembler dresser le portrait d'un idéal utopique. Il s'agit d'une approche normative, c'est-à-dire que les principes évoqués dans ce texte conduisent à des normes, des valeurs, que l'on considère comme étant la « bonne » façon d'agir. Théorie et pratique s'influencent l'une l'autre et leur dialogue permet, il faut espérer, une meilleure compréhension de notre société et de la manière dont on peut la gérer.

Bibliographie

CÔTÉ, Marc (2006), « L'occupation amérindienne au Témiscamingue. L'exemple du lieu historique national du Canada du Fort-Témiscamingue (Obadjiwan), une présence multimillénaire », *Recherches amérindiennes au Québec* 36/1, pp.7-22.

KYMLICKA, Will (1996), *Multicultural Citizenship : A Liberal Theory of Minority Rights*, New York, Oxford University Press.

MACLURE, Jocelyn (2005), « Définir les droits constitutionnels des peuples autochtones. La "nouvelle" approche du Québec », *Éthique publique* 7/1, pp. 132-144.

RAWLS, John (2001), *Libéralisme politique*, traduction de *Political Liberalism* par Catherine Audard, Paris, Presses Universitaires de France.

TAYLOR, Charles (1994), « The Politics of Recognition », in A. Gutmann (éd.), *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, pp. 25-73.

TULLY, James (1999), « Aboriginal Peoples. Negotiating Reconciliation », in J. Bickerton et A.-G. Gagnon (dirs.), *Canadian Politics*, 3^e éd., Peterborough, Broadview Press, pp. 413-441.

TULLY, James (2001), « Introduction », in A-G. Gagnon et J. Tully (éds.), *Multinational Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-33.

WEINSTOCK, Daniel (2001), « Le concept du "raisonnable" dans la "démocratie délibérative" », in A. Duhamel, D. Weinstock et L. Tremblay (dirs.), *La démocratie délibérative en philosophie et en droit : enjeux et perspectives*, Montréal, Thémis, pp. 3-32.

Source Internet

Site web de Parcs Canada, Entente Gwaii Haanas/Moresby-Sud, (site consulté le 2 mai 2007). http://www.pc.gc.ca/pn-np/bc/gwaiihaanas/plan/plan2a_f.asp